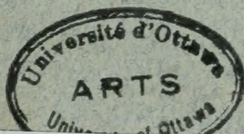
Tacite

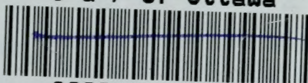
Histoires

Livres I et II

QUATRIÈME ÉDITION







PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE P

J. DE GIGORD,

RUE CASSETTE, 15

1916

—

1 fr. 50

10-25-61

Tacite

Histoires

Livres I et II

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Cicéron. — Pro T. Annio Milone Oratio. Gr. in-18 broché 0 40

Cicéron. — De Senectute. Gr. in-18 broché 0 40

Horace. — Œuvres. Édition classique. Gr. in-12 cartonné, avec 2 cartes . . . . 2 »

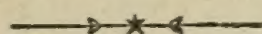
Ovide. — Choix de Métamorphoses. Édition classique. In-12 cartonné 1 25

Virgile. — Œuvres. Édition classique. In-12 cartonné, avec 2 cartes 2 25

Tacite

Histoires

Livres I et II



ÉDITION CLASSIQUE

PAR

J.-B. LECHATELLIER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

QUATRIÈME ÉDITION



PARIS

J. DE GIGORD, Éditeur

RUE CASSETTE, 15

1916

INTRODUCTION

L'histoire ne nous a transmis sur la vie de Tacite que bien peu de témoignages authentiques. Le prénom du grand écrivain ne nous est pas connu d'une manière certaine : Sidoine Apollinaire l'appelle C. Cornelius Tacitus, tandis que le manuscrit auquel nous devons la conservation des six premiers livres des *Annales* lui donne pour prénom Publius. Une tradition, dont l'autorité n'est peut-être pas suffisamment établie, le fait naître à Intéramne, aujourd'hui Terni, dans l'Ombrie. La date de sa naissance n'a pu être fixée qu'approximativement. Tacite appartenait à la même génération que Pline le Jeune, qui naquit l'an 62 de l'ère chrétienne. Pline nous apprend (*Ep.*, VII, 20) que son ami et lui étaient *ætate propemodum æquales;* toutefois la même lettre qui nous donne ce détail nous montre que Tacite était l'aîné de quelques années au moins : *equidem adolescentulus, cum jam in fama gloriaque floreres.* Tacite, d'ailleurs, au début des *Histoires* (I, I) reporte au règne de Vespasien son entrée dans la carrière des honneurs (*dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam*), en des termes qui, comme l'a démontré Nipperdey, ne peuvent évidemment s'appliquer qu'à la questure. Or nous savons que, sous l'empire, l'âge exigé des candidats à la questure était vingt-cinq ans; comme, d'autre part, Vespasien est mort au milieu de l'an 79, il est nécessaire de reculer jusqu'à l'an 54, au moins, la date de la naissance de Tacite. Questeur à la fin de l'empire de Vespasien, Tacite continua sa carrière sous Titus (79-81), qui le fit édile, ou tribun du peuple, et parvint à la préture sous Domitien, en 88. Il avait épousé dix ans auparavant la fille d'Agricola, au moment où l'illustre général se préparait à partir pour la Bretagne. Pendant les quatre années qui suivirent sa préture, Tacite fut absent de Rome; il n'était pas encore rentré en 93, quand mourut son beau-père : *Nobis tam longæ absentiæ conditione ante quadriennium amissus es* (*Agricola,* XLV). On a supposé, sans preuves à l'appui, qu'il avait, à cette époque, commandé une légion sur le Rhin, et recueilli sur les lieux mêmes les renseignements qu'il a consignés dans son ouvrage sur la *Germanie.* Rentré à Rome avant la mort de Domitien, il fut, en 97, sous l'empire de Nerva, consul

suffectus, et prononça l'éloge funèbre de Verginius Rufus, à qui il venait d'être subrogé (Pl. J. *Ep.*, II, 1). Deux ans plus tard, il soutint, de concert avec Pline le Jeune, l'accusation dirigée par les Africains contre le proconsul Marius Priscus, coupable de concussion : Pline (*Ep.*, II, 11) nous parle à ce propos de l'éloquente réplique de son ami (*respondit Cornelius Tacitus eloquentissime*), et caractérise l'éloquence de Tacite, en disant qu'elle avait quelque chose de grave et de majestueux : *Respondit eloquentissime, et quod est eximium orationis ejus*, σεμνῶς. La vie de Tacite, à partir du commencement du IIe siècle, nous est totalement inconnue, et la date de sa mort, qu'on place approximativement vers l'an 117, n'a pu être déterminée d'une manière certaine.

A l'époque où Tacite écrivait les *Histoires*, il avait déjà publié, peu de temps après la mort de Domitien, l'*Agricola* et la *Germanie*, dont la composition remonte aux dernières années du Ier siècle ; le *Dialogue des Orateurs*, dans lequel on reconnaît aujourd'hui, presque unanimement, la main de Tacite, appartient à la même époque. Les *Histoires* et les *Annales* ont été écrites sous l'empire de Trajan ; dans l'ordre des faits, les *Annales* précèdent les *Histoires*, mais la composition des *Histoires* est antérieure à celle des *Annales* : Tacite, lui-même, dans les *Annales*, renvoie le lecteur à un passage, aujourd'hui perdu, de son précédent ouvrage (*Ann.*, XI, XI). Les *Annales*, publiées vers l'an 116, prenaient l'Histoire romaine à la mort de l'empereur Auguste (*ab excessu divi Augusti*) et la conduisaient à travers les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron, jusqu'au 1er janvier de l'an 69, où commence le récit des *Histoires*. Ce dernier ouvrage, écrit dix ans plus tôt environ, comprenait, outre les quinze derniers jours de Galba et les règnes éphémères d'Othon et de Vitellius, le gouvernement entier de la dynastie flavienne (69-96). Tacite, qui ne pouvait guère avoir moins de quinze ans à la mort de Néron, a été le témoin des événements qu'il raconte dans les *Histoires* ; nous savons, d'ailleurs, par l'exemple de Sisenna et de Salluste, que les Romains appliquaient assez généralement ce nom d'*Histoires* au récit des événements contemporains.

Les *Annales* et les *Histoires* réunies formaient, au témoignage de saint Jérôme, un ensemble de trente livres : on attribue avec assez de vraisemblance seize livres aux *Annales* et quatorze livres aux *Histoires*. Les *Annales* ont souffert beaucoup moins que les *Histoires* de l'injure du temps. Un manuscrit de Florence, le *Mediceus prior*, nous a conservé, avec les quatre premiers livres, un fragment du cinquième et la meilleure partie du sixième ; les six derniers, sauf une lacune au commencement du

onzième et une autre à la fin du seizième, nous ont été transmis par un autre manuscrit de la même bibliothèque, le *Mediceus alter*. Des *Histoires* il ne nous reste que les quatre premiers livres avec les vingt-six premiers chapitres du cinquième : ce précieux fragment, qui nous a été conservé, comme les derniers livres des *Annales*, par le *Mediceus alter*, correspond à un espace de moins de deux années; mais peu d'époques présentent un intérêt plus saisissant : trois empereurs mourant de mort violente; les légions de Germanie aux prises d'abord avec les soldats du prétoire, puis avec les armées du Danube; l'Italie mise à feu et à sang; Rome prise et pillée par ses propres soldats, sous les yeux d'une populace habituée aux jeux du cirque, et pour qui la guerre et les massacres ne sont qu'un spectacle de plus; la Belgique et la Germanie se soulevant en Occident contre Rome, tandis qu'à l'autre bout de l'empire les légions se préparent à assiéger Jérusalem : tels sont les événements qui se déroulent en quelques mois sous nos yeux, et dont le récit forme, grâce au génie de Tacite, l'une des scènes les plus dramatiques de l'Histoire.

Tacite, en général, dans les *Histoires*, donne à ses tableaux une ampleur qui ne se retrouve plus dans les *Annales*. C'est surtout dans les *Annales* qu'il faut chercher ce style serré, vigoureux, plein de traits, qui caractérise la manière de Tacite. La langue des *Histoires* garde dans son abondance une certaine pompe oratoire qui rappelle les précédents ouvrages de l'écrivain, la *Germanie* et l'*Agricola* : la narration est plus détaillée, la phrase plus ample et plus périodique. D'ailleurs on trouve déjà dans les *Histoires* ces qualités qui se montreront à leur plus haut degré dans les *Annales* : une richesse d'expression et de coloris qui ne craint pas d'emprunter à la poésie ses images; une gravité, une profondeur de pensées, qui, quand on lit Tacite, fait involontairement penser à Thucydide; avec cela je ne sais quelle sévérité pleine de tristesse qui donne à ses réflexions sur les hommes et sur les événements quelque chose d'amer. L'histoire, chez Tacite, n'a pas ce caractère d'enthousiasme, d'épanouissement, pour ainsi dire, que nous lui voyons chez Tite-Live : l'inspiration chez Tite-Live est, à certains égards, celle du poète épique; il est plein de la grandeur de son pays, son âme est émue d'admiration au récit des hauts faits qu'il raconte. Ce qui domine chez Tacite, c'est le dégoût, c'est l'indignation contenue à la vue des bassesses et des infamies dont il a dû être si longtemps l'impassible témoin; il a comme un plaisir amer à mettre à nu, dans tout ce qu'elles ont de hideux, les plaies de son siècle. L'histoire, chez Tite-Live, rapelle le poème national de Virgile; l'histoire, chez Tacite, fait penser

aux satires de Juvénal. Cette différence tient sans doute au génie des deux historiens ; mais elle tient plus encore à l'époque où ils ont vécu. Tacite a été le premier à le sentir, et, dans un chapitre célèbre (*Ann.,* IV, XXXII), il a montré, avec une tristesse qui n'est pas exempte d'amertume, comment son sujet contrastait avec celui de Tite-Live.

Le présent travail, destiné aux élèves de rhétorique, comprend seulement les deux premiers livres des *Histoires*. Les professeurs, qui voudront étudier les cinq livres tels qu'ils nous sont parvenus, n'auront qu'à choisir entre les éditions publiées par M. Gantrelle (Garnier frères), par M. Person (E. Belin), par M. Dupuy (Delalain frères). M. Gantrelle, qui s'est spécialement consacré à l'étude de Tacite, avait déjà fait paraître, à la librairie Garnier, un opuscule intitulé *Grammaire et style de Tacite*. M. Goelzer, professeur à la Faculté des lettres de Paris, qui prépare, pour la maison Hachette, une édition destinée à prendre place dans la *Collection d'éditions savantes* inaugurée par le *Virgile* de M. Benoist, a fait suivre d'une étude grammaticale très complète l'édition scolaire qu'il a donnée des deux premiers livres des *Histoires*.

A la demande des éditeurs, je me suis, en règle générale, conformé à l'orthographe, d'ailleurs toute conventionnelle, je le sais, que nous a transmise la tradition des deux derniers siècles. Les réformes orthographiques sont bonnes pour les éditions savantes; mais, avec le peu de temps que les programmes nouveaux laissent à l'étude du latin, l'intelligence d'un texte est assez difficile pour les élèves, sans qu'on aille les troubler par l'adoption d'une orthographe nouvelle. J'ai cru toutefois devoir écarter les formes absolument incorrectes, surtout celles qui reposent sur une étymologie de fantaisie; j'ai, par exemple, écrit *ceteri, mæstus, cælum, inclitus, lacrimæ.* Dans la pensée que les *Histoires,* en rhétorique, doivent être, par la nécessité même des circonstances, un livre d'explication rapide, j'ai essayé, dans le commentaire, de rendre l'intelligence du texte aussi prompte, aussi facile qu'il était possible. J'ai multiplié dans ce but, avec la mesure que comportait le sujet, les notes relatives à la grammaire, à l'histoire, à la géographie, aux institutions politiques et militaires de la Rome impériale; j'ai été à dessein plus sobre d'observations purement littéraires. Tacite demande avant tout à être compris pour être apprécié; et j'aurai pleinement atteint mon but, si j'ai aidé en quelque chose les jeunes gens à pénétrer plus facilement, et par là même plus intimement, dans la pensée de l'écrivain que Bossuet appelle le plus grave des historiens, et Racine le plus grand peintre de l'antiquité.

J.-B. L.

CORNELII TACITI

HISTORIARUM

LIBRI I ET II

LIBER I

CAPUT I

Préface. — Impartialité de l'auteur. — Ses projets pour l'avenir.

Inítium mihi óperis[1] Sérvius Galba[2] íterum, Titus Vínius[3] cónsules erunt. Nam post cónditam Urbem octingéntos et vigínti prióris ævi annos[4] multi auctóres[5] retulérunt, dum res pópuli Románi[6] memorabántur, pari

1 *Initium operis.* L'entrée en fonction des deux consuls est du 1er janvier de l'an 69 après J.-C. Galba avait été une première fois consul sous Tibère. (V. *Ann.*, VI, XV.)

2 L'empereur Galba (Servius Sulpicius Galba) était alors âgé de soixante-treize ans. (*Hist.*, I, XLIX.) Galba gouvernait depuis huit ans l'Espagne Tarraconaise quand il fut proclamé empereur par ses soldats (an 68), reconnu d'abord par Julius Vindex, puis par le sénat, enfin par l'empire tout entier, quand Néron, déclaré ennemi public, eut été réduit à se donner la mort (11 juin 68). Galba périt le 15 janvier 69.

3 T. Vinius, que Galba s'était donné pour collègue dans le consulat, est appelé plus bas (ch. VI) : « Le plus pervers des mortels » (*deterrimus mortalium*) ; Tacite étudie avec plus de détails la vie de Titus Vinius au chap. 48.

4 Entre l'époque présumée de la fondation de Rome (753 avant J.-C.) et la mort de Néron, il s'est écoulé 821 ans. Tacite dit en nombre rond 820 ans.

5 *Auctor* ne s'emploie pas à la bonne époque dans le sens d' « écrivain » (*scriptor*).

6 *Res populi Romani.* Cette expression désigne les événements de l'époque républicaine, où le peuple administrait ses affaires avec le concours du sénat.

eloquéntia ac libertáte; postquam bellátum apud Actium[1] atque omnem poténtiam ad unum conférri pacis intérfuit[2], magna illa ingénia cessére[3]; simul véritas plúribus[4] modis infrácta, primum inscítia[5] rei públicæ ut aliénæ, mox[6] libídine assentándi aut rursus ódio advérsus dominántes: ita neutris[7] cura posteritátis inter infénsos vel obnóxios. Sed ambitiónem[8] scriptóris fácile averséris, obtrectátio et livor[9] pronis aúribus accipiúntur; quippe adulatióni fœdum crimen[10] servitútis, malignitáti falsa spécies libertátis inest. Mihi Galba, Otho, Vitéllius nec benefício nec injuria cógniti. Dignitátem[11] nostram a Vespasiáno inchoátam, a Tito auctam, a Domitiáno lóngius provéctam non abnúerim : sed incorrúptam fidem proféssis neque amóre quisquam et sine ódio[12] dicéndus est. Quod si vita suppéditet, principátum divi Nervæ[13] et impérium Trajáni, ube-

Pari eloquentia ac libertate se rattache à *retulerunt*, et non à *memorabantur*.

1 *Postquam bellatum (est) apud Actium*, « en face du promontoire d'Actium » (31 av. J.-C.) ; la ville d'Actium ne fut bâtie qu'après la bataille.

2 Tacite reconnaît donc que le pouvoir d'un seul est devenu une condition de paix, après un demi-siècle et plus de guerres civiles.

3 *Cessere*, « disparurent. »

4 *Plures*, dans Tacite, n'a qu'exceptionnellement son sens classique de comparatif; il signifie le plus souvent : « beaucoup, plusieurs ».

5 Montesquieu (*Grand. et Décad. des Romains*, XIII) fait remarquer, après Dion, que « depuis les empereurs, il fut plus difficile d'écrire l'histoire. Tout devint secret; toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne sut plus que ce que la folie des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturèrent ».

6 *Mox* a le sens de « ensuite », comme chez les poètes; *rursus* équivaut à *contra*, « d'autre part, d'un autre côté. »

7 *Neutris*, ni chez les esclaves du pouvoir (*obnoxios*), ni chez les ennemis de l'autorité impériale (*infensos*). Chez Tacite, la préposition *inter*, avec l'accusatif qui la suit, tient à peu près lieu d'un ablatif absolu. (V. Gantrelle, *Grammaire de Tacite*, par. 149.)

8 *Ambitio* se dit « des vues intéressées, du désir de faire sa cour »; désigne ici « l'esprit de flatterie ».

9 « Le dénigrement et l'envie; » *livor* est un mot poétique.

10 *Crimen* est ici employé dans son sens primitif : « reproche, accusation. »

11 *Dignitatem*. Tacite fut probablement questeur la dernière année de l'empire de Vespasien (79), édile ou tribun du peuple sous Titus (81); lui-même nous apprend (*Ann.*, XI, 11) qu'il était préteur en 88, à l'époque des jeux séculaires donnés par Domitien.

12 *Neque amore... et sine odio*, comme s'il y avait *neque amore, neque odio*. Cette recherche de la variété, ce manque de symétrie est un des traits caractéristiques du style de Tacite. Avec *sine odio dicendus est*, il faut sous-entendre *quisque*, dont l'idée est contenue dans la proposition négative : *neque amore quisquam dicendus est*. Cf. Horace, sat. I, 1, 2 et 3 :

Nemo contentus vivat, laudet diversa sequentes,

ou *laudet* a pour sujet *unusquisque*, sous-entendu, et *Hist.*, II, p. 150, n. 9.

13 Nerva était mort, le 27 janvier 98. L'épithete de *divus* s'ajoutait au nom des empereurs, quand l'adulation païenne leur avait décerné, après leur mort, les honneurs divins. *Divus Nerva*, c'est presque « feu l'empereur Nerva ».

riórem securiorémque matériam, senectúti sepósui [1], rara témporum felicitáte, ubi sentíre quæ velis et quæ séntias dícere licet.

CAPUT II

Coup d'œil rapide sur l'ensemble des événements racontés dans les *Histoires*.

Opus aggrédior opímum cásibus [2], atrox prœliis, discors seditiónibus, ipsa étiam pace sævum [3]. Quátuor príncipes [4] ferro interémpti; trina bella civília [5], plura extérna ac plerúmque permíxta [6]; prósperæ in oriénte, advérsæ in occidénte res; turbátum Illýricum [7], Gálliæ nutántes, perdómita Británnia et statim omíssa [8]; coórtæ in nos Sarmatárum ac Suevórum gentes, nobilitátus cládibus mútuis Dacus [9], mota prope étiam Parthórum arma falsi Nerónis [10] ludíbrio. Jam vero Itália novis cládibus vel

1 Il est fort douteux que Tacite ait exécuté ce dessein. Les *Annales*, qui parurent dix ans environ après les *Histoires* (vers l'an 116), sont probablement son dernier ouvrage.

2 « Riche en désastres ; » *opimum casibus* est le texte de Burnouf. Madvig propose *rapidum casibus*, « où les catastrophes se précipitent. »

3 Allusion aux cruautés de Domitien.

4 Galba, Othon, Vitellius, en 69 ; Domitien en 96.

5 Guerre entre Othon et Vitellius ; guerre entre Vitellius et Vespasien ; Tacite voit une troisième guerre civile dans la lutte de Domitien contre L. Antonius, gouverneur révolté de la Germanie supérieure.

6 Par exemple, pendant que les lieutenants de Vespasien attaquaient Vitellius en Italie, le Batave Civilis soulevait le nord de la Gaule; plus bas: *Galliæ nutantes*.

7 L'Illyricum était alors moins une province qu'une région géographique, comprenant les pays qui s'étendent de l'Adriatique au Danube et à la mer Noire.

8 Sous Domitien, Agricola, le beau-père de Tacite, acheva la conquête de la Grande-Bretagne ; mais le nord de l'île fut abandonné presque aussitôt après son rappel.

9 L'empire romain avait pour voisins, sur la frontière du Danube, en allant de l'ouest à l'est : les Suèves d'abord, puis les Sarmates, enfin les Daces. Plus souvent vainqueurs que vaincus sous Domitien, les Daces furent plus tard domptés par Trajan ; leur pays fut repeuplé par des colons romains, dont les Roumains actuels se disent les descendants.

10 Outre le faux Néron dont il est question plus loin (*Hist.* II, VIII), l'histoire en connaît au moins deux autres : l'un nous est connu par Dion Chrysostome ; il parut vers l'an 80, sous Titus ; l'autre, dont parle Suétone (*Néron*, LVII), fut soutenu par les Parthes, en l'an 88 ; c'est sans doute à ce dernier que Tacite fait ici allusion.

post longam sæculórum sériem repetítis afflícta. Hausta[1] aut óbruta fecundíssima Campániæ ora, et Urbs incéndiis vastáta, consúmptis antiquíssimis delúbris, ipso Capitólio cívium mánibus incénso[2]. Pollútæ cærimóniæ, magna[3] adultéria; plenum exsíliis[4] mare, inrécti cædibus scópuli[5]. Atrócius in Urbe sævítum: nobílitas, opes, omíssi gestíque honóres[6] pro crímine et ob virtútes certíssimum exítium. Nec minus præmia delatórum invísa quam scélera, cum álii sacerdótia et consulátus ut spólia adépti, procuratiónes[7] álii et interiórem poténtiam[8], ágerent, vérterent cuncta ódio et terróre. Corrúpti in dóminos servi, in patrónos libérti; et quibus déerat inimícus, per amícos oppréssi[9].

1 *Hausta,* « engloutie par l'effondrement du sol ou l'invasion de la mer ; » *obruta,* « ensevelie sous la cendre et la lave. » Dans la variante : *Haustæ aut obrutæ urbes fecundissima Campaniæ ora, fecundissima ora* est à l'ablatif. Tacite fait allusion à l'éruption du Vésuve qui, en 79, au commencement de l'empire de Titus, détruisit Stabies, Herculanum et Pompeï. Cette éruption n'était pas la première; mais on avait perdu le souvenir des précédentes, ce qui explique à la fois *novis* et *post longam sæculorum seriem repetitis.*

2 Le Capitole fut incendié pendant le siège que Flavius Sabinus, frère de Vespasien, y soutint contre les partisans de Vitellius.

3 *Magnus,* qui se prend parfois en mauvaise part, signifie ici : « scandaleux. »

4 *Exsiliis,* comme *exulibus,* l'abstrait pour le concret.

5 *Scopuli.* Ce mot désigne ici les îlots déserts où l'on envoyait les exilés, souvent pour les y faire égorger.

6 *Honòres.* C'était un crime de briguer les dignités : on se rendait par là redoutable aux empereurs; c'était un crime de ne pas les rechercher : on manifestait par cette abstention le peu de cas qu'on faisait du pouvoir impérial.

7 *Procurationes,* « les charges de procurateurs. » Le procurateur était chargé de l'administration des finances, dans les provinces impériales. Dans les provinces sénatoriales', où ces fonctions étaient confiées aux questeurs, l'empereur entretenait parfois, comme en Afrique (V. chap. VII), un procurateur chargé d'administrer ses revenus particuliers. Enfin les procurateurs pouvaient obtenir le gouvernement de petites provinces : Ponce Pilate gouvernait la Judée avec le titre de procurateur. *Procurante Pontio Pilato Judæam* (Saint Luc III, I); *Per procuratorem Pontium Pilatum.* (*Ann.* XV, 44.)

8 *Interiorem potentiam,* « l'influence au palais, » par opposition à celle que les procurateurs exerçaient au dehors dans les provinces.

9 *Per amicos oppressi,* par exemple, Dolabella. (V. *Hist.,* II, 63.)

CAPUT III

Coup d'œil rapide sur l'ensemble des événements racontés dans les *Histoires* (suite).

Non tamen ádeo virtútum[1] stérile sæculum ut non et bona exémpla prodíderit. Comitátæ prófugos líberos matres, secútæ marítos in exsília cónjuges[2], propínqui audéntes, constántes géneri[3], cóntumax étiam advérsus torménta servórum fides; suprémæ clarórum virórum necessitátes[4], ipsa necéssitas fórtiter toleráta et laudátis antiquórum mórtibus pares éxitus[5]. Præter multíplices rerum humanárum casus cælo terráque prodígia et fúlminum mónitus, et futurórum præságia læta, trístia, ambígua, manifésta; nec enim umquam atrocióribus pópuli Románi cládibus magísve justis indíciis[6] approbátum[7] est non esse curæ deis securitátem nostram, esse ultiónem.

CAPUT IV

État de Rome à la mort de Néron.

Ceterum antequam destináta compónam, repeténdum vidétur qualis status Urbis, quæ mens exercítuum, quis

1 La construction de *sterilis* avec le génitif appartient à la langue poétique. *Heu steriles veri.* (Perse, V, 75.)

2 Ainsi Fannia, fille de Thraséa, accompagna son mari Helvidius Priscus en exil.

3 Comme Helvidius Priscus, le gendre de Thraséa.

4 *Necessitas,* ici, comme ailleurs, chez Tacite, l'« ordre de mourir ». Cf. *Ann.*, XV, 61 : *Intromisitque ad Senecam unum de centurionibus qui necessitatem ultimam denuntiaret.*

5 Pour comprendre cette phrase, il faut se rappeler que Tacite croit, avec la plupart de ses contemporains, à la légitimité du suicide.

6 *Justis indiciis*, « des preuves éclatantes, » mot à mot, « des preuves régulières, admissibles en justice. » Tacite voit dans la divinité moins une providence bienfaisante qu'une puissance vengeresse. Cette idée injurieuse se trouve déjà dans Lucain (IV, 807) :

Felix Roma quidem, civesque habitura beatos,
Si libertatis superis tam cura placeret
Quam vindicta placet.

7 *Approbatum* = *probatum.*

hábitus provinciárum, quid in toto terrárum orbe válidum, quid ægrum fúerit, ut non modo casus eventúsque rerum, qui plerúmque fortúiti sunt, sed rátio[1] étiam causǽque noscántur. Finis Nerónis ut lætus primo gaudéntium ímpetu fúerat[2], ita vários motus animórum non modo in Urbe apud patres aut pópulum aut urbánum mílitem[3], sed omnes legiónes[4] ducésque concíverat, evulgáto impérii arcáno[5] posse príncipem alibi quam Romæ fíeri. Sed patres læti, usurpáta statim libertáte licéntius ut erga príncipem novum et abséntem; primóres[6] équitum próximi gaúdio patrum; pars pópuli íntegra[7] et magnis dómibus annéxa, cliéntes libertíque damnatórum et éxsulum in spem erécti; plebs sórdida et circo ac theátris sueta, simul detérrimi servórum, aut qui adésis bonis per dédecus Nerónis alebántur, mæsti et rumórum ávidi.

1 *Ratio :* « l'enchaînement des faits, » par opposition à *casus eventusque*, « les péripéties et les résultats. Cf. BOSSUET, *Hist. univ.*, 3e partie, II. « La vraie science de l'histoire est de remarquer, dans chaque temps, ces *secrètes dispositions* qui ont préparé les grands changements, et les *conjonctures importantes* qui les ont fait arriver. » — *Plerumque*, chez Tacite, « souvent. »

2 *Ut... ita ;* ces deux mots se rencontrent souvent en opposition dans la langue de Tacite. Cf. plus bas, ch. VII : *Ut avaritia et libidine fœdum...; ita cogitatione rerum novarum abstinuisse.*

3 *Urbanus miles.* Cette expression désigne ici non pas une milice particulière, mais, par opposition aux légions des provinces, les troupes qui formaient proprement la garnison de Rome, c'est-à-dire : 1° Les neuf cohortes prétoriennes, milice privilégiée, cantonnée aux portes mêmes de la ville ; 2° les *cohortes urbanæ* (trois à Rome, sous Auguste, *Ann.*, IV, 5), préposées surtout à la garde de la ville ; 3° enfin les sept cohortes de *vigiles*, chargées de la police nocturne.

4 *Apud* est sous-entendu devant *omnes legiones.*

5 Le secret de la transmission du pouvoir était dévoilé. L'exemple de Galba, proclamé par les légions d'Espagne, montrait qu'on pouvait faire un empereur ailleurs qu'à Rome. Notez *alibi quam*, au lieu de *alibi ac.*

6 « Les chevaliers du premier rang » *illustres equites*, qui avaient le cens sénatorial et pouvaient devenir sénateurs.

7 « La partie saine du peuple, » par opposition à la *plebs sordida.*

CAPUT V

Dispositions des soldats à Rome. — Nymphidius tente inutilement de se faire proclamer empereur à la mort de Néron.— Galba indispose les soldats.

Miles urbánus longo Cæsarum sacraménto [1] imbútus et ad destituéndum Nerónem arte [2] magis et impúlsu quam suo ingénio tradúctus, postquam neque dari donatívum [3] sub nómine Galbæ promíssum, neque magnis méritis ac præmiis eumdem in pace quem in bello locum, præventámque [4] grátiam intélligit apud príncipem a legiónibus factum, pronus ad novas res scélere ínsuper Nymphídii Sabíni præfécti [5] impérium sibi moliéntis agitátur. Et Nymphídius quidem in ipso conátu oppréssus; sed quamvis [6] cápite defectiónis abláto, manébat plerísque mílitum consciéntia [7], nec déerant sermónes sénium atque avarítiam Galbæ increpántium. Laudáta olim et militári fama celebráta sevéritas ejus angébat aspernántes véterem disciplínam, atque ita quatuórdecim annis a Neróne assuefáctos ut haud minus vítia príncipum amárent quam olim

1 Le serment de fidélité prêté aux Césars, dont Néron était le dernier rejeton; *sacramentum* désigne proprement le « serment militaire ».

2 C'étaient les artifices du préfet du prétoire Nymphidius, qui avaient déterminé les prétoriens à abandonner Néron.

3 *Donativum*, « distribution d'argent, » faite aux soldats, surtout aux prétoriens, à l'avènement des empereurs et dans d'autres occasions solennelles.

4 Les prétoriens avaient été devancés dans la faveur de Galba, proclamé en Espagne; *præventam gratiam*, construction comme on en voit chez Tacite pour : *se præventum esse gratia*. Le passif *præveniri* appartient à la langue de Tacite.

5 *Præfecti*, « préfet du prétoire. » Nymphidius avait eu, sous Néron, pour collègue dans cette charge Sophonius Tigellinus (*Hist.*, I, 72). Le préfet du prétoire était un personnage de l'ordre équestre. Les cohortes prétoriennes n'avaient eu qu'un seul chef jusqu'à la mort de Burrhus; Néron alors, redoutant l'ascendant que cette charge donnait à celui qui la possédait, nomma deux préfets du prétoire (Cf. *Ann.*, XIV, 51.)

6 *Quamvis*, à l'époque classique, ne se construit pas avec un ablatif absolu.

7 « Le sentiment de leur complicité. »

virtútes verebántur [1]. Accéssit Galbæ vox pro re pública honésta [2], ipsi anceps, legi a se mílitem, non emi; nec enim ad hanc formam [3] cétera erant.

CAPUT VI

L'entourage de Galba. — Ses cruautés. — Rome pleine de soldats.

Inválidum senem Titus Vínius et Cornélius Laco [4], alter detérrimus mortálium, alter ignavíssimus, ódio flagitiórum onerátum contémptu inértiæ destruébant [5]. Tardum [6] Galbæ iter et cruéntum, interféctis Cingónio Varróne [7], cónsule designáto, et Petrónio Turpiliáno [8] consulári : ille ut Nymphídii sócius, hic ut dux Nerónis, inaudíti atque indefénsi tanquam innocéntes períerant. Intróitus in Urbem, trucidátis tot míllibus [9] inérmium mílitum, infáustus ómine atque ipsis étiam qui occíderant [10] formidolósus. Indúcta legióne Hispána [11], remanénte ea quam e

1 Le simple *verebantur*, pour le composé *reverebantur*.

2 *Pro republica honesta*, « parole honorable en ce qui touche la république, parole honorable pour la politique de Galba ; » *ipsi anceps*, « dangereuse pour lui, pour sa personne. »

3 *Forma* (d'où *formula*), forme qui exprime la pensée, « maxime ».

4 Cornelius Laco, préfet du prétoire, partageait, avec Titus Vinius et l'affranchi Icelus la faveur de Galba.

5 *Odio flagitiorum oneratum* a trait à Titus Vinius (*deterrimus mortalium*) ; *contemptu inertiæ* à Cornelius Laco (*ignavissimus mortalium*).

6 Parti d'Espagne vers le commencement de juillet 68, Galba était arrivé à Rome en septembre.

7 Complice de Nymphidius, Cingonius Varron avait composé le discours que le prétendant devait prononcer devant les prétoriens après avoir été proclamé empereur.

8 Néron l'avait nommé gouverneur de Bretagne ; c'est probablement pour cette raison que Tacite l'appelle *dux* (général) *Neronis*.

9 L'entrée à Rome de Galba avait été signalée par le massacre des soldats de marine (*classici*), que Néron avait appelés dans la capitale pour les organiser en légion. Ces soldats, qui craignaient d'être renvoyés sur la flotte, où le service était moins estimé et moins rétribué que dans les légions, se portèrent au-devant de Galba jusqu'au pont Mulvius, pour le prier d'accomplir la promesse que Néron leur avait faite ; leur attitude menaçante effraya l'empereur, qui les fit charger par sa cavalerie. Sept mille furent massacrés, si nous en croyons Dion.

10 *Qui occiderant*, « les soldats chargés de ce massacre » en avaient eux-mêmes été effrayés.

11 Galba avait amené avec lui une légion levée en Espagne (la 7e *galbiana*).

classe[1] Nero conscrípserat, plena Urbs exércitu insólito; multi ad hoc númeri[2] e Germánia ac Británnia et Illýrico, quos idem Nero eléctos præmissósque ad claustra Caspiárum[3] et bellum quod in Albános parábat, oppriméndis Víndicis[4] cœptis revocáverat: ingens novis rebus matéria, ut non in unum áliquem prono favóre, ita audénti paráta.

CAPUT VII

Assassinat de Clodius Macer et de Fonteius Capito. — L'opinion publique se prononce de plus en plus contre Galba.

Forte congrúerat[5] ut Clódii Macri[6] et Fontéii Capitónis[7] cædes nuntiaréntur. Macrum in Africa haud dúbie turbántem Trebónius Garutiánus procurátor jussu Galbæ, Capitónem in Germánia, cum simília cœptáret, Cornélius Aquínus et Fábius Valens legáti legiónum interféce-

1 Néron avait déjà formé une légion composée de soldats de la flotte (*legio prima Adjutrix classicorum*) autres que ceux qui furent massacrés par l'ordre de Galba.

2 *Numeri*, « des détachements. »

3 *Claustra Caspiarum (portarum)*, « les portes caspiennes », défilé de la région caucasique. Les armées romaines devaient les traverser pour pénétrer dans le pays des Albaniens, peuple des bords de la mer Caspienne, contre lesquels Néron préparait une expédition.

4 C. Julius Vindex, propréteur en Gaule (*legatus Cæsaris pro prætore*) avait donné le signal de la révolte contre Néron, et déterminé Galba à accepter l'empire. A la tête des milices gauloises, il rencontra, près de *Vesontio* (Besançon), Verginius, gouverneur de la Germanie supérieure, qui marchait contre lui avec ses légions. Un arrangement était sur le point de se conclure quand, par suite d'un malentendu, les deux armées en vinrent aux mains : les Gaulois furent défaits, et Vindex se tua de désespoir.

5 « Il y avait eu coïncidence » entre ces deux nouvelles.

6 Claudius Macer, gouverneur d'Afrique. Il avait voulu se faire proclamer empereur. La province sénatoriale d'Afrique, à laquelle on rattachait d'ordinaire la Numidie (département de Constantine), comprenait à peu près l'ancien territoire de Carthage (Tunisie et partie occidentale de la Tripolitaine).

7 C. Fonteius Capito, gouverneur de la Germanie inférieure (*legatus Cæsaris pro prætore*), avait sous ses ordres les légions établies dans la province ; ses subordonnés, Cornélius Aquinus et Fabius Valens, simples *legati legionum*, commandaient sous lui chacun une légion. Fabius Valens joue un rôle important dans les événements que Tacite va raconter dans les *Histoires*.

rant, ántequam juberéntur. Fuére qui créderent Capitónem, ut avarítia et libídine fœdum ac maculósum, ita[1] cogitatióne rerum novárum abstinuísse, sed a legatis bellum suadéntibus, postquam impéllere nequíverint, crimen ac dolum ultro compósitum, et Galbam mobilitáte ingénii, an[2] ne áltius scrutarétur, quoquo modo acta, quia mutári non póterant, comprobásse. Ceterum utraque cædes sinístre accépta, et invíso semel príncipi seu bene seu male facta parem invídiam afferébant[3]. Venália cuncta, præpoténtes libérti, servórum manus súbitis[4] ávidæ et tanquam apud senem festinántes[5], eadémque novæ aulæ mala, æque gravia, non æque excusáta. Ipsa ætas Galbæ irrísui ac fastídio erat assuétis juvéntæ Nerónis, et imperatóres forma ac décore córporis, ut est mos vulgi, comparántibus.

CAPUT VIII

Dispositions des provinces. — L'Espagne, la Gaule, les deux Germanies.

Et hic quidem Romæ, tanquam[6] in tanta multitúdine, hábitus animórum fuit. E provínciis Hispániæ præerat Clúvius Rufus[7], vir facúndus et pacis ártibus[8], bellis

1 *Ita... ut,* en opposition, « bien que flétri et souillé par l'avarice et la débauche, Capito n'en était pas moins étranger à toute pensée de révolte. »

2 *An*, avec le sens de « ou peut-être », comme souvent chez Tacite. (Cf. Cic., *Paucis antequam mortuus est diebus an mensibus. Brutus*, XXIII, 89.)

3. *Afferebant*, conjecture proposée par Bezzemberger, et adoptée par la plupart des derniers éditeurs.

4 *Subitis,* pluriel neutre, « dans une fortune subite. »

5 *Apud senem festinantes.*

Je les voyais tous trois (Vinius, Laco et Icelus),
Je les voyais tous trois *se hâter* sous un maître,
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être,
Et tous trois, à l'envi, s'empresser ardemment,
A qui *dévorerait* ce règne d'un moment.
(Corneille, *Othon*, acte I, sc. I.)

6 *Tanquam*, « comme c'était naturel. »

7 Cluvius Rufus, l'historien, dont Tacite allègue plus d'une fois le témoignage, gouvernait l'Espagne Tarraconaise, qui comprenait plus de la moitié de la péninsule.

8 *Pacis artibus*, ablatif de qualité dépendant de *vir.*

inexpértus. Gálliæ super[1] memóriam Víndicis obligátæ recénti dono Románæ civitátis[2] et in pósterum tribúti levaménto. Próximæ tamen Germánicis exercítibus Galliárum civitátes[3] non eodem honóre hábitæ, quædam etiam fínibus adémptis[4] pari dolóre[5] cómmoda aliéna ac suas injúrias metiebántur. Germánici[6] exércitus, quod periculosíssimum in tantis víribus, sollíciti et iráti supérbia recéntis victóriæ[7] et metu, tanquam álias partes fovíssent. Tarde a Neróne descíverant, nec statim pro Galba Vergínius[8]. An imperáre noluísset dúbium[9] : delátum ei a mílite impérium conveniébat. Fontéium Capitónem occísum étiam qui queri non póterant, tamen indignabántur. Dux deerat, abdúcto Vergínio per simulatiónem amicítiæ; quem non remítti atque étiam reum esse tamquam suum crimen[10] accipiébant.

1 *Super*, au sens de *prœter*, « sans parler du souvenir de Vindex. »

2 La partie de la Gaule qui s'était soulevée en faveur de Galba avait reçu de lui le droit de cité, et, pour l'avenir, la remise du quart des tributs.

3 Les cités de la Gaule Belgique qui avaient pris parti contre Vindex (Trèves, Langres).

4 C'est ainsi que les habitants de Trèves avaient, si l'on en croit Steininger (*Gesch. des Trev.*), dû céder à de nouveaux colons une partie de leur territoire.

5 « Les avantages accordés aux autres et les injustices dont ils étaient l'objet leur causaient un égal dépit. »

6 La rive gauche du Rhin, détachée de la Gaule Belgique, formait une sorte de territoire militaire divisé en deux gouvernements séparés par la Nahe (la Germanie supérieure et la Germanie inférieure), et défendu par huit légions.

7 Il s'agit de leur victoire sur Vindex. Ils craignaient qu'on ne leur reprochât d'avoir, en détruisant l'armée de Vindex, favorisé un parti autre que celui de Galba.

8 Verginius Rufus, qui commandait dans la Germanie supérieure. Sans se déclarer immédiatement (*statim*) pour Galba, il refusa l'empire que lui offraient ses soldats. Verginius fut consul pour la troisième fois sous Nerva, en 97; Tacite, qui lui fut substitué (*suffectus*) dans le consulat, prononça son oraison funèbre.

9 *Dubium an noluisset*. Si *an* a, comme chez Cicéron, après *dubito, dubium (est)*, le sens de « si ne pas », traduire : « Il est à croire qu'il n'avait pas voulu l'empire; » si *an* a le sens de « si », comme c'est assez fréquent chez Tacite : « Il était douteux qu'il n'eût pas voulu l'empire; on pouvait se demander s'il l'avait refusé sérieusement. »

10 L'éloignement de Verginius, appelé à Rome (*abductum*), était, aux yeux des légionnaires, une accusation (*crimen*) dirigée contre eux.

CAPUT IX

Hordeonius Flaccus. — Vitellius en Germanie. — La Bretagne et l'Illyrie.

Supérior exércitus legátum Hordeónium Flaccum [1] spernébat, senécta ac debilitáte pedum [2] inválidum, sine constántia, sine auctoritáte; ne quiéto quidem mílite régimen : ádeo [3] furéntes infirmitáte retinéntis ultro accendebántur. Inferióris Germániæ legiónes diútius sine consulári [4] fuére, donec missu Galbæ A. Vitéllius [5] áderat, censóris Vitéllii ac ter cónsulis fílius : id satis videbátur. In Británnico exércitu nihil irárum. Non sane áliæ legiónes per omnes civílium bellórum motus innocéntius egérunt, seu quia procul et Océano divísæ, seu crebris expeditiónibus doctæ hostem pótius odísse. Quies et Illýrico, quamquam excítæ [6] a Neróne legiónes, dum in Itália cunctátur [7], Vergínium legatiónibus adíssent; sed longis spátiis discréti exércitus, quod salubérrimum est ad continéndam militárem fidem, nec vítiis nec víribus miscebántur.

1 Hordeonius Flaccus était le successeur de Verginius dans la Germanie supérieure. *Superior exercitus,* « l'armée de la Germanie supérieure. »

2 *Debilitate pedum.* Plutarque (*Galba,* XVIII) nous dit qu'il avait la goutte.

3 *Adeo,* « à plus forte raison. »

4 *Sine consulari* (*legato*). On ne donnait guère le gouvernement des provinces importantes qu'à d'anciens consuls. La Germanie inférieure fut sans gouverneur depuis le meurtre de Fonteius Capito (ch. VII), jusqu'à l'arrivée (*donec aderat*) de Vitellius.

5 C'est le futur empereur; son père avait été, sous Claude, le second personnage de l'empire; l'illustration paternelle parut un titre suffisant à Galba (*id satis videbatur*).

6 Néron les avait mises en mouvement, pour les opposer à Vindex.

7 *Cunctatur* a pour sujet *Nero.* Pendant que Néron hésitait, les légions d'Illyrie députaient à Verginius (pour lui proposer l'empire). — *Quanquam,* en prose classique, se construit avec l'indicatif.

CAPUT X

L'Orient. — Portrait de Mucien. — La guerre des Juifs. — Vespasien est favorablement disposé pour Galba.

Oriens adhuc immótus. Sýriam et quátuor legiónes obtinébat Licínius Muciánus [1], vir secúndis adversísque juxta famósus. Insígnes amicítias júvenis ambitióse colúerat; mox attrítis ópibus, lúbrico statu, suspécta étiam Claúdii iracúndia, in secrétum Asiæ [2] sepósitus tam prope ab éxsule fuit quam póstea a príncipe. Luxúria, indústria [3], comitáte, arrogántia, malis bonísque ártibus mixtus : nímiæ voluptátes, cum vácaret; quóties expedíerat [4], magnæ virtútes; palam [5] laudáres, secréta male audiébant : sed apud subjéctos, apud próximos, apud collégas váriis illécebris potens, et cui expedítius fúerit trádere impérium quam obtinére. Bellum Judáicum Flávius Vespasiánus [6] (ducem eum Nero delégerat) tribus legiónibus administrábat. Nec Vespasiáno advérsus Galbam votum aut ánimus : quippe [7] Titum fílium ad veneratiónem cultúmque ejus míserat, ut suo loco memorábimus [8]. Occúlta fati [9] et osténtis ac respónsis destinátum Vespasiáno liberísque ejus impérium post fortúnam credídimus.

1 Licinius Crassus Mucianus, gouverneur de la province impériale de Syrie depuis 67, destiné à jouer un si grand rôle sous l'empire de Vespasien.

2 *Sepositus*, « relégué, » *in secretum Asiæ*, « dans un coin isolé de l'Asie, » probablement en Lycie.

3 *Luxuria industria.* L'absence de liaison entre les substantifs a pour but de faire ressortir l'opposition. (Cf. I, 3 : *Præsagia læta, tristia, ambigua, manifesta.*)

4 *Quoties expedierat*, « toutes les fois qu'il était nécessaire. » Ritter propose de lire : *quoties se expedierat*, « quand il s'était une fois arraché à ses plaisirs. »

5 *Palam.* L'adverbe tient lieu d'un complément : « on pouvait louer sa vie publique, par contre sa conduite privée (*secreta*) était décriée. »

6 Flavius Vespasianus, le futur empereur, né à Reate, le 17 novembre, an 9 après J.-C. *Natus est* XV *kalendas decembres*, dit Suétone (*Vesp.*, II).

7 *Quippe* équivaut à une proposition entière : « La preuve, c'est que. »

8 Au commencement du livre second (II, I). La mort de Galba arrêta Titus en route.

9 *Credidimus occulta fati*, « nous avons cru à une volonté secrète du destin ; » *credidimus destinatum imperium...*, « nous avons cru que les prodiges et les oracles avaient promis l'empire à Vespasien. »

CAPUT XI

L'Égypte, l'Afrique et les provinces de moindre importance.— Impuissance de l'Italie.

Ægýptum [1] copiásque quibus coercerétur jam inde a divo Augústo équites Románi óbtinent loco regum : ita visum expedíre provínciam áditu diffícilem, annónæ fecúndam, superstitióne ac lascívia discórdem et móbilem, ínsciam legum [2], ignáram magistrátuum, dómui [3] retinére. Regébat tum Tibérius Alexánder [4], ejusdem natiónis. Africa ac legiónes in ea, interfécto Clódio Macro, conténtæ qualicúmque príncipe post experiméntum dómini minóris [5]. Duæ Mauritániæ [6], Rhǽtia [7], Nóricum, Thrácia et quæ áliæ procuratóribus [8] cohibéntur, ut cuique exercítui vicínæ, ita in favórem aut ódium contáctu valentiórum agebántur. Inérmes provínciæ [9] atque ipsa in primis Itália, cuicumque servítio expósita, in prétium belli cessúræ erant. Hic fuit rerum Romanárum status, quum Sérvius Galba íterum, Titus Vínius cónsules inchoavére annum sibi últimum, reipúblicæ prope suprémum.

Mais, comme le fait remarquer Tacite, on ne s'était avisé de cela qu'après l'événement.

1 *Ægyptum.* L'Égypte conquise par Auguste après Actium, avait, surtout à cause de son importance pour l'alimentation de Rome (JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, IV, x, 5), reçu une organisation particulière : elle était gouvernée par un simple chevalier, placé directement sous les ordres de l'empereur.

2 Rome n'avait introduit en Égypte ni sa législation ni ses magistratures regulières; la volonté du représentant de César servait de loi, comme auparavant celle des rois.

3 *Domus*, « la maison de l'empereur; » *domui retinere*, « rattacher directement à la maison impériale. »

4 Tiberius Alexander. Il était juif d'origine, mais né à Alexandrie, où la communauté juive était très nombreuse.

5 Ce maître subalterne (*domini minoris*), dont l'Afrique avait fait l'essai (*experimentum*), c'était Clodius Macer. (V. ch. VII; p. 9, note 6.)

6 La Mauritanie Tingitane (Maroc), capitale *Tingis* (Tanger); la Mauritanie Césarienne (départements d'Alger et d'Oran), capitale *Cæsarea* (Cherchel).

7 *Rhætia*, région montagneuse au nord de l'Italie (Tyrol et canton des Grisons). Le Norique, à l'est de la Rhétie et de la Vindelicie, était borné au nord par le Danube, à l'est par la Pannonie.

8 *Procuratoribus*, au datif, comme chez les poètes.

9 *Inermes provinciæ*, « les provinces qui n'avaient pas de troupes. » La plupart des provinces intérieures n'avaient

CAPUT XII

Soulèvement des légions de la haute Germanie. — Galba songe à se donner un fils par l'adoption.

Paucis post kaléndas[1] Januárias diébus Pompéii Propínqui procuratóris e Bélgica[2] líttetæ afferúntur : superióris Germániæ legiónes rupta sacraménti reveréntia imperatórem álium flagitáre, et senátui ac pópulo Romano arbítrium eligéndi permíttere, quo sedítio móllius acciperétur. Maturávit ea res consílium Galbæ, jam pridem de adoptióne secum et cum próximis agitántis. Non sane crébrior tota civitáte sermo[3] per illos menses fúerat, primum licéntia[4] ac libídine tália loquéndi, dein fessa jam ætáte Galbæ. Paucis judícium[5] aut rei públicæ amor : multi stulta spe, prout quis amícus vel cliens, hunc vel íllum ambitiósis[6] rumóribus destinábant, étiam Titi Vínii ódio, qui in dies quanto poténtior, eódem actu[7] invísior erat. Quippe hiántes[8] in magna fortúna amicórum cupiditátes ipsa Galbæ facílitas intendébat, quum apud infírmum et crédulum minóre metu et majóre præmio peccarétur.

que des milices locales ; en dehors des deux Germanies, il n'y avait en Gaule qu'une seule légion.

1 Se rappeler que les *kalendes* tombent le 1er de chaque mois ; les *nones*, le 7 des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, le 5 des autres mois ; les *ides*, neuf jours après les *nones*, en comptant le point de départ et le point d'arrivée, le 15 en mars, mai, juillet, octobre, le 13 des autres mois. (V. COURVAL, *Histoire romaine*, p. 303.)

2 La Gaule Belgique, voisine de la Germanie, s'étendait au sud jusqu'à la Marne et à la Seine.

3 *Sermo*, « conversations, entretiens » relatifs à l'adoption.

4 *Licentia*, c'est « la liberté complète » qu'on avait de parler de l'adoption ; *libidine*, « le penchant très vif » qu'on avait pour ces sortes d'entretiens.

5 *Judicium*. « Il en était peu qui fussent guidés par la raison ou l'amour de l'État. »

6 *Ambitiosis*, « des rumeurs, des prédictions intéressées ; » *destinabant*, « désignaient comme successeur. »

7 *Eodem actu*, « par là même ; » d'autres lisent *eodem auctu*, « par le fait de son élévation. »

8 *Hiantes*. Tacite, dans ce tableau peint de main de maître, personnifie « ces cupidités insatiables », et nous les montre, pour ainsi dire, « bouche béante » (*hiantes*).

CAPUT XIII

Vinius favorise Othon, que repoussent Laco et Icélus. — Antécédents d'Othon.

Poténtia principátus[1] divísa in Titum Vínium cónsulem, Cornélium Lacónem prætórii præféctum; nec minor grátia Icelo Galbæ libérto, quem ánnulis[2] donátum equéstri nómine Marciánum vocitábant. Hi discórdes et rebus minóribus sibi quisque tendéntes, circa consílium eligéndi successóris in duas factiónes scindebántur. Vínius pro M. Othóne, Laco atque Icelus consénsu non tam unum áliquem fovébant[3] quam álium. Neque erat Galbæ ignóta Othónis ac Titi Vínii amicítia; et rumóribus nihil siléntio transmitténtium[4], quia Vínio vídua[5] fília, cælebs Otho, gener ac socer destinabántur. Credo et rei públicæ curam subísse[6], frustra a Neróne translátæ, si apud Othonem relinquerétur. Namque Otho pueritiam incurióse[7], adolescéntiam petulánter égerat, gratus Neróni æmulatióne[8] luxus. Mox suspéctum in provínciam Lusitániam spécie legatiónis sepósuit[9]. Otho, cómiter administráta província, primus in partes[10] transgréssus nec segnis, donec bellum fuit, et inter præséntes[11] splendidíssimus, spem adop-

1 *Potentia principatus*, « la réalité du pouvoir impérial. » Galba n'avait que le titre. — *In*, au sens de *inter*.

2 *Annulis*, « l'anneau de chevalier » (sous-entendu *aureis*).

2 *Fovebant*. Sans favoriser un candidat déterminé, ils s'entendaient pour écarter Othon.

4 *Rumoribus... transmittentium*, « dans les observations de ceux qui ne passent sous silence aucun détail. »

5 *Vidua*, « sans mari ; » le mot n'indique pas qu'elle eût été mariée ; d'autre part *cælebs* ici signifie simplement « non marié ». Cf. p 27, n. 2.

6 *Subiisse*, sous-entendu *Galbam*, ou *Galbæ animum* : « L'idée de l'intérêt de l'État se présenta à l'esprit de Galba » ; il était inutile de renverser Néron, pour élever à l'empire son ancien complice.

7 *Incuriose*, « en étourdi ; » *petulanter*, « dans les dérèglements. »

8 *Æmulatio luxus*, « rivalité de débauches. »

9 *Seposuit* a pour sujet *Nero*. Néron envoya Othon gouverner la Lusitanie ; c'était un exil déguisé.

10 *Partes*, « le parti de Galba. »

11 *Inter præsentes*, « dans l'entourage de Galba ; » *statim*, « tout d'abord, du premier coup. »

tiónis statim concéptam ácrius in dies rapiébat, faventibus plerísque mílitum, prona in eum aula Nerónis ut símilem.

CAPUT XIV

Le choix de Galba se fixe sur Pison, homme d'une vertu antique.

Sed Galba post núntios Germánicæ seditiónis, quamquam nihil adhuc de Vitéllio certum, ánxius[1] quonam exercítuum vis erúmperet, ne urbáno quidem míliti confísus, quod[2] remédium únicum rebátur, comítia[3] impérii tránsigit; adhibitóque super[4] Vínium ac Lacónem Mário Celso[5] cónsule designáto ac Ducénnio Gémino præfécto Urbis[6], pauca præfátus de sua senectúte, Pisónem Liciniánum arcessi jubet, seu própria electióne sive, ut quidam credidérunt, Lacóne instánte, cui apud Rubéllium Plautum[7] exércita cum Pisóne amicítia. Sed cállide ut ignótum fovébat, et próspera de Pisóne fama consílio ejus fidem addíderat. Piso[8], M. Crasso et Scribónia génitus, nóbilis utrímque, vultu habitúque moris antíqui, ex

1 *Anxius*, « se demandant avec inquiétude dans quel sens (*quonam*) éclaterait le déchainement des armées soulevées. » Il ne savait pas encore si elles avaient proclamé Vitellius.

2 *Quod* a pour antécédent l'idée comprise dans *comitia transigit :* l'élection d'un successeur était, à son sens, le seul remède.

3 On appelait *comitia* les réunions dans lesquelles le peuple assemblé exerçait, sous la république, son droit de souveraineté ; il y avait, par exemple, les *comitia consularia, prætoria*, où se faisait l'élection des consuls, des préteurs. Tacite appelle, par analogie, *comitia imperii* la réunion dans laquelle Galba désigne son successeur à l'empire.

4 *Super = præter*, « outre, en plus de. »

5 Marius Celsus, resté fidèle à Galba jusqu'au dernier moment, fut sauvé par Othon (I, 45), qu'il servit avec la même loyauté, et épargné une seconde fois par Vitellius (II, 60).

6 Le préfet de la ville était un personnage consulaire, sorte de préfet de police nommé par l'empereur, et dont la juridiction s'étendait jusqu'à 100 milles de Rome ; il était en même temps juge suprême au criminel, avec appel à l'empereur seul.

7 Rubellius Plautus, vertueux citoyen, exilé d'abord par Néron, qui le fit ensuite assassiner (*An.*, XIV, 59).

8 Pison avait déjà été l'objet d'une adoption ; fils de M. Licinius Crassus, il avait été adopté par L. Calpurnius Piso, dont, conformément à l'usage, il avait pris le nom, en y ajoutant, à titre d'*agnomen*, un adjectif dérivé de son nom d'origine (L. Calpurnius Piso *Licinianus*).

æstimatióne recta[1] sevérus, detérius interpretántibus trístior habebátur : ea pars morum ejus, quo suspéctior sollícitis, adoptánti placébat.

CAPUT XV

Discours de Galba *.

15. Igitur Galba, apprehénsa Pisónis manu, in hunc modum locútus fertur : « Si te privátus lege curiáta[2] apud pontífices[3], ut moris est, adoptárem, et mihi egrégium erat Gnæi Pompéii et M. Crassi sóbolem[4] in penátes meos adscíscere, et tibi insígne gentis Sulpíciæ ac Lutátiæ décora[5] nobilitáti tuæ adjecísse; nunc me deórum hominúmque conséensu ad impérium vocátum præclára índoles tua et amor pátriæ ímpulit, ut principátum, de quo majores nostri[6] armis certábant, bello adéptus, quiescénti ófferam, exémplo divi Augústi, qui sorórís fílium Marcéllum[7], dein génerum Agríppam, mox nepótes suos,

1 *Ex existimatione recta*, « à le bien juger; » *severus*, « grave, sérieux : » *tristior*, « d'un caractère sombre. » *Quo suspectior*, c'est-à-dire *placebat* (*eo magis*) *quo suspectior* (*erat*).

2 *Lege curiata*. L'adoption, en principe, ne se faisait qu'en vertu d'une loi votée par l'assemblée des trente curies; depuis longtemps ce n'était plus qu'une formalité; les trente curies étaient remplacées par trente licteurs.

3 *Apud pontifices*. L'adoption était un acte religieux, qui s'accomplissait en présence des pontifes; l'adopté, en effet, quittait le culte privé de sa famille d'origine pour suivre désormais les rites de la famille dans laquelle il entrait par l'adoption.

4 « Le descendant de Pompée et de Crassus. » Pison descendait de Crassus par son père, et sa mère Scribonia était petite-fille du grand Pompée.

5 « Les illustrations de la *gens Sulpicia*, et de la *gens Lutatia*. » Galba était de la *gens Sulpicia*, et sa mère Mummia descendait, par les femmes, de Lutatius Catulus, le vainqueur des Cimbres.

6 Les ancêtres de Pison et ceux de Galba s'étaient trouvés, durant les guerres civiles, dans des camps opposés; d'ailleurs *nostri* peut se rapporter à tous les Romains.

7 Auguste avait désigné pour son successeur, d'abord son neveu Marcellus, fils de sa sœur Octavie, celui dont Virgile a pleuré la mort au VIe livre de l'*Énéide;* puis Agrippa, le second mari de Julie, sa fille; après lui, les deux fils d'Agrippa et de Julie (*nepotes suos*) Gaius et Lucius César, qu'il avait adoptés; enfin, après leur mort, Tibère, son beau-fils (*privignum*), que Livie, sa femme, avait eu d'un premier mariage avec Tiberius Claudius Nero. (V. *Ann.*, I, ch. 3.)

* A rapprocher du discours de Galba, dans la tragédie de Corneille, *Othon*, act. III, sc. II. (Voir le *Conciones* de M. Vauchelle, p. 322.)

postrémo Tibérium Nerónem privígnum in próximo sibi fastígio collocávit. Sed Augústus in domo successórem quæsívit, ego in república[1], non quia propínquos aut sócios belli non hábeam, sed neque ipse impérium ambitióne[2] accépi, et judícii mei documéntum sit[3] non meæ tantum necessitúdines, quas tibi postpósui, sed et tuæ. Est tibi frater pari nobilitáte, natu major, dignus hac fortúna, nisi tu pótior esses. Ea ætas tua quæ cupiditátes adolescéntiæ jam effúgerit, ea vita in qua nihil prætéritum excusándum hábeas. Fortúnam adhuc tantum advérsam tulísti[4] : secúndæ res acrióribus stímulis ánimos explórant, quia misériæ tolerántur, felicitáte corrúmpimur. Fidem, libertátem, amicítiam, præcípua humáni ánimi bona, tu quidem eadem constántia retinébis, sed álii per obséquium immínuent : irrúmpet adulátio, blandítiæ et, péssimum veri afféctus venénum, sua cuique utílitas. Etiam si ego ac tu simplicíssime inter nos hódie lóquimur, céteri[5] libéntius cum fortúna nostra quam nobíscum; nam suadére príncipi quod opórteat multi labóris, assentátio[6] erga quemcúmque príncipem sine afféctu perágitur. »

1 Jules et le grand Auguste ont choisi dans leur sang,
Ou dans leur alliance, à qui laisser ce rang ;
Moi, sans considérer aucun nœud domestique,
J'ai fait ce choix comme eux, mais dans la république.
(*Othon*, III, II.)

2 *Ambitione*, « dans des vues intéressées, dans un intérêt de famille. »

3 *Documentum sit... necessitudines.* Par exception le sujet s'accorde ici avec l'attribut *documentum*. (Cf. Ragon, *Gr. lat.*, 239.) En passant non seulement par-dessus ses propres parents, mais encore par-dessus le frère aîné de Pison, Crassus Scribonianus, Galba donne une preuve d'un jugement sage et réfléchi.

4 *Tulisti.* Deux de ses frères, Magnus et Crassus, avaient péri, l'un sous Claude, l'autre sous Néron ; lui-même avait été exilé.

5 *Ceteri.* « Les autres s'adressent plus volontiers à notre fortune qu'à nous, considèrent, en nous parlant, bien moins notre personne que notre rang. »

6 « On peut, sans l'aimer, flatter un prince quel qu'il soit (*quemcumque*, pris au sens de *quemvis, quemlibet*), bon ou mauvais. » Cf. Ragon, *Gr. lat.*, 370.

CAPUT XVI

Discours de Galba (suite).

« Si imménsum impérii corpus stare ac librári[1] sine rectóre posset, dignus eram a quo respública[2] incíperet: nunc eo necessitátis jam pridem ventum est, ut nec mea senéctus conférre plus pópulo Románo possit quam bonum successórem, nec tua plus juvénta quam bonum príncipem. Sub Tibério et Gaio et Claúdio uníus[3] famíliæ quasi heréditas fúimus; loco libertátis erit quod éligi cœpimus. Et finíta Juliórum Claudiorúmque domo óptimum quemque adóptio invéniet. Nam generári et nasci a princípibus fortuítum, nec ultra æstimátur[4]; adoptándi judícium íntegrum[5], et si velis elígere, consénsu[6] monstrátur. Sit ante óculos Nero, quem longa Cæsarum série tuméntem non Vindex cum inérmi província aut ego cum una legióne, sed sua immánitas, sua luxúria cervícibus públicis depulérunt; neque erat adhuc damnáti príncipis exémplum[7]. Nos bello et ab æstimántibus adscíti cum invídia, quamvis egrégii, érimus. Ne tamen térritus fúeris, si duæ[8] legiónes in hoc concússi orbis motu nondum quiéscunt; ne ipse quidem ad secúras res accéssi, et audíta adop-

1 *Librari*, « se maintenir en équilibre. »

2 *Respublica*, ici « le gouvernement républicain ».

3 Les précédents empereurs étaient tous entrés, par adoption au moins, dans la même famille Julia : Auguste était fils adoptif de Jules César, son grand-oncle; Tibère était fils adoptif d'Auguste; Gaius Caligula avait pour père le grand Germanicus, fils adoptif de Tibère; Claude, frère de Germanicus, avait pour père Drusus, frère de Tibère; enfin Néron était fils adoptif de Claude.

4 *Nec ultra æstimatur*, « on ne regarde pas au delà; » la naissance paraît un titre suffisant.

5 Dans l'adoption « la liberté du choix reste entière ».

6 *Consensus*, « l'opinion, la voix publique. »

7 La condamnation d'un empereur par le sénat était jusqu'alors chose sans précédent Aujourd'hui que l'exemple est donné, Pison et Galba, qui tiennent leurs titres de la guerre et de l'opinion (*bello et ab existimantibus*), doivent être d'autant plus sur leurs gardes qu'ils ne sont pas, comme Néron, héritiers de tant de Césars.

8 *Duæ legiones*. La 4e et la 22e, qui s'étaient soulevées dans la Germanie supérieure. (V. ch. 12.)

tióne désinam vidéri senex, quod nunc mihi unum objícitur. Nero a péssimo quoque semper desiderábitur[1] : mihi ac tibi providéndum est ne étiam a bonis desiderétur. Monére diútius neque témporis hujus, et implétum est omne consílium[2], si te bene elégi. Utilíssimus idem ac brevíssimus bonárum malarúmque rerum deléctus[3] est cogitáre quid aut volúeris sub álio príncipe aut nolúeris; neque enim hic, ut géntibus quæ regnántur[4], certa dominórum domus et céteri servi, sed imperatúrus es homínibus qui nec totam servitútem pati possunt nec totam libertátem. » Et Galba quidem hæc ac tália, tanquam príncipem fáceret, céteri tanquam cum facto loquebántur[5].

CAPUT XVII

Modestie de Pison; l'attente publique.

Pisónem ferunt statim intuéntibus et mox conjéctis in eum ómnium óculis nullum turbáti aut exsultántis ánimi motum prodidísse. Sermo[6] erga patrem imperatorémque réverens, de se moderátus; nihil in vultu habitúque mutátum, quasi imperáre posset magis quam vellet.

1 « Caligula, Néron, Commode, Caracalla étaient regrettés du peuple à cause de leur folie même; car ils aimaient avec fureur ce que le peuple aimait, et contribuaient de tout leur pouvoir à ses plaisirs. » (MONTESQUIEU, *Grandeur et décadence*, ch. XV.)

2 *Omne consilium*, « le but que se propose Galba est pleinement (*omne*) atteint, si... »

3 *Delectus*, « le choix, le moyen de choisir, de discerner ce qui est bien de ce qui est mal. »

4 *Quæ regnantur*. Cet emploi au passif d'un verbe intransitif, appartient à la langue des poètes; « chez les peuples soumis à un pouvoir monarchique. » A Rome le gouvernement impérial n'était. en droit et en théorie, qu'une continuation du régime républicain.

5 Voilà entre mille autres un de ces traits qui n'échappent pas à l'observation de Tacite : Galba parlait à Pison en homme qui fait un empereur ; les assistants (*ceteri*) s'adressaient à lui avec ce ton obséquieux qu'on prend avec un prince déjà maître du pouvoir (*tanquam cum facto principe loquebantur*).

6 *Sermo*. Il s'agit de la réponse qu'il fit à Galba, devenu son père par l'adoption.

Consultátum inde, pro rostris an in senátu [1], an in castris adóptio nuncuparétur. Iri in castra plácuit, « honoríficum id mílitibus fore, quorum [2] favórem, ut largitióne et ámbitu male acquíri, ita per bonas artes haud spernéndum. » Circumstéterat ínterim Palátium pública exspectátio [3], magni secréti impátiens; et male [4] coércitam famam suppriméntes [5] augébant.

CAPUT XVIII

L'adoption est proclamée devant les prétoriens.

Quartum idus Januárias [6], fœdum ímbribus diem, tonítrua et fúlgura et [7] cæléstes minæ ultra sólitum turbáverant. Observátum [8] id antíquitus comítiis diriméndis non térruit Galbam quominus in castra pérgeret, contemptórem tálium ut fortuitórum; seu quæ fato manent, quamvis significáta, non vitántur [9]. Apud frequéntem mílitum conciónem [10], imperatória brevitáte adoptári a se

1 *In senatu.* Il eût été plus conforme aux habitudes romaines de faire la proclamation à la tribune (*pro rostris*), ou dans le Sénat; mais les prétoriens sont déjà tout-puissants, et c'est dans leur camp (*in castris*), situé près des murs, entre la porte Colline et la porte Viminale, que Galba va proclamer le collègue qu'il s'est donné.

2 *Quorum* répond pour le sens à *et eorum;* c'est pour cela que le relatif est suivi de l'infinitif (*spernendum* sous-entendu *esse*), comme le serait le simple démonstratif.

3 Comme en français, « l'attente publique. » Cet emploi du terme abstrait, à la place du terme concret (*exspectantes*), appartient à la langue de l'époque impériale.

4 *Male,* « imparfaitement, faiblement. » (Cf. Horace, *Od.*, I, 10, 24; *Sat.*, II, 6, 87.)

5 *Supprimentes*, ceux « qui essayent d'étouffer » ce bruit qu'on « était impuissant » à cacher.

6 *Quartum idus januarias,* le 10 janvier.

7 *Et* est explicatif comme souvent chez Tacite; ces menaces, ce sont *tonitrua et fulgura.*

8 *Observatum* est pris substantivement; ces phénomènes dont on tenait compte (*observare*) au point que leur apparition faisait remettre à un autre jour les comices déjà commencés. (Cf. Cic., *De Divinatione*, II, XVIII : *Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas.*)

9 Tacite, qui partage les préjugés de son époque, semble croire à la fatalité.

10 La vraie orthographe est *contio* (dérivé de *conventio*). On appelait *contio* une assemblée du peuple, ou une réunion de soldats convoqués pour entendre un discours ou recevoir une communication; *comitia*, différent de *contio*, désigne les assemblées du peuple réuni pour exercer son droit de suffrage, soit dans une élection, soit dans le vote d'un projet de loi.

Pisónem exémplo divi Augústi et more militári[1], quo vir virum légeret, pronúntiat. Ac ne dissimuláta sedítio in majus crederétur, ultro asséverat quartam et duoetvicésimam legiónes, paucis seditiónis auctóribus, non ultra verba ac voces errásse et brevi in offício fore. Nec ullum oratióni aut lenocínium addit aut prétium[2]. Tribúni tamen centurionésque et próximi[3] mílitum grata audítu respóndent; per céteros mæstítia ac siléntium, tamquam[4] usurpátam étiam in pace donatívi necessitátem bello[5] perdidíssent. Constat potuísse conciliári ánimos quantulacumque parci senis liberalitáte; nócuit antíquus rigor et nímia sevéritas, cui jam pares non sumus.

CAPUT XIX

L'adoption est proclamée au sénat; on décide d'envoyer des députés aux légions révoltées.

Inde apud senátum non cómptior Galbæ, non lóngior quam apud mílitem sermo; Pisónis comis orátio. Et patrum favor áderat : multi voluntáte[6], effúsius qui nolúerant, médii ac[7] plúrimi óbvio obséquio, privátas spes agitántes sine pública cura. Nec áliud sequénti quatríduo, quod médium[8] inter adoptiónem et cædem fuit, di-

1 Quand on voulait former un corps d'élite, on choisissait d'abord un soldat, qui en désignait un second; celui-ci à son tour en choisissait un troisième, et ainsi de suite.

2 *Pretium* ici désigne : « une distribution d'argent. »

3 *Proximi.* Les soldats qui se trouvaient en ce moment « les plus rapprochés » de Galba.

4 *Tanquam*, « à la pensée que. »

5 *Bello.* La guerre avait été de tout temps pour les Romains un moyen de s'enrichir; toute campagne était suivie d'une distribution d'argent ou de butin. Sous l'empire cette distribution devint une nécessité (*donativi necessitatem*) même en temps de paix; de là cette indignation des soldats, qui se la voient refuser en temps de guerre.

6 *Voluntate*, sous-entendu *favebant*, dont l'idée est contenue dans *favor aderat:* « Beaucoup offraient leurs vœux au nouvel empereur avec sincérité (*voluntate*); ceux qui n'auraient pas voulu de lui le faisaient avec de plus grandes démonstrations » (*effusius*).

7 *Ac* est explicatif : Ceux qui n'étaient ni pour ni contre Pison (*medii*), et c'étaient les plus nombreux; *obvium obsequium*, « hommages empressés. »

8 *Medium.* Entre l'adoption et le meurtre de Pison (15 janvier), il ne s'écoula que quatre jours.

ctum a Pisóne in público factúmve. Crebrióribus in dies Germánicæ defectiónis núntiis, et fácili civitáte ad accipiénda credendaque ómnia nova, quum trístia sunt, censuerant patres mitténdos ad Germánicum exércitum legátos. Agitátum secréto num et Piso proficiscerétur, majóre prætéxtu [1], illi [2] auctoritátem senátus, hic dignatiónem [3] Cæsaris latúrus. Placébat et Lacónem prætórii præféctum simul mitti : is consílio intercéssit. Legáti quoque (nam senátus electiónem Galbæ permíserat) fœda inconstántia nomináti, excusáti, substitúti, ámbitu [4] remanéndi aut eúndi, ut quemque metus vel spes impúlerat.

CAPUT XX

On essaye de faire rentrer au trésor l'argent des libéralités faites par Néron. — Plusieurs tribuns sont licenciés.

Próxima pecúniæ cura ; et cuncta scrutántibus justíssimum visum est inde répeti ubi inópiæ causa erat. Bis et vícies míllies sestertium [5] donatiónibus Nero effúderat : appellári [6] síngulos jussit, décima parte liberalitátis apud quemque eorum relícta. At illis vix décimæ super portiónes erant [7], iisdem erga aliéna súmptibus [8] quibus sua

1 *Majore prætextu*, « pour rendre la députation plus imposante ; » *prætextus*, « tissu de devant, ornement, » et par suite, « apparence extérieure, éclat. »

2 *Illi*, les députés, bien que le verbe qui précède (*proficisceretur*) n'ait d'autre sujet que Pison.

3 *Dignatio*. C'est la considération qui s'attache à la dignité nouvelle de Pison.

4 *Ambitu*, « grâce aux intrigues, par lesquelles on sollicitait la faveur de rester ou de partir. »

5 *Bis et vicies millies sestertium*. Devant *sestertium*, précédé des adverbes multiplicatifs, comme *decies*, *centies*, le latin sous-entend *centena millia*; l'expression complète serait donc : *bis et vicies millies centena millia sestertium*, « vingt-deux mille fois cent mille sesterces, » ou 2,200,000,000 de sesterces. En évaluant à 20 centimes la valeur approximative du sesterce, on arriverait à une somme de 440 millions de francs.

6 *Appellare*, en terme de droit, signifie : « assigner. »

7 *Super... erant* (*supererant*). Tmèse fréquente chez les poètes. (Cf. VIRG., *Én*, II, 567 : *Jamque adeo super unus eram.*)

8 *Iisdem sumptibus*, mot à mot : « Les dépenses qu'ils faisaient, en ce qui touchait le bien d'autrui (*erga aliena*), avec le bien d'autrui, étant aussi grandes (*iisdem*) que celles par lesquelles

prodégerant, quum rapacíssimo cuique ac perditíssimo non agri aut fænus sed sola instruménta[1] vitiórum manérent. Exactióni[2] trigínta équites Románi præpósiti, novum offícii genus et ámbitu ac número onerósum[3] : ubíque hasta[4] et sector, et inquiéta Urbs actionibus. Ac tamen grande gaúdium, quod tam paúperes forent quibus donásset Nero quam quibus abstulísset. Exauctoráti[5] per eos dies tribúni, e prætório Antónius Taurus et Antónius Naso, ex urbánis cohórtibus Æmílius Pacénsis, e vigíliis Július Fronto. Nec remédium in céteros fuit, sed metus inítium, tanquam[6] per artem et formídine sínguli pelleréntur, ómnibus suspéctis.

CAPUT XXI

Othon n'a plus d'espoir que dans une révolution.

Intérea Othonem, cui compósitis rebus nulla spes[7], omne in túrbido consílium, multa simul exstimulábant, luxúria étiam príncipi onerósa, inópia vix priváto tolerándа, in Galbam ira, in Pisonem invídia ; fingébat et metum[8], quo magis concupísceret : « prægravem se Neróni fuísse, nec Lusitániam rursus et altérius exsílii honórem[9] exspectándum. Suspéctum semper invisúmque

ils avaient prodigué le leur (prodigues du bien d'autrui comme ils l'avaient été du leur.) »

1 *Instrumenta vitiorum*, « l'attirail de leurs vices » (meubles, chevaux, esclaves, etc.).

2 *Exactio*, « une rentrée de fonds. »

3 *Onerosum*. Cette commission de création nouvelle fut à charge aux citoyens (*onerosum*) par le nombre de ceux qui la composaient, et par le zèle qu'ils mettaient dans l'exercice de leurs fonctions, en vue de faire leur cour (*ambitu*).

4 *Hasta*, « la pique qui annonçait une vente à l'encan ; » *sector*, « un adjudicataire, » *actiones*, « des poursuites ».

5 *Exauctorare*, « licencier. » Pour les différents corps de la milice urbaine, V. plus haut, ch. IV; p. 6, n. 3.

6 *Tanquam*, « dans la pensée que, parce qu'on se disait que. »

7 « Un état de choses régulier ne lui laissait aucun espoir ; tous ses projets ne reposaient que sur le désordre. »

8 « Il se créait des sujets de crainte, pour exciter davantage son ambition. »

9 *Honorem*, « l'honneur d'un second exil. » Néron, pour l'éloigner de Rome, l'avait envoyé gouverner la Lusitanie. (V. ch. 13.)

Ainsi je fus banni sous un titre d'honneur,
Et de Lusitanie on me fit gouverneur.

CORNEILLE, *Othon*, act. I, sc. III.

dominántibus qui próximus destinarétur [1]. Nocuísse id sibi apud senem príncipem, magis nocitúrum apud júvenem ingénio trucem et longo exsílio efferátum : occídi Othónem posse [2]. Proínde agéndum audendúmque, dum Galbæ auctóritas fluxa [3], Pisonis nondum coaluísset. Opportúnos magnis conátibus tránsitus rerum [4], nec cunctatióne opus, ubi perniciósior sit quies quam teméritas. Mortem ómnibus ex natúra æquálem oblivióne apud pósteros vel glória distíngui [5]; ac si nocéntem innocentémque idem éxitus máneat, acrióris viri esse mérito perire. »

CAPUT XXII

Il est excité par ses affranchis, par ses esclaves, par les astrologues.

Non erat Othoni mollis et córpori símilis animus. Et íntimi libertórum servorumque, corrúptius quam in priváta domo hábiti [6], aulam Nerónis et luxus [7], ceterásque regnórum libídines [8] ávido tálium, si audéret, ut sua ostentántes [9], quiescénti ut aliéna exprobrábant, urgéntibus étiam mathemáticis [10] dum novos motus [11] et clarum Othoni annum observatióne síderum affírmant, genus hóminum poténtibus infídum, sperántibus fallax, quod

1 *Destinaretur*, « celui que la voix publique désignait comme un successeur immédiat » (*proximus*).

2 *Occidi Othonem posse*. C'est la conclusion des réflexions qui précèdent. Ritter y voit une glose qu'il propose de supprimer.

3 Après *fluxa*, sous-entendre *esset*; *coalecere*, « prendre de la consistance, s'affermir. »

4 *Transitus rerum*, non pas précisément « les époques de transition », mais « le moment où le pouvoir passe d'une main dans une autre. »

5 *Distingui*. « La mort est la même pour tous (*æqualem*); la gloire ou l'oubli qui la suivent créent seuls une différence. »

6 *Corruptius habiti*, « plus gâtés, habitués à une corruption qui ne se voit que dans les cours. »

7 *Luxus*, au pluriel, « les débauches. »

8 *Regnorum libidines*, « les fantaisies du pouvoir souverain ».

9 *Ostentantes*, mot à mot : « Les lui montrant comme siennes, s'il osait, ils les lui reprochaient comme appartenant à un autre, s'il restait dans l'inaction » (*quiescenti*).

10 *Mathematicis*, « les astrologues. »

11 *Novos motus*, « une révolution nouvelle. »

in civitáte nostra et vetábitur [1] semper et retinébitur. Multos secréta [2] Poppææ mathemáticos, péssimum principális matrimónii instruméntum [3], habúerant; e quibus Ptolemæus, Othonis in Hispániam [4] comes, cum superfutúrum eum Neróni promisísset, postquam ex evéntu fides, conjectúra jam et rumóre [5] sénium Galbæ et juvéntam Othonis computántium persuáserat fore ut in impérium adscisceretúr. Sed Otho tamquam perítia [6] et mónitu fatórum prædícta accipiébat, cupídine ingénii humáni libéntius obscúra credéndi. Nec déerat [7] Ptolemæus, jam et scéleris instínctor, ad quod facíllime ab ejusmodi voto transítur.

CAPUT XXIII

Othon, déjà dans l'espérance d'une adoption, ou en vue d'une usurpation, avait cherché à gagner l'esprit des soldats.

Sed scéleris cogitátio incértum an repens [8]: stúdia mílitum jam pridem spe successiónis aut parátu facínoris

1 *Vetabitur.* On avait déjà plusieurs fois expulsé les astrologues, qui parvenaient toujours à rentrer; Vitellius allait bientôt lancer contre eux un nouvel édit de proscription.

2 *Secreta Poppææ,* « l'intérieur de Poppée, le cabinet de Poppée. » D'après le récit des *Annales* (XIII, 45), Poppée, d'abord mariée au chevalier Rufius Crispinus, l'avait quitté, grâce à cette déplorable facilité du divorce, qui était une des plaies de la société romaine d'alors, pour épouser Othon. Un second divorce l'avait enlevée à ce nouveau mari, et Néron, se débarrassant d'Octavie après le meurtre d'Agrippine, avait envoyé Othon gouverner la Lusitanie, et s'était uni à Poppée par un mariage (*Ann.*, XIV, 70). Plus tard, dans un accès de colère, il la tua d'un coup de pied.

3 *Instrumentum,* au sens propre (de *instruere,* « garnir »), « ameublement; » *matrimonium,* « ménage; » — « détestable ameublement d'un ménage impérial. » (Burnouf.)

4 *Hispania.* La Lusitanie occupait l'ouest et le sud-ouest de la péninsule hispanique, et correspondait en grande partie au Portugal actuel.

5 *Conjectura et rumore,* « se livrant à des conjectures, et s'appuyant d'autre part sur ce qu'il entendait dire » (par les gens qui comparaient la vieillesse de Galba et la jeunesse d'Othon).

6 *Peritia,* « la science, les données de la science. »

7 *Non deerat,* plus fort que *aderat* « il était là, l'excitant au crime. »

8 *Repens (fuerit),* « soudain, non prémédité. » — *Transitur.* Cf. Ragon, *Gr. lat.*, 372.

affectáverat, in itínere[1], in ágmine, in statiónibus vetustíssimum quemque mílitum nómine vocans, ac memória Neroniáni comitátus[2] contubernáles appellándo; álios agnóscere, quosdam requírere[3] et pecúnia aut grátia juváre, inseréndo sæpius querélas et ambíguos[4] de Galba sermónes quæque ália turbaménta[5] vulgi. Labóres itínerum, inópia commeátuum, durítia impérii atrócius accipiebántur[6], quum Campániæ lacus et Acháiæ[7] urbes clássibus adíre sóliti, Pyrenæum et Alpes et imménsa viárum spátia ægre sub armis eniteréntur[8].

CAPUT XXIV

Les familiers d'Othon et Othon lui-même travaillent à corrompre les soldats.

Flagrántibus jam mílitum ánimis velut faces addíderat Mævius Pudens, e próximis Tigellíni. Is mobilíssimum quemque ingénio aut pecúniæ índigum et in novas cupiditátes præcípitem alliciéndo, eo paulátim progréssus est ut per spéciem convívii[9], quóties Galba apud Othónem

1 *In itinere*, « durant le voyage d'Espagne en Italie ; » *in agmine*, « pendant les marches, » opposé à *in stationibus*, « aux étapes. »

2 *Memoria Neroniani comitatus*, « en souvenir du temps où ils accompagnaient Néron ». Comme c'étaient les prétoriens qui accompagnaient Néron, et que c'était une légion venue d'Espagne (la 6e *Victrix*) qui avait fait escorte à Galba dans son voyage d'Espagne à Rome, on se demande si Othon s'adresse à des prétoriens venus au-devant du nouvel empereur, ou à des officiers de la 6e légion sortis des rangs des prétoriens.

3 *Requirere*, c'est demander des nouvelles de quelqu'un qu'on ne voit pas. — *Ambiguos*, « équivoques. »

4 *Turbamenta*, « tout ce qui est de nature à agiter, à exciter. »

5 *Accipiebantur*, « étaient acceptés avec plus d'impatience. »

6 *Achaia*, « la Grèce », où Néron avait fait un voyage.

7 *Eniti spatia*, « franchir péniblement les distances, » *eniti (montes)*, « gravir avec effort. »

8 *Sophonius Tigellinus*. L'un des plus infâmes parmi les favoris de Néron, qui, à la mort de Burrhus, l'avait fait préfet du prétoire en même temps que Fenius Rufus. (*Ann.*, XIV, 51.) Othon, devenu empereur, le sacrifia à l'animosite publique, et Tigellinus se coupa la gorge avec un rasoir. (*Hist.*, I, 72.)

9 *Per speciem convivii*, « sous apparence, sous prétexte de repas. » C'était l'habitude que les riches remissent aux clients qui les visitaient un panier de provisions (*sportula*), ou une gratification équivalente en argent. Othon traitait les soldats comme des hôtes, mais

epularétur, cohórti excúbias agénti [1] virítim centénos nummos [2] divíderet; quam velut públicam largitiónem Otho secretióribus apud síngulos prǽmiis [3] intendébat, ádeo animósus corrúptor, ut Coccéio Próculo speculatóri [4], de parte fínium cum vicíno ambigénti, univérsum vicíni agrum sua pecúnia emptum dono déderit, per socórdiam præfécti [5], quem nota páriter et occúlta fallébant.

CAPUT XXV

Othon charge deux officiers subalternes de préparer à une révolution l'esprit des prétoriens.

Sed tum e libértis Onomástum futúro scéleri præfécit [6], a quo Bárbium Próculum tesserárium [7] speculatórum et Vetúrium optiónem [8] eorúmdem perdúctos [9], postquam vário sermóne [10] cállidos audacésque cognóvit, prétio et promíssis ónerat, data pecúnia ad pertentándos plúrium

il leur donnait beaucoup plus que les patrons ne donnaient en général à leurs clients.

1 *Excubias agenti.* C'est la cohorte qui monte la garde à la porte de la maison où va dîner l'empereur.

2 *Nummus*, « un sesterce » (*nummus sestertius*). En fixant à 20 centimes la valeur du sesterce, qui a varié selon les époques, et à 600 le nombre des soldats de la cohorte, on arrive à un total de 60,000 sesterces, soit approximativement 12,000 francs.

3 *Præmiis*, « des avantages, des dons. »

4 *Speculatori.* Les *speculatores* étaient proprement des « éclaireurs », qu'on employait aussi comme courriers. Les *speculatores* dont il sera question plus loin (I, 25), et auxquels appartient Proculus, formaient une troupe d'élite spécialement attachée à la personne de l'empereur, comme les cent-gardes ou les guides de l'ancienne garde impériale.

5 *Præfecti.* Le préfet du prétoire Cornelius Laco, que Tacite a déjà appelé (I, 6) *mortalium ignavissimus.* — *Per* dans le sens de « grâce à ».

6 *Sceleri præfecit*, « il chargea de diriger cette criminelle entreprise. »

7 *Tesserarium.* On appelait *tesserarius* un officier subalterne que le chef de corps chargeait de faire circuler parmi les centurions la *tessera*, petit carré de bois sur lequel était écrit le mot d'ordre.

8 *Optionem.* L'*optio* est un officier qui en double un autre; il est choisi par le centurion ou le décurion, qu'il doit aider ou suppléer au besoin (*optio*, de *optare*, « choisir, désigner au choix »).

9 *Perductos* (*ad Othonem*). Onomaste les amena à Othon.

10 *Vario sermone*, « par une conversation portant sur différents sujets. » Othon voulait être renseigné sur leur intelligence et leur audace avant de leur livrer le secret de son dessein.— *Plures* a ici son sens de comparatif.

ánimos. Suscepére duo manipuláres[1] impérium pópuli Románi transferéndum, et transtulérunt. In consciéntiam facínoris pauci adscíti[2]; suspénsos ceterórum ánimos divérsis ártibus stímulant, primóres mílitum[3] per benefícia Nymphídii ut suspéctos, vulgus et[4] céteros ira et desperatióne diláti tóties donatívi. Erant quos memória Nerónis ac desidérium prióris licéntiæ accénderet : in commúne omnes metu mutándæ milítiæ[5] terrebántur.

CAPUT XXVI

Les soldats légionnaires sont gagnés à la cause d'Othon; la conjuration est sur le point d'éclater; Laco s'obstine à ne rien voir.

Infécit ea tabes legiónum[6] quoque et auxiliórum motas jam mentes, postquam[7] vulgátum erat labáre Germánici exércitus fidem. Adeóque paráta apud malos sedítio, étiam apud íntegros dissimulátio[8] fuit, ut póstero íduum Jan. die[9] redeúntem a cena Othónem raptúri fúe-

1 *Duo manipulares. Manipularis* se dit d'un soldat qui n'est pas encore sorti du rang, qui n'est pas arrivé au grade d'officier. On a de tout temps admiré la grandeur et la simplicité de cette phrase dans laquelle Tacite montre « deux chefs d'escouade » se chargeant de faire passer sur une autre tête l'empire du monde, et menant à bout ce dessein.

2 *Adsciti*, « appelés, admis dans la complicité » (*conscientia*).

3 *Primores militum*. Soldats jouissant de certains privilèges, comme de l'exemtion des corvées, ou d'une paye plus élevée; ceux qui tenaient de Nymphidius ce grade de « premier soldat » devaient paraître suspects à Galba.

4 *Et* est encore ici explicatif; *vulgus*, c'est-à-dire *ceteros*.

5 *Mutandæ militiæ*. On punissait les soldats en les faisant passer dans un corps dont le service était moins estimé, plus pénible, ou moins rétribué. Les prétoriens craignent qu'on ne les envoie dans les légions.

6 *Legionum*. Il s'agit, non pas des légions établies dans les provinces, mais des légionnaires qui se trouvent à Rome, et dont Tacite parle au ch. XXXI.

7 *Motas jam mentes, postquam. Postquam* se rattache directement à *motas mentes* : c'est à l'arrivée des nouvelles de Germanie que la fidélité des légionnaires présents à Rome avait commencé à chanceler.

8 *Dissimulatio*, non pas précisément « la dissimulation », mais « un silence qui ne laisse rien voir », et qui, chez les bons, tient à l'ignorance des projets de révolte.

9 *Postero iduum januariarum die*, c'est-à-dire *postero die, qui dies iduum januariarum erat*, « le jour même des ides, » le 13 janvier.

rint, ni incérta noctis et tota Urbe sparsa mílitum castra[1] nec fácilem inter temuléntos consénsum timuíssent, non rei públicæ cura, quam fœdáre príncipis sui sánguine sóbrii parábant, sed ne per ténebras, ut quisque Pannónici vel Germánici exércitus milítibus[2] oblátus esset, ignorántibus plerísque, pro Othóne destinarétur. Multa erumpéntis seditiónis indícia per cónscios oppréssa[3]; quædam apud Galbæ aures præféctus Laco elúsit, ignárus militárium animórum[4], consiliíque quamvis egrégii quod non ipse afférret inimícus, et advérsus péritos pérvicax[5].

CAPUT XXVII

Vingt-trois soldats saluent Othon empereur et le portent au camp des prétoriens.

Octávo décimo kaléndas[6] Februárias sacrificánti pro æde Apóllinis Galbæ harúspex Umbrícius trístia[7] exta et instántes insídias ac doméstícum hostem[8] prædícit, audiénte Othone (nam próximus adstíterat) idque ut lætum e contrário et suis cogitatiónibus prósperum interpretánte. Nec multo post libértus Onomástus núntiat exspectári eum ab architécto et redemptóribus[9], quæ significátio

1 *Castra.* Les prétoriens étaient réunis dans un même camp aux portes de Rome, mais les légionnaires et les auxiliaires avaient leurs « quartiers » dispersés dans toute la ville.

2 *Militibus.* Les soldats des légions Pannoniennes campaient sous le portique d'Agrippa; les soldats de Germanie, au temple de la Liberté. « On craint qu'à la place d'Othon, que pour la plupart ils ne connaissent pas, ils ne proclament (*destinare*) le premier venu qui s'offrira à eux. »

3 *Oppressa*, « étouffés. »

4 *Ignarus militarium animorum.* Laco, arrivé tout d'un coup à la préfecture du prétoire, après une vie passée dans les carrières civiles, ne devait pas connaître l'esprit de l'armée.

5 *Adversus peritos pervicax*, « entêté contre les avis de l'expérience. »

6 *Octavo decimo kalendas feb.*, le 15 janvier.

7 *Tristis* se dit des présages sinistres; en ce sens, il a pour opposé *lætus* (plus bas).

8 *Domesticum hostem*, « un ennemi public (*hostem*), qui était en même temps un ennemi domestique », puisqu'il appartenait à l'entourage de Galba.

9 *Redemptores*, « les entrepreneurs, » de *redimere*, « soumissionner, prendre à forfait. »

coeúntium jam mílitum et parátæ conjuratiónis convénerat [1]. Otho, causam digréssus requiréntibus, quum emi sibi prædia [2] vetustáte suspécta eóque prius exploránda finxísset, innixus libérto per Tiberiánam domum [3] in Velábrum, inde ad milliárium áureum sub ædem Satúrni pergit. Ibi tres et vigínti speculatóres consalutátum imperatórem ac paucitáte salutántium trépidum et sellæ festinánter impósitum [4] strictis mucrónibus rápiunt; tótidem ferme mílites in itínere aggregántur, álii consciéntia, plerique miráculo [5], pars clamóre et gáudiis [6], pars siléntio, ánimum ex evéntu sumptúri [7].

CAPUT XXVIII

Les prétoriens se déclarent en faveur d'Othon.

Statiónem in castris agébat [8] Julius Martiális tribúnus. Is magnitúdine [9] súbiti scéleris, an corrúpta látius castra et, si contra ténderet, exítium métuens, præbuit plerísque suspiciónem consciéntiæ; anteposuére céteri quoque tribúni centurionésque præséntia dubiis

1 *Quæ significatio convenerat,* « ce qui signifiait, d'après ce qu'on était convenu, que... » (Cf. RAGON, *Gr.lat.*, 358.)

2 *Prædia,* ici « propriété bâtie »; maison de campagne dans la banlieue de Rome. *Eoque* = *ideoque.*

3 *Per Tiberianam domum.* Othon fait un détour pour arriver au point désigné sans attirer l'attention, passe par la maison de Tibère, située sur le Palatin, descend jusqu'au voisinage du Tibre, dans le quartier du Velabre, puis regagne le *Forum* et arrive au pied du temple de Saturne, près de la colonne dorée qu'avait fait élever Auguste (*milliarium aureum*). (V. COURVAL, *Histoire romaine,* p. 166.)

4 « On le jette à la hâte dans une litière, et on l'emporte au camp des prétoriens. » Cf. SUÉTONE, *Othon,* VI : *Abditus propere muliebri sella in castra contendit.*

5 *Alii conscientia,* « les uns par complicité; » *alii miraculo,* « les autres par curiosité. »

6 *Gaudium,* « la joie; » *gaudia,* au pluriel, « les manifestations de cette joie. »

7 *Animum... sumpturi,* « ils attendaient, pour se décider, le succès de l'entreprise. »

8 *Stationem agebat.* Julius Martialis, dont il sera encore question au c. LXXXII, était, ce jour-là, l'officier de service au camp des prétoriens.

9 *Magnitudine,* ablatif de cause, « sous le coup de l'impression que lui causait la grandeur d'un attentat si imprévu. » — *An,* comme ailleurs chez Tacite, « ou peut-être. »

et honéstis, isque hábitus animórum fuit ut péssimum fácinus audérent pauci, plures vellent, omnes pateréntur [1].

CAPUT XXIX

La nouvelle de ce mouvement séditieux arrive jusqu'à Galba. — Pison harangue la cohorte prétorienne de service au palais.

Ignárus ínterim Galba, et sacris inténtus [2], fatigábat aliéni jam impérii [3] deos, quum affértur rumor rapi in castra incértum quem [4] senatórem, mox Othónem esse qui raperétur, simul ex tota Urbe, ut quisque óbvius fúerat, álii [5] formídine augéntes, quidam minóra vero [6], ne tum quidem oblíti [7] adulatiónis. Igitur consultántibus plácuit pertentári ánimum cohórtis quæ in Palátio statiónem agébat, nec per ipsum Galbam, cujus íntegra auctóritas majóribus remédiis servabátur. Piso pro grádibus domus vocátos in hunc modum allocútus est : « Sextus dies [8] ágitur, commilitónes, ex quo ignárus futúri, et [9] optándum hoc nomen sive timéndum erat, Cæsar adscítus

1 C'est l'histoire de la plupart des révolutions : elles sont l'œuvre d'un petit nombre d'audacieux (*pauci auderent*) ; d'autres les appellent sans en prendre l'initiative (*plures vellent*), et tout le monde se résigne à les subir (*omnes paterentur*).

2 *Intentus*, « tout entier à ; » *fatigabat*, « fatiguait de ses instances, » faisant immoler victime sur victime, dans l'espoir d'obtenir enfin d'heureux présages.

3 *Alieni jam imperii*, « les dieux d'un empire qui déjà n'était plus le sien. »

4 *Incertum quem*, « on ne savait lequel ; » *incertum* (*erat*) est au neutre ; *quem* s'accorde avec *senatorem*, sans que *incertum* exerce d'influence sur la construction. (Cf. *Nescio quis, nescio quem.*)

5 *Alii augentes* ne peut se rapporter à aucun verbe précédent ; il faut suppléer un verbe comme *accurrunt*, dont l'idée est contenue dans *affertur rumor*.

6 Ici encore *minorá vero*, mot à mot : « des choses moindres que la vérité » ne peut dépendre directement de *augentes*; il faut suppléer *dicentes*, dont l'idée est contenue dans le participe précédent.

7 *Obliti* se rapporte seulement à ces derniers : c'était encore pour faire leur cour qu'ils atténuaient les bruits effrayants dont ils étaient l'écho.

8 Pison avait été adopté le 10; on était au 15 janvier.

9 Répéter, en traduisant, *ignarus* devant *optandum*, — en prose classique, *ignarus optandumne an timendum esset.*

sum : quo domus nostræ aut rei públicæ fato, in vestra manu pósitum est, non quia meo nómine[1] tristiórem casum páveam, ut qui, advérsas res expértus, quum máxime[2] discam ne secúndas quidem minus discríminis habére : patris et senátus et ipsius impérii vicem dóleo, si nobis aut períre hódie necésse est, aut, quod æque apud bonos[3] míserum est, occídere. Solátium[4] próximi motus habebámus incruéntam Urbem et res sine discórdia translátas[5] : provísum adoptióne videbátur ut ne post Galbam quidem bello locus esset. »

CAPUT XXX

Suite du discours de Pison.

« Nihil arrogábo mihi nobilitátis aut modéstiæ[6]; neque enim relátu[7] virtútum in comparatióne Othonis opus est. Vítia, quibus solis gloriátur, evertére impérium, étiam quum amícum imperatóris ágeret[8]. Habitúne et incéssu an illo muliébri ornatu mererétur impérium? Fallúntur quibus luxúria spécie liberalitátis impónit : pérdere iste sciet, donáre nésciet[9]. Stupra nunc et comissatiónes et feminárum cœtus volvit ánimo : hæc principátus præmia putat, quorum libído ac volúptas penes ipsum sit, rubor ac

1 *Meo nomine*, « en ce qui me concerne personnellement. » — *Paveo*, chez Tacite, se construit comme *timeo*.

2 *Quum maxime* s'applique ici au temps: « précisément maintenant, en ce moment même. »

3 *Apud bonos*, « pour des gens de bien. »

4 *Solatium* est attribut : « nous avions pour consolation. » — *Proximi motus*. C'est la dernière révolution, celle qui avait porté Galba à l'empire.

5 *Translatas res*, « la transmission du pouvoir. » Le changement d'empereur s'était fait sans qu'il y eût lutte sanglante dans Rome.

6 *Modestia*, « la moralité. » Pison ne fera valoir ni l'éclat de sa naissance, ni la « pureté de ses mœurs ».

7 *Neque enim relatu virtutum*, « il n'est pas besoin de parler de vertus. » *Relatus*, moins usité que *relatio*, signifie de même « un rapport, un récit ».

8 Sous l'empire de Néron, dont il fut longtemps le favori.

9 *Perdere... donare...* Les soldats comptaient sur les largesses que semblait leur promettre la prodigalité d'Othon. Pison les avertit que ce prodigue ne saura que « dépenser follement » (*perdere*).

dédecus penes omnes; nemo enim umquam impérium flagítio quæsítum bonis ártibus exércuit. Galbam consénsus géneris humáni, me Galba consentiéntibus vobis Cæsarem dixit. Si res pública et senátus et pópulus vácua nómina sunt, vestra, commilitónes, ínterest ne imperatórem péssimi fáciant. Legiónum sedítio [1] advérsus duces suos audíta est alíquando : vestra fides famaque illæsa ad hunc diem mansit. Et Nero quoque vos destituit [2], non vos Neronem. Minus trigínta [3] tránsfugæ et desertóres, quos centuriónem aut tribúnum sibi eligéntes nemo ferret, impérium assignábunt? Admíttitis exémplum [4], et quiescéndo commúne crimen fácitis? transcéndet hæc licéntia in províncias, et ad nos scélerum éxitus [5], bellórum ad vos pertinébunt. Nec est plus quod pro cæde príncipis quam quod innocéntibus datur, sed períndé [6] a nobis donatívum ob fidem quam ab áliis pro facínore accipiétis. »

CAPUT XXXI

La cohorte reste d'abord fidèle ; toutes les autres troupes passent au parti d'Othon.

Dilápsis speculatóribus [7], cétera cohors non aspernáta concionántem, ut túrbidis rebus évenit, forte magis [8]

1 *Legionum seditio.* Auguste lui-même avait eu à contenir plus d'une fois des légions révoltées. A l'avènement de Tibère, les légions de Germanie et de Pannonie n'avaient été que difficilement ramenées à l'obéissance par l'énergie de Germanicus et de Drusus. Par contre, les prétoriens étaient restés invariablement fidèles jusqu'alors au prince régnant.

2 *Destituere,* « abandonner. » Nymphidius avait fait croire aux prétoriens que Néron les abandonnait.

3 *Minus triginta transfugæ.* Le latin supprime *quam* après *plus, minus,* suivis d'un nom de nombre sans que ces mots exercent d'influence sur la construction de la phrase.

4 *Admittere exemplum,* « autoriser un exemple, un précédent. »

5 *Scelerum exitus,* « les conséquences de cette révolte criminelle, » ce sont les princes qui les subiront; mais les guerres qui en résulteront, ce sont les prétoriens qui en seront victimes.

6 *Perinde... quam,* pour *perinde ac,* comme ailleurs *æque quam.*

7 *Speculatoribus.* Sur cette troupe, V. plus haut, I, XXIV; p. 29, n. 4. Elle était sans doute gagnée d'avance à la conspiration.

8 *Magis forte,* « plutôt par une sorte

et nullo adhuc consílio rapit signa quam, quod póstea créditum est, insídiis et simulatióne. Missus et Celsus Márius ad eléctos[1] Illýrici exércitus, Vipsánia in pórticu tendéntes[2]; præcéptum Amúlio Seréno et Domítio Sabíno primipiláribus[3], ut Germánicos mílites e Libertátis[4] átrio arcésserent. Legióni clássicæ[5] diffidebátur, inféstæ ob cædem commilitónum[6], quos primo statim intróitu trucidáverat Galba. Pergunt étiam in castra prætorianórum tribúni Cétrius Severus, Subrius Dexter, Pómpeius Longínus, si[7] incípiens adhuc et necdum adúlta sedítio melióribus consíliis flecterétur. Súbrium et Cétrium adórti mílites minis, Longinum mánibus coércent exarmántque, quia non órdine milítiæ[8], sed e Galbæ amícis, fidus príncipi suo et desciscéntibus suspéctior erat; légio clássica nihil cunctáta prætoriánis adjúngitur; Illýrici exércitus elécti Celsum inféstis pilis[9] protúrbant. Germánica vexílla[10] diu nutavére, inválidis adhuc corpóribus et placátis ánimis, quod eos a Nerone Alexándriam præmíssos[11]

de hasard, de mouvement instinctif; » *et nullo adhuc consilio*, « et sans aucun dessein encore arrêté » *quam insidiis et simulatione*.

1 *Electos Illyrici exercitus*, « les détachements de l'armée d'Illyrie, » dont il a été question au chap. VI. Marius Celsus, le consul désigné, avait commandé en Illyrie la 15e légion.

2 *Vipsania in porticu tendentes*, « cantonnés sous le portique d'Agrippa, » construit sur le Champ de Mars par M. *Vipsanius* Agrippa, le compagnon d'armes et le gendre d'Auguste. Pour ce sens de *tendere*, Cf., VIRG., *Én.*, II, 29:

Hic sævus tendebat Achilles.

3 *Primipilaribus. Primipilaris* désigne celui qui a été centurion primipile, comme *consularis* celui qui a été consul. Le primipile est le premier des soixante centurions de la légion. La légion se composait de dix cohortes, dont chacune comprenait trois manipules : un de *hastati*, un de *principes* et un de *triarii*. Chaque manipule se subdivisait à son tour en deux centuries.

4 Le temple de la Liberté, bâti par Tib. Sempronius Gracchus, était situé sur l'Aventin.

5 *Legioni classicæ*, la légion que Néron avait recrutée parmi les soldats de marine.

6 V. ch. VI; p. 8, n. 9.

7 *Si*, « pour essayer si; » cet emploi de *si* se trouve déjà à l'époque classique.

8 *Non ordine militiæ.* D'après Burnouf, ces mots indiquent que Longinus avait été fait tribun « avant son tour » par la faveur de Galba. La plupart des nouveaux commentateurs, rattachant directement *fidus erat* à *quia*, voient dans *non ordine militiæ, sed e Galbæ amicis*, une explication de *fidus* : on le désarme, parce que ce n'était pas en raison de sa charge (*ordine militiæ*), mais à cause de son attachement personnel à Galba, qu'il était fidèle à son prince, fidélité qui le rendait, aux yeux des rebelles, plus suspect que Severus et Dexter.

9 *Infestis pilis*, « en le menaçant de leurs traits ».

10 *Vexilla*, « les détachements. » L'aigle restait avec le gros de la légion, les détachements qu'on en séparait momentanément avaient le *vexillum*.

11 *Præmissos*, « envoyés en avant; » Néron avait songé à visiter l'Égypte. (V. SUÉTONE, *Néron*, XVI.)

atque inde revérsos longa navigatióne ægros impensióre cura Galba refovébat.

CAPUT XXXII

Incertitude de Galba; Vinius lui conseille de se fortifier dans le palais.

Univérsa jam plebs[1] Palátium implébat, mixtis servítiis[2] et díssono clamóre cædem Othónis et conjuratórum exítium poscéntium, ut si in circo aut theátro lúdicrum[3] áliquod postulárent : neque illis judícium aut véritas[4], quippe eodem die divérsa pari certámine postulatúris[5], sed trádito more[6] quemcúmque príncipem adulándi licéntia acclamatiónum et stúdiis inánibus.

Interim Galbam duæ senténtiæ distinébant[7] : Titus Vínius manéndum intra domum, opponénda servítia, firmándos áditus, non eúndum ad irátos censébat : daret malórum pæniténtiæ, daret bonórum conséńsui spátium ; scélera ímpetu, bona consília mora valéscere[8]. Dénique eúndi ultro[9], si rátio sit, eámdem mox facultátem; regréssum, si pæníteat, in aliéna potestáte.

1 *Plebs,* ce n'est encore que la populace ; les gens qui ont quelque chose à risquer n'accourront que quand ils croiront Othon mort. (V. plus bas, XXXV.)

2 *Servitiis,* l'abstrait pour le concret *servis.*

3 *Ludicrum.* Pour ces habitués du cirque et du théâtre, c'était un spectacle de plus, voilà tout.

4 *Judicium,* « un choix raisonné, une préférence motivée » (pour Galba) ; *veritas,* « la sincérité. »

5 *Postulaturis* se rapportant à *illis :* « la preuve, c'est que (*quippe*) ils allaient demander avec une égale chaleur (*pari certamine*)... »

6 *Tradito more,* « par suite de l'usage établi. »

7 *Distinere,* « tirer en sens contraire. »

8 *Mora valescere.*

Un avis salutaire agit avec lenteur.
(CORNEILLE, *Othon,* V, II).

9 *Ultro ire,* « aller de l'avant, prendre l'offensive ; » *si ratio sit,* « s'il y a lieu. »

CAPUT XXXIII

Laco, appuyé par Icélus, soutient énergiquement l'avis contraire.

Festinándum céteris videbátur, ántequam crésceret inválida adhuc conjurátio paucórum : trepidatúrum étiam Othónem, qui furtim digréssus [1], ad ignáros [2] illátus, cunctatióne nunc et segnítia [3] teréntium tempus imitári príncipem discat. Non exspectándum ut compósitis castris forum inbádat et prospectánte Galba Capitólium ádeat, dum egrégius [4] imperátor cum fórtibus amícis jánua ac límine tenus domum cludit, obsidiónem nimírum [5] toleratúrus. Et præclárum in servis auxílium, si consénsus tantæ multitúdinis et, quæ plúrimum valet, prima indignátio elanguéscat. Proínde intúta quæ indecóra; vel si [6] cádere necésse sit, occurréndum discrímini : id Othóni invidiósius [7] et ipsis honéstum. Repugnántem huic senténtiæ Vínium Laco mináciter invásit, stimulánte Icelo priváti ódii pertinácia in públicum exítium [8].

CAPUT XXXIV

Pison est envoyé au camp où Galba doit le suivre. — On annonce faussement la mort d'Othon.

Nec diútius Galba cunctátus, speciosióra [9] suadéntibus accéssit. Præmíssus tamen in castra Piso, ut júvenis ma-

1 *Furtim digressus*, « échappé furtivement du temple. » (V. plus haut, XXVII.)

2 *Ignaros*, (des soldats) qui ne savaient rien du complot.

3 *Segnitia*, « la lâche inaction ». — *Exspecto ut* se trouve déjà dans César.

4 *Egregius imperator*, comme plus bas *fortibus amicis*, est ironique, quand on s'adresse à des hommes qui parlent de s'enfermer, sans oser se hasarder plus loin que le seuil du palais (*janua et limine tenus*).

5 *Nimirum*, « sans nul doute ; » c'est le même ton d'ironie.

6 *Vel si*, « même si » = *etiam si*.

7 *Invidiosus* se dit de tout ce qui est de nature à attirer sur quelqu'un l'indignation ou la haine.

8 Tacite a déjà parlé (ch. XIII) de cette haine privée dont l'acharnement (*pertinacia*) mène à la ruine publique.

9 *Speciosiora*, « celui des deux partis

gno nómine, recénti favóre et inféusus Tito Vínio, seu quia erat[1], seu quia iráti ita volébant; et[2] facílius de ódio créditur. Vixdum egrésso Pisone occísum in castris Othonem vagus primum et incértus rumor; mox, ut in magnis mendáciis, interfuísse se quidam et vidísse affirmábant, crédula[3] fama inter gaudéntes et incuriósos. Multi arbitrántur compósitum auctúmque rumórem mixtis jam Othonianis, qui ad evocándum[4] Galbam læta falso vulgáverint.

CAPUT XXXV

Manifestation en faveur de Galba.

Tum vero non pópulus[5] tantum et imperíta plebs in plausus[6] et immódica stúdia, sed équitum pleríque ac senatórum, pósito metu[7] incáuti, refráctis Palátii fóribus rúere intus[8] ac se Galbæ ostentáre[9], præréptam sibi ultiónem queréntes; ignavíssimus quisque et, ut res dócuit[10], in perículo non ausúrus, nímii[11] verbis, linguæ feróces;

(comparatif) qui était le plus honorable. »

1 *Seu quia erat,* « soit qu'il fût réellement mal disposé pour Vinius (*infensus*), soit que les ennemis de Vinius (*irati*) le voulussent ainsi. »

2 *Et :* « en effet, la haine est le sentiment auquel on croit le plus volontiers. »

3 *Credula* a ici le sens passif. « La nouvelle trouvait créance chez des gens qu'elle réjouissait ou qui y étaient, tout au moins, indifférents » (*incuriosos*).

4 *Ad evocandum,* « pour le faire sortir du palais. »

5 *Populus,* « le peuple, les citoyens qui ne sont ni sénateurs ni chevaliers. » *Plebs,* « le bas peuple, la populace imprévoyante. »

6 *In plausus et immodica studia.* Avec ces mots sous-entendre, au sens figuré, *ruere,* qui se trouve plus bas employé au sens propre (*ruere intus*) ; *immodica studia,* « des démonstrations exagérées d'enthousiasme. »

7 *Posito metu.* Ces chevaliers, ces sénateurs qui n'avaient osé prendre parti de peur de se compromettre, retrouvaient leur assurance à la nouvelle de la mort d'Othon ; mais cette assurance était une imprudence (*incauti*), car Othon n'était pas mort.

8 *Ruere intus.* Avec *ruere,* verbe de mouvement, on attendrait le terme de la question *quo* (*ruere intro*).

9 *Ostentare,* plus fort que *ostendere;* Ils tiennent à se faire voir de Galba, depuis qu'ils croient à son triomphe.

10 *Ut res docuit,* l'événement le montra quelques instants après. (V. chap. XLI.)

11 *Nimii verbis* (*erant*), « excessifs, exagérés dans leurs paroles ; » le pluriel *nimii* se rapporte à *quisque,* singulier

nemo scire et ómnes affirmáre, donec inópia veri [1] et consénsu errántium victus, sumpto thoráce Galba irruénti turbæ neque ætáte neque córpore sistens [2] sella levarétur. Obvius in Palátio Július Atticus speculátor, cruéntum gládium osténtans, occísum a se Othónem exclamávit; et Galba: « commílito », inquit « quis jussit [3]? » insígni ánimo [4] ad coercéndam militárem licéntiam, minántibus intrépidus, advérsus blandiéntes incorrúptus.

CAPUT XXXVI

Enthousiasme des prétoriens pour Othon, qui achève de les gagner par des bassesses.

Haud dúbiæ jam in castris [5] ómnium mentes, tantúsque ardor ut, non conténti ágmine et corpóribus [6], in suggéstu [7], in quo paulo ante áurea Galbæ státua fúerat, médium inter signa Othónem vexíllis circúmdarent. Nec tribúnis aut centuriónibus adeúndi locus: gregarius miles cavéri ínsuper præpósitos [8] jubébat. Strépere cuncta clamóribus et tumúltu et exhortatióne mútua, non tanquam in pópulo ac plebe váriis segni adulatióne [9] vócibus, sed

collectif. — *Linguæ* au génitif, dépend de *feroces*. (Cf. *Ann.*, I, 32. *Animi ferox*, dit Tacite, en parlant de Chærea).

1 *Inopia veri,* m.-à.-m. : « la pénurie de nouvelles exactes. »

2 *Sistens* pour *resistens turbæ :* il eût été poussé à droite, à gauche, suivant les mouvements de la foule, s'il ne s'était fait porter en litière.

3 *Quis jussit?* Le prétendu meurtrier répondit, d'après Dion, qu'il avait reçu cet ordre de sa foi et de son serment, et la foule, naturellement, applaudit.

4 *Insigni animo,* « avec une rare énergie, déployant une rare énergie pour réprimer...»

5 *In castris,* dans le camp des prétoriens.

6 *Corporibus* redouble, en la renforçant, l'idée exprimée par *agmine:* « non contents d'entourer Othon de leurs rangs, de lui faire un rempart de leurs corps. »

7 *In suggestu.* Dans tout camp romain, devant la tente du général (*prætorium*), s'étendait une place (*principia*), sur laquelle s'élevait un tertre en gazon (*suggestus, tribunal*), du haut duquel le général haranguait les troupes. Dans le camp des prétoriens, sur cette plate-forme, s'élevait la statue de l'empereur, entourée des enseignes (*signa*).

8 *Præpositos*, terme général ; « les chefs, » quels qu'ils fussent.

9 *Variis segni adulatione vocibus. Vocibus* dépend encore de *strepere,* « retentir : » Ce qu'on entendait dans le camp, ce n'étaient pas, comme dans la

ut quemque affluéntium mílitum adspéxerant, prensáre mánibus, complécti armis [1], collocáre juxta, præíre sacraméntum [2], modo imperatórem milítibus, modo mílites imperatóri commendáre. Nec déerat Otho proténdens manus adoráre [3] vulgus, jácere óscula et ómnia servíliter [4] pro dominatióne. Postquam univérsa classicórum légio sacraméntum ejus accépit [5], fidens víribus, et quos adhuc síngulos exstimuláverat, accendéndos in commúne [6] ratus, pro [7] vallo castrórum ita cœpit.

CAPUT XXXVII

Discours d'Othon aux soldats.

« Quis ad vos procésserim, commilitónes, dícere non possum, quia nec privátum me vocáre sustíneo princeps a vobis nominátus, nec príncipem álio imperánte. Vestrum quoque nomen in incérto erit, donec dubitábitur imperatórem pópuli Románi in castris an hostem habeátis. Auditísne ut pœna mea et supplícium vestrum simul postuléntur? Adeo manféstum est neque períre nos neque

multitude qui entourait Galba, les acclamations d'une foule qui épuise toutes les formules de la flatterie sans oser agir.

1 *Complecti armis.* On a proposé d'expliquer *armis* comme *brachiis armatis;* il est probablement plus exact de voir dans *armis* l'ablatif pluriel, non pas de *arma,* mais de *armus, armi,* pris dans le sens de « bras », comme dans le vers de Virgile :

Ascanium fusis circum complectitur armis.
(*Én.*, XII, 432.)

2 *Præire sacramentum,* m. à m. : « prononcer avant eux la formule du serment. » Dans les temps réguliers, les *legati* et les tribuns commençaient par prêter serment, puis un homme de chaque légion prononçait la formule, et chaque soldat appelé par son nom répétait : *Idem in me.*

3 *Adorare*, c'est « exprimer son respect par des démonstrations extérieures ».

4 *Omnia serviliter (facere) pro dominatione,* « se conduire en tout en esclave pour arriver à la domination. » Quatre mots résument la conduite d'Othon, et impriment à son caractère une flétrissure ineffaçable.

5 *Accipere sacramentum alicujus,* c'est « prêter serment à quelqu'un ».

6 *In commune*, opposé à *singulos.* Il va faire une proclamation générale.

7 *Pro vallo,* « du haut du retranchement. » Pour ce sens de *pro,* Cf. VIRGILE, *Én.*, IX, 574 :

Et Sigarim et summis stantem pro turribus Idan.

salvos esse nisi una posse; et cujus lenitátis [1] est Galba, jam forlásse promísit [2], ut qui nullo exposcénte tot míllia innocentissimórum mílitum trucidáverit [3]. Horror ánimum subit, quóties recórdor ferálem intróitum et hanc solam Galbæ victóriam, quum in óculis Urbis decimári déditos juberet, quos deprecántes in fidem accéperat. His auspíciis Urbem ingréssus, quam glóriam ad principátum áttulit nisi occísi Obultrónii Sabíni [4] et Cornélii Marcélli in Hispánia, Bétui Chilónis in Gállia, Fontéii Capitónis in Germánia, Clódii Macri in Africa, Cingónii in via, Turpiliáni in Urbe, Nymphídii in castris? Quæ usquam província, quæ castra sunt nisi cruénta et maculáta aut, ut ipse prædícat, emendáta et corrécta [5]? nam quæ álii scélera, hic remédia vocat, dum falsis nomínibus severitátem pro sævítia, parcimóniam pro avarítia, supplícia et contumélias vestras disciplínam appéllat. Septem a Nerónis fine menses sunt [6], et jam plus rápuit Icelus [7] quam quod Polycliti et Vatinii et Hélii petiérunt [8]. Minóre avarítia ac licéntia grassátus esset T. Vínius, si ipse imperásset [9]; nunc et subjéctos [10] nos hábuit tanquam suos, et viles ut aliénos. Una illa domus [11] súfficit donatívo, quod vobis nunquam datur et quotídie exprobrátur.

1 *Cujus lenitatis est*, « avec sa douceur bien connue ». La réflexion, bien entendu, est ironique.

2 *Promisit*, sous-entendu *pœnam meam et supplicium vestrum*, « notre châtiment commun ».

3 *Trucdiaverit*, allusion au massacre des soldats de marine. (V. plus haut, chap. VI, p. 8, n. 9.)

4 Sabinus, questeur du trésor sous Claude (*Ann.*, XIII, 28). Cornélius Marcellus avait déjà échappé à une condamnation sous Néron (*Ann.*, XVI, 8); Bituus Chilo est inconnu. Pour les autres personnages, voir plus haut Nymphidius (*Hist.*, I, 6), Cingonius et Turpilianus (6), Macer et Capito (7).

5 Othon touche la corde sensible, en montrant dans Galba un réformateur de la discipline.

6 Néron avait péri le 11 juin 68.

7 Icélus, l'affranchi tout-puissant de Galba; Polyclète (*Ann.*, XIV, 39), Vatinius (*Ann.*, XV, 35), Hélius (*Ann.*, XIII, 11), affranchis de Néron.

8 *Petierunt*, « ont demandé, » c'est-à-dire « se sont procuré, ont amassé ».

9 *Si imperasset*, « s'il eût été empereur. »

10 *Subjectos nos habuit*, « il nous a traités en sujets; » *tanquam suos*, « comme si nous étions sa chose, sa propriété; et il nous a traités sans ménagements (*viles habuit*), comme étant la propriété d'autrui » (*ut alienos*).

11 *Una illa domus*, « cette seule maison, » la fortune de ce seul Vinius.

CAPUT XXXVIII

Discours d'Othon aux soldats (suite). — On s'arme dans le camp.

« Ac ne qua saltem in successóre Galbæ spes esset, arcéssit ab exsílio quem tristítia[1] et avarítia sui simíllimum judicábat. Vidístis, commilitónes, notábili[2] tempestáte étiam deos infáustam adoptiónem aversántes. Idem senátus, idem pópuli Románi ánimus[3] est : vestra virtus exspectátur, apud quos omne honéstis consíliis robur et sine quibus quamvis egrégia inválida sunt. Non ad bellum vos nec ad perículum voco : ómnium mílitum arma nobíscum sunt. Nec una cohors togáta[4] deféndit nunc Galbam, sed détinet : quum vos adspéxerit, quum signum[5] meum accéperit, hoc solum erit certámen, quis mihi plúrimum ímputet[6]. Nullus cunctatiónis locus est in eo consílio quod non potest laudári nisi peráctum[7]. » Aperíri deínde armamentárium jussit. Rapta statim arma, sine more et órdine milítiæ[8], ut prætoriánus aut legionárius insígnibus[9] vix distinguerétur : miscéntur[10] auxiliáribus gáleis scu-

1 *Tristitia*, « son caractère sombre. »

2 Tacite a rappelé (I, 18) le violent orage qui éclata le jour de l'adoption de Pison.

3 *Animus*, « les sentiments, les dispositions. » *Apud quos : quos* a pour antécédent *vos*, dont l'idée est contenue dans *vestra*.

4 *Cohors togata*. Il s'agit de la cohorte qui montait la garde à la porte de l'empereur : « Pour conserver une image de l'ancienne coutume, qui ne permettait à personne d'être en armes ou en habit militaire dans Rome, la cohorte qui faisait la garde au palais était vêtue de la toge et non du *sagum*. » (Burnouf.)

5 *Signum*, « mot d'ordre. »

6 *Imputare*, terme de la langue du commerce, qui signifie : « porter en compte à quelqu'un ; » par suite, *imputare alicui* veut dire : « obliger quelqu'un, se créer des titres à sa reconnaissance. »

7 *Non potest laudari nisi peractum*. Racine s'est souvenu sans doute de ce mot, quand il a fait dire par Mithridate s'adressant à ses fils :

> Et, pour être approuvés,
> De semblables projets veulent être achevés.
> (*Mithridate*, III, 1.)

8 *Sine more et ordine militiæ*, « sans tenir compte des usages, sans se conformer à l'ordre habituel du service. »

9 *Insignibus*, « les armes distinctives » (du prétorien ou du légionnaire). Les prétoriens avaient la lance ; dans les légions, les *hastati* et les *principes* portaient deux javelots (*pilum*) et un sabre droit (*gladius*).

10 « On les voit confondus pêle-mêle avec des casques et des boucliers de soldats auxiliaires. »

tísque, nullo tribunórum centurionúmve adhortánte, sibi quisque dux et instigátor; et præcípuum pessimórum incitaméntum quod boni mærébant [1].

CAPUT XXXIX

Pison rejoint Galba. — Perplexité dans l'entourage du vieil empereur. — Laco songe à assassiner Vinius.

Jam extérritus Piso [2] frémitu crebrescéntis seditiónis et vócibus in Urbem usque resonántibus egréssum interim Galbam et foro appropinquántem assecútus erat; jam Márius Celsus haud læta retúlerat, quum álii in Palátium redíret, álii Capitólium péteret, pleríque [3] rostra occupánda censérent [4], plures tantum [5] senténtiis aliórum contra dícerent, utque évenit in consíliis infelícibus, óptima videréntur quorum tempus effúgerat. Agitásse Laco ignáro Galba de occidéndo Tito Vínio dícitur, sive ut pœna ejus ánimos mílitum mulcéret, seu cónscium Othónis credébat, ad postrémum vel [6] ódio. Hæsitatiónem áttulit tempus ac locus, quia inítio cædis orto diffícilis modus [7]; et turbavére consílium trépidi núntii ac proximórum diffúgia [8], languéntibus ómnium stúdiis qui primo álacres fidem atque ánimum ostentáverant.

1 Le sujet de la proposition principale, dont le verbe (*erat*) est sousentendu, c'est *quod boni mærebant:* « ce fait que les bons étaient tristes, la douleur des bons ».

2 *Piso.* On se rappelle que Pison était sorti avant Galba, qu'il devait précéder au camp des prétoriens.

3 *Plerique,* chez Tacite, « beaucoup ;» *plures*, « un grand nombre. »

4 *Censerent rediret,* « étaient d'avis que Galba rentrât ;» *rediret,* correction de Nipperdey, pour *redire ; censerent redire,* « étaient d'avis de rentrer. »

5 *Tantum contra dicerent,* « se contentaient de contredire. »

6 *Vel odio,* dernière hypothèse, « soit enfin peut-être par haine. »

7 *Modus,* « la mesure ;» il est difficile de se retenir, de s'arrêter à temps.

8 *Diffugia,* plur. neutre, « la dispersion. » Ce mot, qui n'apparaît qu'avec Tacite, ne se trouve chez lui qu'en cet endroit.

CAPUT XL

Galba sur le *Forum*. Aspect lugubre du cortège. — Hésitation du peuple. — Les soldats d'Othon débouchent sur le *Forum*.

Agebátur huc illuc Galba, vário turbæ fluctuántis impúlsu, complétis úndique basílicis[1] ac templis, lúgubri prospéctu[2]. Neque pópuli ac plebis[3] ulla vox, sed attóniti vultus et convérsæ ad ómnia aures, non tumúltus, non quies, quale magni metus et magnæ iræ siléntium est. Othóni tamen armári plebem nuntiabátur : ire præcípites et occupáre[4] perícula jubet. Igitur mílites Románi, quasi Vologésum aut Pácorum avíto Arsacidárum[5] sólio depulsúri ac non imperatórem suum inérmem et senem trucidáre pérgerent, disjécta plebe, proculcáto senátu, truces armis, rápidi equis forum irrúmpunt. Nec illos Capitólii adspéctus et imminéntium[6] templórum relígio et prióres et futúri príncipes terruére quomínus fácerent scelus, cujus ultor est quisquis succéssit[7].

1 *Basilicis*. On donnait ce nom à des halles couvertes, de forme oblongue, divisées en trois nefs par une double rangée de colonnes ; la nef centrale était, comme dans la plupart de nos églises, plus élevée que les nefs latérales. C'était là que siégeaient les tribunaux, et que se traitaient les affaires de commerce, surtout les affaires de banque ; le *forum* était presque de tous côtés entouré de temples et de basiliques.

2 *Prospectu*. « De ces édifices, on avait sous les yeux un lugubre spectacle. »

3 *Neque populi, neque plebis*. (V. xxxi, p. 37, n. 1 ; et xxxv, p. 39, n. 5.)

4 *Occupare*, « devancer, prévenir. »

5 *Arsacidarum*, « les descendants d'Arsace, » le fondateur de l'empire des Parthes (256 av. J.-C.) Les Parthes, dont l'empire s'étendait de l'Indus à l'Euphrate, avaient alors pour roi Vologèse Ier, qui avait donné à son frère Pacorus le gouvernement de la Médie. (*Ann.*, XV, 2.)

6 *Imminentium*, les temples qui dominaient le *forum*, comme le temple de la Concorde, le temple de Vesta, le temple de Castor, et celui de Jules César. Le caractère oratoire de tout ce morceau rappelle la première manière de Tacite ; il fait penser à l'Agricola, et contraste avec le ton plus calme des *Annales*. — *Religio*, « la sainteté. »

7 *Quisquis successit*. (V. les dernières lignes du chap. xliv.)

CAPUT XLI

Dispersion de la foule. — Mort de Galba.

Viso cóminus armatórum ágmine vexillárius [1] comitátæ Galbam cohórtis (Atílium Vergiliónem fuísse tradunt) deréptam Galbæ imáginem [2] solo afflíxit. Eo signo maniféssta in Othónem ómnium mílitum stúdia, desértum fuga pópuli forum, destrícta advérsus dubitántes tela. Juxta Cúrtii lacum [3] trepidatióne feréntium Galba projéctus e sella ac provolútus est. Extrémam ejus vocem, ut cuique ódium aut admirátio fuit, várie prodidére : álii supplíciter interrogásse quid mali meruísset [4], paucos dies exsolvéndo donatívo deprecátum ; plures obtulísse ultro [5] percussóribus júgulum : ágerent ac ferírent, si ita e re pública viderétur. Non intérfuit occidéntium quid díceret. De percussóre non satis constat : quidam Teréntium evocátum [6], álii Lecánium, crébrior fama trádidit Camúrium [7], quintæ décimæ legiónis mílitem, imprésso gládio júgulum ejus hausísse [8]. Céteri crura brachiaque (nam pectus tegebátur [9]) fœde laniavére ; pleraque vúlnera feritáte et sævítia trunco jam córpori adjécta.

1 *Vexillarius,* celui qui porte le *vexillum,* « le porte-enseigne. »

2 *Imaginem Galbæ,* « l'image de l'empereur, » attachée à la hampe de l'enseigne.

3 « Le lac de Curtius ». Ce bassin, situé au milieu du *forum,* occupait l'emplacement du gouffre, dans lequel, disait-on, M. Curtius s'était précipité avec son cheval.

4 D'après Dion, il se contenta de demander quel mal il avait fait.

5 *Ultro* a la même racine que *ultra.* « Il ne se contenta pas d'attendre le coup fatal : il alla jusqu'à tendre la gorge au meurtrier. »

6 On appelait *evocati* des soldats qui, après avoir passé au service le temps réglementaire, demeuraient volontairement sous les drapeaux.

7 *Camurium.* Ce soldat appartenait à l'un des détachements envoyés par les armées de Germanie (V. plus haut, I, XXXI), dont faisait partie la 15e légion.

8 *Haurire,* chez les poètes, dans le sens de « percer », m. à m. : « vider par une blessure. »

9 *Tegebatur.* Tacite a dit (XXXV) que Galba avait pris sa cuirasse.

CAPUT XLII

Meurtre de Vinius.

Titum inde Vínium invasére, de quo et ipso ambígitur, consumpserítne vocem ejus instans metus, an proclamáverit non esse ab Othóne mandátum ut occiderétur. Quod seu finxit formídine, seu consciéntiam conjuratiónis[1] confessus est, huc[2] pótius ejus vita famaque inclínat ut cónscius scéleris fúerit cujus causa erat[3]. Ante ædem[4] divi Július jácuit primo ictu in póplitem, mox ab Júlio Caro, legionário mílite, in utrúmque latus transverberátus.

CAPUT XLIII

Dévouement de Sempronius Densus. — Pison, réfugié dans le temple de Vesta, est arraché de sa retraite et massacré.

Insígnem[5] illa die virum Semprónium Densum ætas nostra vidit. Centúrio is prætóriæ cohórtis, a Galba custódiæ Pisónis ádditus[6], stricto pugióne occúrrens armátis et scelus éxprobrans, ac modo manu[7] modo voce verténdo

1 *Conscientia conspirationis,* « sa complicité dans la conjuration » ne paraît guère douteuse pour Plutarque.

2 *Huc,* « en ce dernier sens, à croire qu'il était complice. »

3 *Cujus causa erat.* L'impopularité de Galba tenait en partie à la haine que Vinius inspirait. (V. plus haut, ch. VI.)

4 « Le temple de Jules César, » bâti par Auguste. (V. p. 45, n. 6.) (Cf. OVIDE, *Métam.*, XV, 841.)

5 *Insignem.* Tacite détourne un instant ses yeux de ces scènes d'horreur et de bassesse pour rappeler la fidélité et le courage de Sempronius Densus. D'après Plutarque (*Galba*, XXVI), et Dion (LXIV, VI.), Sempronius serait tombé en défendant Galba ; on peut supposer qu'après avoir assuré la retraite de Pison, il avait couru au secours du vieil empereur.

6 *Additus,* « préposé à. »

7 *Manu,* « tantôt par ses gestes menaçants, tantôt par ses cris » (*voce*).

in se percussóres, quamquam vulneráto Pisoni effúgium dedit. Piso in ædem Vestæ[1] perváˇit, exceptúsque misericórdia públici servi[2] et contubérnio ejus ábditus, non religióne[3] nec cærimóniis sed látebra ímminens exítium differébat, quum advenére missu Othónis nominátim[4] in cædem ejus ardéntis Sulpícius Florus e Británnicis cohórtibus, nuper a Galba civitáte donátus[5], et Státius Murcus speculátor[6], a quibus protráctus Piso in fóribus templi trucidátur.

CAPUT XLIV

Joie d'Othon. — Les têtes des victimes sont portées en triomphe.

Nullam cædem Otho majóre lætítia excepísse, nullum caput tam insatiabílibus óculis perlustrásse dícitur, seu tum primum leváta omni sollicitúdine mens vacáre gaúdio cœperat, seu recordátio majestátis in Galba, amicitiæ[7] in Tito Vínio quamvis[8] immítem ánimum imágine tristi confúderat[9], Pisonis ut inimíci et æmuli cæde lætári jus fasque[10] credébat. Præfíxa contis[11] cápita gestabántur

1 *Ædem Vestæ,* « le temple de Vesta, » près du *forum*. (V, p. 45, n. 6.)

2 *Servi publici,* « esclave public, » c'est-à-dire appartenant à l'État ; celui-ci était chargé de la garde du temple, et il y avait son logement (*contubernium*.)

3 *Religio,* « la sainteté du lieu ; » *cærimoniæ,* « le respect de la divinité dont le culte s'exerçait dans ce temple » ; *differre,* « retarder. »

4 *Nominatim.* D'après Plutarque (*Galba,* XXVII), quand on apporta à Othon la tête de Galba : « Que me fait cette tête ? dit-il, c'est celle de Pison qu'il me faut. »

5 *Civitate donatus.* Tacite ne pouvait oublier ce trait de monstrueuse ingratitude. Florus appartenait probablement à une cohorte de Bretons auxiliaires. Le titre de citoyen romain ne fut étendu à tous les habitants libres de l'empire que sous Caracalla.

6 *Speculator.* (V. I, XXIV ; p. 29, n. 4.)

7 *Amicitiæ.* Pour les relations d'Othon avec Vinius, V. plus haut, XIII.

8 *Quamvis* ne retombe que sur *immitem.* « Son âme, toute cruelle qu'elle était. »

9 *Imagine tristi confundere,* « troubler de sinistres images. »

10 *Fas,* c'est ce qui est conforme au droit divin ; *jus,* ce qui est conforme au droit humain.

11 *Contus,* primitivement un croc dont on se servait pour diriger un bateau (*Enéide,* V. 208) ; ici une sorte de hallebarde à crochet (Cf. *Enéide,* IX, 509.)

inter signa cohórtium juxta áquilam legiónis[1], certátim ostentántibus cruéntas manus qui occíderant, qui interfúerant[2], qui vere, qui falso ut pulchrum et memorábile fácinus jactábant. Plures quam centum vigínti libéllos[3] præmium exposcéntium ob áliquam notábilem illa die óperam Vitéllius póstea invénit, omnésque conquíri et intérfici jussit, non honóri[4] Galbæ, sed trádito princípibus more, muniméntum[5] ad præsens, in pósterum ultiónem.

CAPUT XLV

Assaut de bassesses et de flatteries envers Othon. — Les soldats demandent le supplice de Marius Celsus. Othon le sauve, en le faisant jeter en prison.

Alium créderes senátum, álium pópulum[6] : rúere cuncti in castra[7], anteíre próximos, certáre cum præcurréntibus, increpáre Galbam, laudáre mílitum judícium[8], exosculári Othónis manum; quantóque magis falsa erant

1 *Aquilam legionis*, « l'aigle de la légion » formée de soldats de marine (*prima adjutrix*), la seule dont le dépôt fût en ce moment à Rome.

2 *Qui interfuerant.* Pour s'expliquer comment ceux qui n'avaient fait qu'assister au massacre pouvaient montrer leurs mains sanglantes, il faut lire dans Plutarque les lignes où il nous dit que « ceux qui n'avaient pu prendre part aux meurtres avaient tenu à tremper leurs mains et leurs épées dans le sang des victimes ». (*Galba*).

3 *Libellos*, « des requêtes ; » *notabilem operam*, « la belle besogne » qu'ils avaient faite ou prétendaient avoir faite dans cette « journée. »

4 *Honori*, datif de but, « non pour honorer Galba. »

5 *Munimentum... ultionem.* Ces deux accusatifs servent d'apposition à la proposition entière. Par cette mesure, Vitellius assurait « sa sécurité dans le présent » : on n'oserait pas, croyait-il, attenter à sa vie, dans la crainte d'être puni par son successeur (V. les dernières lignes du chap. XL) ; et si cette précaution ne le protégeait pas contre les meurtriers, elle assurait « sa vengeance dans l'avenir » : il espérait que son successeur, à son exemple, le vengerait comme il vengeait Galba.

6 Cette page rappelle, comme plus d'une autre d'ailleurs dans Tacite, le tableau dans lequel Juvénal dépeint les scènes de bassesse qui suivirent la chute de Séjan (*Sat.* X, 71 et suiv.) :

Dum jacet in ripa, calcemus Cæsaris hostem.

7 *Castra*, le camp des prétoriens. — *Proximos* est complément de *anteire.* « Ils essayent de dépasser ceux qui les précèdent immédiatement ; ils rivalisent de vitesse avec ceux qui les devancent » (*præcurrentibus*). Noter en passant cette série d'infinitifs historiques.

8 *Judicium*, « le choix. » — *Osculari*, « baiser ; » *exosculari*, « couvrir de baisers. »

quæ fiébant, tanto plura fácere. Nec aspernabátur[1] síngulos Otho, ávidum et minácem[2] mílitum ánimum voce vultúque témperans. Márium Celsum, cónsulem designátum et Galbæ usque in extrémas res amícum fidúmque, ad supplícium expostulábant[3], indústriæ[4] ejus innocentiǽque quasi malis ártibus infénsi. Cædis ét prædárum[5] inítium et óptimo cuique perníciem quæri apparébat; sed Othóni nondum auctóritas ínerat ad prohibéndum scelus : jubére[6] jam póterat. Ita simulatióne iræ vincíri jussum et majóres pœnas datúrum[7] affírmans præsénti exítio subtráxit.

CAPUT XLVI

Les soldats nomment eux-mêmes leurs chefs. — Le trésor impérial fournira désormais les sommes que jusque-là les soldats payaient aux centurions pour exemption de service. — Laco et Icélus sont mis à mort.

Omnia deínde arbítrio[8] mílitum acta : prætórii præféctos[9] sibi ipsi legére, Plótium Firmum e manipuláribus[10] quondam, tum vigílibus[11] præpósitum et incólumi adhuc Galba partes Othónis secútum; adjúngitur Licínius

1 *Aspernari*, « rebuter. »

2 *Avidum et minacem* s'explique par *cædis et prædarum*, qui vient plus bas; les soldats voulaient le massacre, pour avoir le pillage.— *Temperans*, « essayant de calmer. »

3 *Expostulabant.*— *Petere*, « demander; » *postulare*, « réclamer; » *expostulare*, « exiger impérieusement. »

4 *Industria*, « les talents. » — *Quasi malis artibus*, « comme autant de vices, de crimes; » pour des rebelles la fidélité est le plus grand des crimes. V. ch. LIX : *Damnatos fidei crimine, gravissimo inter desciscentes.*

5 *Prædarum*, « le pillage. »

6 *Jubere* (*scelus*). — *Ita* = *itaque*, « en conséquence; » impuissant à défendre Celsus, il le sauve en feignant de le réserver à un châtiment plus terrible.

7 *Dare pœnas*, « être châtié; » le sujet de l'infinitif *daturum* (*esse*) est *eum* sous-entendu, c'est-à-dire *Marium Celsum.*

8 *Arbitrio*, « au gré, au caprice des soldats. »

9 *Prætorii præfectos.* (V. p. 7, n. 5.) Il y avait, depuis la mort de Burrhus (*Ann.*, XIV, LI), deux préfets du prétoire.

10 *E manipularibus quondam*, « un officier qui autrefois avait fait partie d'un manipule; » un officier sorti du rang, qui était entré dans l'armée en qualité de simple soldat.

11 *Vigilibus præpositum.* Sur les vigiles, V. p. 6, n. 3.

Próculus, íntima familiaritáte Othónis suspéctus consília ejus fovísse. Urbi Flávium Sabínum[1] præfecére, judícium Neronis secúti, sub quo eamdem curam obtinúerat, plerísque Vespasiánum fratrem in eo respiciéntibus[2]. Flagitátum ut vacatiónes[3] præstári centuriónibus sólitæ remitteréntur; namque gregárius miles ut tribútum ánnuum[4] pendébat. Quarta pars manípuli[5] sparsa per commeátus aut in ipsis castris vaga, dum[6] mercédem centurióni exsólveret; neque modum óneris[7] quisquam neque genus quæstus pensi habébat : per latrocínia et raptus aut servílibus ministériis militáre ótium redimébant[8]. Tum locupletíssimus quisque miles labóre ac sævítia fatigári, donec vacatiónem émeret. Ubi súmptibus exháustus socórdia ínsuper elangúerat, inops pro locupléte et iners pro strénuo in manípulum redíbat; ac rursus álius atque álius, eadem egestáte ac licéntia corrúpti, ad seditiónes et discórdias, et ad extrémum bella[9] civília ruébant. Sed Otho, ne vulgi largitióne[10] centuriónum ánimos avérteret, fiscum[11] suum vacatiónes ánnuas exsolutúrum promísit, rem[12] haud dúbie útilem et a bonis póstea princípibus perpetuitáte disciplínæ firmátam. Laco proféctus, tanquam

1 Flavius Sabinus, frère aîné de Vespasien. Le nouveau préfet de la ville portait en qualité d'aîné le surnom paternel (Sabinus), tandis que son cadet avait pris, d'après un usage fréquent alors, un surnom dérivé du nom de sa mère Vespasia.

2 *Respicientibus*, « ils avaient en vue, ils pensaient à Vespasien, » qu'il fallait ménager, car il avait sous ses ordres trois légions. Cf. I, 10.

3 *Vacationes*, mot à mot : « les exemptions, » pour « le prix des exemptions », c'est-à-dire l'argent que les soldats payaient aux centurions pour se faire exempter des corvées ou obtenir des congés. — Tacite va donner des détails sur les abus auxquels une mesure d'Othon doit apporter remède.

4 *Ut tributum annuum.* Ces droits de congé étaient une sorte de tribut annuel.

5 *Manipuli.* Il y avait trois manipules par cohorte, et dix cohortes par légion; le manipule au complet comptait à peu près deux cents hommes.— *Sparsa per commeatus*, « le quart du manipule était dispersé ainsi çà et là loin du camp, grâce à ces congés. »

6 *Dum*, « à la seule condition de... »

7 « Les bornes à mettre à cette charge (*modum oneris*) qui pesait sur le soldat, le caractère odieux de ces profits (*genus quæstus*), personne ne s'en inquiétait » (*pensi habere*).

8 Cette phrase énumère les différents moyens employés par le soldat pour se procurer l'argent dont il avait besoin pour acheter un congé.

9 La préposition *ad* doit être, en traduisant, répétée devant *bella*.

10 *Vulgi largitione*, « largesse dont les simples soldats étaient l'objet. »

11 *Fiscum suum*, « le trésor impérial. » — Nous verrons (ch. LVIII) Vitellius prendre la même mesure : *vacationes centurionibus ex fisco numerat.*

12 *Rem utilem* sert d'apposition à la proposition entière : « mesure d'une incontestable utilité. » — *Perpetuitate au-*

in ínsulam seponerétur, ab evocáto[1], quem ad cædem ejus Otho præmíserat, confóssus; in Marciánum Icelum[2] ut in libértum palam animadvérsum.

CAPUT XLVII

Honneurs décernés à Othon par le sénat. — Sépulture de Pison et de Vinius.

Exácto per scélera die, novíssimum malórum fuit lætítia. Vocat senátum prætor[3] urbánus, certant adulatiónibus céteri magistrátus, accúrrunt[4] patres : decérnitur Othóni tribunítia potéstas[5], et nomen Augústi, et omnes príncipum honóres, anniténtibus cunctis abolére convícia ac probra[6], quæ promíscue jacta hæsísse animo ejus nemo sensit : omisísset offénsas an[7] distulísset, brevitáte impérii in incérto fuit. Otho cruénto adhuc foro per stragem jacéntium in Capitólium atque inde in Palátium

ciplinæ = perpetua disciplina, « mesure consacrée depuis lors par une pratique constante. »

1 *Ab evocato.* (V. plus haut, p. 46. n. 6.) — *Præmiserat.* Othon « avait envoyé d'avance » le soldat chargé de l'exécution sur la route que devait suivre le proscrit.

2 Icelus, l'affranchi de Galba, à qui son maître avait fait prendre, en lui donnant rang de chevalier, le surnom de Marcianus (V. plus haut, ch. XIII) ; comme il n'était qu'un simple affranchi, on l'exécuta ouvertement ; il fut probablement mis en croix, en qualité d'ancien esclave.— Cf. *Hist.*, IV, les dernières lignes du ch. XI, où Tacite parle du supplice de l'affranchi Asiaticus.

3 Le préteur urbain, chargé à Rome de l'administration de la justice, suppléait en outre les consuls en cas d'absence ou de décès ; comme les deux consuls, Galba et Vinius, ont péri, c'est à lui de convoquer le sénat.

4 *Accurruntpatres.* Juvénal nous montre de même les sénateurs accourant, empressés et tremblants, à l'appel de Domitien :

In quorum facie miseræ magnæque sedebat
Pallor amicitiæ. (IV, 74.)

5 *Tribunitia potestas* (que se faisaient attribuer les empereurs, pour rendre leur personne inviolable).

6 *Convicia et probra.* On se rappelle que ces mêmes sénateurs, trompés par les faux bruits qui s'étaient répandus dans la ville, n'avaient ménagé, pour faire leur cour à Galba, « ni les insultes ni les outrages » à l'adresse d'Othon (I, XXXV).

7 *Omisisset, an distulisset.* Avait-il oublié les offenses ou en avait-il remis la vengeance à plus tard ? La courte durée de son règne ne permit pas de le savoir. Cf. RAGON, *Gr. lat.*, 429, R. II.

vectus concédi córpora[1] sepultúræ cremaríque permísit. Pisónem Verània uxor ac frater Scribonjánus, Titum Vínium Crispina fília composuére[2], quæsítis redemptísque capítibus, quæ venália[3] interfectóres serváverant.

CAPUT XLVIII

Réflexions sur Pison. — Vinius; vie agitée de ce personnage. — Testaments de Pison et de Vinius.

Piso unum et tricésimum ætátis annum explébat, fama melióre quam fortúna. Fratres ejus Magnum[4] Claudius, Crassum Nero interfécerant; ipse diu exsul, quatríduo Cæsar, properáta adoptióne ad hoc tantum majóri[5] fratri prælátus est ut prior occiderétur. Titus Vínius quinquagínta septem annos váriis móribus egit. Pater illi prætória família[6], matérnus avus e proscríptis. Prima milítia infámis[7]: jussu Gaii Cæsaris[8] onerátus caténis, mox mutatióne témporum[9] dimíssus, cursu honórum inofifénso[10], legióni post prætúram præpósitus probatúsque, servíli deínceps probro respérsus est, tanquam[11] scyphum áureum in convívio Claudii furátus, et Claudius póstera die

1 *Corpora*, « les cadavres » de Galba, de Pison et de Vinius.

2 *Componere*, mot à mot : « arranger ; » ici, comme chez les poètes, « ensevelir. » — Sur Scribonianus, V. I, XV ; p. 19, n. 3 ; sur Crispina, (*Hist.*, I, XIII) ; PLUTARQUE, (*Galba*, XXVIII), et PLINE LE JEUNE, (*Ep.*, II, XX)

3 *Venalia*, « destinées à être vendues, pour être vendues. »

4 Ses deux frères, Cn. Pompeius Magnus et M. Licinius Crassus Frugi. Ce dernier, consul l'an 64 après J.-C., avait succombé sous les accusations du délateur Aquilius Regulus. (*Hist.*, IV, 42. — PLINE LE JEUNE, *Ép.*, I, V.)

5 *Majori fratri*. Crassus Scribonianus était plus âgé que Pison. (*Hist.*, I, XV ; p. 19, n. 3.)

6 *Familia prætoria*, famille dont un des membres au moins est arrivé à la préture, sans qu'aucun soit encore parvenu au consulat. — *Proscripti*, « les proscrits » du second triumvirat (Octave, Antoine, Lépide).

7 *Infamis*. « Il avait déshonoré par des mœurs infâmes les premières années de sa carrière militaire. »

8 Gaius César Caligula.

9 *Mutatione temporum*. Grâce aux changements que le temps avait amenés, probablement à l'avènement de Claude.

10 *Inoffensus*, « parcouru sans encombre » (de *offendere*, « se heurter »). — *Probari*, « se faire estimer. »

11 *Tanquam*, « sous prétexte que, sur le soupçon d'avoir dérobé. »

soli ómnium Vínio fictílibus ministrári jussit. Sed Vínius pro consule[1] Gálliam Narbonénsem sevére integréque rexit; mox Galbæ amicítia in abrúptum tractus[2], audax, cállidus, promptus et, prout ánimum intendísset, pravus aut indústrius eadem vi. Testaméntum Titi Vínii magnitúdine[3] opum írritum; Pisonis suprémam voluntátem paupértas firmávit.

CAPUT XLIX

Sépulture de Galba. — Son portrait.

Galbæ corpus, diu negléctum et licéntia tenebrárum plúrimis ludíbriis vexátum, dispensátor[4] Argius e primóribus servis húmili sepultúra in privátis[5] ejus hortis contéxit. Caput per lixas calonésque suffíxum[6] laceratúmque ante Patróbii túmulum (libértus is Nerónis punítus a Galba fúerat) póstera demum die repértum et crematо jam córpori admíxtum est. Hunc éxitum hábuit Sérvius Galba, tribus et septuagínta annis quinque príncipes próspera fortúna eménsus[7], et aliéno império felícior quam suo. Vetus in família nobílitas[8], magnæ opes : ipsi médium ingénium, magis extra[9] vítia quam cum virtútibus. Famæ nec incuriósus nec venditátor[10]; pecúniæ aliénæ non áp-

1 *Pro consule,* mot à mot : « à la place d'un consul, en qualité de proconsul. » La Gaule Narbonaise était une province sénatoriale, dont le gouverneur portait le titre de proconsul.

2 *In abruptum tractus,* « entraîné au précipice. »

3 *Magnitudine,* ablatif de cause. Si le testament de Vinius fut annulé (*irritum*) ce fut à cause de l'immensité de ses richesses. » (V. p. 42, n. 11.)

4 *Dispensator,* « intendant. » Cette charge faisait de celui à qui elle était confiée l'un des esclaves les plus importants d'une maison (*e primoribus servis*); le Mediceus donne *e prioribus servis,* « un des anciens esclaves de Galba. »

5 *Privatis.* Les jardins qu'il possédait avant d'être empereur.

6 *Suffixum,* « plantée au bout d'une pique » (ch. XLIV, *præfixa contis capita*). — Cf. SUÉTONE, *Galba,* XX : *Caput* (Otho) *lixis calonibusque donavit qui hasta suffixum circum castra tulerunt.*

7 *Quinque principes emensus.* Né dix-huit ans avant la mort d'Auguste, il avait traversé les règnes entiers de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron.

8 La *gens Sulpicia,* à laquelle appartenait Galba, comptait parmi les plus anciennes et les plus illustres de Rome.

9 *Extra vitia = sine vitiis.*

10 *Venditator.* Sans être indifférent

petens, suæ parcus, públicæ avárus; amicórum libertorúmque, ubi in bonos incidísset, sine reprehensióne pátiens[1], si mali forent, usque ad culpam ignárus. Sed cláritas natálium et metus témporum[2] obténtui, ut quod segnítia erat sapiéntia vocarétur. Dum vigébat ætas, militári laude apud Germánias[3] flóruit. Pro cónsule Africam moderáte, jam sénior citeriórem Hispániam pari justítia contínuit, major priváto visus, dum privátus fuit, et ómnium consénsu capax impérii nisi imperásset.

CAPUT L

Terreur que cause à Rome le soulèvement des armées de Germanie. — Othon et Vitellius paraissent également détestables.

Trépidam Urbem, ac simul atrocitátem recéntis scéleris simul véteres Othónis mores paventem, novus ínsuper de Vitéllio núntius extérruit, ante cædem Galbæ suppréssus, ut[4] tantum superióris Germániæ exércitus descivísse crederétur. Tum duos[5] ómnium mortálium impudicítia, ignávia, luxúria detérrimos, velut ad perdéndum impérium fatáliter eléctos[6], non senátus modo et eques, quis áliqua pars et cura rei públicæ, sed vulgus quoque palam mærére. Nec jam recéntia sævæ pacis exémpla, sed, repe-

sa réputation, il n'en faisait pas étalage, comme le marchand qui fait valoir ses marchandises pour les « vendre » plus cher.

1 *Patiens*, « indulgent, faible pour... » Cette faiblesse ne lui attirait pas de blâme quand ses amis et ses affranchis étaient honnêtes; mais avec des amis et des affranchis pervers, cette faiblesse devenait un coupable aveuglement.

2 *Metus temporum*. C'est qu'en effet, avec des empereurs comme Caligula et Néron, il était imprudent de faire preuve de grandes qualités. — *Obtentui* (*fuit*), « servit de voile à ses défauts. »

3 Gouverneur de la basse Germanie sous Caligula (*apud Germanias* = *in Germania*), il fut plus tard proconsul d'Afrique. A l'époque où il fut proclamé empereur, il gouvernait l'Espagne citérieure ou Tarraconaise, qui comprenait l'est, le nord et le centre de la péninsule hispanique.

4 *Suppressus*, « étouffé. » — *Ut crederetur*, « de manière à faire croire que les armées de la haute Germanie avaient seules fait défection. »

5 *Duos*. Othon et Vitellius.

6 *Electos*, sous-entendu *esse*. — *Quis*, datif pluriel, = *quibus*.

títa bellórum civílium memória [1], captam tóties suis exercítibus Urbem, vastitátem Itáliæ, direptiónes provinciárum, Pharsáliam [2], Philíppos et Perúsiam ac Mútinam, nota publicárum cládium nómina, loquebántur [3]. Prope evérsum orbem, étiam quum de principátu inter bonos certarétur, sed mansísse [4] Gaio Júlio, mansísse Cæsare Augústo victóre impérium; mansúram fuísse sub Pompéio Brutóque rempúblicam. Nunc pro Othóne an pro Vitéllio in templa itúros? Utrásque [5] ímpias preces, utraque detestánda vota, inter duos quorum bello solum id scires [6] deteriórem fore qui vicísset. Erant qui Vespasiánum et arma oriéntis auguraréntur; et ut pótior utróque Vespasiánus, ita [7] bellum áliud atque álias clades horrébant. Et ambígua [8] de Vespasiáno fama; solúsque ómnium ante se príncipum in mélius mutátus est.

CAPUT LI

Causes de la révolte. — L'esprit de sédition s'est emparé des légions de Germanie depuis la défaite de Vindex; les soldats rêvent le pillage des Gaules.

Nunc inítia causásque motus Vitelliáni expédiam. Cæso cum ómnibus cópiis Júlio Víndice [9], ferox præda gloriáque

1 *Repetita memoria*, ablatif absolu, « en rappelant le souvenir des guerres civiles. »

2 Pharsale, où Pompée fut défait par César (48 av. J.-C.). — Philippes, où Antoine et Octave détruisirent l'armée républicaine de Brutus et de Cassius (42). — Modène, où Marc-Antoine fut vaincu par l'armée du sénat (43). — Pérouse, où L. Antonius, frère du triumvir, soutint contre Octave un siège qui se termina par un affreux massacre (en 42 av. J.-C.).

3 *Loqui*, avec l'accusatif, « parler de, avoir à la bouche. » Cicéron dit dans le même sens : *Multi Catilinam loquebantur* (*Mil.*, XXIII).

4 *Manere*, « subsister, se maintenir » = *remanere*.

5 *Utrasque preces*, « les prières faites dans l'un ou l'autre sens ; » pour Othon ou pour Vitellius.

6 *Bello solum id scires*. « La guerre, les résultats de la guerre ne pourront révéler qu'une chose, que c'est au plus scélérat des deux qu'est restée la victoire. » En effet, celui qui triompherait serait considéré comme le plus méchant, parce qu'on aurait à subir sa tyrannie.

7 *Ut... ita*, en opposition. Si on leur préférait Vespasien, on sentait d'autre part que la proclamation d'un nouveau prétendant amènerait de nouveaux désastres.

8 *Ambigua*, « réputation équivoque. »

9 *Vindice*. Sur Julius Vindex, V. ch. VI ; p. 9, n. 4.

exércitus, ut cui siné labóre ac perículo[1] ditíssimi belli victória evenísset, expeditiónem et áciem[2], prǽmia quam stipéndia[3] malébat. Diu infructuósam et ásperam milítiam toleráverant ingénio[4] loci cælique et severitáte disciplínæ, quam in pace inexorábilem discórdiæ cívium resólvunt[5], parátis utrímque corruptóribus et perfídia impunîta. Viri, arma, equi ad usum et ad decus supérerant[6]. Sed ante bellum centúrias tantum suas turmásque nóverant, exércitus fínibus provinciárum discernebántur: tum advérsus Víndicem contráctæ[7] legiónes, seque et Gállias expértæ, quǽrere rursum arma novásque discórdias; nec sócios, ut olim, sed hostes et victos vocábant[8]. Nec déerat pars Galliárum[9] quæ Rhenum áccolit eásdem partes secúta ac tum acérrima instigátrix advérsum Galbiános[10]; hoc enim nomen fastidíto Víndice indíderant. Igitur Séquanis[11] Æduisque ac deínde, prout[12] opuléntia civitátibus erat, inféensi, expugnatiónes úrbium, populatiónes agrórum, raptus penátium háuserant[13] ánimo, super avarítiam et arrogántiam, præcípua validiórum vítia, contumácia Gallórum irritáti, qui remíssam sibi a Galba quartam tributórum partem et públice donátos in ignomí-

1 A la bataille de Besançon, les légions de Germanie avaient eu facilement raison des milices gauloises de Vindex.

2 *Expeditionem et aciem* (sous-entendu *volebat*), dont l'idée est contenue dans *malebat*.

3 *Stipendia*, « la solde régulière, » par opposition aux avantages exceptionnels (*præmia*) qu'une guerre assure aux soldats victorieux.

4 *Ingenio* et *severitate* se rattachent à *asperam*. — *Ingenium*, « le caractère, la nature du sol et du climat. » (Cf. *Hist.*, II, 4 : *ingenium montis*.)

5 *Resolvunt*. « Les guerres civiles sont le dissolvant de la discipline militaire; car, dans les deux partis (*utrimque*), il y a des hommes qui travaillent à corrompre les soldats du parti ennemi. »

6 *Supererant*, « ils en avaient en surabondance. » — *Ad decus*, « pour la montre, pour la représentation. »

7 *Contractæ*, « réunies en une seule armée. »

8 *Hostes et victos*. C'est ainsi qu'ils appelaient désormais les Gaulois partisans de Galba.

9 *Pars Galliarum* (V. plus haut, ch. VIII: p. 11, n. 3) *easdem partes secuta*, « ayant pris parti, comme les légions, contre Vindex. »

10 *Galbianos*. C'est ainsi qu'ils appelaient ceux des Gaulois, qui s'étaient prononcés, avec Vindex, pour Galba: Séquanes, Éduens, etc. — *Fastidito Vindice*, « par mépris pour Vindex; » ils dédaignaient trop Vindex pour donner à ses partisans le nom de leur chef.

11 Les Séquanes, dans la Franche-Comté actuelle; les Éduens entre la Loire et la Saône. — *Ac deinde* = *atque aliis civitatibus*.

12 *Prout* se rattache à *infensi*. La haine qu'ils portaient aux Éduens, aux Séquanes, etc., était « en proportion » avec l'opulence de ces peuples.

13 *Haurire animo* (Cf. *Énéide*, X, 648), « dévorer en espérance, repaître sa pensée. » — *Super*, au sens de *præter*.

niam exércitus jactábant [1]. Accéssit cállide vulgátum [2], témere créditum, decimári legiónes et promptíssimum quemque centuriónum dimítti. Undique atróces núntii, sinístra ex Urbe fama, infénsa Lugdunénsis colónia [3] et pertináci pro Nerone fide fecúnda rumóribus; sed plúrima ad fingéndum credendúmque matéries in ipsis castris, ódio, metu et, ubi vires suas respéxerant, securitáte.

CAPUT LII

Vitellius et l'armée de la Germanie inférieure. — Valens et Cécina excitent Vitellius à la révolte. — Fabius Valens.

Sub [4] ipsas superióris anni kaléndas Decémbres Aulus Vitéllius [5], inferiórem Germániam ingréssus, hibérna legiónum cum cura adíerat: rédditi plerísque órdines [6], remíssa ignomínia [7], allevátæ notæ. Plura [8] ambitióne, quædam judício, in quibus sordes et avarítiam [9] Fontéii Capitónis adiméndis assignandísve milítiæ ordínibus íntegre mutáverat [10]. Nec consuláris legáti mensúra [11], sed in

1 *Jactabant.* « Ils se vantaient, ils rappelaient avec orgueil, pour humilier l'armée, » les faveurs qu'ils avaient reçues de Galba. (V. ch. VIII ; p. 11, n. 2.)

2 *Vulgatum, creditum,* neutres pris substantivement ; « un bruit habilement répandu, admis sans contrôle. »

3 *Colonia Lugdunensis.* « La colonie de Lyon, » fondée par Munatius Plancus, restait opiniâtrément attachée à Néron. Pour la raison, V. *Ann.*, XVI, 13.

4 *Sub* suivi d'un nom de temps à l'accusatif, « à l'approche de, à l'arrivée de. »

5 Vitellius remplaçait Fontéius Capito, qui avait péri assassiné. (I, VII et IX).

6 *Ordines.* « les grades. » — *Ordo* désigne surtout le « grade de centurion ». On avait privé de leurs grades les centurions qui s'étaient montrés trop ardents partisans de Néron.

7 *Ignominia* s'applique aux « peines infamantes », *notæ* aux « punitions de toute sorte ».

8 *Plura,* sous-entendu *fecerat.* — *In quibus,* « dans ces actes, par cette conduite. »

9 *Sordes et avaritiam,* comme *sordidam avaritiam.* Tacite, au lieu de se servir d'une simple épithète, emploie souvent un second substantif placé grammaticalement sur le même plan que le premier. Les grammairiens appellent cette figure *hendiadys* ou *hendiadyn* (ἓν διὰ δυοῖν).

10 *Integre mutaverat,* « il avait changé totalement. » Ces mesures contrastaient avec la conduite qu'inspirait à son prédécesseur sa sordide avarice.

11 *Mensura* (ablatif). L'opinion donnait à ses actes plus de « portée »

majus ómnia accipiebántur. Et ut Vitéllius apud sevéros húmilis[1], ita comitátem bonitatémque favéntes vocábant, quod sine modo, sine judício donáret sua, largirétur aliéna; simul aviditátem[2] imperándi, ipsa vítia pro virtútibus interpretabántur. Multi in utróque exércitu sicut modésti quietíque, ita[3] mali et strénui. Sed profúsa[4] cupídine et insígni temeritáte legáti legiónum Aliénus Cæcína et Fábius Valens; e quibus Valens, inféusus Galbæ, tanquam[5] detéctam a se Vergínii cunctatiónem[6], oppréssa Capitónis consília ingráte tulísset, instigáre Vitéllium, ardórem mílitum osténtans : « ipsum[7] célebri ubique fama, nullam in Flacco Hordeónio moram; ádfore Británniam, secutúra Germanórum auxília, male fidas províncias; precárium seni impérium et brevi transitúrum : pánderet modo sinum[8] et veniénti fortúnæ occúrreret. Mérito dubitásse[9] Vergínium equéstri família, ignóto patre, ímparem, si recepísset impérium, tutum, si recusásset : Vitéllio tres patris consulátus, censúram, collégium[10] Cæsaris et impónere jam pridem imperatóris dignatiónem et auférre priváti securitátem ». Quatiebátur[11] his segne ingénium, ut concupísceret magis quam ut speráret.

qu'on n'en attribue d'ordinaire aux actes d'un simple gouverneur.

1 *Humilis*, « vil, bas. » — Sur ces bassesses de Vitellius, V. SUÉTONE, *Vitel.*, VII. — *Apud*, « aux yeux de. »

2 *Aviditatem imperandi*, correction d'Anquetil, pour *aviditate imperandi.* « Le désir qu'il avait d'arriver à l'empire, ses vices mêmes passaient à leurs yeux pour des vertus. »

3 *Sicut... ita*, « en opposition. » — *Strenui*, « remuants. »

4 *Profusa cupido*, « une ambition effrénée. » Cécina et Valens commandaient chacun une légion, le premier dans la haute, le second dans la basse Germanie.

5 *Tanquam*, « sous prétexte que, parce que, croyait-il. »

6 *Cunctationem.* On sait que Verginius avait d'abord hésité à reconnaître Galba; quant à Fontéius Capito, Valens avait prétendu qu'il nourrissait des desseins de révolte, et l'avait fait assassiner. (V. I, VII et VIII.) — *Ingrate ferre*, « mal payer un service, ne pas récompenser. »

7 *Ipsum*, c'est-à-dire Vitellius. — Hordeonius Flaccus était gouverneur de la Germanie supérieure ; il ne fit rien effectivement pour arrêter la défection (I, LVI).

8 *Sinus*, mot à mot : « un pli de la toge » (*Sinum facere ex toga*, T. L., XXI, 18) : « qu'il ouvrît seulement les bras pour recevoir la fortune qui accourait au-devant de lui. »

9 *Dubitasse.* « Les hésitations de Verginius avaient leur raison d'être. » — *Ignoto patre*, « fils d'un père obscur, qui n'était pas arrivé aux charges élevées. »

10 *Collegium*, « la qualité de collègue. » Le père de Vitellius avait été deux fois consul avec Claude, qui l'avait pris en outre pour collègue lorsqu'il s'était fait nommer censeur.

11 *Quatiebatur*, « était ébranlé, » comme *concutiebatur*.

CAPUT LIII

Portrait de Cécina. — Dispositions séditieuses des armées. — Excitations des cités voisines.

At in superióre Germánia Cæcína decórus juvénta, córpore ingens, ánimi immódicus, scito sermóne[1], erécto incéssu, stúdia mílitum illéxerat. Hunc júvenem[2] Galba, quæstórem in Bætica[3], ímpigre in partes suas transgréssum legióni præpósuit; mox compértum[4] públicam pecúniam avertísse ut peculatórem flagitári jussit. Cæcína, ægre passus, miscére cuncta et priváta vúlnera reipúblicæ malis operíre státuit[5]. Nec déerant in exércitu sémina discórdiæ, quod et bello advérsus Vindicem univérsus adfúerat, nec nisi occíso Nerone translátus[6] in Galbam, atque in eo ipso sacraménto vexíllis[7] inferióris Germániæ prævéntus erat. Et Tréveri[8] ac Língones, quasque álias civitátes atrócibus edíctis aut damno fínium Galba percúlerat, hibérnis legiónum própius miscéntur: unde seditiósa collóquia et inter pagános[9] corrúptior miles, et in Vergínium favor[10], cuicúmque álii profutúrus.

1 *Scito sermone*, comme *erecto incessu*, ablatifs de qualité se rattachant à Cécina : « un homme à la parole habile, à la démarche majestueuse. »

2 *Juvenem*. A Rome on appartenait aux *centuriæ juniorum* jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

3 La Bétique (partie méridionale de la péninsule espagnole) formait une province sénatoriale, dans laquelle l'administration des finances était confiée à un questeur.

4 *Compertum*, « convaincu. » — *Flagitari*, « être recherché pour crime, être poursuivi. »

5 Cf. le mot de Catilina sortant du sénat : *Incendium meum ruina restinguam*. (SALL., *Catil.*, XXXI.)

6 *Translatus erat*. Elle n'était passée au parti de Galba qu'après la mort de Néron.

7 *Vexillis* désigne ici tous les manipules dont l'ensemble formait l'armée de la basse Germanie.

8 Les Trévires, sur le cours inférieur de la Moselle, entre la Meuse et le Rhin, capitale *Augusta Treverorum*, aujourd'hui Trèves. — Les Lingons, aux sources de la Marne et de la Meuse, dans la Haute-Marne actuelle, capitale Langres.

9 *Paganos*, « les habitants du pays, » désigne l'élément civil, par opposition à l'élément militaire (*miles*).

10 *In Verginium favor*. « Les sympathies dont Verginius avait été l'objet (I, VIII) devaient profiter au premier venu; elles étaient prêtes à se reporter sur le premier venu »

CAPUT LIV

Les députés des Lingons font retentir de leurs plaintes le camp de Hordeonius Flaccus. — Hordeonius les fait partir de nuit. — Cette mesure porte au comble l'exaspération des soldats.

Míserat cívitas Língonum vétere institúto dona legiónibus dextras [1], hospítii insígne. Legáti eórum in squalórem mæstitiámque compósiti [2] per princípia, per contubérnia, modo suas injúrias, modo vicinárum civitátum præmia [3], et, ubi pronis mílitum áuribus accipiebántur, ipsíus exércitus perícula et contumélias conqueréntes accendébant ánimos. Nec procul seditióne áberant, quum Hordeónius Flaccus abíre legátos, utque occúltior digréssus esset, nocte castris excédere jubet. Inde atrox rumor, affirmántibus plerísque interféctos [4], ac, ni sibi ipsi consúlerent, fore ut acérrimi mílitum et præséntia conquésti per ténebras et inscítiam [5] ceterórum occideréntur. Obstringúntur inter se tácito fœdere legiónes, adscíscitur [6] auxiliórum miles, primo suspéctus, tamquam [7] circúmdatis cohórtibus alísque ímpetus in legiónes pararétur, mox eadem [8] ácrius volvens, facilióre inter malos consénsu ad bellum quam in pace ad concórdiam.

1 *Dextras.* Ces mains de bronze ou même d'argent entrelacées s'envoyaient en signe d'alliance, ou comme symbole d'hospitalité (*hospitii insigne*).

2 *Compositus,* « qui se donne un air ; » se montrant avec des vêtements de deuil (*squalor*) et avec toutes les marques de l'abattement (*mœstitia*). — *Principia,* le lieu de rassemblement situé devant la tente du général en chef (*prætorium*) ; *contubernia,* « les tentes » des soldats.

3 *Præmia,* « les récompenses » accordées par Galba aux cités qui s'étaient déclarées pour lui.

4 *Interfectos,* sous-entendu *legatos esse.*

5 « On profiterait des ténèbres de la nuit (*per tenebras*) pour se débarrasser d'eux à l'insu de leurs compagnons » (*per inscitiam ceterorum*).

6 *Adsciscitur,* sous-entendu *in fœdus :* « on fait entrer dans la conspiration. » — *Tacitum fœdus,* « un pacte secret. »

7 *Tanquam,* « dans la pensée que. » Les légionnaires craignaient qu'on ne les fît attaquer par les troupes auxiliaires d'infanterie (*cohortes*), et de cavalerie (*alæ*), qui les entouraient.

8 *Eadem,* « les mêmes desseins. » — *Faciliore consensu,* ablatif absolu marquant la cause.

CAPUT LV

Les légions de la Germanie inférieure n'attendent que le signal de la révolte; dans la Germanie supérieure, la 4e et la 22e légion se déclarent les premières contre Galba.

Inferióris tamen Germániæ legiónes solémni[1] kalendárum Januariárum sacraménto pro Galba adáctæ multa cunctatióne et raris primórum órdinum[2] vócibus, céteri siléntio, próximi cujúsque audáciam exspectántes, ínsita mortálibus natúra própere sequi quæ piget inchoáre[3]. Sed ipsis legiónibus ínerat divérsitas animórum : primáni quintaníque túrbidi ádeo ut quidam saxa in Galbæ imágines jécerint; quinta décima ac sexta décima legiónes nihil ultra frémitum et minas ausæ inítium erumpéndi circumspectábant[4]. At in superióre exércitu quarta ac duoetvicésima legiónes, iísdem hibérnis tendéntes[5], ipso kalendárum Januariárum die dirúmpunt imágines Galbæ, quarta légio prómptius, duoetvicésima cunctánter, mox consénsu. Ac ne reveréntiam impérii exúere videréntur, senátus populíque Románi obliteráta jam nómina sacraménto advocábant[6], nullo legatórum tribunorúmve pro Galba niténte, quibúsdam[7], ut in tumúltu, notabílius

1 *Solemne sacramentum*, « le serment d'usage. » Les légions renouvelaient chaque année, au 1er janvier, leur serment de fidélité à l'empereur.

2 *Primorum ordinum* désigne, selon les uns, les soldats qui, placés au premier rang, se trouvaient par suite plus en vue; selon les autres, les dix premiers centurions de la légion qu'on appelait *primores* ou *primi ordines*.

3 La même hésitation se fera remarquer dans l'armée de Judée, quand il s'agira de proclamer Vespasien empereur (*Hist.*, II, 80) : *Dum quæritur locus tempusque, quodque in re tali difficillimum est, prima vox.*

4 *Circumspectabant,* « les soldats de ces deux légions jetaient les yeux autour d'eux, attendant pour éclater (*erumpere*) que quelqu'un prît l'initiative. »

5 *Tendentes.* Ces deux légions étaient cantonnées (*tentoria tendebant*) à *Moguntiacum* (Mayence).

6 *Advocabant,* « dans leur serment, les soldats substituaient au nom de l'empereur les noms déjà bien effacés du sénat et du peuple romain. »

7 *Quibusdam.* Il s'agit, non pas de simples soldats, mais d'officiers d'un grade élevé (*legati tribunique*) qui se faisaient remarquer par leurs excitations à la révolte (*notabilius turbantibus*).

turbántibus. Non tamen quisquam in modum conciónis aut e suggéstu[1] locútus; neque enim erat adhuc cui imputarétur[2].

CAPUT LVI

Indolence du gouverneur Hordeonius Flaccus. — Vitellius apprend à table le soulèvement des légions de la Germanie supérieure. — Les termes dans lesquels il communique cette nouvelle à ses lieutenants et aux légions placées sous ses ordres laissent clairement entendre qu'il est prêt à accepter l'empire.

Spectátor flagítii Hordeónius Flaccus consuláris legátus áderat, non compéscere ruéntes[3], non retinére dúbios, non cohortári bonos ausus, sed segnis, pávidus et socórdia ínnocens[4]. Quátuor centuriónes duoetvicésimæ legiónis, Nónius Recéptus, Donátius Valens, Romílius Marcéllus, Calpúrnius Repentínus, quum protégerent Galbæ imágines, ímpetu mílitum abrépti vinctíque. Nec cuiquam ultra[5] fides aut memória prióris sacraménti, sed, quod in seditiónibus áccidit, unde plures[6] erant omnes fuére.

Nocte quæ kaléndas Januárias secúta[7] est, in Colóniam Agrippinénsem[8] aquílifer quartæ legiónis epulánti Vitéllio núntiat quartam et duoetvicésimam legiónes, projéctis

1 *Suggestus* (V. I, XXXVI; p. 40, n. 7), « le tertre de gazon » du haut duquel le général haranguait ses soldats.

2 *Imputare*, « porter en compte à quelqu'un. » Comme il n'y avait pas encore d'empereur désigné, il n'y avait personne auprès de qui on pût faire valoir les services qu'on lui aurait rendus en prenant la parole en sa faveur.

3 *Ruentes* désigne ici « les séditieux »; *dubios*, « les indécis, les hésitants. »

4 *Socordia innocens*, « sa lâcheté seule le mettait à l'abri du soupçon de complicité. »

5 *Ultra*, « dès lors, à partir de ce moment. » — *Prioris sacramenti*, « le serment prêté antérieurement, » le serment de fidélité à Galba.

6 *Plures* garde ici sa valeur de comparatif. « Tous se rangèrent au parti dont était le plus grand nombre. »

7 La nuit du 1er au 2 janvier 69.

8 Aujourd'hui Cologne. Cette ville, où s'étaient d'abord établis les Ubiens chassés de la rive droite du Rhin, s'appela d'abord *Ubiorum ara, oppidum*. Agrippine, qui y était née, y fit envoyer, sous le règne de Claude (50), une colonie qui porta son nom. *In Coloniam* (construit comme nom commun), car il y a mouvement pour « aller annoncer ».

Galbæ imagínibus, in senátus ac pópuli Románi verba jurásse. Id sacraméntum ináne visum : occupári [1] nutántem fortúnam et offérri príncipem plácuit. Missi a Vitéllio ad legiónes [2] legatósque qui descivísse a Galba superiórem exércitum nuntiárent, proínde aut bellándum advérsus desciscéntes, aut, si concórdia et pax pláceat, faciéndum imperatórem : et minóre discrímine sumi príncipem quam quæri [3].

CAPUT LVII

Fabius Valens salue le premier Vitellius du titre d'empereur. — Les légions des deux Germanies se déclarent pour lui. — L'ardeur des populations répond à l'enthousiasme des soldats.

Próxima legiónis primæ hibérna [4] erant, et promptíssimus e legátis Fábius Valens. Is, die próximo Colóniam Agrippinénsem cum equítibus legiónis auxiliariorúmque ingréssus, imperatórem Vitéllium consalutávit. Secútæ ingénti certámine ejúsdem provínciæ legiónes [5]; et supérior exércitus, speciósis [6] senátus populíque Románi nomínibus relíctis, tértio [7] nonas Januárias Vitéllio accéssit: scires [8] illum prióre bíduo non penes rempúblicam fuísse. Ardórem exercítuum Agrippinénses [9], Tréveri, Língones

1 *Occupare nutantem fortunam*, « prévenir, saisir au moment propice la fortune encore hésitante. »

2 *Legiones*, les légions de la Germanie inférieure, placées sous les ordres de Vitellius.

3 « Et on risquait moins, ajoutait-il, en prenant un empereur qu'on avait sous la main qu'en en cherchant un. »

4 La 1re légion *Germanica* avait ses quartiers d'hiver à Bonn, à 25 kilometres au-dessus de Cologne, sur le Rhin. Cf. *Hist.*, IV, 25 . *Bonnam, hiberna primæ legionis.*

5 Les autres légions de la Germanie inférieure, la 5e, la 15e et la 16e.

6 *Speciosis.* On n'avait mis ces noms en avant que pour garder les apparences.

7 *Tertio nonas jan.*, « le troisième jour avant les nones de janvier, » le 3 janvier.

8 *Scires.* A voir cette facilité avec laquelle ils acceptaient Vitellius, *on pouvait comprendre* que, durant les deux jours précédents, ces légions, bien qu'elles eussent, pour la forme, prêté serment de fidélité au sénat et au peuple, n'étaient pas cependant du côté de la république.

9 *Agrippinenses*, « les habitants de Cologne » (*Colonia Agrippinensis*).

æquábant, auxília, equos, arma, pecúniam offeréntes, ut quisque córpore, ópibus, ingénio válidus. Nec príncipes modo coloniárum aut castrórum, quibus præséntia ex affluénti [1] et parta victória magnæ spes, sed manípuli quoque et gregárius miles viática [2] sua et bálteos [3] phalerásque, insígnia armórum argénto decóra, loco pecúniæ tradébant, instínctu et ímpetu et avarítia [4].

CAPUT LVIII

Premières mesures de Vitellius. — Il sacrifie au ressentiment des soldats le procurateur de la Belgique, Pompeius Propinquus, et le centurion Crispinus, meurtrier de Capito. — Il sauve Julius Burdo, commandant de la flottille du Rhin.

Igitur, laudáta mílitum alacritáte, Vitéllius ministéria [5] principátus per libértos agi sólita in équites Romános dispónit; vacatiónes [6] centuriónibus ex fisco númerat; sævítiam mílitum plerósque [7] ad pœnam exposcéntium sæpius ápprobat, raro simulatióne [8] vinculórum frustrátur. Pompéius Propínquus [9] procurátor Belgicæ statim interféctus; Júlium Burdónem, Germánicæ classis [10] præféctum, astu subtráxit. Exárserat in eum iracúndia exér-

1 *Ex affluenti*, « en abondance. » — *Præsentia* est un nomin. neutre. (Cf. le grec Τὰ παρόντα ἐκ περιττοῦ.)

2 *Viatica*, qui signifie d'ordinaire « provisions de route », désigne ici « le pécule, les économies des soldats ».

3 *Balteos*, « des baudriers » ornés de pierreries et de boutons d'or ; *phaleras*, « des médaillons » suspendus au cou et descendant sur la poitrine ; *insignia*, « décorations. »

4 *Instinctu*, « par entraînement ; » *impetu*, « par passion ; » *avaritia*, « par cupidité. »

5 *Ministeria principatus*, « les offices du palais, les charges de la maison de l'empereur. »

6 *Vacationes numerat.* Othon devait prendre, quelques jours plus tard, une semblable mesure. (V. I, XLVI.)

7 *Plerosque*, au sens de *multos*.

8 *Simulatione.* Ce fut de même, sous prétexte de le faire jeter en prison, qu'Othon déjoua les cruels desseins des soldats qui demandaient la tête de Marius Celsus. (I, XLV.)

9 Pompeius Propinquus avait été le premier à dénoncer à Galba le soulèvement des légions de la Germanie inférieure (I, XII). — Sur les procurateurs, V. I, II ; p. 4, n. 7.

10 *Classis*, « la flottille » que les Romains entretenaient sur le Rhin, pour surveiller les mouvements des Barbares.

citus, tamquam[1] crimen ac mox insídias Fontéio Capitóni struxísset. Grata erat memória Capitónis, et apud sæviéntes[2] occídere palam, ignóscere non nisi falléndo licébat : ita in custódia hábitus et post victóriam demum, statis[3] jam mílitum ódiis, dimíssus est. Interim ut piáculum objícitur centúrio Crispínus; sánguine Capitónis se cruentáverat, eóque et postulántibus maniféstior[4] et puniénti vílior[5] fuit.

CAPUT LIX

Vitellius épargne Julius Civilis, dont le supplice eût irrité les cohortes bataves campées à Langres. — Il fait périr quatre centurions coupables de fidélité envers Galba. — Adhésions nombreuses au parti de Vitellius.

Július deínde Civílis[6] perículo exémptus, præpotens inter Batávos, ne supplício ejux ferox gens alienarétur. Et[7] erant in civitáte Língonum octo Batavórum cohórtes, quartæ décimæ legiónis[8] auxília, tum discórdia témporum a legióne digréssæ, prout inclinássent, grande[9] moméntum sóciæ aut advérsæ. Nónium, Donátium, Romílium, Calpúrnium centurióues, de quibus supra retúlimus[10], occídi

1 *Tamquam,* « sous prétexte que, parce qu'on croyait que. » — *Crimen,* « accusation. » — Sur Fontéius Capito, V. plus haut, chap. VII.

2 *Sævire,* « être en fureur ; » *apud sevientes,* « avec ces furieux. » — *Occidere* (*Burdonem*).

3 *Statis,* de *sistere,* « asseoir, apaiser, calmer. » Dœderlein propose *sedatis.*

4 *Manifestior,* « plus en vue, désigné plus clairement » aux vengeances des soldats, qui demandaient son supplice.

5 *Vilior,* « d'un moindre prix, de moindre valeur ; » par suite, « moins digne d'indulgence » aux yeux de Vitellius, qui le sacrifiait.

6 Julius Civilis est ce chef batave qui doit bientôt soulever ses compatriotes contre Rome.

7 *Et,* ici comme parfois chez Tacite, a un sens explicatif : « c'est qu'en effet. »

8 La 14e légion *Gemina Martia Victrix* (Cf. II, XI et XXVII) avait été appelée de Bretagne par Néron, et se trouvait alors en Dalmatie ; les huit cohortes bataves, qui lui servaient d'auxiliaires, s'étaient séparées d'elle à la chute de Néron, et se trouvaient alors à Langres.

9 *Momentum,* dérivé de *movere,* c'est ce qui « met en branle ». Ces huit cohortes devaient peser d'un grand poids dans la balance, selon qu'elles se prononceraient pour ou contre Vitellius.

10 *Retulimus,* plus haut, chap. LVI.

jussit, damnátos fídei crímine, gravíssimo inter desciscéntes. Accessére pártibus Valérius Asiáticus, Bélgicæ provínciæ legátus [1], quem mox Vitéllius génerum adscívit, et Június Blæsus, Lugdunénsis Gálliæ rector, cum Itálica legióne [2] et ala Tauriána [3], Lugdúni tendéntibus. Nec in Rhæticis cópiis mora quominus statim adjungeréntur; ne in Británnia quidem dubitátum.

CAPUT LX

Trebellius Maximus, gouverneur de Bretagne. — Son lieutenant Cælius, commandant la 20e légion, soulève contre lui les troupes de la province, et l'oblige à s'enfuir sur le continent.

Præerat Trebéllius Máximus, per avarítiam ac sordes [4] contémptus exercítui invisúsque. Accendébat ódium ejus [5] Róscius Cælius [6], legátus vicésimæ legiónis, olim [7] discors, sed occasióne civílium armórum atrócius prorúperat. Trebéllius seditiónem [8] et confúsum órdinem disciplínæ Cælio, spoliátas [9] et ínopes legiónes Cælius Trébellio objectábat, quum ínterim fœdis legatórum [10] certamínibus mo-

1 *Legatus* (*Augusti pro prætore*). La Belgique et la Lyonnaise étaient deux provinces impériales.

2 La *legio prima Italica* était, si l'on excepte les troupes campées sur la rive du Rhin, la seule légion qui se trouvât alors en Gaule.

3 *Ala*, « un corps de cavalerie. » — *Ala Tauriana*, ainsi nommée, selon les uns, parce qu'elle avait été levée par Statilius Taurus; selon les autres, parce qu'elle avait été recrutée chez les *Taurini* (cap. *Augusta Taurinorum*, Turin).

4 *Per avaritiam ac sordes*. Cf. plus haut : *sordes et avaritiam* (I, LII; p. 58, n. 9).

5 *Ejus*, génitif objectif : « la haine dont Trebellius était l'objet. »

6 Roscius Cælius était l'un des lieutenants qui commandaient, sous les ordres de Trebellius, chacun une légion. Agricola lui succéda dans le commandement de la 20e légion *Valeria Victrix*.

7 *Olim*, « depuis longtemps en mauvaise intelligence avec son chef. » — *Civilia arma*, « la guerre civile. »

8 *Seditionem*, « l'insubordination. » — *Confusum ordinem disciplinæ*, « le renversement de la discipline. »

9 *Spoliatas*, « manquant de tout, dans un dénuement complet. »

10 *Legatorum*. Trebellius et Cælius étaient tous deux *legati*, mais à des titres différents : le premier était le représentant immédiat de César (*legatus Cæsaris pro prætore*), le second était simple commandant de légion (plus bas : *legati legionum*).

déstia[1] exércitus corrúpta, eóque discórdiæ ventum ut auxiliárium quoque mílitum convíciis proturbátus, et, aggregántibus se Cælio cohórtibus alisque[2] desértus, Trebéllius ad Vitéllium perfúgerit. Quies provínciæ, quamquam remóto consulári[3], mansit : rexére legáti legiónum, pares jure, Cælius audéndo poténtior.

CAPUT LXI

Vitellius dirige deux armées sur l'Italie : l'une, commandée par Fabius Valens, doit entrer par les Alpes Cottiennes; l'autre, aux ordres de Cécina, débouchera par les Alpes Pennines.

Adjúncto Británnico exércitu, ingens[4] víribus opibúsque Vitéllius duos duces, duo itínera bello destinávit : Fábius Valens allícere vel, si abnúerent, vastáre Gállias et Cottiánis Alpibus[5] Itáliam irrúmpere, Cæcína propióre tránsitu Pœnínis jugis[6] dégredi jussus. Valénti inferióris exércitus elécti cum áquila[7] quintæ legiónis et cohórtibus alísque ad[8] quadragínta míllia armatórum data[9]; trigínta míllia Cæcína e superióre Germánia ducébat, quorum robur[10] légio unaetvicésima fuit. Addita utríque Germanórum auxília, e quibus Vitéllius suas quoque cópias supplévit[11], tota mole belli secutúrus.

1 *Modestia*, « la discipline. »

2 L'infanterie (*cohortes*) et la cavalerie (*alæ*) auxiliaires.

3 *Consulari* (*legato*). Les gouverneurs des provinces impériales étaient, d'ordinaire, des personnages consulaires.

4 *Ingens*, « puissant, redoutable » (sens poétique).

5 Les Alpes Cottiennes, qui s'étendent du mont Viso au mont Cenis, tirent leur nom du roi Cottius, qui gouvernait, sous Auguste, ces contrées montagneuses, et dont les États passèrent depuis sous l'autorité directe de Rome. Valens devait entrer en Italie par le col du mont Genèvre.

6 Les Alpes Pennines, entre le Piémont et le canton suisse du Valais ; les cols les plus fréquentés dans cette partie de la chaîne, sont ceux du grand Saint-Bernard et du Simplon.

7 Les autres légions de la Germanie inférieure n'avaient fourni que des détachements (*electi*), marchant sous un *vexillum ;* seule la 5e légion s'était mise en marche tout entière avec son aigle.

8 *Ad*, mot à mot : « jusqu'à, » au sens adverbial de « environ ».

9 *Data*, plur. neutre, s'accorde, par attraction, avec *millia*. (*Hist.*, I, XV; p. 19, n. 3.)

10 *Robur*, « le noyau. »

11 *Supplere*, « compléter les cadres. » — *Secuturus*, participe futur indiquant

CAPUT LXII

L'empressement des soldats forme avec la torpeur de Vitellius un contraste frappant. — Présage qui accompagne le départ de l'armée de Valens.

Mira inter exércitum imperatorémque divérsitas : instáre miles, arma [1] póscere, dum Gálliæ trépident, dum Hispániæ cuncténtur : non obstáre híemem neque ignávæ pacis moras ; invadéndam Itáliam, occupándam Urbem ; nihil in discórdiis civílibus festinatióne tútius, ubi facto magis quam consúlto opus esset [2] Torpébat Vitéllius et fortúnam principátus inérti luxu ac pródigis épulis præsumébat [3], médio diei temuléntus et sagína gravis [4], quum tamen ardor et vis mílitum ultro ducis múnia implébat, ut si adésset imperátor, et strénuis vel ignávis spem metúmque ádderet. Instrúcti intentíque signum profectiónis expóscunt; nomen Germánici Vitéllio statim ádditum, Cæsarem se appellári étiam victor prohíbuit. Lætum augúrium [5] Fábio Valénti exercituíque quem in bellum agébat ipso profectiónis die áquila leni meátu, prout agmen incéderet [6], velut dux viæ prævolávit, longúmque per spátium is gaudéntium mílitum clamor, ea quies intérritæ álitis fuit ut haud dúbium magnæ et prósperæ rei omen acciperétur.

le dessein, la résolution : « décidé à suivre ».

1 *Arma,* non pas précisément « des armes », mais « l'occasion de s'en servir ».

2 Car, dans les guerres civiles, il faut agir bien plus que délibérer (*consulere*).

3 *Præsumere,* « jouir d'avance (*præ*), se hâter de jouir. »

4 *Gravis,* « appesanti » (par les mets dont il s'était gorgé).

5 *Lætum augurium,* en apposition avec *aquila;* ce fut cet aigle, la vue de cet aigle qui fut pour Valens et son armée un favorable augure.

6 *Prout incederet,* « en même temps qu'il suivait la route que devait prendre Valens, il réglait son vol sur la marche de l'armée. »

CAPUT LXIII

Valens chez les Trévires. — A Divodurum, quatre mille habitants sont massacrés. — Terreur des Gaules.

Et Tréveros quidem ut sócios secúri adiére; Divodúri[1] (Mediomatricórum id óppidum est) quamquam omni comitáte excéptos súbitus pavor térruit, raptis repénte armis[2] ad cædem innóxiæ civitátis, non ob prædam aut spoliándi cupídine, sed furóre et rábie et causis incértis, eóque difficilióribus remédiis, donec précibus ducis mitigáti ab excídio civitátis temperavére; cæsa tamen ad[3] quátuor míllia hóminum. Isque terrór Gállias invásit ut veniénti mox ágmini univérsæ civitátes cum magistrátibus et précibus[4] occúrrerent, stratis[5] per vias féminis puerísque, quæque[6] ália placaménta hostílis iræ, non quidem in bello, sed pro pace tendebántur[7].

CAPUT LXIV

A la nouvelle du meurtre de Galba, les Gaules se déclarent pour Vitellius. — Valens chez les Lingons. — Les cohortes Bataves. — L'armée traverse le pays des Éduens et gagne Lyon.

Núntium de cæde Galbæ et império Othonis Fábius Valens in civitáte Leucórum[8] accépit. Nec mílitum ánimus

1 *Divodurum,* chez les Médiomatrices, auj. Metz.

2 *Raptis armis.* L'ablatif absolu indique ici, non la cause, mais la conséquence.

3 *Ad,* au sens adverbial, « environ. »

4 *Cum magistratibus et precibus,* mot à mot : « avec leurs magistrats et des prières, » c'est-à-dire « avec leurs magistrats, chargés d'implorer la clémence des soldats ».

5 *Stratis = prstratis,* « prosternés. »

6 *Quæque alia = et quæ alia (sunt) placamenta,* « tous les autres symboles de soumission qu'on emploie pour calmer la colère d'un ennemi. »

7 *Tendebantur* s'applique particulièrement aux rameaux entourés de bandelettes, qu'on « tendait » en signe de soumission, et dont l'idée est contenue dans le terme général *placamenta.*

8 Les Leuques, cap. Toul, habitaient entre les Médiomatrices et les Lingons dans les départements actuels de la Meurthe et des Vosges.

in gáudium aut formídine permótus : bellum volvébat [1]. Gallis cunctátio exémpta est : in Othonem ac Vitéllium ódium par, ex Vitéllio et [2] metus. Próxima Língonum cívitas erat, fida pártibus. Benígne excépti modéstia certavére, sed brevis lætítia fuit cohórtium [3] intempérie, quas a legióne quarta décima, ut supra memorávimus, digréssas exercítui suo Fábius Valens adjúnxerat. Júrgia primum, mox rixæ inter Batávos et legionários, dum his aut illis stúdia mílitum aggregántur, prope in prœlium exarsere [4], ni Valens, animadversióne [5] paucórum, oblítos jam Batávos impérii admonuísset. Frustra advérsus Æduos quæsíta belli causa : jussi pecúniam atque arma deférre, gratuítos ínsuper commeátus præbuére. Quod Ædui formídine, Lugdunénses [6] gáudio fecére. Sed légio Itálica et ala Tauriána [7] abdúctæ : cohórtem [8] duodevicésimam Lugdúni, sólitis sibi hibérnis, relínqui plácuit. Mánlius Valens legátus Itálicæ legiónis, quamquam bene de pártibus méritus, nullo apud Vitéllium honóre fuit : secrétis eum criminatiónibus infamáverat Fábius ignárum et, quo incáutior deciperétur, palam laudátum.

CAPUT LXV

Les habitants de Lyon excitent les soldats à détruire Vienne.

Véterem inter Lugdunénses et Viennénses discórdiam próximum [9] bellum accénderat. Multæ invicem clades,

1 *Bellum volvebat* (*animus*) = *animo bellum volvebant*, « les soldats ne rêvaient que guerre. »

2 *Et*, « en plus de la haine. »

3 *Cohortium*, les huit cohortes Bataves, dont Tacite a parlé au chap. LIX.

4 *Prope exarsere, ni admonuisset.* Le français emploie de même l'indicatif, dans la proposition principale, qui correspond à une proposition conditionnelle commençant par *si*, pour indiquer que l'effet était tout prêt à se produire, si la condition eût été remplie.

Pyrrhus vivait heureux, s'il eût pu l'écouter.
BOILEAU, *Ep.* I.)

5 *Animadvertere in aliquem*, « faire un exemple. »

6 *Lugdunenses.* Les habitants de Lyon, qui détestaient dans Galba l'ennemi de Néron, leur bienfaiteur, étaient tout disposés à embrasser le parti de Vitellius.

7 Voir chap. LIX; p. 67, n. 2 et 3.

8 *Cohortem.* Il existait, en dehors des légions, des cohortes isolées, portant un numéro d'ordre : la 18e avait « ses cantonnements » (*solita hiberna*) à Lyon ; nous retrouverons la 17e à Ostie, chap. LXXX.

9 *Proximum*, « la dernière guerre », la guerre de Vindex.

crébrius infestiúsque quam ut tantum propter Nerónem Galbamque pugnarétur. Et Galba réditus[1] Lugdunénsium occasióne iræ in fiscum vérterat; multus contra in Viennénses honor : unde æmulátio et invídia et uno amne discrétis[2] conéxum ódium. Igitur Lugdunénses exstimuláre síngulos mílitum, et in eversiónem Viennénsium impéllere, obséssam ab illis colóniam suam, adjútos Víndicis conátus, conscríptas nuper legiónes in præsídium Galbæ referéndo. Et ubi causas odiórum præténderant, magnitúdinem prædæ ostendébant. Nec jam secréta exhortátio, sed públicæ preces : « irent ultóres, exscínderent sedem Gállici belli, cuncta illic[3] extérna et hostília; se colóniam Románam et partem exércitus et prosperárum adversarúmque rerum sócios; si fortúna contra daret[4], irátis ne relinqueréntur. »

CAPUT LXVI

Les prières et l'or des Viennois apaisent les soldats. — Exactions et cruautés de Valens.

His et plúribus in eumdem modum perpúlerant ut ne legáti quidem ac duces pártium[5] restíngui posse iracúndiam exércitus arbitraréntur, quum haud ignári díscriminis sui Viennénses, velaménta et ínfulas præferéntes, ubi agmen incésserat, arma, génua, vestígia prensándo[6] flexére mílitum ánimos; áddidit Valens trecénos[7] síngulis milítibus

1 *Reditus.* Il s'agit des « revenus » publics de la ville.

2 *Discretis.* Entre ces deux villes, situées sur les rives opposées d'un même fleuve (*uno amne discretis*), il y avait comme un lien de haine ; leurs haines étaient continuellement aux prises (*connexum odium*).

3 *Illic,* « là-bas, » à Vienne. Primitivement le pronom *hic* se rapportait à la première personne, *iste* à la seconde, *ille* à la troisième.

4 *Si fortuna contra daret,* euphémisme : « en cas d'échec. »

5 *Duces partium,* les chefs du parti vitellien.

6 *Prensando,* « s'attachant aux armes, aux genoux, aux pas (c'est-à-dire aux pieds) des soldats. »

7 *Trecenos,* le nombre distributif. Trois cents sesterces par tête, l'armée étant de quarante mille hommes, font un total de douze millions de sesterces, près de deux millions et demi de fr.

sestértios. Tum vetústas[1] dignitásque colóniæ váluit et verba Fábii salútem incolumitatémque Viennénsium commendántis æquis áuribus accépta; públice[2] tamen armis mulctáti, privátis et promíscuis[3] cópiis juvére mílitem. Sed fama constans fuit ipsum Valéntem magna pecúnia emptum. Is diu sórdidus, repénte dives mutatiónem fortúnæ male tegébat, accénsis egestáte longa cupidínibus immoderátus, et ínopi juvénta senex pródigus. Lento deínde ágmine per fines Allóbrogum[4] ac Vocontiórum[5] ductus exércitus, ipsa itínerum spátia et stativórum mutatiónes venditánte[6] duce, fœdis pactiónibus advérsus[7] possessóres agrórum et magistrátus civitátum, adeo mináciter ut Luco[8] (municípium id Vocontiórum est) faces admóverit, donec pecúnia mitigarétur. Sic ad Alpes pervéntum.

CAPUT LXVII

Marche de Cécina. — Les Helvétiens, qui ont voulu entraver son passage, voient leur pays dévasté par les légions, et menacé par les troupes auxiliaires de la Rhétie.

Plus prædæ ac sánguinis Cæcína haúsit. Irritáverant túrbidum ingénium Helvétii[9], Gállica gens olim[10] armis

1 *Vetustas,* « l'antiquité. » Vienne n'avait été élevée qu'assez récemment au rang de colonie romaine; mais la ville existait depuis longtemps comme capitale des Allobroges.

2 *Publice.* Les armes « appartenant à la ville » durent être livrées.

3 *Promiscuis,* « de toute espèce. »

4 Les Allobroges habitaient, entre le Rhône, le lac Léman, les Alpes et l'Isère, la Savoie et le nord du Dauphiné.

5 Les Vocontiens, au sud des Allobroges (partie de la Drôme et de Vaucluse).

6 *Venditare,* « trafiquer de; » *spatia itinerum,* « la longueur des marches; » *stativa,* « le lieu où séjournait l'armée après une marche. » — A prix d'argent, les propriétaires fonciers (*possessores agrorum*) et les magistrats des cités obtenaient de Valens qu'il doublât l'étape (*spatia itinerum*) et qu'au lieu de séjourner chez eux, il allât camper plus loin (*mutationes stativorum*).

7 *Adversus,* « vis-à-vis de, avec. »

8 *Lucus Augusti,* auj.: Luc-en-Diois, dans la Drôme.

9 Les Helvétiens, entre le Rhin, le Jura, le lac Léman, les Alpes bernoises et les Alpes rhétiques.

2 *Olim,* « jadis ». (V. le premier livre du *De Bello gallico.*)

virísque, mox memória nóminis clara, de cæde Galbæ ignári et Vitéllii impérium abnuéntes. Inítium bello fuit avarítia [1] ac festinátio unaetvicésimæ legiónis ; rapúerant pecúniam missam in stipéndium castélli quod olim [2] Helvétii suis milítibus ac stipéndiis tuebántur. Ægre id passi Helvétii, intercéptis epístolis quæ nómine Germánici exércitus ad Pannónicas legiónes ferebántur, centuriónem et quosdam mílitum in custódia retinébant. Cæcína, belli ávidus, próximam quamque [3] culpam, antequam pæniléret, ultum ibat. Mota própere castra, vastáti agri, diréptus longa pace in modum municípii exstrúctus locus [4], amœno salúbrium aquárum usu frequens; missi ad Rhætica auxília núntii, ut versos in legiónem Helvétios a tergo aggrederéntur.

CAPUT LXVIII

Après une impuissante résistance, les Helvétiens sont réduits à se rendre à discrétion.

Illi ante discrímen feróces, in perículo pávidi, quamquam primo tumúltu Claúdium Sevérum ducem légerant, non arma [5] nóscere, non órdines sequi, non in unum consúlere. Exitiósum advérsus veterános [6] prœlium, intúta obsídio, dilápsis vetustáte mœnibus ; hinc Cæcína cum válido exércitu, inde Rhæticæ alæ cohortésque [7] et ipsórum Rhætórum juvéntus, suéta armis et more milítiæ exércita. Undique populátio et cædes; ipsi médio [8] vagi, abjéctis

1 *Avaritia ac festinatio*, hendiadys, « l'avidité impatiente. »
2 *Olim*, « depuis longtemps. »
3 *Proximam quamque*, « la première commise. » — *Ultum ire*, « courir à la vengeance. »
4 *Locus*. Bade en Argovie, célèbre encore aujourd'hui par ses eaux thermales.
5 *Arma*, « le maniement des armes. » — *Legerant*, comme *elegerant*. — *In unum consulere*, « agir de concert. »
6 *Veteranos*, « de vieilles troupes. »
7 *Alæ cohortesque*, les troupes auxiliaires de cavalerie et d'infanterie cantonnées en Rhétie. — *Ipsorum Rhætorum juventus*, « les milices levées dans le pays même. »
8 *Medio* = *in medio*.

armis, magna pars saúcii aut palántes, in montem Vocétium[1] perfugére, ac statim immíssa cohórte Thracum[2] depúlsi et consectántibus Germánis Rhætísque per silvas atque in ipsis látebris trucidáti. Multa hóminum míllia cæsa, multa sub coróna[3] venumdáta. Quumque dirútis ómnibus Avénticum[4], gentis caput, justo ágmine peterétur, missi qui déderent cívitátem, et dedítio[5] accépta. In Július Alpinum e princípibus ut concitórem belli Cæcina animadvértit; céteros véniæ vel sævítiæ Vitéllii relíquit.

CAPUT LXIX

L'éloquence de Claudius Cossus calme l'irritation des soldats, qui apaisent, à leur tour, le courroux de Vitellius.

Haud fácile dictu est legáti Helvetiórum minus placábilem imperatórem an mílitem invénerint. Civitátis[6] excídium poscunt, tela ac manus in ora legatórum inténtant. Ne Vitéllius quidem verbis ac minis[7] temperábat[8], quum Cláudius Cossus, unus ex legátis, notæ facúndiæ, sed dicéndi artem apta trepidatióne occúltans atque eo valídior, mílitis ánimum mitigávit. Mox, ut est vulgus mutábile súbitis[9], tam proni in misericórdiam quam immódici

1 *Vocetius mons*, le Boetzberg, selon d'Anville.

2 *Thracum.* « Une cohorte formée de Thraces auxiliaires. »

3 *Sub corona*, « à l'encan. » Primitivement les prisonniers de guerre qu'on mettait en vente portaient une couronne sur la tête.

4 *Aventicum*. « Avenche, » au nord-ouest de Fribourg.

5 *Deditio.* C'est l'acte par lequel on se rend sans condition, par lequel on se met à la discrétion du vainqueur.

6 *Civitatis.* Ce mot ferait supposer que ce n'est pas seulement la ville d'Avenche (*urbs*), mais le peuple entier des Helvétiens (*civitas*) qu'ils se proposent d'anéantir.

7 *Verbis ac minis*, « des paroles et des menaces, des paroles accompagnées de menaces, des paroles menaçantes, » hendyadys.

8 *Temperare*, au sens de « s'abstenir de », prend généralement la préposition *ab*.

9 *Subitis*, adjectif pris substantivement, « dans les situations imprévues. » — Ici commence dans le Mediceus une lacune qui va jusqu'aux dernières lignes du ch. LXXV. Le texte a été établi d'après les manuscrits postérieurs.

sævítia fúerant, effúsis lácrymis et mitióra constántius postulándo, impunitátem salutémque civitáti impetravére.

CAPUT LXX

La cavalerie silienne se déclare pour Vitellius et lui assure la possession d'une partie de la haute Italie. — Cécina, après avoir songé à attaquer le Norique, se décide à franchir les Alpes.

Cæcína paucos in Helvétiis morátus dies, dum senténtiæ[1] Vitéllii cértior fíeret, simul tránsitum Alpium parans, lætum ex Itália núntium áccipit, alam Siliánam[2], circa Padum agéntem, sacraménto Vitéllii accessísse. Pro cónsule[3] Vitéllium Siliáni in Africa habúerant, mox a Neróne, ut in Ægýptum præmitteréntur, excíti, et ob bellum Víndicis revocáti, ac tum in Itália manéntes, instínctu[4] decuriónum, qui Othonis ignári, Vitéllio obstrícti, robur adventántium legiónum et famam Germánici exércitus attollébant, transiére in partes, et, ut donum áliquod novo príncipi, firmíssima transpadánæ regiónis municípia, Mediolánum ac Nováriam et Eporédiam et Vercéllas[5] adjunxére. Id Cæcínæ per ipsos compértum. Et quia præsídio alæ uníus latíssima Itáliæ pars defféndi nequíbat, præmíssis Gallórum Lusitanorúmque et Britannórum cohórtibus[6] et Germanórum vexíllis cum ala Petriána[7], ipse

1 *Sententiæ,* « la décision de Vitellius touchant les Helvétiens. »

2 *Alam Silianam.* Corps de cavalerie formé probablement par l'ancien gouverneur de la Germanie supérieure, C. Silius.

3 *Pro consule,* mot à mot : « à la place d'un consul, en qualité de proconsul. » Les gouverneurs des provinces sénatoriales portaient le titre de proconsul.

4 *Instinctu,* « à l'instigation de. » — Le décurion est proprement le commandant de dix cavaliers; par extension, ce nom désigne en général les officiers de cavalerie.

5 Milan, Novare, Ivrée, Verceil, toutes villes de la Gaule transpadane.

6 *Cohortibus.* Ici, comme ailleurs, « l'infanterie auxiliaire. » — Les détachements (*vexillis*) de Germains se composaient sans doute de cavalerie.

7 *Ala Petriana.* Ce corps de cavalerie portait, lui aussi, probablement un nom rappelant celui du commandant qui l'avait formé.

paulum cunctátus est, num[1] Rhǽticis jugis in Nóricum[2] flécteret advérsus Petrónium Urbicum procuratórem, qui concítis auxíliis et interrúptis flúminum póntibus fidus Othoni putabátur. Sed metu ne amítteret præmíssas jam cohórtes alásque, simul réputans plus glóriæ[3] reténta Itália, et ubicúmque certátum foret, Nóricos in cétera victóriæ prǽmia cessúros, Pænino itínere[4] subsignánum mílitem et[5] grave legiónum agmen, hibérnis adhuc Alpibus tradúxit.

CAPUT LXXI

Conduite habile d'Othon; il pardonne à Marius Celsus, et s'en fait un ami dévoué.

Otho ínterim contra spem[6] ómnium non delíciis neque desídia torpéscere : dilátæ voluptátes, dissimuláta luxúria et cuncta ad decórem impérii compósita; eóque plus formídinis afferébant falsæ virtútes et vítia reditúra. Márium Celsum cónsulem designátum, per spéciem vinculórum sævítiæ mílitum subtráctum[7], accíri in Capitólium jubet; cleméntiæ títulus e viro claro et pártibus invíso petebátur. Celsus constánter servátæ erga Galbam fídei crimen conféssus exémplum ultro imputávit[8]. Nec[9] Otho quasi ignósceret, sed ne hostem metúeret, consiliatórem[10] ádhi-

1 *Num*, au sens de « si ne pas ». Il se demanda un moment s'il ne se détournerait pas vers le Norique, pour attaquer Petronius Urbicus.

2 Le Norique (V. ch. XI ; p. 14 n. 7) était séparé du pays des Helvétiens par la Rhétie.

3 *Plus gloriæ (fore)*, « qu'il y aurait plus de gloire à. »

4 *Pænino itinere*, « par le chemin des Alpes Pennines, » probablement par le col du grand Saint-Bernard.

5 *Et* est explicatif; « les soldats qui marchent sous les enseignes, » c'est-à-dire « la pesante colonne des légionnaires ».

6 *Spes*, « l'attente. » — *Differre*, « remettre à plus tard. »

7 *Subtractum*. (V. plus haut, ch. XLV.)

8 *Ultro imputavit*. « Il alla jusqu'à se faire un titre du bon exemple qu'il avait donné en restant fidèle à Galba. »

9 *Nec*. La négation contenue dans *nec* (= *et non*) ne retombe que sur *quasi ignosceret*, et n'affecte pas la proposition principale.

10 *Consiliatorem adhibens*, « le prenant pour conseiller, afin de n'avoir pas à craindre en lui un ennemi. » Le texte est celui de Meiser.

bens, statim inter íntimos amícos hábuit, et mox bello inter duces delégit; mansítque Celso velut fatáliter étiam pro Othone fides íntegra et infélix. Læta primóribus civitátis, celebráta in vulgus Celsi salus ne milítibus quidem ingráta fuit, eámdem virtútem admirántibus cui irascebántur.

CAPUT LXXII

Tigellinus reçoit l'ordre de se donner la mort.

Par inde exultátio dispáribus causis consecúta, impetráto Tigellíni exítio. Sophónius Tigellínus [1] obscúris paréntibus, fœda pueríitia [2], impudíca senécta, præfectúram [3] vígilum et prætórii et ália prǽmia virtútum, quia velócius erat [4], vítiis adéptus, mox crudelitátem, deínde avarítiam, virília scélera, exércuit, corrúpto ad omne fácinus Nerone, quædam ignáro [5] ausus, ac postrémo ejúsdem desértor ac próditor : unde non álium pertinácius ad pœnam flagitavére, divérso afféctu, quibus ódium Neronis íneratet quibus desidérium [6]. Apud Galbam Titi Vínii poténtia defénsus, prætexéntis servátam ab eo fíliam [7]. Haud dúbie serváverat, non cleméntia, quippe tot interféctis, sed effúgium [8] in futúrum, quia péssimus quisque, diffidéntia præséntium mutatiónem pavens, advérsus públicum ódium privátam grátiam prǽparat; unde nulla innocéntiæ cura, sed vices impunitátis [9]. Eo inféńsior pópulus, áddita ad

1 Sur Sophonius Tigellinus, V. ch. XXIV ; p. 28, n. 8.

2 *Fœda pueritia*, « une jeunesse flétrie par le vice. »

3 *Præfecturam*. Il avait été d'abord préfet des gardes de nuit (*vigiles*), puis, à la mort de Burrhus, préfet du prétoire.

4 *Quia velocius erat*, « parce que ce chemin, le chemin du crime, était plus court. »

5 *Ignaro* (*Nerone*), « à l'insu de Néron. »

6 *Quibus desiderium* (*erat*). Ceux qui regrettaient Néron.

7 *Crispina*, fille de Vinius, se trouvait à Rome quand son père se déclara pour Galba; Tigellinus la déroba à la vengeance de Néron.

8 *Effugium*, accusatif en apposition avec la proposition entière : « en la sauvant, il s'était ménagé une ressource, un refuge pour l'avenir. » (V. p. 49, n. 5, une construction semblable.)

9 *Vices impunitatis*, « réciprocité, échange d'impunité. »

vetus Tigellíni ódium recenti Titi Vínii [1] invídia, concúrrere ex tota Urbe in Palátium ac fora et, ubi plúrima vulgi licéntia, in circum ac theátra effúsi seditiósis vócibus strépere, donec Tigellínus, accépto apud Sinuessánas aquas [2] suprémæ necessitátis núntio, inter defórmes moras sectis novácula fáucibus, infámem vitam fœdávit [3] étiam éxitu sero.

CAPUT LXXIII

Othon sauve, aux dépens de sa propre réputation, Calvia Crispinilla.

Per idem tempus expostuláta ad supplícium Cálvia Crispiníla váriis frustratiónibus [4] et advérsa dissimulántis príncipis fama [5] perículo exémpta est. Magístra libídinum Neronis [6], transgréssa in Africam ad instigándum in arma [7] Clódium Macrum, famem [8] pópulo Románo haud obscúre molíta, totíus póstea civitátis grátiam obtínuit, consulári matrimónio subníxa, et apud Galbam, Othonem, Vitéllium illǽsa, mox potens pecúnia et orbitáte [9], quæ [10] bonis malísque tempóribus juxta valent.

1 *Titi Vinii* est, comme *Tigellini*, un génitif objectif : « la haine dont Vinius était l'objet. »

2 « Les eaux de Sinuesse, » en Campanie.

3 *Fœdavit*, « déshonora. » *exitu sero* s'explique par *deformes moras*. Aux yeux des Romains d'alors, c'était une marque de lâcheté d'hésiter à exécuter l'ordre qu'on avait reçu de mourir.

4 *Frustrationibus*, « des subterfuges. »

5 *Adversa fama.* « Aux dépens de la réputation de l'empereur, qui feignait de tout ignorer » (*dissimulantis*).

6 *Magistra libidinum.* « Elle avait formé au vice la jeunesse de Néron. »

7 *In arma*, « à la révolte. » Clodius Macer avait pris en Afrique les armes contre Galba. (V. plus haut, ch. VII.)

8 *Famem molita.* Elle avait essayé d'affamer Rome, qui tirait en grande partie ses approvisionnements de blé de la province d'Afrique.

9 *Potens pecunia et orbitate.* Elle était riche et sans enfants (*orba*), par conséquent sans héritiers naturels ; sa puissance s'appuyait sur le crédit des flatteurs qui espéraient une place dans son testament. (Cf. HOR., *Sat.*, II, 5.)

10 *Quæ*, c'est-à-dire *pecunia et orbitas.*

CAPUT LXXIV

Othon et Vitellius échangent des propositions, puis des injures. Othon envoie inutilement des députés aux armées de Germanie. — Valens écrit sans plus de succès aux prétoriens.

Crebræ interim et muliébribus [1] blandiméntis inféctæ ab Othone ad Vitéllium epístolæ offerébant pecúniam et grátiam et quemcúmque quiétis locum pródigæ vitæ legísset [2]; pária Vitéllius ostentábat, primo móllius [3], stulta utrímque et indecóra simulatióne, mox quasi rixántes stupra et flagítia invicem objectavére, neuter falso. Otho, revocátis quos Galba míserat legátis [4], rursus álios ad utrúmque Germánicum exércitum, et ad legiónem Itálicam eásque quæ Lugdúni agébant cópias, spécie [5] senátus misit. Legáti apud Vitéllium remansére, prómptius [6] quam ut reténti videréntur; prætoriáni, quos per simulatiónem offícii legátis Otho adjúnxerat, remíssi [7] antequam legiónibus misceréntur. Addidit epístolas Fábius Valens nómine Germánici exércitus ad prætórias et urbánas cohórtes [8], de víribus pártium magníficas et concórdiam offeréntes; increpábat ultro [9] quod tanto ante tráditum Vitéllio impérium ad Othonem vertíssent.

1 *Muliebribus*, « indignes d'un homme. »

2 Au dire de Suétone, Othon proposait même à Vitellius de partager avec lui l'empire : *Consortem imperii generumque se Vitellio obtulit.*

3 *Primo mollius* s'applique à la fois à la conduite d'Othon et à celle de Vitellius.

4 *Legatis.* Les députés envoyés par Galba à l'armée de Germanie. (V. ch. XIX.)

5 *Specie senatus*, « en se couvrant du nom et de l'autorité du sénat. »

6 *Promptius quam ut*, « avec trop d'empressement pour que... »

7 *Remissi.* C'est que ces prétoriens, envoyés, en apparence, pour escorter la députation, avaient en réalité pour mission de gagner les soldats de Vitellius à la cause d'Othon

9 *Cohortes.* (V p. 6. n. 3.)

9 *Increpabat ultro*, « il allait jusqu'à reprocher. » — *Tanto ante*, « si longtemps auparavant. » Vitellius avait été proclamé en Germanie le 2 janvier ; Othon fut proclamé à Rome le 15 du même mois.

CAPUT LXXV

Othon et Vitellius s'envoient des assassins. — Lettre de Vitellius au frère d'Othon.

Ita promíssis simul ac minis tentabántur, ut bello ímpares, in pace nihil amissúri; neque ídeo prætorianórum fides mutáta. Sed insidiatóres[1] ab Othone in Germániam, a Vitéllio in Urbem missi. Utrísque frustra fuit, Vitelliánis impúne, per tantam hóminum multitúdinem mútua ignorántia falléntibus; Othoniáni novitáte vultus, ómnibus invicem gnaris[2], prodebántur. Vitéllius lítteras ad Titiánum fratrem Othonis compósuit, exítium ipsi filióque ejus mínitans, ni incólumes sibi mater ac líberi servaréntur. Et stetit domus utraque, sub Othone incértum[3] an metu; Vitéllius victor cleméntiæ glóriam tulit.

CAPUT LXXVI

Les provinces se partagent entre Othon et Vitellius.

Primus[4] Othoni fidúciam áddidit ex Illýrico núntius jurásse in eum Dalmátiæ ac Pannóniæ et Mœ́siæ legiónes. Idem ex Hispánia allátum, laudatúsque per edíctum Clúvius Rufus[5]; et[6] statim cógnitum est convérsam ad Vitéllium Hispániam. Ne Aquitánia[7] quidem, quamquam ab Júlio Cordo in verba Othonis obstrícta, diu mansit. Nus-

1 *Insidiatores*, « des assassins. »

2 *Omnibus invicem gnaris*, « dans le camp où tout le monde se connaissait. »

3 *Incertum* (*est*) *an* forme une proposition. « On ne sait si, peut-être. »

4 *Primus*, en apposition à *nuntius*, « cette nouvelle fut la première à. »

5 Cluvius Rufus, gouverneur de la Tarraconaise. (V. ch. VIII ; p. 10, n. 7.)

6 *Et* marque ici l'opposition : « mais. »

7 L'Aquitaine, resserrée primitivement entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, s'étendait depuis Auguste jusqu'à la Loire.

quam fides aut amor; metu ac necessitáte huc illuc mutabántur. Eadem formído provínciam Narbonénsem[1] ad Vitéllium vertit, fácili tránsitu[2] ad próximos et validióres. Longínquæ provínciæ et quidquid[3] armórum mari dirímitur penes Othonem manébant, non pártium stúdio, sed erat grande moméntum in nómine Urbis ac prætéxto[4] senátus, et occupáverat ánimos prior audítus. Judáicum exércitum Vespasiánus, Sýriæ legiónes Muciánus sacraménto Othonis adegére; simul Ægýptus omnésque versæ in Oriéntem provínciæ nómine ejus tenebántur. Idem Africæ obséquium, inítio Carthágine[5] orto. Neque expectáta Vipstáni Aproniáni procónsulis auctoritáte Crescens, Neronis libértus (nam et hi malis tempóribus partem se reipúblicæ fáciunt), épulum plebi[6] ob lætítiam recéntis impérii obtúlerat, et pópulus pleraque sine modo festinávit[7]. Carthágínem céteræ civitátes secútæ.

CAPUT LXXVII

Othon exerce le pouvoir impérial. — Il distribue les consulats et les sacerdoces.

Sic distráctis exercítibus ac provínciis, Vitéllio quidem ad capesséndam principátus fortúnam bello opus erat, Otho ut in multa pace múnia impérii obíbat, quædam ex dignitáte reipúblicæ, pleraque contra decus ex præsénti usu properándo[8]. Consul cum Titiáno fratre in kaléndas

1 La Narbonaise comprenait, au sud-est de la Gaule, les pays soumis par les Romains avant la conquête de César.

2 *Facili transitu*, ablatif absolu indiquant la cause : « parce qu'on passe facilement à celui qui est le plus près et qu'on voit le plus fort. »

3 *Quidquid armorum.* Toutes les armées d'Asie et d'Afrique, séparées de l'Italie par la Méditerranée.

4 *Prætexto senatus*, « le prestige du sénat, l'autorité du sénat dont Othon se couvrait. » — *Prior auditus*, dans ces régions éloignées, l'élévation d'Othon à l'empire avait été connue avant celle de Vitellius.

5 Carthage, relevée par C. Gracchus, était la capitale de l'Afrique proconsulaire.

6 *Plebi*, opposé à *populus* qui suit; c'était la populace qui venait prendre place à ces banquets.

7 *Pleraque festinavit*, « fit en hâte à peu près tout ce qui se fait à l'avènement d'un empereur. »

8 *Properare*, au sens transitif, « hâter, précipiter. » — *Pleraque* dépend de *properando*.

Mártias [1] ipse; próximos menses [2] Vergínio déstinat ut áliquod exercítui Germánico deleniméntum; júngitur Vergínio Pompéius Vopíscus prætéxtu véteris amicítiæ; plerique Viennénsium [3] honóri datum interpretabántur. Céteri consulátus ex destinatióne Neronis aut Galbæ mansére, Cælio ac Flávio Sabínis in Július [4], Arrio Antoníno et Mário Celso in Septémbres, quorum honóribus ne Vitéllius quidem victor intercéssit [5]. Sed Otho pontificátus auguratúsque honorátis [6] jam sénibus cúmulum dignitátis áddidit, aut recens ab exílio revérsos nóbiles adolescéntulos [7] avítis ac patérnis sacerdótiis in solátium recóluit. Rédditus Cádio Rufo, Pédio Blæso, Sævíno Promptíno senatórius locus. Repetundárum [8] criminibus sub Claúdio ac Nerone cecíderant : plácuit ignoscéntibus, verso nómine, quod avarítia fúerat vidéri majestátem [9], cujus tum ódio étiam bonæ leges períbant.

1 *In kalendas Martias*, jusqu'au 1er mars. La durée normale du consulat était d'un an sous la république ; à partir d'Auguste, les consuls ne conservèrent leur charge que pendant six mois au plus ; dans l'année qui suivit la mort de Néron, la durée de chaque consulat fut réduite à deux mois. Les consuls entrés en charge au commencement de l'année étaient dits *consules ordinarii*, les autres *consules suffecti*.

2 *Proximos menses*, « les deux mois suivants » (mars et avril).

3 *Viennensium*, « les habitants de Vienne. » On suppose, sans en avoir la preuve, que Vopiscus était originaire de Vienne.

4 *In julias kalendas*, jusqu'au 1er juillet.

5 *Intercedere*, terme de la langue politique, qui signifie : « faire opposition. »

6 *Honoratis*, « qui avaient rempli les hautes fonctions (*honores*) du consulat, de la préture, ou de l'édilité curule. » (Cf. HOR., *Odes*, I, I, 8).

7 *Adolescentulus*, « un jeune homme. » César, briguant à trente-six ans le grand pontificat, est appelé par Salluste *adolescentulus*. (*Catil.* ch. XLIX.)

8 *Repetundarum* (*pecuniarum*) *crimen*, « accusation, » ou « crime de concussion ».

9 *Majestatem*. Othon, pour leur pardonner, feignit de considérer comme un crime de lèse-majesté (*crimen imminutæ majestatis*) ce qui était un crime de droit commun. La loi de majesté (*lex majestatis*), dirigée sous la république contre ceux qui auraient pu s'attaquer à la souveraineté populaire (*majestas*), servait depuis Tibère à réprimer les attentats, vrais ou imaginaires, contre la personne de l'empereur. L'abus qu'on avait fait de cette loi l'avait rendue odieuse ; et, dès qu'on voulait croire que Cadius, Pedius et Sevinus n'avaient été condamnés qu'en vertu de cette loi, on pouvait les considérer comme innocents.

CAPUT LXXVIII

Privilèges accordés aux villes et aux provinces. — Othon fait relever les statues de Poppée ; on lui prête le dessein de rendre des honneurs à la mémoire de Néron.

Eádem largitióne civitátum quoque ac provinciárum ánimos aggréssus, Hispaliénsibus [1] et Emeriténsibus familiárum adjectiónes, Lingónibus [2] univérsis civitátem Románam, provínciæ Bæticæ Maurórum civitátes dono dedit; nova jura [3] Cappadóciæ, nova Africæ, ostentáta magis quam mansúra. Inter quæ necessitáte præséntium rerum et instántibus curis excusáta, ne tum quidem ímmemor amórum, státuas Poppǽæ [4] per senátusconsúltum repósuit; créditus est étiam de celebránda Neronis memória agitavísse spe vulgus alliciéndi. Et fuére qui imágines Neronis propónerent [5], atque étiam Othoni quibúsdam diébus pópulus et miles, tanquam [6] nobilitátem ac decus adstrúerent, Neroni Othoni acclamávit. Ipse in suspénso ténuit, vetándi metu vel agnoscéndi pudóre.

1 *Hispalis*, dans la Bétique (aujourd'hui Séville). — *Emerita Augusta*, dans la Lusitanie (aujourd'hui Mérida). — *Familiarum adjectiones*, « de nouveaux envois de colons. »

2 *Lingonibus*. On s'est étonné de voir Othon combler de ses faveurs des partisans de Vitellius ; peut-être le nom des Lingons a-t-il été substitué dans les manuscrits à celui de quelque autre peuple.

3 *Nova jura*, « de nouveaux droits, une nouvelle charte. » Rome, après la conquête d'un territoire étranger, déterminait par un acte solennel (*formula*), déposé dans les monuments publics, les obligations imposées au peuple vaincu, et les droits qu'elle lui laissait. Othon modifiait, dans un sens avantageux pour ces provinces, les conditions que la charte primitive avait imposées à la Cappadoce et à l'Afrique.

4 Sur Poppée, V. I, XXII ; p. 27, n. 2. — *Reponere*, « relever. »

5 *Proponere*, « exposer en public. »

6 *Tanquam*, « dans la pensée que. » — *Adstruere*, « augmenter, rehausser. »

CAPUT LXXIX

Les Rhoxolans envahissent la Mésie; ils sont taillés en pièces. — Honneurs rendus aux généraux vainqueurs.

Convérsis ad civíle bellum ánimis extérna sine cura habebántur. Eo audéntius Rhoxoláni[1], Sarmática gens, prióre híeme cæsis duábus cohórtibus, magna spe in Mœsiam[2] irrúperant, ad novem míllia équitum, ex ferócia et succéssu[3] prædæ magis quam pugnæ inténta. Igitur vagos et incuriósos[4] tértia légio, adjúnctis auxíliis, repénte invásit. Apud Romános ómnia prœlio apta : Sármatæ dispérsi cupídine prædæ, aut graves ónere sarcinárum, et lúbrico[5] itínerum adémpta equórum pernicitáte, velut vincti cædebántur. Namque mirum dictu ut sit omnis Sarmatárum virtus velut extra ipsos. Nihil ad pedéstrem pugnam tam ignávum; ubi per turmas advenére, vix ulla ácies obstíterit[6]. Sed tum húmido die et solúto gelu neque conti neque gládii, quos prælóngos utráque manu regunt, úsui[7], lapsántibus equis et catafractárum póndere. Id princípibus et nobilíssimo cuique tégimen, férreis láminis aut prædúro cório consértum, ut[8] advérsus ictus impenetrábile, ita ímpetu hóstium provolútis inhábile ad resurgéndum; simul altitúdine et mollítia nivis hauriebántur. Románus miles fácili[9] loríca et míssili pilo aut

1 Les Rhoxolans habitaient au nord de la mer Noire, entre le Dniester et le Don.

2 La Mésie avait pour bornes : à l'ouest le Drin, au nord le Danube, à l'est la mer Noire, au sud la chaîne de l'Hémus (Balkans).

3 *Ex ferocia et successu*, « grâce à l'audace que donne le succès » (*feroces ex successu*).

4 *Incuriosos*, « sans défiance. »

5 *Lubrico*, adjectif employé substantivement : « l'état glissant des chemins. »

6 *Obstiterit*, au sens du conditionnel : « pourrait leur résister. »

7 *Usui* (*erant*).

8 *Ita... ut*, en opposition : « Si c'est une défense impénétrable aux coups, c'est d'autre part, pour le guerrier tombé de cheval, une armure incommode, peu maniable (*inhabile*), quand il s'agit de se relever. »

9 *Facili*, « qui ne gêne pas les mouvements. »

lánceis adsúltans, ubi res pósceret, levi gládio inérmem[1] Sármatam (neque enim scuto deféndi mos est) cóminus fodiébat, donec pauci, qui prœlio superfúerant, palúdibus abderéntur. Ibi sævítia híemis ac vúlnerum absúmpti. Postquam id Romæ compértum, M. Apónius, Mœsiam óbtinens, triumpháli státua[2], Fulvus Aurélius et Juliánus Téttius ac Numísius Lupus, legáti legiónum, consuláribus ornaméntis donántur, læto Othone et glóriam in se trahénte, tanquam et ipse felix[3] bello et suis dúcibus suísque exercítibus rempúblicam auxísset.

CAPUT LXXX

Sédition militaire. — Les soldats, croyant à un complot tramé par les sénateurs contre la vie d'Othon, envahissent la ville et courent au Palais.

Parvo ínterim inítio, unde nihil timebátur, orta sedítio prope Urbi excídio fuit. Séptimam décimam cohórtem[4] e colónia Ostiénsi[5] in Urbem accíri Otho jússerat; armándæ ejus cura Vário Crispíno, tribúno e prætoriánis, data. Is quo magis vácuus[6] quiétis castris[7] jussa exsequerétur, vehícula cohórtis incipiénte nocte onerári, apérto armamentário, jubet. Tempus in suspiciónem, causa in crimen, affectátio[8] quiétis in tumúltum eváluit, et visa inter temuléntos arma cupídinem sui movére. Fremit miles et tribúnos centurionésque proditiónis árguit, tanquam[9]

1 *Inermem*, « sans arme défensive, découvert. »

2 *Triumphali statua.* Depuis Auguste, les empereurs, sous les auspices de qui combattaient toutes les armées, pouvaient seuls monter en triomphateurs au Capitole. Les autres généraux, qui n'étaient que leurs lieutenants, recevaient seulement la robe triomphale, ou plus rarement une statue couronnée de lauriers.

3 *Felix* (sous-entendu *fuisset*).

4 *Septimam decimam cohortem.* (V. ch. LXIV; p. 71, n. 8.)

5 Ostie, que les atterrissements ont éloignée du fleuve et de la mer, avait été fondée à l'embouchure du Tibre par Ancus Martius.

6 *Vacuus*, « sans préoccupation, à loisir. »

7 *Castris.* Il s'agit du camp des prétoriens.

8 *Affectatio quietis*, « le choix qu'on avait fait à dessein d'un moment où tout reposait dans le camp. »

9 *Tanquam*, « dans la pensée que. »

famíliæ senatórum ad pernículem Othonis armaréntur, pars ignári et vino graves, péssimus quisque in [1] occasiónem prædárum, vulgus, ut mos est, cujuscúmque motus novi cúpidum; et obséquia meliórum nox abstúlerat. Resisténtem seditióni tribúnum et severíssimos centuriónum obtrúncant; rapta arma, nudáti gládii; insidéntes equis Urbem ac Palátium petunt.

CAPUT LXXXI

Au Palais, Othon se trouvait à table entouré de l'élite de la société romaine. — Terreur des convives à l'arrivée des soldats.

Erat Othoni célebre [2] convívium primóribus féminis viríisque; qui trépidi [3], fortuitúsne mílitum furor an dolus imperatóris, manére ac deprehéndi an fúgere et dispérgi periculósius foret, modo constántiam simuláre, modo formídine détegi [4], simul Othonis vultum intuéri [5]; utque évenit inclinátis ad suspiciónem méntibus, quum timéret Otho, timebátur. Sed haud secus discrímine senátus quam suo térritus, et præféctos prætórii [6] ad mitigándas mílitum iras statim míserat, et abíre própere omnes e convívio jussit. Tum vero passim [7] magistrátus projéctis insígnibus, vitáta cómitum et servórum frequéntia [8], senes feminæque per ténebras divérsa [9] Urbis itínera, rari domos, plúrimi amicórum tecta, et, ut cuique humíllimus cliens, incértas [10] látebras petivére.

— *Familia*, « l'ensemble des esclaves d'une maison romaine. »

1 *In* avec l'accusatif marque le but : « pour avoir une occasion de piller. »

2 *Celebre*, « nombreux. » Plutarque (*Othon*, III) parle de quatre-vingt sénateurs.

3 *Trepidi, fortuitus ne... an*, « se demandant avec terreur si..., ou si ce n'était pas plutôt. »

4 *Detegi*, « se trahir. »

5 *Intueri*, « regarder avec attention, comme pour démêler sur ce visage la vérité. »

6 *Præfectos prætorii*. Licinius Proculus et Plotius Firmus.

7 *Passim*, « en tous sens, dans toutes les directions. »

8 *Frequentia*. C'était la coutume à Rome de se faire accompagner par un nombreux cortège de clients, d'affranchis et d'esclaves.

9 *Diversa*, « différents, opposés. »

10 *Incertas*, « ignorées, des retraites où on ne pût les trouver. »

CAPUT LXXXII

Violences des soldats. — Les prières d'Othon les déterminent à rentrer dans leur camp. — Il s'y rend lui-même quand les paroles et les promesses des préfets du prétoire ont calmé la première irritation.

Mílitum ímpetus ne fóribus quidem Palátii coércitus quominus convívium irrúmperent, osténdi sibi Othonem expostulántes, vulneráto Júlio Mártiale[1] tribúno et Vitéllio Saturníno præfécto[2] legiónis, dum ruéntibus obsístunt. Undique arma et minæ modo in centuriónes tribunósque, modo in senátum univérsum, lymphátis cæco pavóre ánimis, et quia néminem unum[3] destináre iræ póterant, licéntiam in omnes poscéntibus, donec Otho contra decus impérii toro[4] insístens précibus et lácrimis ægre cohíbuit, redierúntque in castra invíti neque innocéntes[5]. Póstera die velut capta Urbe clausæ domus, rarus per vias pópulus, mæsta plebs; dejécti in terram mílitum vultus, ac plus tristítiæ[6] quam pæniténtiæ. Manipulátim allocúti sunt Licínius Próculus et Plótius Firmus præfécti, ex suo quisque ingénio mítius aut horrídius. Finis sermónis in eo ut quina míllia nummum[7] síngulis milítibus numeraréntur: tum Otho íngredi castra ausus. Atque illum tribúni centurionésque circumsístunt, abjéctis milítiæ insígnibus ótium et salútem flagitántes. Sensit invídiam[8] miles, et compósitus[9] in obséquium auctóres seditiónis ad supplícium ultro postulábat.

1 Sur Julius Martialis, V. I, XXVIII.

2 Préfet de la *legio prima Adjutrix*, la seule qui se trouvât alors au complet à Rome. Le préfet de la légion était subordonné au *legatus legionis*.

3 *Neminem unum*, « aucun individu, aucun personnage déterminé. »

4 *Torus*, « un lit de table ; » la scène a lieu dans la salle du banquet.

5 *Neque innocentes*, « non sans s'être rendus coupables » (de désordres).

6 *Tristitia*, non pas « tristesse », mais « mauvaise humeur, colère sourde ».

7 *Nummum* est un génitif pluriel. *Quina millia nummum*, « cinq mille sesterces par tête. » — *Finis*, « la conclusion. »

8 *Invidiam*, « l'odieux, » ce qu'il y avait d'odieux dans sa conduite.

9 *Compositus*, ici, « rangé à, disposé à. »

CAPUT LXXXIII

Othon s'effraye du danger auquel l'insubordination des troupes expose la ville et le sénat. — Discours qu'il adresse aux soldats.

Otho, quamquam túrbidis rebus et divérsis mílitum ánimis, quum óptimus [1] quisque remédium præséntis licéntiæ pósceret, vulgus et [2] plures seditiónibus et ambitióso [3] império læti per turbas et raptus facílius ad civíle bellum impelleréntur, simul réputans non posse principátum scélere quæsítum súbita modéstia et prisca gravitáte retinéri, sed discrímine Urbis et perículo senátus ánxius, postrémo ita disséruit: « Neque ut afféctus vestros in amórem mei accénderem, commilitónes, neque ut animum ad virtútem cohortárer (utraque enim egrégie supérsunt [4]), sed veni postulatúrus a vobis temperaméntum vestræ fortitúdinis et erga me modum caritátis. Tumúltus próximi inítium non cupiditáte [5] vel ódio, quæ multos exércitus in discórdiam egére, ac ne detrectatióne quidem aut formídine periculórum : nímia píetas vestra ácrius quam considerátius [6] excitávit; nam sæpe honéstas rerum causas, ni judícium [7] adhíbeas, perniciósi éxitus consequúntur. Imus ad bellum. Num omnes núntios palam audíri, ómnia consília cunctis præséntibus tractári rátio rerum aut occasiónum velócitas [8] pátitur ? Tam nescíre quædam mílites quam scire opórtet : ita se ducum auctóritas, sic rigor disciplínæ habet, ut multa étiam centuriónes tribu-

1 La proposition causale *quum optimus*... explique l'ablatif absolu *diversis militum animis*.

2 *Et* est explicatif : « la foule, » c'est-à-dire « le plus grand nombre. »

3 *Ambitiosum imperium*, « un pouvoir qui cherche la popularité, qui se maintient à force de concessions. »

4 *Superesse*, « être en excès, être surabondant. »

5 *Cupiditate*, « la convoitise, » ablatif de cause, comme ceux qui suivent.

6 *Consideratius*; c'est le texte de Burnouf. Tacite a peut-être écrit, contrairement à la règle, *considerate*. Cf. *Agricola*, IV : *Vehementius quam caute*.

7 *Judicium*, « un sens droit, un discernement prudent. »

8 *Occasionum velocitas*, « la rapidite avec laquelle passent les occasions. »

nósque tantum jubéri expédiat. Si, cur jubeántur, quærere síngulis líceat, pereúnte obséquio étiam impérium intércidit. An et illic[1] nocte intempésta rapiéntur arma? unus altérve pérditus ac temuléntus (neque enim plures consternatióne[2] próxima insanísse credíderim[3]) centuriónis ac tribúni sánguine manus ímbuet, imperatóris sui tentórium irrúmpet? »

CAPUT LXXXIV

Discours d'Othon (suite).

« Vos quidem istud pro me[4]; sed in discúrsu ac ténebris et rerum ómnium confusióne pateffíeri occásio étiam advérsus me potest. Si Vitéllio et satellítibus ejus eligéndi facúltas detur quem nobis ánimum, quas mentes imprecéntur[5], quid áliud quam seditiónem et discórdiam optábunt, ne miles centurióni, ne centúrio tribúno obsequátur, hinc[6] confúsi pédites equitésque in exítium ruámus? Paréndo pótius, commilitónes, quam impéria ducum sciscitándo res militáres continéntur, et fortíssimus in ipso discrímine exércitus est qui ante discrímen quietíssimus. Vobis arma et ánimus sit : mihi consílium et virtútis vestræ régimen relínquite. Paucórum culpa fuit, duórum pœna erit : céteri aboléte memóriam fœdíssimæ noctis. Nec illas advérsus senátum voces ullus unquam exércitus áudiat. Caput impérii et décora[7] ómnium provinciárum ad pœnam vocáre non hércule illi, quos quum

1 *Illic*, « là-bas, » en face de l'ennemi. — *Intempesta nocte*, « la partie de la nuit où il serait *intempestif* d'agir, » le milieu de la nuit.

2 *Consternatio*, « émeute, désordre. »

3 *Crediderim*, moins fort que *credo*. « J'aime à croire que. »

4 *Pro me* (*egistis*).

5 *Imprecari*, « souhaiter, » se prend soit en bonne, soit en mauvaise part.

6 *Hinc*, « par suite de cette insubordination. »

7 *Decora*, « les illustrations, l'élite de toutes les provinces », les citoyens les plus considérables des provinces, auxquels étaient ouvertes les portes de ce sénat, qu'Othon appelle la tête de l'empire (*caput imperii*).

máxime[1] Vitéllius in nos ciet, Germáni áudeant[2]. Ullíne Itáliæ alúmni et Romána vere juvéntus ad sánguinem et cædem depopóscerint[3] órdinem cujus splendóre et glória sordes et obscuritátem Vitellianárum pártium præstríngimus? Natiónes áliquas occupávit Vitéllius, imáginem[4] quamdam exércitus habet, senátus nobíscum est : sic fit ut hinc respública, inde hostes reipúblicæ constíterint. Quid? vos pulchérrimam hanc urbem dómibus et tectis et congéstu lápidum stare créditis[5] ? muta ista et inánima intercídere ac reparári promíscua[6] sunt : ætérnitas rerum et pax géntium et mea cum vestra salus incolumitáte senátus firmátur. Hunc auspicáto[7] a parénte et conditóre urbis nostræ institútum et a régibus usque ad príncipes contínuum et immortálem, sicut a majóribus accépimus, sic pósteris tradámus; nam ut ex vobis senatóres, ita ex senatóribus príncipes nascúntur. »

CAPUT LXXXV

La ville reste sous le coup de l'agitation et de la crainte. — Espionnages et délations. — Embarras des sénateurs.

Et orátio ad[8] perstringéndos mulcendósque mílitum ánimos, et severitátis modus (neque enim in plures quam in duos animadvérti jússerat) grate accépta[9], compositíque ad præsens qui coercéri non póterant. Non tamen quies Urbi redíerat : strépitus telórum et fácies belli, et

1 *Quum maxime*, « en ce moment même. »

2 Othon affecte de ne voir dans les soldats de Vitellius que des hordes de Germains, tandis qu'il s'appuie, lui, sur « les enfants de l'Italie, sur la vraie jeunesse romaine. »

3 *Depoposcerint*, « oseraient-ils demander, pourraient-ils réclamer. »

4 *Imaginem*, « une apparence, un semblant d'armée. »

5 Corneille se rappelait sans doute ces paroles d'Othon, quand il faisait dire à Sertorius :

Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles... (*Sertorius*, III, 1.)

6 *Promiscua sunt*, comme *promiscuum est ;* « c'est chose de tous les jours, et par conséquent indifférente. »

7 *Auspicato*, terme du droit religieux : « après avoir pris les auspices. » *Auspicato* est en réalité un ablatif absolu.

8 *Oratio ad*, « discours de nature à, fait pour. »

9 *Accepta*, participe neutre pluriel, se rapportant à *oratio* et à *modus*.

milítibus ut nihil in commúne turbántibus, ita [1] sparsis per domos occúlto hábitu [2] et malígna cura in omnes quos nobílitas aut opes aut áliqua insígnis claritúdo rumóribus objécerat. Vitelliános quoque mílites venísse in urbem ad stúdia pártium noscénda pleríque credébant. Unde plena ómnia suspiciónum, et vix secréta [3] dómuum sine formídine. Sed plúrimum trepidatiónis in público. Ut [4] quemque núntium fama attulísset, ánimum vultúmque convérsi [5], ne diffídere dúbiis ac parum gaudére prósperis videréntur. Coácto vero in cúriam senátu árduus rerum ómnium modus [6], ne cóntumax siléntium [7], ne suspécta libértas; et priváto Othoni nuper atque éadem dicénti [8] nota adulátio. Igitur versáre senténtias et huc atque illuc torquére [9], hostem et parricídam Vitéllium vocántes, providentíssimus quisque vulgáribus convíciis; quidam vera probra jácere, in clamóre tamen [10] et ubi plúrimæ voces, aut tumúltu verbórum sibi ipsi obstrepéntes.

CAPUT LXXXVI

Présages funestes. — Débordement du Tibre. — L'inondation recouvre le Champ de Mars et la voie Flaminienne.

Prodígia ínsuper terrébant divérsis auctóribus [11] vulgáta: in vestíbulo Capitólii omíssas [12] habénas bigæ cui Victória

1 *Ut... ita*, formant opposition. — *Militibus ut nihil turbantibus, ita sparsis;* ablatif absolu, exprimant une des causes de l'inquiétude.

2 *Occulto habitu et maligna cura*, ablatif de manière, « à la faveur d'un déguisement et en affectant un intérêt perfide (*maligna cura*) pour... »

3 *Secreta domuum*, « l'intérieur des maisons, le sanctuaire de la famille. »

4 *Ut*, « chaque fois que. »

5 *Conversi* (avec un temps du verbe *sum* sous-entendu), « ils changeaient, *animum vultumque* (accus. déterminatif) en ce qui touchait leurs sentiments ou leur visage; ils changeaient de sentiments et de visage. »

6 *Modus*, « il était difficile de garder en tout la mesure. »

7 *Silentium* (*videretur*). — *Libertas*, « la franchise. »

8 *Eadem dicenti*, « qui tenait naguère ce même langage. »

9 *Huc atque illuc torquere*, « torturer en tous sens l'expression de ses pensées. »

10 *In clamore tamen*. Ceux qui, sans se contenter d'insultes vulgaires, injuriaient plus directement et plus réellement Vitellius (*vera probra jacere*) avaient soin encore de le faire au milieu des cris, quand il y avait un grand nombre de sénateurs à parler à la fois.

11 *Auctor*, celui qui se donne comme « garant » d'un fait.

12 *Omissas*, « s'étaient échappées,

instíterat, erupísse cella[1] Junónis majórem humána spéciem[2], státuam divi Júlii in ínsula Tiberíni amnis seréno et immóto die[3] ab occidénte in oriéntem convérsam, prolocútum in Etrúria bovem, insólitos animálium partus et plura ália rúdibus sæculis[4] étiam in pace observáta, quæ nunc tantum in metu audiúntur. Sed præcípuus et cum præsénti exítio étiam futúri[5] pavor súbita inundatióne Tíberis, qui imménso auctu próruto ponte Sublício[6], ac strage obstántis molis[7] refúsus, non modo jacéntia et plana Urbis loca sed secúra ejusmodi cásuum implévit; rapti e público pleríque[8], plures in tabérnis et cubílibus intercépti. Fames in vulgus inópia quæstus et penúria alimentórum. Corrúpta stagnántibus aquis insulárum[9] fundaménta, dein remeánte flúmine dilápsa. Utque primum vácuus a perículo ánimus fuit, id ipsum quod paránti expeditiónem Othoni Campus Mártius et via Flamínia[10], iter belli, esset obstrúctum[11], a fortuítis vel naturálibus causis in prodígium et omen imminéntium cládium vertebátur.

étaient tombées des mains de la déesse.»

1 *Cella.* Le sanctuaire de Junon, à l'extrémité d'une des trois nefs du Capitole ; de ces trois nefs, celle du centre était consacrée à Jupiter, celle de gauche à Minerve, celle de droite à Junon.

2 *Speciem,* désigne ici « une apparition, un fantôme ». — *Julii,* Jules César.

3 *Immoto die,* « par un temps calme.»

4 *Rudibus sæculis,* « dans les siècles d'ignorance. »

5 *Futuri,* sous-entendu *exitii.* — *Subita inundatione* indique la cause d'où résultait cette frayeur.

6 *Pons Sublicius.* Le pont de bois qui joignait le quartier du Vélabre à la rive droite.

7 *Moles,* « l'amas, la masse des débris. » — *Jacentia loca,* « les quartiers bas. » — *Secura,* avec le génitif, « à l'abri de. »

8 *Plerique,* « beaucoup. » — *Plures* garde le sens de comparatif dans ce passage.

9 *Insulæ.* On donnait ce nom aux groupes de maisons agglomérées et en général fort élevées où habitait la plèbe. — *Insula,* c'est à peu près ce que nous appelons un pâté de maisons.

10 Pour gagner le nord de l'Italie, Othon aurait dû traverser le Champ de Mars, et prendre la voie Flaminienne qui conduisait à Rimini.

11 *Esset obstructum,* accord avec l'apposition *iter.* Le sujet est contenu dans les mots *Campus Martius* et *via Flaminia*

CAPUT LXXXVII

Othon forme le projet de faire attaquer, par une armée de débarquement, la Gaule Narbonaise.

Otho, lustráta Urbe[1] et expénsis belli consíliis, quando[2] Pœnínæ Cottiæque[3] Alpes et céteri Galliárum áditus Vitelliánis exercítibus claudebántur, Narbonénsem Gálliam ággredi státuit, classe válida et pártibus fida, quod réliquos cæsórum[4] ad pontem Múlvium et sævítia Galbæ in custódia hábitos in número[5] legiónis composúerat, facta et céteris spe honoratióris[6] in pósterum milítiæ. Addidit classi urbánas[7] cohórtes et plerósque e prætoriánis, vires et robur[8] exércitus atque ipsis dúcibus consílium et custódes[9]. Summa expeditiónis António Novéllo, Suédio Cleménti primipiláribus, Æmílio Pacénsi, cui adémptum a Galba tribunátum[10] reddíderat, permíssa. Curam návium Moschus[11] libértus retinébat, ad observándam honestiórum[12] fidem immutátus. Péditum equitúmque cópiis Suetónius Paulínus[13], Márius Celsus, Annius Gallus rectóres

1 *Lustrata urbe.* Othon purifiait la ville, pour détourner par cette cérémonie l'effet des mauvais présages.

2 *Quando,* marque ici la cause : « parce que, comme. »

3 Voir p. 68, notes 5 et 6.

4 *Reliquos cæsorum.* Il s'agit des marins échappés au massacre ordonné par Galba. (V, p. 8, note 9.)

5 *Numeros* désigne les différentes fractions dont se composait la légion. Othon avait organisé (*composuerat*) ces débris de façon à en former les éléments d'une légion.

6 *Honoratioris militiæ,* « service plus considéré, plus honoré que celui de la marine. »

7 *Urbanas cohortes.* Les cohortes urbaines étaient sous les ordres du préfet de Rome. — *Plerosque,* « bon nombre de. »

8 Ici, comme ailleurs, *vires* a trait au nombre, et *robur* à la solidité des troupes.

9 *Custodes.* C'étaient des surveillants pour les généraux.

10. Voir chap. xx. — Pacensis, tribun d'une cohorte urbaine, avait perdu son grade sous Galba.

11 Moschus avait déjà commandé la flotte sous Néron, circonstance qui explique le verbe *retinere.*

12 *Honestiorum,* « des hommes plus considérés, plus honorables que Moschus. » — *Immutatus* (de *in,* priv. et *mutare.* Cf. Cic., *Inv.*, II, LIII, *in fine*), « non changé, maintenu dans son emploi. » Leçon douteuse.

13 Suetonius Paulinus avait gouverné la Bretagne avec gloire sous Néron. Il a été plus haut question de Marius Celsus (cf. p. 17, n. 5). Quant à Annius Gallus, il avait été consul substitué sous Néron (64).

destináti; sed plúrima fides Licínio Próculo, prætórii præfécto. Is urbánæ milítiæ ímpiger, bellórum ínsolens [1], auctoritátem Paulíni, vigórem Celsi, maturitátem Galli, ut cuique erat [2], criminándo, quod facíllimum factu est, pravus et cállidus bonos et modéstos anteíbat.

CAPUT LXXXVIII

Othon relègue Dolabella à Aquinum. — Othon, prêt à partir pour la guerre, emmène avec lui les personnages les plus éminents de l'État, et, dans le nombre, L. Vitellius, frère de son rival.

Sepósitus per eos dies Cornélius Dolabélla in colóniam Aquinátem [3] neque arcta custódia neque obscúra [4], nullum ob crimen, sed vetústo nómine et propinquitáte Galbæ monstrátus [5]. Multos e magistrátibus, magnam consulárium partem Otho non partícipes aut minístros bello, sed cómitum spécie secum expedíri [6] jubet, in quis et Lúcium Vitéllium eódem quo céteros cultu, nec ut imperatóris fratrem nec ut hostis. Igitur motæ Urbis curæ [7], nullus ordo metu aut perículo vácuus. Primóres senátus ætáte inválidi et longa pace désides, segnis et oblíta bellórum nobílitas, ignárus milítiæ eques, quanto magis occultáre et ábdere pavórem nitebánbur, maniféstius [8]

1 *Insolens*, « qui n'a pas l'expérience de. »

2 *Ut cuique erat.* Ce qu'il accusait chez les trois généraux, c'étaient précisément les qualités qui se rencontraient chez eux (*auctoritatem Paulini*, etc.).

3 *Coloniam Aquinatem*, « la colonie d'Aquinum, » dans le sud du Latium. C'est la patrie de Juvénal. L'Ange de l'école, saint Thomas, né près de là, au château de Rocca-Secca, en 1227, appartenait à la famille des comtes d'Aquin.

4 *Obscura.* Les commentateurs ne s'entendent pas sur le sens de ce mot, d'après les uns, il indiquerait que la surveillance dont Dolabella était l'objet n'avait rien d'humiliant; selon d'autres, il signifie que Dolabella, sans être étroitement gardé, l'était assez pourtant pour se sentir prisonnier. *Custodia non obscura* signifierait alors « surveillance évidente. »

5 *Monstratus*, « désigné. »

6 *Expediri*, « être préparés, se tenir prêts à partir ».... — *In quis* (ablatif pluriel), « au nombre desquels. »

7 *Curæ*, « les alarmes. »

8 *Manifestius*, comme *tanto manifestius.*

pávidi. Nec déerant e contrário qui ambitióne[1] stólida conspícua arma, insígnes equos, quidam luxuriósos apparátus conviviórum ut instruméntum[2] belli mercaréntur. Sapiéntibus quiétis et rei públicæ cura; levíssimus quisque èt futúri impróvidus spe vana tumens; multi afflícta fide[3], in pace ánxii, turbátis rebus átacres, et per incérta tutíssimi.

CAPUT LXXXIX

Rome ressent plus qu'à aucune époque antérieure les maux de la guerre. — Sujets d'alarme.

Sed vulgus et magnitúdine nímia commúnium curárum[4] expers pópulus sentíre paulátim belli mala, convérsa in mílitum usum omni pecúnia[5], inténtis alimentórum prétiis, quæ[6] motu Víndicis haud perinde plebem attríverant, secúra tum Urbe et provinciáli bello[7], quod inter legiónes Galliásque velut extérnum fuit. Nam ex quo divus Augústus res Cæsarum compósuit[8], procul et in uníus sollicitúdinem aut decus pópulus Románus belláverat. Sub Tibério et Gaio tantum pacis advérsa[9] ad rempúblicam pertimuére; Scriboniáni[10] contra Cláudium incépta simul

1 *Ambitio*, « le désir de se faire valoir. »

2 *Instrumentum*, « attirail » (de *instruere*) (Cf. p. 27, n. 3.)

3 *Multi afflicta fide*, « beaucoup dont le crédit était ruiné. »

4 *Communium curarum*. Il s'agit des soucis de la politique, dont le bas peuple se désintéresse (*expers*), à cause de leur grandeur même (*magnitudine nimia*).

5 *Pecunia*. L'argent du trésor étant absorbé par la guerre, il n'était plus possible de faire au peuple les distributions de vivres accoutumées.

6 Le relatif *quæ* n'a pas pour antécédent *pretiis;* il résume tous les maux dont souffre le peuple. *Quæ* (*mala*), « autant de maux qui... »

7 *Provinciali bello* est, comme *secura urbe*, un ablatif absolu expliquant la cause. La guerre engagée entre Vindex et les légions de Germanie avait eu pour théâtre la province et non l'Italie· c'était, à certains égards, une guerre étrangère (*velut externum*).

8 *Componere*, « organiser, »

9 *Pacis adversa*, « les maux de la paix, » allusion aux cruautés de Tibère et de Caius Caligula. — Cf. ch. II : *Ipsa etiam pace sævum*.

10 Scribonianus, gouverneur de la Dalmatie, s'était soulevé sans succès contre Claude. (Cf. *Hist.*, II, 75; *Ann.*, XII, 52.)

audíta et coércita; Nero núntiis magis et rumóribus quam armis depúlsus. Tum legiónes classésque et, quod raro álias, prætoriánus urbanúsque miles in áciem dedúcti, Oriens Occidénsque et quidquid utrímque vírium est a tergo [1], si dúcibus áliis bellátum foret, longo bello matéria. Fuére qui proficiscénti Othoni moras religionémque [2] nondum conditórum ancílium afférrent: aspernátus est omnem cunctatiónem ut Neroni quoque exitiósam; et Cæcína jam Alpes transgréssus exstimulábat.

CAPUT XC

Othon, prêt à partir, recommande au sénat les intérêts de l'État; il harangue le peuple dans un discours qu'on attribue à Galérius Trachalus. — Acclamations serviles de la multitude.

Prídie idus Mártias [3] commendáta pátribus república relíquias Neronianárum sectiónum [4] nondum in fiscum convérsas revocátis ab exsílio concéssit, justíssimum donum et in spéciem magníficum, sed festináta jam pridem exactióne [5] usu stérile. Mox vocáta concióne majestátem Urbis et consénsum pópuli ac senátus pro [6] se attóllens advérsum Vitelliánas partes modéste disséruit, inscítiam pótius legiónum quam audáciam íncrepans, nulla Vitéllii

1 *A tergo*, « en seconde ligne, » derrière les armées qui allaient engager la lutte.

2 *Religionem*, « scrupules religieux. » Les boucliers sacrés étaient gardés dans le temple de Mars, à qui ils étaient consacrés. Chaque année, au mois de mars, les Saliens les promenaient par la ville dans les fêtes célébrées en l'honneur de Mars, et on ne les renfermait dans le temple (*condere*) qu'au bout de trente jours écoulés. La superstition romaine considérait comme dangereuses les entreprises commencées pendant la célébration de ces fêtes.

3 *Pridie idus Martias*, le 14 mars.

4 *Neronianarum sectionum*. Il s'agit de ventes à l'encan, par lesquelles on avait essayé, sous Galba, de faire rentrer au trésor l'argent des libéralités faites par Néron. (V. ch. XX.)

5 *Festinata jam pridem exactione*. Les trente commissaires nommés par Galba avaient mis tant de diligence dans leurs poursuites, qu'il ne restait plus rien entre les mains des donataires, si bien que le présent d'Othon, en apparence (*in speciem*) magnifique, demeura en réalité stérile.

6 *Pro se*, « en sa faveur. » — *Modeste*, « avec ménagement. »

mentióne, sive ipsíus[1] ea moderátio, seu scriptor oratiónis sibi métuens contuméliis in Vitéllium abstínuit, quando[2], ut in consíliis milítiæ Suetónio Paulíno et Mário Celso, ita in rebus urbánis Galérii Trachâli[3] ingénio Othonem uti credebátur ; et erant qui genus ipsum orándi nóscerent, crebro fori usu célebre et ad impléndas pópuli aures latum et sonans. Clamor vocésque vulgi ex more adulándi nímiæ et falsæ. Quasi dictatórem Cæsarem aut imperatórem Augústum prosequeréntur, ita stúdiis votísque certábant, nec metu aut amóre, sed ex libídine servítii; ut in famíliis[4], priváta cuique stimulátio, et vile jam decus públicum. Proféctus Otho quiétem Urbis curásque impérii Sálvio Titiáno fratri permísit[5].

1 *Ipsius*, soit que cette réserve fut le fait d'Othon lui-même.

2 *Quando* exprime ici la cause ; « c'est qu'en effet Othon... »

3 Sur Galérius Trachalus, consul en 68, V. QUINTIL. X, I, 119 : et XII, v, 5. Galerius Trachalus avait toutes les qualités extérieures de l'orateur ; il possédait surtout un admirable organe. *ea corporis sublimitas erat, is ardor oculorum, frontis auctoritas, gestus præstantia, vox quoque, non ut Cicero desiderat, pæne tragædorum, sed super omnes, quos ego quidem audierim, tragædos*. (*Quintil.* XII, v.)

4 *Familia*, « troupe d'esclaves. » *Privata*, au sens de *propria :* « chacun s'excite pour son propre compte » à faire assaut de bassesses et de flatteries.

5 D'après Suétone (*Othon*, VIII), Othon ne partit que le 24 mars.

LIBER II

CAPUT I

Titus, envoyé auprès de Galba par Vespasien, son père, rebrousse chemin en apprenant la révolution qui a élevé Othon à l'empire.

Struébat jam fortúna in divérsa parte[1] terrárum inítia causásque império[2] quod vária sorte lætum[3] reipúblicæ aut atrox, ipsis princípibus prósperum vel exítio[4] fuit. Titus Vespasiánus[5], e Judǽa incólumi adhuc Galba missus a patre, causam profectiónis offícium erga príncipem et matúram peténdis honóribus juvéntam ferébat, sed vulgus fingéndi ávidum dispérserat[6] accítum in adoptiónem. Matéria sermónibus sénium et órbitas príncipis et intemperántia civitátis, donec unus eligátur, multos destinándi. Augébat famam ipsíus Titi ingénium quantæcúmque fortúnæ capax, decor oris cum quadam majestáte[7], prósperæ Vespasiáni res, præsaga respónsa, et inclinátis ad credéndum ánimis loco óminum étiam fortuíta[8]. Ubi Co-

1 *In diversa parte,* « à l'autre extrémité de l'empire, » en Judée et en Syrie.

2 La fortune préparait les voies à l'avènement de la dynastie flavienne qui devait donner à Rome trois empereurs : Vespasien (69-79) Titus (79-81), Domitien (81-96).

3 *Lætum*, sous Vespasien et surtout sous Titus ; *atrox*, sous Domitien.

4 Allusion à l'assassinat de Domitien.

5 Fils aîné de Vespasien et empereur après lui. C'est Titus qui, laissé après son père en Judée pour poursuivre le siège de Jérusalem, fut, pour ainsi dire, malgré lui l'instrument des vengeances divines sur la nation déicide.

6 *Dispergere,* « répandre le bruit que... »

7 Racine s'est souvenu de ce trait dans *Bérénice* :

> Peut-on le voir sans penser comme moi
> Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
> Le monde en le voyant eût reconnu son maître. (Act. I, sc. V.)

8 Dans cette disposition des esprits, les choses les plus insignifiantes (*fortuita*) sont prises pour des présages (*loco ominum*).

rínthi, Acháiæ[1] urbe, certos núntios accépit de intéritu Galbæ (et áderant qui arma[2] Vitéllii bellúmque affirmárent), ánxius ánimo, paucis amicórum adhíbitis, cuncta utrímque perlústrat : si pérgeret in Urbem, nullam offícii grátiam[3] in altérius honórem suscépti, ac se Vitéllio sive Othoni óbsidem fore; sin redíret, offénsam haud dúbiam victóris; sed incértam adhuc victóriam, et concedénte in partes patre fílium excusátum. Sin Vespasiánus rempúblicam suscíperet, obliviscéndum offensárum de bello agitántibus[4].

CAPUT II

Titus et Bérénice. — Titus visite à Paphos le temple de Vénus.

His ac tálibus inter spem metúmque jactátum spes vicit. Fuérunt qui accénsum desidério Berenίces[5] regínæ vertísse iter créderent; neque abhorrébat a Bereníce juvenílis ánimus, sed geréndis rebus nullum ex eo impediméntum. Lætam voluptátibus[6] adolescéntiam egit, suo quam patris império modéstior. Igitur oram Acháiæ et Asiæ ac læva[7] maris prævéctus, Rhodum et Cyprum ín-

1 *Achaia.* C'est sous ce nom que la Grèce avait été réduite en province romaine. Corinthe, détruite en 146 par L. Memmius, avait été rebâtie par J. César. Le latin de l'époque classique exprimerait la préposition *in* devant *urbe*. Cf. RAGON, *Gr. lat.*, 322.

2 *Arma,* « une prise d'armes, une levée de boucliers ; » *et,* « et d'ailleurs. »

3 *Nullam gratiam,* sous-entendu *fore.* — *Vitellio sive Othoni.* On ne savait encore lequel des deux triompherait.

4 Il ne fallait pas tenir compte d'une simple offense, quand on songeait à une révolte armée (*de bello agitare*). — *Suscipere rempubl.,* m. à m. : « se charger de l'État, se faire proclamer empereur. »

5 Bérénice, fille d'Hérode Agrippa Ier, roi des Juifs. Elle avait épousé successivement Hérode, roi de Chalcis, et Polémon, roi de Pont ; revenue en Judée, auprès de son frère Agrippa, elle s'était fait aimer de Titus. Peut-être avait-elle espéré de l'épouser ; mais l'opinion publique à Rome obligea ce prince à rompre avec elle aussitôt qu'il fut empereur : *dimisit invitus invitam,* dit Suétone. — Corneille, dans *Tite et Bérénice,* Racine, dans *Bérénice,* ont mis sur la scène le récit de cette séparation.

6 Cette « ivresse des passions auxquelles il s'était abandonné dans sa jeunesse » avait même fait craindre qu'au lieu d'être les délices du genre humain, il ne devînt un détestable empereur. Suétone va jusqu'à dire : *Propalam alium Neronem et opinabantur et prædicabant* (*Tit.*, VII).

7 En retournant en Syrie, Titus laissait à gauche l'Asie Mineure,

sulas, inde Sýriam audentióribus spátiis [1] petébat. Atque illum cupído incéssit adeúndi visendíque templum Páphiæ [2] Véneris, ínclitum per indígenas advenásque. Haud fúerit [3] longum inítia religiónis, templi ritum [4], formam deæ (neque enim álibi sic habétur) paucis dissérere.

CAPUT III

Origine du temple; culte de la déesse.

Conditórem templi regem Aeriam vetus memória [5], quidam ipsíus deæ nomen id pérhibent. Fama recéntior tradit a Cínyra [6] sacrátum templum deámque ipsam concéptam mari huc appúlsam; sed sciéntiam artémque harúspicum accítam [7], et Cílicem Tamiram intulísse, atque ita pactum ut famíliæ utriúsque pósteri cærimóniis præsidérent. Mox, ne honóre nullo régium genus [8] peregrínam stirpem antecélleret [9], ipsa quam intúlerant sciéntia hóspites cessére : tantum Cinyrades sacérdos consúlitur. Hóstiæ, ut quisque vovit, sed [10] mares deligúntur; certíssima fides hædórum fibris. Sánguinem aræ offúndere vétitum : précibus et igne puro altária adoléntur [11], nec

l'île de Rhodes (près des côtes de Carie, à l'entrée de la mer Égée), l'île de Chypre (dans la Méditerranée, en face de la Cilicie et de la Syrie).

1 *Audentioribus spatiis*, parce qu'il affrontait la pleine mer, au lieu de raser timidement les côtes.

2 *Paphiæ*, « de Paphos, » ville de Chypre.

3 *Haud fuerit*, subj. Nous disons dans le même sens : « *Ce ne saurait* être un hors-d'œuvre. »

4 *Ritum*, « rites, usages religieux. » Burnouf lit *situm*, qui s'accorde peu avec le sens général.

5 *Memoria*, « une légende antique ; » *fama recentior*, « une tradition plus récente. »

6 Cinyras, roi de Chypre, qu'on représentait comme prêtre de Vénus et favori d'Apollon.

7 *Accire*, « faire venir de l'étranger ; » *accitus*, « d'importation étrangère. »

8 *Regium genus*, « les descendants du roi Cinyras; » *peregrinam stirpem*, comme *hospites*, désigne les descendants du Cilicien Tamiras.

9 Les auteurs classiques construisent plutôt *antecellere* avec le datif.

10 *Sed* a ici un sens restrictif, comme *modo :* « on ne reçoit, à titre de victimes, que des animaux mâles. » — *Fibris*, « les entrailles. »

11 *Adolentur*. — Cf. Virgile, *G.*, IV, 379 :

Panchæis adolescunt ignibus aræ.

Le mot *adolentur*, qui se dit des substances qu'on brûle sur les autels, ne s'applique à *precibus* que par une figure hardie, semblable à celle que nous ren-

ullis ímbribus, quamquam in apérto, madéscunt[1]. Simulácrum[2] deæ non effígie humána, contínuus orbis latióre inítio ténuem in ámbitum, metæ modo, exsúrgens; et rátio in obscúro.

CAPUT IV

Titus consulte l'oracle et retourne plein de confiance en Judée. — État des forces de Mucien et de Vespasien.

Titus, spectáta opuléntia[3] donísque regum, quæque ália lætum antiquitátibus[4] Græcórum genus incértæ vetustáti affíngit, de navigatióne primum consúluit. Postquam pandi viam et mare prósperum accépit, de se per ambáges[5] intérrogat cæsis complúribus hóstiis. Sóstratus (sacerdóti id nomen erat) ubi læta et congruéntia exta magnísque consúltis annúere deam videt, pauca in præsens et sólita respóndens, petíto secréto[6] futúra áperit. Titus aucto ánimo ad patrem pervéctus, suspénsis provinciárum et exercítuum méntibus, ingens rerum fidúcia[7] accéssit.

Profligáverat[8] bellum Judáicum Vespasiánus, oppugnatióne Hierosolymórum réliqua[9], duro magis et árduo ópere ob ingénium[10] montis et pervicáciam superstitió-

controns dans la phrase bien connue de Bossuet : « *Versez* des larmes avec *des prières.* »

1 Tacite accepte en général, avec peu de critique, les légendes superstitieuses de l'Orient.

2 L'idole ou plutôt le fétiche (*simulacrum*) est un bloc circulaire (*orbis*) tout d'une pièce (*continuus*), qui va s'amincissant de la base (*initium*) au sommet, autrement une pierre conique. Cybèle était de même adorée à Pessinunte, en Phrygie, sous la forme d'une pierre.

3 « La richesse du temple ; » *regum* ne se rattache qu'à *donis*.

4 *Lœtum antiquitatibus*, « qui se complaît dans les légendes mythologiques. » *Quœque* = *et quœ*.

5 *Per ambages*, « en termes obscurs, équivoques. »

6 *Secretum*, « un entretien secret. »

7 *Fiducia* sert d'attribut au sujet de *accessit*. Ce puissant motif de confiance, c'était Titus, l'arrivée, la présence de Titus.

8 *Profligare bellum*, c'est amener une guerre au point où il n'y a plus pour l'achever (*conficere*) qu'un dernier effort à faire.

9 *Oppugnatione reliqua* est un ablatif absolu : « il restait à faire le siège de Jérusalem. »

10 *Ingenium montis*, « la nature de la montagne : » *ingenium*, dans ce sens, appartient à la langue des poètes et des prosateurs de l'empire.

nis[1], quam quo satis vírium obséssis ad tolerándas necessitátes superésset. Tres, ut supra[2] memorávimus, ipsi Vespasiáno legiónes erant, exércitæ bello; quátuor Muciánus[3] obtinébat in pace, sed æmulátio et próximi exércitus glória depúlerat segnítiam, quantúmque illis róboris discrímina et labor, tantum his vigóris addíderat íntegra quies et inexpérti belli ardor. Auxília[4] utríque cohórtium alarúmque et classes regésque[5] ac nomen díspari fama célebre.

CAPUT V

Caractères opposés de Mucien et de Vespasien. — Leur antipathie mutuelle cède à l'esprit conciliateur de Titus.

Vespasiánus, acer milítiæ[6], anteíre agmen, locum castris cápere, noctu diúque consílio ac, si[7] res pósceret, manu hóstibus obníti, cibo fortuíto, veste habitúque vix a gregário mílite díscrepans; prorsus[8], si avarítia abésset, antíquis dúcibus par. Muciánum[9] e contrário magnificéntia et opes et cuncta privátum modum supergréssa extollébant; áptior sermóne, dispósitu provisúque[10] civí-

1 *Superstitio,* « le fanatisme. » — *Quam quo,* non suivi d'un comparatif, se trouve déjà dans Cicéron (*Ad Fam.,* II, III, 4). (Cf. *T.-L.,* XXIV, 18, 4.)

2 *Ut supra* (*Hist.,* I, X). Les trois légions de Vespasien étaient : la 5e *Macedonica,* la 10e *Fretensis,* et la 15e *Apollinaris.* Chaque légion portait, outre son numéro d'ordre, un surnom, qui servait à la distinguer, lorsque deux ou plusieurs légions portaient un même numéro d'ordre. (Il y avait, par exemple, trois troisièmes légions.)

3 Licinius Mucianus, gouverneur de Syrie, bien qu'il ne fût chargé d'aucune guerre, avait quatre légions sous ses ordres : la 3e *Gallica,* la 4e *Scythica,* la 6e *Ferrata,* et la 12e *Fulminata.*

4 Les contingents alliés (*auxilia*) comprenaient des cohortes d'infanterie (*cohortes*), et des escadrons de cavalerie (*alæ*).

5 Les rois alliés de Rome, dont il sera question au chap. LXXXI, Sohémus, Antiochus, Agrippa.

6 *Acer militiæ,* « soldat infatigable ; » *acer* avec le génitif appartient surtout à la langue de l'époque impériale. — *Anteire, capere.* Cf. RAGON, *Gr. lat.* 382.

7 *Si,* au sens de « chaque fois que, toutes les fois que ».

8 *Prorsus,* « bref, en résumé. »

9 Tacite complète ici le portrait qu'il a fait de Mucien, au chapitre X du Ier livre.

10 *Dispositus,* « l'administration ; » *provisus,* « la prudence qui prépare de loin le succès des mesures administratives. »

lium rerum perítus : egrégium principátus temperaméntum [1], si demptis utriúsque vítiis solæ virtútes misceréntur. Céterum hic Sýriæ, ille Judǽæ præpósitus, vicínis provinciárum administratiónibus invídia discórdes, éxitu demum [2] Neronis pósitis ódiis in médium consuluére, primum per amícos [3], dein præcípua concórdiæ fides Titus prava certámina commúni utilitáte aboléverat, natúra atque arte compósitus [4] alliciéndis étiam Muciáni móribus. Tribúni centurionésque et vulgus mílitum indústria, licéntia, per virtútes, per voluptátes, ut cuique ingénium, adsciscebántur [5].

CAPUT VI

Les légions de Syrie et de Judée s'agitent à la nouvelle des événements accomplis en Occident.

Antequam Titus adventáret [6], sacraméntum Othonis accéperat utérque exércitus, perncíbus, ut ássolet, núntiis, et tarda mole [7] civílis belli, quod longa concórdia quiétus Oriens tunc primum parábat. Namque olim validíssima inter se cívium arma [8] in Itália Galliáve víribus Occidéntis cœpta; et Pompéio, Cássio, Brúto, António, quos omnes trans mare secútum est civíle bellum, haud prósperi éxitus fúerant [9]; auditíque sǽpius in Sýria Judǽaque Cǽsares

1 *Temperamentum* sert, pour ainsi dire, d'apposition à tout ce qui précède : « excellent mélange de qualités impériales. »

2 *Demum,* au sens ordinaire de « alors seulement »; n'est pas synonyme de *denique.*

3 La construction change après *amicos.* Cette syntaxe aux allures brusques contraste avec la symétrie de la période cicéronienne.

4 *Compositus,* « fait pour gagner, pour séduire le caractère même d'un Mucien, » un caractère comme celui de Mucien.

5 *Adsciscere,* « gagner à un parti. » Les qualités et les défauts de Titus, son activité (*industria*), son relâchement (*licentia*) concouraient au même but.

6 *Adventaret*, le fréquentatif pour le simple *adveniret,* comme souvent chez Tacite.

7 La guerre civile est représentée comme une masse lourde, un fardeau difficile à mettre en mouvement (*tardus*). — Cf. *Ann.,* XV, 2 : *molemque belli ciet.*

8 *Arma*, ici encore, « les prises d'armes, les guerres. »

9 Dans les guerres civiles, qui prépa-

quam inspécti. Nulla sedítio legiónum, tantum advérsus Parthos minæ, vário evéntu; et próximo[1] civíli bello, turbátis áliis, inconcússa ibi pax, dein fides erga Galbam. Mox, ut Othonem ac Vitéllium sceléstis armis res Románas raptum ire vulgátum est, ne penes céteros impérii prǽmia, penes ipsos tantum servítii necéssitas esset, frémere miles et vires suas circumspícere. Septem legiónes statim[2] et cum ingéntibus auxíliis Sýria Judæaque; inde[3] contínua Ægýptus duæque legiónes, hinc[4] Cappadócia Pontúsque et quidquid castrórum Arméniis[5] præténditur; Asia[6] et céteræ províınciæ nec virórum ínopes et pecúnia opuléntæ; quantum insulárum mari cíngitur, et parándo ínterim bello secúndum tutúmque ipsum mare.

CAPUT VII

Vespasien et Mucien attendent l'issue de la guerre engagée entre Othon et Vitellius.

Non fallébat duces ímpetus mílitum, sed bellántibus áliis plácuit exspectári : « bellórum civílium victóres victósque numquam sólida fide coaléscere, nec reférre Vitéllium an Othonem supérstitem fortúna fáceret. Rebus secúndis étiam egrégios duces insoléscere : discórdiam his[7],

rèrent l'avènement de l'empire, les armées organisées en Orient (*trans mare*) avaient été battues par les armées venues d'Occident : défaite de Pompée à Pharsale (48 av. J.-C.), de Brutus et de Cassius à Philippes (42), d'Antoine à Actium (31).

1 La dernière guerre civile, celle qui avait amené la chute de Néron. — *Ibi,* en Orient.

2 *Statim*, « dès maintenant. » Cet adverbe équivaut à un adjectif attributif : *paratæ*, « sous la main. »

3 *Inde*, « d'un côté, » au sud-ouest, l'Égypte qui touche à la Judée (*continua*).

4 *Hinc*, « du côté opposé ; » au nord, la Cappadoce, située entre l'Arménie à l'est, et la province romaine d'Asie à l'ouest ; le Pont, au nord de la Cappadoce, sur le Pont-Euxin.

5 Il y avait deux Arménies, la petite et la grande, séparées par l'Euphrate ; la frontière, de ce côté, était bordée d'une ligne de campements (*castra*), destinée à protéger l'empire contre une attaque des Parthes.

6 La province d'Asie, formée en grande partie de l'ancien royaume de Pergame, occupait la partie occidentale de l'Asie Mineure, et comprenait, outre les îles et le littoral (Ionie, Éolide, Doride), la Carie, la Lydie, les deux Phrygies et les deux Mysies.

7 *His,* comme plus haut *aliis,* désigne Othon et Vitellius.

ignáviam, luxúriem; et suísmet vítiis álterum bello, álterum victória peritúrum. » Igitur arma in occasiónem distulére, Vespasiánus Mucianúsque nuper, céteri olim mixtis consíliis [1], óptimus quisque amóre rei públicæ; multos dulcédo prædárum stimulábat, álios ambíguæ domi res [2]: ita boni malíque causis divérsis, stúdio pari bellum omnes cupiébant.

CAPUT VIII

Un faux Néron.

Sub idem tempus Achaia [3] atque Asia falso extérritæ, velut Nero adventáret, vário super exitu ejus rumóre, eóque plúribus vívere eum fingéntibus credentibúsque. Ceterórum [4] casus conatúsque in contéxtu óperis dicémus: tunc servus e Ponto sive, ut álii tradidére, libertínus ex Itália, cítharæ et cantus perítus, unde illi super [5] similitúdinem oris própior ad falléndum fides, adjúnctis desertóribus quos inópia vagos ingéntibus promíssis corrúperat, mare ingréditur; ac vi tempestátum Cythnum [6] ínsulam detrúsus et mílitum quosdam ex Oriénte commeántium [7] adscívit vel abnuéntes intérfici jussit, et spoliátis negotiatóribus mancipiórum valentíssimum quemque armávit. Centurionémque Sisénnam, dextras [8], concórdiæ insígnia,

1 *Mixtis consiliis* doit se traduire une première fois avec *nuper*. « Mucien et Vespasien *n'avaient échangé leurs vues* que depuis peu (*nuper*), mais leurs amis, leurs officiers (*ceteri*) étaient *en communication d'idées* depuis longtemps (*olim*). »

2 *Ambiguæ domi res*, « l'embarras, le mauvais état de leurs affaires privées. »

3 *Achaia*, « la Grèce ; » *Asia*, « la province romaine d'Asie. »

4 *Ceterorum*. Il y eut un autre faux Néron sous Titus (80), un troisième sous Domitien (88); Tacite racontait leurs tentatives *in contextu operis*, mais cette partie des *Histoires* est perdue.

5 *Super* a ici, comme souvent chez Tacite, le sens de *præter*. L'imposteur était musicien, ressemblance de plus avec Néron.

6 Cythnos, une des Cyclades occidentales, au sud-est du cap Sunion, aujourd'hui Thermia. Les noms de petites îles se construisent souvent comme les noms de villes.

7 *Commeare*, « s'en aller en congé » (*commeatus*, congé).

8 *Dextras*, deux mains de métal entrelacées. (V I, 54.)

Syriáci exércitus nómine ad prætoriános feréntem, váriis ártibus aggréssus est, donec Sisenna, clam relícta ínsula, trépidus et vim métuens aufúgeret. Inde late terror; multi ad [1] celebritátem nóminis erécti rerum novárum cupídine et ódio præséntium. Gliscéntem in dies famam fors discússit.

CAPUT IX

Il est tué par Asprenas.

Galátiam ac Pamphýliam [2] províncias Calpúrnio Asprenáti regéndas Galba permíserat. Datæ e classe Misenénsi [3] duæ triremes ad prosequéndum [4], cum quibus Cythnum ínsulam ténuit; nec defuére qui trierárchos nómine Neronis accírent. Is in mæstítiam compósitus [5] et fidem suórum quondam [6] mílitum ínvocans, ut eum in Sýria aut Ægýpto sísterent [7] orábat. Trierárchi, nutántes seu dolo, alloquéndos sibi mílites, et parátis ómnium ánimis reversúros firmavérunt [8]. Sed Asprenáti cuncta ex fide nuntiáta, cujus cohortatióne expugnáta navis, et interféctus quisquis ille erat. Caput, insígne óculis comáque et torvitáte vultus, in Asiam atque inde Romam pervéctum est.

1 *Ad*, dans un sens voisin de « à cause de ». En français, Cf. :

Tout autre que moi
Au seul bruit de ton nom pourrait trembler d'effroi. (*Cid.*)

2 La Pamphylie était située sur la côte méridionale de l'Asie Mineure ; la Galatie, au nord de la Pamphylie, vers le centre de la péninsule.

3 *Misène*, sur la côte de Campanie, et Ravenne, sur l'Adriatique (II, c), étaient les deux grandes stations navales de l'empire.

4 *Prosequi*, « escorter » (le gouverneur).

5 « Avec une tristesse affectée ; » *compositus in*, « qui se donne des airs de... »

6 *Quondam* retombe sur *suorum*, à la manière d'un adjectif : « ses anciens soldats. »

7 *Eum sisterent*, « qu'ils le débarquassent ; » *eum*, au lieu du réfléchi *se*.

8 *Firmaverunt reversuros* = *affirmaverunt se reversuros esse*. Après les verbes d'affirmation, le sujet à l'accusatif est parfois sous-entendu devant l'infinitif futur principalement chez les historiens.

CAPUT X

Vibius Crispus fait condamner le délateur Annius Faustus.

In civitáte discórdi et ob crebras príncipum mutatiónes inter libertátem ac licéntiam incérta parvæ quoque res magnis mótibus agebántur. Víbius Crispus [1], pecúnia, poténtia, ingénio inter claros magis quam inter bonos, Annium Faustum equéstris órdinis, qui tempóribus Neronis delatiónes factitáverat, ad cognitiónem [2] senátus vocábat; nam recénti Galbæ principátu censúerant patres ut accusatórum [3] causæ nosceréntur. Id senátusconsúltum várie jactátum [4] et, prout potens vel inops reus incíderat, infírmum aut válidum, retinebátur adhuc terróri [5]. Sed própria vi Crispus incubúerat delatórem fratris sui pervértere [6], traxerátque magnam senátus partem ut indefénsum et inaudítum dedi ad exítium postulárent. Contra apud álios nihil æque [7] reo próderat quam nímia poténtia accusatóris : dari tempus, edi crímina, quamvis invísum ac nocéntem more tamen audiéndum censébant. Et valuére primo, dilataque in paucos dies cognítio; mox damnátus est Faustus, nequáquam [8] eo assénsu civitátis quem péssimis móribus merúerat; quippe ipsum Crispum eásdem accusatiónes cum præmio exercuísse memínerant : nec pœna críminis, sed ultor displicébat.

1 Vibius Crispus, orateur renommé, délateur redouté sous Néron, qui le fit consul ; proconsul d'Afrique sous Vespasien, il conserva son influence sous Domitien. (V. JUVÉNAL, IV, 81.) Son frère, la victime d'Annius Faustus, s'appelait Vibius Secundus. (V. *Ann.*, XIV, XXVIII.)

2 *Cognitio*, « enquête judiciaire, instruction criminelle. »

3 *Accusatores*, synonyme de *delatores* : « ceux qui faisaient métier d'accusateurs. »

4 Mot à mot : « ballotté en sens divers » ; tantôt appliqué, tantôt négligé, selon qu'était plus ou moins grande l'influence du personnage qui tombait sous le coup (*incidere*) de l'arrêté sénatorial.

5 *Terrori*, « dans un but de terreur, pour effrayer. »

6 *Incumbere*, avec l'infinitif, appartient à la langue des poètes. (*Géorg.*, IV, 248.)

7 *Æque quam*, au lieu de *æque ac* comme *alius quam*.

8 *Nequaquam*, « non pas cependant » = *non tamen*.

CAPUT XI

Les légions de Dalmatie et de Pannonie se déclarent pour Othon. — Othon se porte au-devant des armées de Vitellius.

Læta interim Othoni princípia belli, motis ad impérium ejus e Dalmátia [1] Pannoniáque exercítibus. Fuére quátuor [2] legiónes, e quibus bina [3] míllia præmíssa; ipsæ módicis intervállis sequebántur, séptima a Galba conscrípta, veteránæ [4] undécima ac tértia décima et præcípui fama quartadecimáni rebellióne Británniæ [5] compréssa. Addíderat glóriam Nero eligéndo [6] ut potíssimos, unde longa illis erga Neronem fides et erécta in Othonem stúdia. Sed quo plus vírium ac róboris [7], e fidúcia tárditas inerat. Agmen legiónum alæ cohortésque [8] præveniébant; et ex ipsa Urbe haud spernénda manus, quinque prætóriæ cohórtes et équitum vexílla [9] cum legióne prima [10], ac defórme ínsuper auxílium, duo míllia gladiatórum, sed per civília arma étiam sevéris dúcibus usurpátum. His cópiis rector ádditus Annius Gallus [11], cum Vestrício Spurínna [12] ad occupándas Padi ripas præmíssus, quóniam prima con-

1 La Dalmatie, province maritime, située sur la côte de l'Adriatique opposée à l'Italie; la Pannonie, à l'est du Norique, entre la Dalmatie et le Danube.

2 Ces quatre légions, qui s'ébranlèrent à l'ordre d'Othon (*motis ad imperium ejus*) étaient : la 7e *Galbiana*, la 11e *Claudiana*, la 13e *Gemina*, et la 14e *Gemina Martia Victrix*.

3 *Bina*, comme l'indique le nombre distributif : « chaque légion envoya en avant un détachement de deux mille hommes. »

4 *Veteranæ*, « de formation plus ancienne » que la septième.

5 La Grande-Bretagne, dont Suetonius Paulinus avait comprimé la révolte (61) à l'aide de la 14e légion.

6 Peut-être pour les opposer à Vindex; peut-être pour les emmener dans l'expédition qu'il méditait contre l'Albanie (V. I, VI).

7 *Vires*, c'est surtout « le nombre, l'effectif »; *robur*, « la résistance, la qualité des troupes. »

8 La cavalerie (*alæ*) et l'infanterie (*cohortes*) auxiliaires.

9 *Vexilla*. Il s'agit ici de la cavalerie prétorienne.

10 C'est la *legio prima Adjutrix classicorum*, que Néron avait recrutée parmi les soldats de marine.

11 Annius Gallus. (V. plus haut *Hist.*, I, LXXXVII. ;et p. 94, n. 13.)

12 Vestricius Spurinna, qui s'illustra dans cette guerre par la défense de Placentia, reçut sous Nerva les orne-

siliórum[1] frustra cecíderant, transgrésso jam Alpes Cæcína, quem sisti intra Gállias posse speráverat. Ipsum Othonem comitabántur speculatórum[2] lecta córpora cum céteris prætóriis cohórtibus, veteráni e prætório, classicórum ingens númerus. Nec illi segne aut corrúptum luxu[3] iter, sed loríca férrea usus est, et ante signa pedes[4] ire, hórridus, incómptus famæque dissímilis.

CAPUT XII

Othon fait fait attaquer les Alpes-Maritimes.

Blandiebátur cœptis fortúna, posséssa per mare et naves majóre Itáliæ parte pénitus usque ad inítium maritimárum Alpium[5], quibus tentándis aggrediendǽque províneiæ Narbonénsi[6] Suédium Cleméntem, Antónium Novéllum, Æmílium Pacénsem duces déderat. Sed Pacénsis per licéntiam mílitum vinctus; Antonio Novello nulla auctóritas; Suédius Clemens ambitióso[7] império regébat, ut advérsus[8] modéstiam disciplínæ corrúptus, ita prœliórum ávidus. Non Itália adíri nec loca sedésque[9] pátriæ videbántur : tamquam extérna líttora et urbes hóstium úrere, vastáre, rápere, eo atrócius quod nihil usquam provísum advérsum metus. Pleni agri, apértæ domus, occursántes

ments du triomphe pour ses victoires sur les Bructères, et fut trois fois consul.

1 *Prima consiliorum*, « le plan primitif » d'Othon était d'empêcher Cécina de franchir les Alpes.

2 *Speculatores*, comme I, XXIV, désigne un corps d'élite attaché spécialement à la garde de l'empereur.

3 *Corruptum luxu iter*, « marche amollie et deshonorée par la débauche » (*luxu*).

4 *Pedes* est adjectif ; dans Burnouf, *pedester*.

5 Les Alpes - Maritimes formaient, entre la Gaule cisalpine et la Narbonaise, une petite province administrée par un procurateur.

6 Cette expédition contre la Gaule narbonaise a été annoncée au chap. LXXXVII du livre Ier, où sont déjà désignés les trois officiers qui doivent la diriger.

7 *Ambitiosum*, « pouvoir qui vise à la popularité, qui croit l'acquérir par la faiblesse. »

8 *Adversus*, « relativement à ; » *modestia*, « discipline militaire : » — « en ce qui touchait à la discipline. »

9 *Loca* désigne surtout « le sol », et *sedes* « les habitations ».

dómini[1] juxta cónjuges et líberos securitáte pacis et belli malo circumveniebántur[2]. Marítimas tum Alpes tenébat procurátor Márius Matúrus. Is concíta gente[3] (nec deest juvéntus) arcére províncĭæ fínibus Othoniános inténdit; sed primo ímpetu cæsi disjectíque montáni, ut quibus témere colléctis, non castra, non ducem noscitántibus, neque in victória decus esset neque in fuga flagítium.

CAPUT XIII

Sac de Vintimille; trait d'amour maternel.

Irritátus eo prœlio Othonis miles vertit iras in municípium Albintimílium[4]. Quippe in ácie nihil prædæ, ínopes agréstes et vília arma, nec capi póterant, pernix genus et gnari locórum; sed calamitátibus insóntium[5] expléta avarítia. Auxit invídiam[6] præcláro exémplo fémina Ligus[7], quæ, fílio ábdito, quum simul pecúniam occultári mílites credidíssent, eóque[8] per cruciátus interrogárent ubi fílium occúleret, úterum osténdens[9], latére respóndit, nec ullis deínde terróribus aut morte constántiam vocis egrégiæ mutávit.

1 *Domini*, « les possesseurs, les propriétaires. » — *Juxta*, « avec, ayant avec eux... »

2 *Circumveniebantur* convient à *belli malo*, mais non pas à *securitate pacis*. Il y a là une figure hardie, fréquente chez Tacite, déjà signalée (II, III; p. 101, n. 11), à laquelle on donne le nom de *zeugma*.

3 *Gens*, dans le sens de « population »; plus bas, *temere collectis*, « réunis à la hâte. »

4 *Albintimilium* (*Albium Intemelium*), aujourd'hui Vintimille, à l'est de Menton, et la dernière ville italienne du côté de la frontière française des Alpes maritimes.

5 Parmi ces innocents se trouvait la mère d'Agricola, qui fut massacrée dans sa maison de campagne (*in prædiis suis*). (V. *Agricola*, chap. VII.)

6 *Auxit invidiam*, « rendit plus odieuses, fit ressentir davantage ce que ces cruautés avaient d'odieux. »

7 Les Liguriens habitaient, sur les deux versants des Alpes maritimes et de l'Apennin septentrional, la région montagneuse dont le golfe de Gênes vient baigner les pieds.

8 *Eoque* = *ideo*.

9 *Uterum ostendens*, « montrant son sein. » — Avec *latere*, sous-entendre *ibi*.

CAPUT XIV

Les Vitelliens portent secours à la province narbonaise; ils sont défaits dans une première rencontre.

Imminére provínciæ Narbonénsi in verba Vitéllii adáctæ [1] classem Othonis trépidi núntii Fábio Valénti [2] attulére; áderant legáti coloniárum [3] auxílium orántes. Duas Tungrórum [4] cohórtes, quátuor équitum turmas [5], univérsam Treverórum [6] alam cum Júlio Clássico præfécto [7] misit, e quibus pars in colónia Forojuliénsi [8] reténta, ne ómnibus cópiis in terréstre iter versis vácuo mari classis acceleráret. Duódecim équitum turmæ et lecti e cohórtibus advérsus hostem iére, quibus adjúncta Lígurum cohors, vetus loci auxílium, et quingénti Pannónii nondum sub signis [9]. Nec mora prœlio, sed ácies ita [10] instrúcta ut pars classicórum mixtis pagánis in colles mari propínquos exsúrgeret, quantum inter colles ac littus æqui loci prætoriánus miles expléret, in ipso mari ut adnéxa [11] classis et

1 *Adactæ*, « contrainte de prêter serment de fidélité à Vitellius. »

2 Fabius Valens, commandant des soldats de Vitellius. (V. I, VII, LII, LVII, LXI, LXVI, etc.)

3 La Gaule narbonaise qui s'étendait des Pyrénées aux Alpes et au lac Léman, et comprenait la partie de la Gaule conquise par les Romains avant Jules César, renfermait un grand nombre de colonies, entre autres Vienne (*Vienna*), Valence (*Valentia*), Orange (*Arausio*), Arles (*Arelas*), Aix (*Aquæ Sextiæ*), Fréjus (*Forum Julii*), Béziers (*Biterræ*), Narbonne (*Narbo Martius*), sans compter des villes florissantes, comme Marseille (*Massilia*).

4 Les Tongres, peuple de la Gaule Belgique, dans les provinces actuelles de Liège et de Limbourg, capitale *Aduatuca*, aujourd'hui Tongres.

5 La *turma* comprenait trois décuries de cavaliers, trente hommes et trois décurions.

6 Les Trévires habitaient sur les deux rives de la basse Moselle; capitale *Augusta Treverorum*, aujourd'hui Trèves. Julius Classicus, qui commande ici leur cavalerie, sera l'un des promoteurs du soulèvement de la Gaule septentrionale. (*Hist.*, IV, 55.)

7 *Præfectus*, c'était le titre que portaient les commandants des troupes auxiliaires.

8 Fréjus était alors l'un des grands ports militaires de l'empire : les Vitelliens veulent empêcher cette ville de tomber aux mains de la flotte othonienne.

9 *Nondum sub signis.* C'étaient des recrues qui n'avaient pas encore rejoint le corps dans lequel on devait les verser.

10 *Acies.* Il s'agit ici de l'armée othonienne; les dispositions des Vitelliens sont indiquées plus bas. — *Paganis*, dérivé de *pagus*, désigne « les indigènes ».

11 *Adnexa.* La flotte donnait la main

pugnæ paráta, convérsa et minácì fronte [1], prætenderétur; Vitelliáni, quibus minor péditum vis, in équite robur, Alpínos próximis jugis, cohórtes densis ordínibus post équitem locant. Treverórum turmæ obtulére se hosti incáute, quum excíperet contra [2] veteránus miles, simul a látere saxis urgéret apta adjaciéndum étiam paganórum manus, qui sparsi inter mílites, strénui ignavíque, in victória idem audébant. Additus percúlsis terror invécta in terga pugnántium classe : ita undique cláusi, deletǽque omnes cópiæ forent, ni victórem exércitum attinuísset obscúrum noctis, obténtui [3] fugiéntibus.

CAPUT XV

Retour offensif des Vitelliens, suivi de la retraite simultanée des deux partis.

Nec Vitelliáni quamquam victi quievére : accítis auxíliis secúrum hostem ac succéssu rerum socórdius agéntem invádunt. Cæsi vígiles, perrúpta castra, trepidátum apud naves, donec sidénte paulátim metu, occupáto juxta [4] colle defénsi, mox irrupére. Atrox ibi cædes, et Tungrárum cohórtium præfécti, sustentáta diu ácie, telis obruúntur. Ne Othonianis quidem incruénta victória fuit, quorum [5] impróvide secútos convérsi équites circumvenérunt. Ac velut pactis indútiis, ne hinc classis, inde eques súbitam formídinem inférrent, Vitelliáni retro [6] Antípo-

aux prétoriens postés sur le rivage, et se reliant eux-mêmes aux montagnards et aux soldats de marine (*classici*) échelonnés sur les hauteurs.

1 Contrairement à l'habitude, la flotte avait la proue tournée vers le rivage.

2 *Contra*, « de front. » — *A latere*, « sur les flancs. »

3 *Obtentui* = (*quod fuit*) *obtentui*, « qui servit à couvrir leur fuite. »

4 *Juxta*. L'adverbe a ici, comme ailleurs chez Tacite, la valeur déterminative d'un adjectif : « une colline voisine » ; les Othoniens commencèrent par prendre position sur cette colline, puis (*mox*) ils chargèrent (*irrupere*).

5 *Quorum*, génitif partitif, dépendant de *secutos* : « Ceux d'entre eux qui avaient suivi. »

6 *Retro... revertere*, pléonasme fréquent ; les Latins disent au présent *revertor*, au parfait *reverti* plutôt que *reversus sum*.

lim [1], Narbonénsis Gálliæ municípium, Othoniani Albingáunum [2] interióris Ligúriæ revertére.

CAPUT XVI

Le procurateur Pacarius tente inutilement de soulever la Corse en faveur de Vitellius.

Córsicam ac Sardíniam [3] ceterásque próximi maris ínsulas fama victrícis classis in pártibus Othonis ténuit. Sed Córsicam prope afflíxit [4] Décimi Pacárii procuratóris temératas, tanta mole belli [5] nihil in summam profútura, ipsi exitiósa. Namque Othonis ódio juváre Vitéllium Corsórum víribus státuit, ináni auxílio étiam si provenísset [6]. Vocátis princípibus ínsulæ consílium áperit, et contra dícere ausos, Cláudium Pýrrhicum, trierárchum Liburnicárum [7] ibi [8] návium, Quíntium Certum équitem Románum, intérfici jubet : quorum morte extérriti qui áderant, simul ignára et aliéni metus sócia imperitórum turba in verba Vitéllii juravére. Sed ubi deléctum ágere Pacárius, et incónditos hómines fatigáre milítiæ munéribus occépit, labórem insólitum perósi infirmitátem suam reputábant : « ínsulam esse quam incólerent et longe Germániam virésque legiónum ; diréptos vastatósque [9] classe étiam quos

1 *Antipolis*, Antibes, fondée par les Phocéens de Marseille.

2 Albenga, dans l'ancien territoire de Gênes. Cette ville se trouvait sur un point de la Ligurie plus rapproché de Rome que le lieu du combat (*interioris Liguriæ*).

3 Ces deux îles, enlevées en pleine paix aux Carthaginois (227 av. J.-C.), formaient à l'époque où nous sommes une seule province administrée par un simple procurateur.

4 *Prope afflixit*, « perdit presque, faillit perdre. »

5 Vu l'importance de la guerre, et les proportions qu'elle avait prises, il était indifférent que la Corse se rangeât du côté d'Othon ou de Vitellius.

6 *Provenisset* (*auxilium*), « même au cas où ce secours eût été réel, effectif. »

7 *Liburnicarum*, légers bâtiments semblables à ceux que montaient les pirates liburniens (côte de Dalmatie). HORACE, *Épod.*, I, 1 :

> *Ibis Liburnis inter alta navium,*
> *Amice, propugnacula.*

8 *Ibi* a la valeur d'un participe (V. p. 113, n. 4) : « Qui se trouvaient là. »

9 Les secours envoyés par Valens n'avaient pas empêché la flotte d'Othon de piller et de dévaster le littoral des Alpes maritimes (ch. XII-XV).

cohórtes alǽque protégerent. » Et avérsi repénte ánimi, nec tamen apérta vi ; aptum tempus insídiis legére. Digréssis qui Pacárium frequentábant [1], nudus et auxílii inops balíneis interfícitur ; trucidáti et cómites [2]. Cápita ut hóstium ipsi interfectóres ad Othonem tulére ; neque eos aut Otho prǽmio affécit aut puniit Vitéllius, in multa collúvie rerum majóribus flagítiis permíxtos [3].

CAPUT XVII

Premières opérations des Vitelliens dans la haute Italie.

Aperúerat jam Itáliam bellúmque transmiserat [4], ut supra memorávimus, ala Siliána, nullo [5] apud quemquam Othonis favóre, nec quia Vitellium mallent, sed longa pax ad omne servítium frégerat fáciles occupántibus et melióribus incuriósos. Florentíssimum Itáliæ latus, quantum inter Padum Alpésque campórum et úrbium [6], armis Vitéllii (namque et præmíssæ a Cæcína cohórtes advénerant) tenebátur. Capta Pannoniórum cohors apud Cremónam [7] ; intercépti centum équites ac mille clássici inter Placéntiam [8] Ticinúmque. Quo succéssu Vitelliánus miles non jam flúmine aut ripis arcebá-

1 *Qui frequentabant*, « les visiteurs. » — *Balineis* pour *in balineis*.

2 « Les gens de sa suite, ceux qui formaient la maison du gouverneur. »

3 « Dans cette immense confusion (*in multa colluvie*), ils se trouvèrent perdus, oubliés (*permixtos*) dans la foule des criminels dont les forfaits avaient eu plus de notoriété » (*majoribus flagitiis*).

4 Le soulèvement de la cavalerie Silienne (raconté ch. LXX du Ier livre), « avait transporté la guerre en Italie », même avant l'arrivée des troupes de Germanie.

5 *Nullo apud quemquam*, etc. La fin de la phrase exprime non pas les dispositions de la cavalerie silienne, qui avait pris parti pour Vitellius, mais celles de la population italienne, indifférente au choix d'un maître. — *Melioribus* est au neutre, « le meilleur parti. »

6 La Gaule transpadane, entre le Pô, les Alpes et le Mincio ; le cours inférieur du Pô était encore aux mains des Othoniens.

7 *Apud Cremonam*, chez Tacite, « dans Crémone, » près du confluent de l'Adda et du Pô.

8 *Placentiam*, « Plaisance, » près du confluent de la Trébie. — *Ticinum*, « Pavie, » sur le Tésin.

tur; irritábat quin étiam Batávos[1] transrhenanósque Padus ipse, quem repénte contra[2] Placéntiam transgréssi, raptis quibúsdam exploratóribus, ita céteros terruére ut adésse omnem Cæcínæ exércitum trépidi[3] ac falsi nuntiárent.

CAPUT XVIII

Spurinna, défenseur de Plaisance; l'insubordination de ses soldats l'oblige à marcher au-devant de l'ennemi.

Certum[4] erat Spurínnæ (is enim Placéntiam obtinébat) necdum venísse Cæcínam et, si propinquáret, coercére intra muniménta mílitem, nec tres prætórias cohórtes et mille vexillários[5] cum paucis equítibus veteráno exercítui objícere : sed indómitus miles et belli ignárus corréptis signis vexillísque[6] rúere et retinénti duci tela intentáre, spretis centuriónibus tribunísque; quin prodi Othonem et accítum Cæcínam clamitábant. Fit temeritátis aliénæ comes Spurínna, primo coáctus, mox velle símulans, quo plus auctoritátis inésset consíliis, si sedítio mitésceret.

1 Les Bataves habitaient le delta du Rhin; habitués à passer le fleuve à la nage (*Hist.*, IV, 12 : *Suerat eques integris turmis Rhenum perrumpere*), l'obstacle que le Pô semblait opposer à leur passage ne faisait que « stimuler leur ardeur ».

2 *Contra Placentiam*, « à la hauteur de Plaisance. »

3 *Trepidi* marque l'agitation de la frayeur; *falsi*, l'erreur causée par cet effroi.

4 *Certum erat* ne conserve pas avec *coercere* le sens qu'il a avec *venisse*; construit avec *venisse*, il signifie : « c'était une conviction chez Spurinna » (que Cécina n'était pas encore arrivé); construit avec *coercere* et *objicere* : « c'était une résolution arrêtée chez Spurinna » (de retenir ses soldats dans les murs de Plaisance). Cf. p. 111, n. 2.

5 *Vexillarios*, soldats appartenant aux détachements des légions de Pannonie et de Dalmatie. (V. II, XI.)

6 *Signa*, ce sont les enseignes des légions, représentant généralement des figures d'animaux; *vexilla*, les bannières de forme carrée, appartenant à la cavalerie, aux troupes alliées ou aux détachements séparés de la légion.

CAPUT XIX

Spurinna rentre dans Plaisance et s'y fortifie.

Postquam in conspéctu Padus[1], et nox appetébat, valdári[2] castra plácuit. Is labor urbáno[3] míliti insólitus contúdit ánimos. Tum vetustíssimus quisque castigáre credulitátem suam, metum ac discrímen osténdere[4], si cum exércitu Cæcína paténtibus campis tam paucas cohórtes circumfudísset. Jamque totis castris modésti sermónes, et inseréntibus se centuriónibus tribunísque laudári providéntia ducis, quod colóniam vírium et opum válidam robur ac sedem[5] bello legísset. Ipse postrémo Spurínna, non tam culpam éxprobrans quam ratióne osténdens, relíctis exploratóribus, céteros Placéntiam redúxit minus túrbidos et impéria accipiéntes. Solidáti muri, propugnácula áddita, auctæ turres, provísa parataque non arma modo sed obséquium et paréndi amor, quod solum illis pártibus défuit, quum virtútis haud pænitéret[6].

CAPUT XX

Cécina pénètre en Italie; il se prépare à attaquer Plaisance.

At Cæcína, velut relícta post Alpes sævítia ac licéntia[7], modésto[8] ágmine per Itáliam incéssit. Ornátum ipsíus

1 *Postquam in conspectu Padus* (*fuit*). Comme le Pô coule à peu de distance de Plaisance, M. Person propose de lire *e conspectu*, « quand on eut perdu le fleuve de vue. »

2 On sait que les troupes romaines en marche se retranchaient tous les soirs.

3 Spurinna avait sous ses ordres trois cohortes prétoriennes, habituées à la vie de garnison (*urbanus*).

4 *Ostendere metum*, « laisser voir leur crainte; » *ostendere discrimen*, « faire voir le danger qu'on aurait couru, si Cécina... »

5 *Legisset*, comme *elegisset;* « il avait choisi Plaisance comme point d'appui (*robur*), et comme base de ses opérations » (*sedem*).

6 *Pœnitere*, « se plaindre de, être mécontent. » Sens fréquent de ce mot : *Me pœnitet meœ fortunœ*, « je suis mécontent de mon sort. »

7 *Sœvitia*, allusion aux cruautés exercées en Gaule, surtout en Helvétie, par les troupes de Cécina.

8 *Modestum agmen*, « une marche disciplinée; » *modestia*, « discipline militaire. »

municípia et colóniæ in supérbiam trahébant, quod versicolóri[1] ságulo, braccas[2], bárbarum tegmen, indútus, togátos alloquerétur. Uxorémque[3] ejus Saloninam, quod quamquam in nullíus injúriam, insígnis equo ostróque[4] veherétur, tamquam læsi gravabántur, ínsita mortálibus natúra recéntem aliórum felicitátem ácribus[5] óculis introspícere, modúmque fortunæ a nullis magis exígere quam quos in æquo vidérunt. Cæcína Padum transgréssus, tentáta Othonianórum fide per collóquium et promíssa, iísdem petítus[6], postquam pax et concórdia speciósis et írritis nomínibus jactáta[7] sunt, consília curásque in oppugnatiónem Placéntiæ magno terróre vertit, gnarus, ut inítia belli provenı́ssent, famam in cétera fore.

CAPUT XXI

Attaque de la place ; incendie de l'amphithéâtre.

Sed primus dies ímpetu magis quam veteráni exércitus ártibus transáctus : apérti incautíque muros subiére, cibo vinóque prægraves. In eo certámine pulchérrimum amphitheátri opus, situm extra muros, conflagrávit, sive ab oppugnatóribus incénsum, dum faces et glandes[8] et mís-

1 *Versicolori*, « rayé ; » le manteau du général était ordinairement couleur de pourpre.

2 *Braccas*, mot d'origine celtique, « braies, » sorte de pantalon, en usage dans la Gaule transalpine (*Gallia braccata*) ; les Cisalpins portaient la toge (*togati, Gallia togata*). *Braccas indutus* (vêtu de), construction fréquente chez les poètes et les prosateurs de l'empire.

3 *Uxorem* dépend de *gravabantur* ; « ils supportaient avec peine sa femme, ils s'indignaient de la voir en cet équipage. » — *Quanquam in nullius injuriam*, « bien qu'en cela elle ne fît tort à personne. »

4 *Equo ostroque vehi*, « être porté sur un cheval et dans la pourpre, » c'est-à-dire « sur un cheval dont la selle est recouverte d'une housse de pourpre ».

5 *Acribus*, « des yeux perçants, pleins de jalousie. » Tacite ne manque pas l'occasion de prendre sur le fait la malignité humaine. — *In æquo*, « au même niveau qu'eux, » leurs égaux.

6 *Iisdem petitus*, « attaqué par les mêmes moyens » : on lui fit des propositions analogues.

7 *Jactare*, « mettre en avant, faire valoir. » Noter l'attribut *jactata* au neutre pluriel avec deux sujets féminins (*pax* et *concordia*) désignant des choses inanimées.

8 *Glandes*, non pas « des balles de plomb », mais « des globes enflammés ».

silem ignem [1] in obséssos jaculántur, sive ab obséssis, dum retórta íngerunt. Municipále vulgus, pronum ad suspicióones, fraude illáta [2] ignis aliménta crédidit a quibúsdam e vicínis colóniis invídia et æmulatióne, quod nulla in Itália moles [3] tam capax foret. Quocúmque casu áccidit, dum atrocióra metuebántur, in levi hábitum; réddita securitáte, tamquam nihil grávius pati potuíssent mærébant. Céterum multo suórum cruóre pulsus Cæcína, et nox parándis opéribus absúmpta. Vitelliáni plúteos [4] cratésque et víneas [5] suffodiéndis muris [6] protegendísque oppugnatóribus, Othoniáni sudes et imménsas lápidum ac plumbi ærísque moles perfringéndis obruéndísque hóstibus expédiunt. Utrímque pudor [7], utrímque glória, et divérsæ exhortatiónes, hinc legiónum et Germánici exércitus robur, inde urbánæ milítiæ et prætoriárum cohórtium decus attolléntium [8]; illi ut segnem et désidem et circo ac theátris corrúptum milítem, hi peregrínum et extérnum [9] increpábant. Simul Othonem ac Vitéllium celebrántes culpantésve uberióribus inter se probris quam láudibus [10] stimulabántur.

1 *Missilem ignem*, expression poétique, « des traits (*missilia*) enflammés. »

2 « Des matières combustibles (*ignis alimenta*), apportées par malveillance » (*fraude*).

3 *Moles* se dit des grands édifices; c'était l'amphithéâtre le plus spacieux (*capax*, qui peut contenir) de l'Italie.

4 *Pluteos*, « des mantelets. » Le mantelet était une sorte de toit roulant que les soldats poussaient devant eux, et derrière lequel ils étaient à l'abri des traits partis du rempart. — *Crates*, « des claies », destinées à protéger les travailleurs.

5 *Vineas*, galerie en forme de berceau de vigne, sous l'abri de laquelle les soldats s'avançaient jusqu'au pied des remparts ennemis.

6 *Suffodiendis muris...;* ici, comme plus bas (*perfringendis hostibus*), le datif marque le but : « pour saper les murs, » etc.

7 *Pudor*, « le sentiment de l'honneur. »

8 *Exhortationes... attollentium.* La rivalité qui existait depuis longtemps entre les légions et les milices urbaines éclate avec plus de violence dans cette guerre où les légions de Germanie combattent pour Vitellius, tandis que les prétoriens forment le noyau de l'armée d'Othon.

9 Les légions se recrutaient déjà en grande partie hors de l'Italie, et l'armée de Vitellius est grossie de barbares levés au delà du Rhin. Bien que *externus* désigne surtout l'étranger qui vit en dehors du territoire romain, et que *peregrinus* s'applique volontiers à l'étranger établi à Rome, les deux mots sont ici à peu près synonymes; cette répétition, qui sert à donner plus d'ampleur à l'expression, est fréquente chez Tacite. (Cf. II, 77 : *Aperiet et recludet victricium partium vulnera bellum ipsum.*)

10 *Uberioribus probris quam laudibus*, c'est qu'avec des chefs comme Othon et Vitellius, la matière devait être plus abondante pour les invectives (*probris*) que pour les éloges.

CAPUT XXII

L'assaut est repoussé; Cécina se replie sur Crémone.

Vixdum orto die plena propugnatóribus mœnia, fulgéntes armis virísque campi : densum legiónum agmen, sparsa auxiliórum manus altióra murórum sagíttis aut saxis incéssere, negléeta aut ævo fluxa [1] cóminus ággredi. Ingerunt désuper Othoniáni pila libráto magis et certo [2] ictu advérsus témere subeúntes cohórtes Germanórum [3], cantu truci et more pátrio nudis [4] corpóribus super húmeros scuta quatiéntium. Legionárius plúteis et crátibus tectus súbruit muros, ínstruit ággerem [5], molítur portas: contra prætoriáni dispósitos ad id ipsum moláres ingénti póndere ac fragóre provólvunt. Pars subeúntium óbruti; pars confíxi et exsángues aut láceri, quum augéret stragem trepidátio [6] eóque ácrius e mœnibus vulneraréntur, rediére [7] infrácta pártium fama. Et Cæcína pudóre cœptæ témere oppugnatiónis, ne irrísus ac vanus iísdem castris assidéret, trajécto rursus Pado Cremónam pétere inténdit. Tradidére sese abeúnti Turúllius Ceriális cum complúribus clássicis et Július Brigánticus [8] cum paucis équitum, hic præféctus alæ, in Batávis génitus, ille primipiláris [9] et Cæcínæ haud aliénus, quod órdines [10] in Germánia dúxerat.

1 *Ævo fluxa*, « les parties du mur que le temps avait désagrégées. »

2 *Librato magis et certo ictu*, « du haut des murs, les Othoniens peuvent brandir leurs traits avec plus de force et mieux assurer leur coup. »

3 *Cohortes Germanorum*, « les cohortes auxiliaires composées de Germains. »

4 *Nudis* signifie simplement qu'ils n'avaient pas d'armes défensives autres que leurs boucliers.

5 *Instruere aggerem*, c'est « élever une terrasse » de dessus laquelle on puisse passer sur le rempart ennemi. — *Moliri portas*, « essayer de forcer les portes. »

6 *Trepidatio*, « l'agitation et le désordre qui en résulte. »

7 *Rediere*, « ils battirent en retraite. » — *Partium fama*, « la réputation du parti, » des soldats de Vitellius.

8 Julius Briganticus, qui commandait un corps de cavalerie auxiliaire (*præfectus alæ*), était neveu de Civilis ; lors de la révolte des Bataves, il prit parti contre son oncle (IV, LXX), et périt en combattant pour les Romains. (V, XXI.)

9 *Primipilaris*, « qui a été centurion primipile, qui a commandé la première des soixante centuries qui composent une légion. » (V. I, XXXI ; p. 36, n. 3.)

10 *Ordo*, « file, rangée de soldats, » et par extension « centurie » ; *ordinem ducere*, c'est « être centurion ».

CAPUT XXIII

Annius Gallus, qui revenait au secours de Plaisance, s'arrête à Bédriac. — Succès de Marcius Macer. — Indiscipline dans l'armée d'Othon.

Spurínna, compérto itínere hóstium, defénsam Placéntiam, quæque acta[1] et quid Cæcína paráret, Annium Gallum per lítteras docet. Gallus legiónem primam in auxílium Placéntiæ ducébat, diffísus paucitáti cohórtium, ne[2] lóngius obsídium et vim Germánici exércitus parum toleráreut. Ubi pulsum Cæcínam pérgere Cremónam accépit, ægre coércitam legiónem et pugnándi ardóre usque ad seditiónem progréssam Bedríaci[3] sistit. Inter Verónam Cremonámque situs est vicus, duábus jam Románis cládibus[4] notus infaustúsque.

Iísdem diébus a Márcio Macro[5] haud procul Cremóna próspere pugnátum; namque promptus ánimi Március transvéctos návibus gladiatóres in advérsam Padi ripam repénte effúdit. Turbáta ibi Vitelliaɴórum auxília, et céteris Cremónam fugiéntibus cæsi qui restíterant; sed représsus[6] vincéntium ímpetus, ne novis subsídiis firmáti hostes fortúnam prœlii mutárent. Suspéctum id Othoniánis fuit, ómnia ducum facta prave æstimántibus[7]. Certátim, ut quisque ánimo ignávus, procax ore[8], Annium Gallum et Suetónium Paulínum et Márium Celsum, (nam

1 *Quæque acta*, sous-entendu *essent*.

2 *Ne*, « dans la crainte que, craignant qu'elles ne pussent supporter... » Tacite n'exprime pas *timens*, dont l'idée est contenue pour lui dans *diffisus*.— *Legionem primam*, la légion *prima adjutrix*.

3 Bédriac, village entre Vérone et Crémone, qui vit dans une même année l'armée d'Othon défaite par les soldats de Vitellius, et les soldats de Vitellius battus par les troupes de Vespasien.

4 *Romanis cladibus*. C'est que, dans une guerre civile, toutes les batailles sont des désastres pour la patrie.

5 Marcius Macer commandait les deux mille gladiateurs dont Othon avait grossi son armée (II, 11).

6 *Repressus*. « Marcius arrêta l'élan de ses soldats victorieux. »

7 *Prave æstimare*, « interpréter à mal. »

8 *Animo ignavus, procax ore;* l'entrecroisement qui rapproche *procax* de *ignavus*, en faisant de *animo* et de *ore* les termes extrêmes de l'opposition, sert, comme souvent chez Tacite, à faire ressortir davantage l'antithèse.

eos cópiis Otho præfécerat), váriis criminibus incessébant; acérrima seditiónum ac discórdiæ incitaménta interfectóres Galbæ. Scélere et metu vecórdes miscére cuncta, modo palam túrbidis vócibus, modo occúltis ad Othonem lítteris; qui humíllimo[1] cuique crédulus, bonos métuens trepidábat, rebus prósperis incértus, et inter advérsa mélior. Igitur Titiánum[2] fratrem accítum bello præpósuit.

CAPUT XXIV

Cécina tente de relever la fortune de son parti en attirant l'ennemi dans une embuscade.

Intérea Paulíni et Celsi ductu res egrégie gestæ. Angébant Cæcínam necquícquam ómnia cœpta et senéscens[3] exércitus sui fama. Pulsus Placéntia, cæsis nuper[4] auxíliis, étiam per concúrsum exploratórum, crebra magis quam digna memorátu prœlia[5], inférior, propinquánte Fábio Valénte, ne omne belli decus illuc[6] concéderet, recuperáre glóriam avídius quam consúltius properábat. Ad duodécimum[7] a Cremóna (locus Cástorum[8] vocátur)

1 *Humillimus quisque*, « le dernier » (des soldats); *humilis* n'a pas encore dans cette langue le sens favorable que lui a donné l'humilité chrétienne. Ce serait un travail plein d'intérêt d'étudier la transformation du latin sous l'influence des idées chrétiennes. (V. à cet égard la thèse de M. H. Gœlzer sur la langue de saint Jérôme.)

2 La nomination de l'incapable Salvius Titianus au commandement de l'armée commence la série des mesures par lesquelles Othon va préparer sa perte; on dirait qu'il est, comme Tacite vient de le dire des autres meurtriers de Galba, *scelere et metu vecors*, « égaré par la folie du crime et de la crainte. » — *Accitus*, on a vu que Titianus était resté à Rome après le départ d'Othon (I, 90).

3 *Senescere*, « vieillir, » employé au figuré dans le sens de « s'affaiblir », comme chez les poètes.

4 *Nuper*. Il s'agit de l'échec raconté au ch. XXIII.

5 *Crebra prœlia* sert d'apposition à *concursum* : « Même dans les rencontres d'éclaireurs, rencontres fréquentes, mais trop peu importantes pour mériter d'être racontées, Cécina avait eu le dessous. »

6 *Illuc*, l'adverbe pour le pronom, *in illum* (*Valentem*).

7 *Ad duodecimum* (sous-entendu *lapidem*), « à douze milles romains (dix-huit kilomètres environ) de Crémone. »

8 *Locus Castorum*. Localité située sur la *via Postumia*, qui allait de Crémone à Vérone; l'endroit tirait probablement son nom d'un temple dédié à Castor et à Pollux, et entouré d'un bois sacré (*imminentibus viae lucis*.)

ferocíssimos auxiliárium imminéntibus viæ lucis occúltos compónit : équites procédere lóngius jussi et irritáto prœlio sponte réfugi festinatiónem sequéntium elícere, donec insídiæ [1] cooreréntur. Próditum id [2] Othoniánis dúcibus, et curam péditum Paulínus, équitum Celsus sumpsére. Tértiæ décimæ legiónis vexíllum [3], quátuor auxilíorum cohórtes et quingénti équites in sinístro locántur ; ággerem viæ [4] tres prætóriæ cohórtes altis ordínibus [5] obtinuére ; dextra fronte prima légio incéssit cum duabus auxiliáribus cohórtibus, et quingéntis equítibus : super [6] hos ex prætório auxilíisque mille équites, cúmulus [7] prósperis aut subsídium laborántibus, ducebántur.

CAPUT XXV

Cécina tombe dans le piège qu'il a tendu ; l'hésitation de Suétonius sauve les Vitelliens d'un désastre.

Antequam misceréntur ácies, terga verténtibus Vitelliánis, Celsus doli prudens [8] représsit suos : Vitelliáni témere exsurgéntes, cedénte sensim Celso, lóngius secúti ultro in insídias præcipitántur ; nam a latéribus cohórtes, legiónum advérsa frons [9], et súbito discúrsu [10] terga cínxe-

1 *Insidiæ*, « l'embuscade, » c'est-à-dire « les hommes en embuscade ». — *Coorerentur ; oriri*, comme *potiri*, emprunte une partie de ses formes à la troisième conjugaison.

2 *Proditum id*, « le secret de cette manœuvre fut livré. »

3 *Vexillum*, le détachement (de deux mille hommes) envoyé par la 13e légion. (V. ch. XI.)

4 *Aggerem viæ*, « la chaussée même de la voie Postumia, » qui était, comme celle des routes militaires, exhaussée et pavée avec des dalles.

5 *Altis ordinibus*, « en rangs profonds. »

6 *Super hos*, « en plus de ceux-là. »

7 *Cumulus* ; l'apposition indique ici le but : « Les cavaliers, destinés à achever le succès, ou... »

8 *Doli prudens*, « instruit de la ruse. » — *Prudens* avec le génitif appartient à la langue des poètes.

9 En face, les soldats légionnaires, la 1re légion et le détachement de la 13e. Suetonius a dû modifier sur le champ de bataille les dispositions que nous lui avons vu prendre au chapitre précédent.

10 *Subito discursu*. La cavalerie de Suétonius, se séparant rapidement en deux troupes (*discurrere*), opère, à droite et à gauche, sur les deux flancs de l'ennemi un mouvement tournant, et en se réunissant sur les derrières des Vitelliens, achève de les cerner complètement (*terga cingere*).

rant équites. Signum pugnæ non statim a Suetónio Paulíno péditi datum : cunctátor natúra et cui cauta pótius consília cum ratióne[1] quam próspera ex casu placérent, compléri fossas[2], aperíri campum[3], pandi áciem jubébat, satis cito íncipi victóriam ratus, ubi provísum foret ne vinceréntur. Ea cunctatióne spátium Vitelliánis datum in víneas nexu tráducum[4] impedítas refugiéndi ; et módica silva adhærébat[5], unde rursus ausi[6], promptíssimos prætorianórum équitum interfecére. Vulnerátur rex[7] Epiphanes, ímpigre pro Othone pugnam ciens.

CAPUT XXVI

Défaite de Cécina ; Suétonius n'ose le poursuivre.

Tum Othoniánus pedes erúpit[8] : protríta hóstium ácie, versi in fugam étiam qui subveniébant[9] ; nam Cæcína non simul cohórtes, sed síngulas accíverat, quæ res in prœlio trepidatiónem auxit, quum dispérsos, nec usquam válidos[10] pavor fugiéntium abríperet. Orta et in castris sedítio, quod non univérsi duceréntur : vinctus præféctus castrórum Július Gratus, tamquam[11] fratri apud Othonem militánti proditiónem ágeret[12], quum fratrem ejus, Július

1 *Cauta consilia cum ratione,* « des plans calculés avec méthode (*ratio*) et prudence. »

2 *Fossas* désigne les « canaux d'irrigation », si nombreux dans ces parages.

3 *Aperire campum,* « déblayer le terrain ; » sans cela l'armée ne pouvait « s'y déployer » (*pandi aciem*).

4 *Traduces.* Ce sont les sarments, à l'aide desquels, en Italie, les vignes s'entrelacent entre elles, ou se rattachent aux arbres qui leur servent de soutien.

5 *Adhærere,* « être tout voisin, être attenant. »

6 *Rursus ausi,* « ayant repris l'offensive. »

7 Épiphane, fils du roi de Commagène, Antiochus. Cicéron appelle de même *reges* des princes fils de rois : *Verr.,* IV, XXVII, 61 : *Reges Syriæ, regis Antiochi filii pueri.*

8 *Erumpere,* « charger ; » mot à mot : « s'élancer hors de ses positions. » — *Acies,* « la ligne de bataille. »

9 *Qui subveniebant* (sous-entendu *Vitelliani*).

10 Comme les cohortes arrivaient isolément sur le champ de bataille, les soldats de Cécina se trouvaient dispersés, et n'étaient en force sur aucun point (*nec usquam validos*) ; les fuyards épouvantés entraînaient avec eux ceux qui venaient les soutenir.

11 *Tanquam,* comme souvent chez Tacite, « sous prétexte que. »

12 *Proditionem alicui agere,* « trahir dans l'intérêt de quelqu'un. »

Frontónem [1] tribúnum, Othoniáni sub eódem crímine vinxíssent. Ceterum ea ubique formído fuit [2] apud fugiéntes, occursántes [3], in ácie, pro vallo, ut deléri cum univérso exércitu Cæcínam potuísse, ni Suetónius Paulínus recéptui cecinísset, utrísque in pártibus percrebrúerit. Timuísse [4] se Paulínus ferébat [5] tantum ínsuper labóris atque itíneris, ne Vitelliánus miles recens e castris fessos aggrederétur et percúlsis [6] nullum retro subsídium foret. Apud paucos ea ducis rátio [7] probáta, in vulgus advérso rumóre fuit.

CAPUT XXVII

Marche en avant de Valens. — L'insolence des Bataves auxiliaires amène des dissensions dans l'armée qu'il conduit.

Haud perínde id damnum Vitelliános in metum cómpulit quam [8] ad modéstiam [9] compósuit; nec solum apud Cæcínam, qui culpam in mílitem conferébat seditióni magis quam prœlio parátum ; Fábii quoque Valéntis cópiæ (jam enim Ticinum [10] vénerat) pósito hóstium contémptu et recuperándi décoris cupídine reveréntius et æquálius duci parébant. Gravis alióquin [11] sedítio exárserat, quam altióre inítio (neque enim rerum a Cæcína gestárum órdinem interrúmpi oportúerat) répetam. Co-

1 Julius Fronton était un des tribuns que Galba avait licenciés. (*Hist.*, I, xx.)

2 Construisez : *Ea formido fuit... ut... percrebruerit* (le bruit courut) *Cæcinam deleri potuisse, ni Suetonius*, etc.

3 *Occursantes*, « ceux qui arrivaient en sens inverse, à l'opposé des fuyards. » — *Pro vallo*, « sur le retranchement. »

4 Remarquez la double construction : *timuisse tantum laboris*, et *timuisse ne Vitellianus miles.* — Cf. Sévigné, 6 mars 1680 : « Ne craignez-vous point ses emportements, et que, pressée par vos mauvais traitements, elle ne me vienne trouver. »

5 *Ferebat*, « il prétextait. » — *Tantum insuper laboris*, « un surcroît si considérable de fatigue. »

6 *Perculsis*, pour les Othoniens, « s'ils avaient été vaincus, en cas de défaite. »

7 *Ratio*, « le calcul de Suétonius, le plan qu'il avait suivi. »

8 *Perinde quam*, à la place de *perinde ac.* — *Id damnum*, « cet échec. »

9 *Modestia*, « le respect de la discipline. »

10 *Ticinum*, « Pavie, » sur le Tésin.

11 *Alioquin*, en parlant du temps ; « dans une autre occasion, auparavant. »

hórtes Batavórum [1], quas bello Neronis [2] a quarta décima legióne digréssas, quum Británniam péterent, audíto Vitéllii motu in civitáte Língonum Fábio Valénti adjúnctas retúlimus, supérbe agébant, ut [3] cujúsque legiónis tentória accessíssent, coércitos a se quartadecímanos [4], ablátam Neroni Itáliam atque omnem belli fortúnam in ipsórum manu jactántes. Contumeliósum id milítibus, acérbum duci; corrúpta júrgiis aut rixis disciplina; ad postrémum Valens e petulántia étiam perfídiam [5] suspectábat.

CAPUT XXVIII

Valens veut envoyer une partie des Bataves au secours de la Narbonaise. — Murmures de l'armée.

Igitur núntio alláto pulsam Treverórum alam Tungrósque [6] a classe Othonis, et Narbonénsem Gálliam circumíri, simul cura sócios tuéndi et militári astu [7] cohórtes túrbidas, ac, si una forent, præválidas dispergéndi, partem Batavórum ire in subsídium jubet. Quod ubi audítum vulgatúmque, mærére sócii, frémere legiónes : « orbári se fortissimórum virórum auxílio; véteres illos [8] et tot bellórum victóres, postquam in conspéctu sit hostis, velut ex ácie abdúci; si província Urbe et salúte impérii pótior sit, omnes illuc [9] sequeréntur : sin victóriæ [sánitas, sus-

1 *Cohortes Batavarum.* Ces huit cohortes (I, 59), que le désordre des temps avait separées de la 14e légion, se dirigeaient vers la Bretagne, qaund Valens les rencontra à Langres (*in civitate Lingonum*), et les entraîna avec lui.

2 *Bello Neronis,* sans doute la « guerre de Néron contre Vindex ».

3 *Ut,* suivi de *quisque,* signifie souvent : « à mesure que, » ou, comme ici : « chaque fois que. »

4 Ils avaient empêché les soldats de la 14e légion (*quartadecimanos*) de se porter au secours de Néron.

5 *Petulantia,* « l'insolence. » — *Perfidiam,* « une trahison. »

6 V. plus haut, XI, XIV et XV, la défaite de la cavalerie Trévire. et des cohortes Tongres « par les soldats qu'avait débarqués la flotte d'Othon ».

7 *Militari astu,* « par une ruse dissimulée sous un ordre de service.

8 *Veteres illos,* « ces vieux soldats, vainqueurs dans tant de guerres. »

9 *Illuc,* c'est-à-dire *in provinciam,* dans la Gaule narbonaise.

tentáculum[1]] cólumen in Itália verterétur, non abrumpéndos ut córpori validíssimos artus. »

CAPUT XXIX

La sédition éclate; Valens est réduit à se cacher; les prudentes mesures d'Alfenus Varus, le préfet du camp, calment l'effervescence.

Hæc feróciter jactándo, postquam immíssis lictóribus Valens coercére seditiónem cœptábat, ipsum invádunt, saxa jáciunt, fugiéntem sequúntur. Spólia Galliárum et Viennénsium aurum, prétia[2] labórum suórum, occultári clamitántes, diréptis sárcinis[3] tabernáculum ducis ipsámque humum pilis et lánceis rimabántur; nam Valens servíli veste apud decuriónem[4] équitum tegebátur. Tum Alfénus Varus, præféctus castrórum[5], deflagránte paulátim seditióne, addit consílium[6], vétitis obíre vigílias centuriónibus, omísso tubæ sono quo miles ad belli múnia[7] ciétur. Igitur torpére[8] cuncti, circumspectáre inter se attóniti, et id ipsum, quod nemo régeret[9], pavéntes, siléntio, patiéntia[10], postrémo précibus ac lácrimis véniam

1 *Sanitas*, « l'intégrité; » *sustentaculum*, « l'appui ; » *columen*, « le soutien, la garantie de la victoire ; » de ces trois mots les deux premiers proviennent peut-être d'une glose destinée à expliquer *columen*, et qui se sera plus tard glissée dans le texte.

2 *Pretia*, en apposition avec *spolia* et *aurum*. — *Viennensium aurum* (V. *Hist.*, I, 66). On prétendait que les habitants de Vienne, pour échapper au pillage et au massacre, avaient payé à Valens une rançon énorme.

3 *Sarcinis*, ce mot désigne : « les bagages des particuliers, » par opposition à *impedimenta*, « les gros bagages de l'armée. »

4 *Decurionem*, « le commandant d'une décurie ; » la décurie était un tiers de la *turma*, qui comptait trente hommes et trois décurions.

5 *Præfectus castrorum.* Cet officier, chargé du tracé du camp, veillait au soin du matériel, des bagages et des machines de guerre ; il maintenait l'ordre en l'absence du commandant en chef.

6 *Addit consilium*, « il fait encore concourir à ce résultat une mesure habile ; » les ablatifs absolus qui suivent expliquent en quoi consistait cette mesure.

7 *Belli munia*, ce sont les différentes fonctions du service, en temps de paix comme en temps de guerre

8 *Torpere* indique que l'immobilité succède à la vie si active du camp ; « tout est paralysé. »

9 *Quod nemo regeret* explique *id ipsum*, « ce qui les épouvante, c'est cette absence même de commandement. »

10 *Patientia*, « le calme de la résignation. »

quærébant. Ut vero defórmis et flens et præter spem incólumis Valens procéssit, gáudium, miserátio, favor: versi in lætítiam ut est vulgus utróque[1] immódicum, laudántes gratantésque circúmdatum áquilis signísque in tribúnal ferunt. Ille útili moderatióne non supplícium cujúsquam popóscit ac, ne dissímulans suspéctior[2] foret, paucos incusávit, gnarus civílibus bellis plus milítibus quam dúcibus licére.

CAPUT XXX

Jonction des deux armées; rivalité de Cécina et de Valens; leurs injures à l'adresse d'Othon.

Muniéntibus castra apud Ticínum de advérsa Cæcínæ pugna allátum, et prope renováta sedítio, tanquam[3] fraude et cunctatiónibus Valéntis prœlio defuíssent: nolle réquiem, non exspectáre ducem, anteíre signa, urgére signíferos; rápido ágmine Cæcínæ jungúntur. Impróspera Valéntis fama apud exércitum Cæcínæ erat: expósitos se tanto paucióres[4] íntegris hóstium víribus querebántur, simul in suam excusatiónem, et adventántium robur per adulatiónem attolléntes, ne ut victi et ignávi despectaréntur. Et quamquam plus vírium, prope duplicátus[5] legiónum auxiliorúmque númerus erat Valénti, stúdia tamen mílitum in Cæcínam inclinábant, super[6] benigni-

1 *Utroque immodicum*, « exagéré dans l'un et l'autre sens, passant de la colère injuste à une joie excessive. » — *Favor*, « la sympathie. »

2 *Suspectior*. S'il n'eût accusé personne, on l'eût soupçonné de dissimuler sa colère, pour mieux assurer sa vengeance.

3 *Tanquam*, comme ailleurs chez Tacite, « dans la pensée que, sous prétexte que. »

4 *Tanto pauciores*, « si inférieurs en nombre. » — *Querebantur*, ce sont les soldats de Cécina qui se plaignent.

5 *Duplicatus*. On comprendra que l'armée de Valens fût, à peu de chose près, double de celle de Cécina, si l'on se rappelle qu'en quittant les bords du Rhin, Valens emmenait avec lui quarante mille hommes, dix mille de plus que son collègue (V. I, LXI), et qu'il avait adjoint à son armée les huit cohortes bataves trouvées chez les Lingons (I, LXIV), la 1re légion *Italica* et la cavalerie taurienne, qu'il avait prises à Lyon (I, LXIV).

6 *Super*, au sens de *præter*, « sans parler de. » — *Promptior*, « mieux disposé en faveur des soldats. »

tátem ánimi, qua prómptior habebátur, étiam vigóre ætátis, proceritáte córporis et quodam ináni favóre[1]. Hinc æmulátio dúcibus: Cæcína ut fœdum ac maculósum[2], ille ut túmidum ac vanum[3] irridébant[4]. Sed cóndito ódio eámdem utilitátem[5] fovére, crebris epístolis sine respéctu véniæ probra Othoni objectántes, quum duces pártium Othonis quamvis[6] ubérrima convicióram in Vitéllium matéria abstinérent.

CAPUT XXXI

Comparaison d'Othon et de Vitellius. — Othon tient conseil et délibère avec ses généraux sur la conduite de la guerre.

Sane ante utriúsque éxitum, quo egrégiam Otho famam[7], Vitéllius flagitiosíssimam meruére, minus Vitéllii ignávæ voluptátes quam Othonis flagrantíssimæ libídines timebántur; addíderat huic terrórem[8] atque ódium cædes Galbæ, contra illi inítium belli nemo imputábat. Vitéllius ventre et gula sibi inhonéstus[9]; Otho luxu[10], sævítia, audácia, reipúblicæ exitiósior ducebátur.

Conjúnctis Cæcínæ ac Valéntis cópiis nulla ultra penes Vitelliános mora[11] quin totis víribus certárent: Otho consultávit trahi bellum an fortúnam experíri placéret.

1 *Inani favore*, une préférence non raisonnée ; « par je ne sais quel caprice de l'opinion. » (Burnouf). *Favore* est, comme *vigore* et *proceritate*, un ablatif de cause, qui explique *inclinabant*.

2 *Fœdum ac maculosum*, sous-entendu *Valentem*.

3 *Tumidum ac vanum* se rapportent à *Cæcinam* sous-entendu.

4 *Irridebant.* A l'époque classique, on eût mis après *ille* le singulier *irridebat*, en sous-entendant le verbe avec *Cæcina*.

5 *Eamdem utilitatem fovere*, « poursuivre le même intérêt. »

6 *Quamvis* n'affecte que *uberrima*; « la matière était pourtant bien abondante. »

7 *Egregiam famam.* Pour s'expliquer comment Othon mérita aux yeux de Tacite une réputation glorieuse, il faut se rappeler que Tacite, qui partage en général les préjugés de son époque, croit à la légitimité du suicide. (V. *Hist.*, II, XLIX et L.)

8 *Terrorem*, « l'effroi » qu'inspirait Othon ; *odium*, « la haine » qu'on avait pour lui.

9 *Sibi inhonestus*, « il ne déshonorait, il était censé ne déshonorer que lui-même. »

10 *Luxu*, « par son inconduite. »

11 *Mora*, « retard, moyen de retarder. » Il n'était pas désormais au pouvoir des Vitelliens de retarder une bataille générale. — *Trahere*, « traîner en longueur. »

CAPUT XXXII

Suetonius conseille d'attendre, pour engager une action décisive, la réunion de toutes les forces du parti.

Tunc Suetónius Paulínus[1] dignum fama sua ratus, qua nemo illa tempestáte militáris rei callídior habebátur, de toto génere belli censére, festinatiónem hóstibus, moram ipsis útilem disséruit : « exércitum Vitéllii univérsum advenísse[2], nec multum vírium a tergo, quóniam Gálliæ túmeant[3] et desérere Rheni ripam irruptúris tam inféstis natiónibus non condúcat; Británnicum mílitem hoste et mari distinéri; Hispánias armis non ita redundáre; províinciam Narbonénsem incúrsu classis et advérso prœlio contremuísse[4]; clausam Alpibus et nullo maris subsídio transpadánam Itáliam atque ipso tránsitu exércitus vastam; non fruméntum usquam exércitui, nec exércitum sine cópiis[5] retinéri posse; jam Germános, quod genus mílitum apud hostes atrocíssimum sit, tracto in æstátem bello, fluxis[6] corpóribus, mutatiónem soli cælíque haud toleratúros. Multa bella ímpetu válida per tǽdia et moras evanuísse. Contra ipsis[7] ómnia opulénta et fida, Pannóniam, Mœ́siam, Dalmátiam, Oriéntem cum íntegris exercítibus, Itáliam et caput rerum Urbem, senatúmque et pópulum, nunquam obscúra nómina[8], étiam si aliquándo obumbréntur; públicas privatásque opes et imménsam

1 Paulinus, le vainqueur des Bretons. (V. I, LXXXVII ; p. 94, n. 13.)

2 Les généraux de Vitellius disposaient de près de cent mille hommes, mais ils ne pouvaient plus recevoir de renforts.

3 *Tumeant*. Le subjonctif après *quoniam* indique que le verbe exprime la pensée de celui qui parle, « parce que, disait Suetonius, les Gaules étaient en effervescence. »

4 Voir, pour la diversion tentée sur les côtes de la Narbonaise par la flotte d'Othon, les ch. XII-XV.

5 *Sine copiis*, « sans vivres. »

7 *Fluxis*, mous, qui n'opposent pas de résistance à l'action du climat. — Cf. II, 93 : *Germanorum Gallorumque obnoxia morbis corpora*. — *Cœlum*, « le climat. »

7 *Ipsis*, le parti d'Othon : « pour eux il n'y avait partout qu'abondance et sécurité. »

8 *Nomina*, bien que ces noms eussent perdu de leur prestige (*senatus populique obliterata jam nomina*, dit Tacite : *Hist.*, I, 55), ils conservaient encore une grande influence sur l'esprit des populations.

pecúniam, inter civíles discórdias ferro validiórem; córpora mílitum aut Itáliæ suéta aut æstibus; objacére[1] flumen Padum, tutas viris murísque urbes, e quibus nullam hosti cessúram Placéntiæ defensióne explorátum[2]: proínde dúceret bellum. Paucis diébus quartam décimam legiónem, magna ipsam fama[3], Mœsicis cum cópiis áffore: tum rursus deliberatúrum et, si prœlium placuísset, auctis víribus certatúros.»

CAPUT XXXIII

Marius Celsus et Annius Gallus partagent les vues de Suetonius. — Titianus et Proculus font prévaloir l'avis contraire. — Othon doit aller attendre à Brixellum le résultat de l'engagement décisif.

Accedébat senténtiæ Paulíni Márius Celsus; idem placére Annio Gallo, paucos ante dies lapsu equi afflícto[4], missi qui consílium ejus sciscitaréntur retúlerant. Otho pronus ad decertándum; frater ejus Titiánus et præféctus prætórii Próculus[5], imperítia properántes, fortúnam et deos et numen[6] Othonis adésse consíliis, áffore conátibus testabántur; ne quis óbviam ire senténtiæ audéret, in adulatiónem concésserant. Postquam pugnári plácitum, interésse pugnæ imperatórem an sepóni[7] mélius foret dubitavére. Paulíno et Celso jam non adversántibus, ne

1 *Objacere.* L'armée d'Othon était déjà en grande partie au delà du Pô, mais on n'avait qu'à le repasser; le fleuve formerait une barrière excellente pour traîner la guerre en longueur.

2 *Exploratum*, « il avait été démontré. » — *Duceret*, pour *produceret*, « qu'il traînât la guerre en longueur. »

3 *Magna ipsam fama.* Tacite a déjà dit de la 14e légion; *præcipui fama quartadecimani* (II, XI). L'armée d'Othon livra bataille avant l'arrivée de tous ces renforts.

4 *Afflicto*, « blessé par suite d'une chute de cheval. »

5 Licinius Proculus, ancien ami d'Othon, partageait avec Plotius Firmus la charge de préfet du prétoire. (V. I, XLVI.)

6 *Numen*, « le génie protecteur d'Othon; » *adesse*, « être présent à, favoriser. »

7 *Seponere*, « mettre à l'écart, réserver: » par suite, « soustraire aux hasards d'une bataille. »

príncipem objectáre perículis videréntur, iídem ílli deterióris consílii auctóres perpulére ut Brixéllum[1] concéderet, ac dúbiis prœliórum exémptus, summæ rerum[2] et impérii se ipsum reserváret. Is primus dies Othoniánas partes afflíxit; namque et cum ipso prætoriárum cohórtium et speculatórum[3] equitúmque válida manus discéssit, et remanéntium fractus ánimus, quando suspécti duces et Otho, cui uni apud mílitem fides, dum et ipse[4] non nisi milítibus credit, impéria ducum in incérto[5] relíquerat.

CAPUT XXXIV

Valens et Cécina feignent de vouloir passer sur la rive droite du Pô; ils essayent de jeter un pont sur le fleuve.

Nihil eorum[6] Vitelliános fallébat, crebris, ut[7] in civíli bello, transfúgiis[8], et exploratóres, cura divérsa[9] sciscitándi, sua non occultábant. Quiéti intentíque Cæcína ac Valens quando[10] hostis imprudéntia rúeret, quod loco sapiéntiæ est[11], aliénam stultítiam opperiebántur, inchoáto ponte tránsitum Padi simulántes advérsus oppósitam gladiatórum manum, ac[12] ne ipsórum miles segne ótium téreret. Naves pari inter se spátio válidis utrímque[13] trá-

1 *Brixellum*, aujourd'hui Bresello, sur la rive droite du Pô.

2 *Summa rerum*, « la direction des affaires militaires, » *summa imperii*, « l'administration générale de l'empire. »

3 *Speculatorum*. Sur ce corps d'élite. V. *Hist.*, I, XXIV; p. 29, n. 4.

4 *Et ipse*. Si les soldats n'avaient foi qu'en lui, « lui, en retour, » ne se fiait qu'aux soldats.

5 *In incerto reliquerat*. « Il avait négligé de déterminer les pouvoirs respectifs des différents chefs qu'il laissait à la tête de son armée. »

6 *Eorum*, gén. pl. neutre = *earum rerum*.

7 *Ut*, « comme il est naturel. »

8 *Transfugium*, « passage d'un camp dans un autre. »

9 *Diversa*, compl. de *sciscitandi*, « ce qui se passait dans le parti opposé. »

10 *Intenti quando*, « épiant le moment où... »

11 *Quod loco sapientiæ est* se rattache à la proposition suivante : ce qui tient lieu de sagesse, c'est d'attendre les fautes de l'ennemi, pour en profiter.

12 *Simulantes, ac ne*. Au lieu de deux participes placés sur le même plan, Tacite emploie à dessein deux constructions différentes, pour éviter la symétrie de l'expression : « *feignant* de tenter le passage du fleuve, *et voulant* empêcher leurs soldats de... »

13 *Utrimque*, « aux deux extrémités des bateaux, à l'avant et à l'arrière. »

bibus connéxæ advérsum in flumen dirigebántur[1], jactis super[2] áncoris quæ firmitátem pontis continérent; sed ancorárum funes non exténti[3] fluitábant, ut augescénte flúmine inoffénsus ordo návium attolleretúr. Claudébat pontem impósita turris et in extrémam navem edúcta[4] unde torméntis ac máchinis hostes propulsaréntur. Othoniáni in ripa turrim strúxerant saxaque et faces jaculabántur.

CAPUT XXXV

Combat, près d'une île formée par le fleuve, entre les auxiliaires germains et les gladiateurs d'Othon; ceux-ci sont défaits.

Et erat ínsula[5] amne médio, in quam gladiatóres návibus moliéntes, Germáni nando perlabebántur. Ac forte plures[6] transgréssos complétis Libúrnicis[7] per promptíssimos gladiatórum Macer aggréditur; sed neque ea constántia gladiatóribus ad prœlia quæ milítibus, nec períndé nutántes e návibus[8] quam stábili illi gradu e ripa vúlnera derigébant. Et quum váriis trepidántium inclinatiónibus[9] mixti rémiges propugnatorésque turbaréntur,

1 *Dirigebantur,* « les bateaux présentaient leur proue au courant, pour le briser. »

2 *Super,* « en outre » = *insuper* — *Continere*, « maintenir. »

3 *Extentus,* « raide, tendu. » On avait laissé aux cordes des ancres de la longueur, afin que le fleuve venant à grossir, la ligne des barques pût s'élever avec le niveau de l'eau sans être endommagée (*inoffensus*).

4 *In extremam navem educta,* « dressée sur le bateau le plus rapproché de la rive opposée: » *educta* n'indique pas qu'on l'eût élevée sur place, ce pouvait être une tour roulante qu'on avait amenée.

5 *Insula.* Cette île est située un peu au-dessous du confluent de l'Adda, à la hauteur de Spinadesco.

6 *Plures,* sous-entendu *Germanos.* Les Germains étaient arrivés les premiers dans l'île.

7 *Liburnicis.* (Voir plus haut, II, XVI, p. 114, n. 7.)

8 Les gladiateurs chancelaient sur les bateaux (*nutantes e navibus*), tandis que les Germains étaient solidement établis (*stabili gradu*) sur le sol de l'île. — *Vulnera*, l'effet pour la cause, « les coups », comme chez Virg. *Én.*, X, 140. — *Perinde quam*, pour *perinde ac*.

9 *Inclinationibus.* Il s'agit des « oscillations » que faisait éprouver aux bateaux l'agitation des rameurs et des soldats.

desilíre in vada ultro [1] Germáni, retentáre puppes, scándere foros [2] aut cóminus [3] mérgere; quæ cuncta in óculis utriúsque exércitus [4] quanto lætióra Vitelliánis, tanto ácrius Othoniáni causam auctorémque cladis detestabántur.

CAPUT XXXVI

Macer, le commandant des gladiateurs, est menacé de mort par ses soldats; Vestricius Spurinna rejoint l'armée d'Othon. — Flavius Sabinus remplace Macer à la tête des gladiateurs.

Et prœlium quidem, abrúptis [5] quæ supérerant návibus, fuga dirémptum; Macer ad exítium poscebátur, jamque vulnerátum éminus láncea strictis gládiis inváserant, quum intercúrsu [6] tribunórum centurionúmque protégitur. Nec multo post Vestrícius Spurínna [7] jussu Othonis, relícto Placéntiæ módico præsídio, cum cohórtibus subvénit. Dein Flávium Sabinum [8], cónsulem designátum, Otho rectórem cópiis misit quibus Macer præfúerat, læto mílite ad [9] mutatiónem ducum, et dúcibus ob crebras seditiónes tam inféstam milítiam aspernántibus [10].

1 *Ultro.* Ils ne se contentaient plus de se défendre sur la terre ferme; « ils allaient jusqu'à... »

2 *Foros*, « le tillac, le pont d'un bâtiment. » *Cum alii malos scandant, alii per foros cursent.* (CIC., *De Sen.*, VI, 18.)

3 *Cominus*, (la véritable orthographe est *comminus*, de *cum* et *manu*). Le mot a ici toute sa force étymologique : ils s'y attachent « avec les mains », et les coulent.

4 *Utriusque exercitus.* Il s'agit seulement de détachements appartenant aux deux armées.

5 *Abrumpere*, « dégager » (des mains de l'ennemi.)

6 *Intercursus* dit plus que « intervention »; les tribuns « se jetèrent » entre Macer et les soldats.

7 *Spurinna*, le défenseur de Plaisance (*Hist.*, II, XVIII à XXIII); les cohortes qu'il amène sont les cohortes prétoriennes qui ont coopéré à la défense de Plaisance.

8 Flavius Sabinus, le consul désigné, ne doit pas être confondu avec Flavius Sabinus, préfet de Rome, et frère de Vespasien.

9 *Ad*, « en face de, à cause de. »

10 « Rebutés, dégoûtés d'un service si dangereux ».

CAPUT XXXVII

Quoi qu'en disent certains auteurs, il n'est pas vrai que les deux armées aient songé à faire la paix.

Invénio apud quosdam auctóres [1] pavóre belli seu fastídio utriúsque príncipis, quorum flagítia ac dédecus apertióre in dies fama noscebántur, dubitásse exércitus num [2] pósito certámine vel ipsi in médium [3] consultárent, vel senátui permítterent légere imperatórem, atque eo [4] duces Othoniános spátium ac moras suasísse, præcípua spe Paulíni, quod vetustíssimus consulárium et milítia clarus glóriam noménque [5] Británnicis [6] expeditiónibus meruísset. Ego, ut [7] concésserim apud paucos tácito voto quiétem pro discórdia, bonum et innocéntem príncipem pro péssimis ac flagitiosíssimis expetítum, ita neque Paulínum, qua prudéntia fuit, sperásse corruptíssimo sæculo tantam vulgi moderatiónem reor ut, qui pacem belli amóre turbáverant, bellum pacis caritáte depónerent; neque aut exércitus linguis moribúsque díssonos in hunc consénsum potuísse coaléscere, aut legátos [8] ac duces, magna ex parte, luxus, egestátis, scélerum sibi cónscios, nisi pollútum obstrictúmque [9] méritis suis príncipem passúros.

1 *Auctores*. Parmi les historiens de cette époque, les plus connus sont Pline l'Ancien, Cluvius Rufus, Vipstanus Messala. (*Hist.*, III, XXV et XXVIII.)

2 *Num*, à la place de *an*, au sens de « si ne pas ». Cf. Ragon, *Gr. lat.*, 456.

3 *In medium consultare*, « mettre en commun leurs idées » dans l'intérêt public, comme chez Virgile, *Æn.*, XI, 335:

Consulite in medium, et rebus succurrite fessis.

Cf. Tite-Live, XXIV, XXII, 14 : *Consuli in medium.*

4 *Eo*, ablatif de cause, = *ideo*. « dans cette vue. »

5 *Gloriam nomenque*, « de la gloire et un nom, « c'est-à-dire » un nom glorieux ».

6 Voyez, sur ces campagnes, *Annales*, XIV, XXIX, XXXIX. — *Agricola*, V et XVI.

7 *Ut*, en opposition avec *ita*; « tout en reconnaissant volontiers... je ne puis croire... »

8 *Legatos* désigne les commandants des légions et les chefs de corps; *duces* est un terme plus général.

9 *Obstrictum*, mot à mot : « enchaîné, asservi à leurs volontés par les services qu'ils lui auraient rendus » (*meritis suis*).

CAPUT XXXVIII

Considérations sur les guerres civiles antérieures.

Vetus ac jam pridem ínsita mortálibus[1] poténtiæ cupído cum impérii[2] magnitúdine adolévit erupítque. Nam rebus módicis æquálitas fácile habebátur; sed ubi subácto orbe, et æmulis úrbibus[3] regibúsve excísis, secúras opes concupíscere vácuum fuit[4], prima[5] inter patres plebémque certámina exarsére. Modo turbulénti tribúni[6], modo cónsules præválidi, et in urbe ac foro tentaménta civílium bellórum; mox e plebe ínfima C. Márius, et nobílium sævíssimus, L. Sulla victam armis libertátem in dominatiónem vertérunt. Post quos Cn. Pompéius occúltior, non mélior : et numquam póstea nisi de principátu quæsítum[7]. Non discessére ab armis in Pharsália ac Philíppis[8] cívium legiónes, nedum Othonis ac Vitéllii exércitus sponte positúri bellum fúerint : eadem illos deum ira, eadem hóminum rábies, eædem scélerum causæ in discórdiam egére. Quod síngulis velut íctibus transácta sunt bella, ignávia príncipum factum est. Sed me véterum novorúmque morum reputátio[9] lóngius tulit : nunc ad rerum órdinem rédeo.

1 *Jam pridem insita mortalibus* répète, en lui donnant plus de force, l'idée exprimée par *vetus*.

2 *Imperii*, « l'empire, la puissance de Rome, » ne désigne pas ici le régime impérial.

3 *Urbibus*. Carthage surtout, et, si l'on veut Numance. — *Regibus*, surtout les rois de Syrie (Antiochus) et de Macédoine (Philippe et Persée).

4 *Vacuum fuit*, « on put librement convoiter un pouvoir désormais sûrement établi. » Cf. Salluste, frag. 12. *Postquam remoto metu Punico, simultates exercere vacuum fuit.*

5 *Prima*. Au fond, la rivalité entre les deux ordres avait toujours existé ; mais elle prit, après la chute de Carthage, un caractère plus violent.

6 *Tribuni*. Tacite les nomme (*Ann.*, III, 27) : *Hinc Gracchi et Saturnini, turbatores plebis*.

7 *Quæsitum* dit plus que *certatum;* « il n'y eut plus de lutte que pour arriver au pouvoir suprême. »

8 Voir p. 56, n. 2. — *Civium legiones*, « des légions composées de citoyens, » en opposition avec ces armées d'Othon et de Vitellius, composées d'éléments si divers.

9 Ces « considérations » rappellent, dans leur brièveté, certains développements analogues de Salluste, dont Tacite imite assez volontiers le style et la manière, dans les *Histoires*.

CAPUT XXXIX

État des esprits dans le camp des Othoniens avant la bataille; l'armée d'Othon va camper à quatre milles de Bédriac.

Profécto Brixéllum Othone honor impérii penes Titiánum fratrem, vis ac potéstas[1] penes Próculum præféctum; Celsus et Paulínus, quum prudéntia eórum nemo uterétur, ináni nómine ducum aliénæ culpæ prætendebántur[2], tribúni centurionésque ambígui[3], quod spretis melióribus detérrimi valébant, miles álacer, qui tamen jussa ducum interpretári quam éxsequi mallet. Promovéri ad quartum[4] a Bedriaco castra plácuit, ádeo imperíte, ut, quamquam verno témpore[5] anni et tot circum ámnibus, penúria aquæ fatigaréntur. Ibi de prœlio dubitátum[6], Othone per lítteras flagitánte ut maturárent, milítibus ut imperátor pugnæ adésset poscéntibus; pleríque cópias trans Padum agéntes[7] accíri postulábant. Nec perínde dijudicári potest quid óptimum factu fúerit quam péssimum fuísse quod factum est.

CAPUT XL

Marche des Othoniens; malgré l'opposition de Celsus et de Suetonius, Titianus et Proculus veulent livrer bataille immédiatement.

Non ut ad pugnam, sed ad bellándum[8] proFécti confluéntes Padi et Aduæ flúminum, séxdecim inde míllium

1 *Vis ac potestas* (*imperii*), « le pouvoir réel et effectif, » par opposition à *honor*, « les honneurs du commandement en chef. » — *Præfectum*, « préfet du prétoire. »

2 *Prætendebantur*, « ils ne servaient qu'à couvrir les fautes de Titianus et de Proculus. »

3 *Ambigui*, « d'une fidélité douteuse. »

4 *Ad quartum*, sous-entendu *lapidem*, à la 4e borne, c'est-à-dire « à 4 milles de Bédriac ».

5 *Verno tempore*. On était dans la première moitié d'avril : la nouvelle de la bataille arriva à Rome entre le 12 et le 19. (V. II, 55.)

6 *Dubitatum*, « on fut hésitant, on délibéra. »

7 On était sur la rive gauche du fleuve; Othon, en se retirant sur la rive droite, à Brixellum, avait emmené avec lui une partie de ses soldats.

8 *Ad bellandum*. « ils semblaient partir, non pour un combat (*ad pugnam*)

spátio distántes, petébant[1]. Celso et Paulíno abnuéntibus mílitem itínere fessum, sárcinis gravem objícere hosti, non omissúro quominus expedítus et vix quátuor míllia pássuum progréssus aut incompósitos in ágmine, aut dispérsos et vallum moliéntes[2] aggrederétur, Titiánus et Próculus, ubi consíliis vinceréntur[3], ad jus impérii transíbant. Aderat sane citus equo Númida cum atrócibus[4] mandátis, quibus Otho, incrépita ducum segnítia, rem in discrímen mitti jubébat, æger mora et spei impátiens.

CAPUT XLI

Pourparlers entre Cécina et deux tribuns des cohortes prétoriennes. — Première charge de cavalerie. — Dispositions des deux armées.

Eodem die ad Cæcínam óperi pontis[5] inténtum duo prætoriárum cohórtium tribúni, collóquium ejus postulántes, venérunt : audíre conditiónes ac réddere[6] parábat, cum præcípites exploratóres adésse hostem nuntiavére. Interrúptus tribunórum sermo, eóque incértum fuit insídias an proditiónem vel áliquod honéstum consílium cœptáverint. Cæcína, dimíssis tribúnis, revéctus in castra[7],

mais pour une campagne (*ad bellandum*) », tant la route était encombrée de babages qui gênaient les mouvements de l'armée. — A *bellandum* quelques éditeurs ont substitué *debellandum :* « ils allaient, non pas combattre, mais en finir d'un seul coup avec cette guerre » (*debellare*).

1 *Petebant,* « se dirigeaient vers. » L'armée des Vitelliens, appuyée à Crémone, et bien plus rapprochée que celle des Othoniens du confluent de l'Adda, ne pouvait guère manquer de les attaquer durant cette marche de flanc. Comme d'ailleurs le confluent de l'Adda est à plus de 16 milles du point où se trouvait l'armée des Othoniens, Nipperdey croit qu'il s'agit du confluent de la Caneta situé plus à l'est, et supprime les trois mots *Padi et Aduæ.*

2 *Vallum molientes,* « occupés à se fortifier, » avant donc qu'ils se fussent retranchés.

3 *Ubi vincerentur,* « chaque fois qu'ils avaient le dessous dans les délibérations, à défaut de raisons. »

4 *Atrocibus* « menaçants, impérieux. » — *Numida,* « un courrier numide. »

5 Cécina travaille à achever le pont que nous l'avons vu commencer (ch. XXXIV).

6 *Reddere* (*conditiones*), « répondre aux propositions faites. » Cf. Virg. *Én.,* I, 409 :

Veras audire et reddere voces.

7 Le camp des Vitelliens, situé sous

datum jussu Fábii Valéntis pugnæ signum et mílitem in armis invénit. Dum legiónes de órdine ágminis sortiúntur, équites[1] prorupére; et, mirum dictu, a paucióribus Othoniánis quominus in vallum impingeréntur, Itálicæ legiónis[2] virtúte detérriti sunt : ea strictis mucrónibus redíre pulsos et pugnam resúmere coégit. Dispósita Vitellianárum legiónum ácies sine trepidatióne; étenim, quamquam vicíno hoste, adspéctus armórum densis arbústis prohibebátur. Apud Othoniános pávidi[3] duces, miles dúcibus inféensus, mixta vehícula et lixæ, et prærúptis[4] utrímque fossis via quiéto quoque ágmini angústa. Circumsístere álii signa sua, quærere álii; incértus undique clamor accurréntium, volitántium[5]; ut cuique audácia vel formído, in primam postremámve áciem prorumpébant aut relabebántur[6].

CAPUT XLII

Fausse joie des Othoniens. — Les Vitelliens chargent avec vigueur; résistance énergique des Othoniens.

Attónitas súbito terróre mentes falsum gáudium in languórem vertit, repértis qui descivísse a Vitéllio exércitum ementiréntur. Is rumor ab exploratóribus Vitéllii dispérsus[7], an in ipsa Othonis parte seu dolo seu forte surréxerit, parum compértum. Omísso pugnæ ardóre Otho-

Crémone, à 4 milles à peu près du point où Cécina construisait un pont sur le Pô. *Hist.*, III, 26 : *Othoniano bello Germanicus miles mænibus Cremonensium castra sua, castris vallum circumjecerat.*

1 *Equites*, « la cavalerie vitellienne, » *pauciores*, « moins nombreux qu'eux. »

2 Le courage de la 1re légion *Italica*, que Valens avait prise à Lyon (I, 64) les empêcha seul de se laisser rejeter dans leurs lignes.

3 *Pavidi*, non pas précisement « tremblants », mais « *déconcertés* »

4 *Prœruptis*. La voie Postumia était bordée des deux côtés, en ce point, de fossés profonds.

5 *Volitare*, indique « une précipitation désordonnée », et dit plus que *accurrere*.

6 *Relabi*, « se replier, refluer. » — *Prima . postrema acies*, « la première, la dernière ligne. »

7 *Dispersus (sit)*, dépend de *parum compertum (est)*.

niáni ultro [1] salutavére; et hostíli múrmure excépti, plerísque suórum ignáris [2] quæ causa salutándi, metum proditiónis fecére. Tum incúbuit [3] hóstium ácies, íntegris ordínibus, róbore et número præstántior; Othoniáni, quamquam dispérsi, paucióres, fessi, prœlium tamen ácriter sumpsére. Et per locos arbóribus ac víneis impedítos non una pugnæ fácies : cóminus, éminus, catérvis et cúneis [4] concurrébant. In ággere viæ [5] colláto gradu, corpóribus et umbónibus niti, omísso pilórum jactu gládiis et secúribus gáleas lorícásque perrúmpere ; noscéntes inter se [6], céteris conspícui, in evéntum [7] totíus belli certábant.

CAPUT XLIII

La lutte est acharnée aux deux ailes; les Othoniens finissent par plier; Varus Alfenus, avec les Bataves, tombe sur leur flanc gauche.

Forte inter Padum viámque [8] paténti campo duæ legiónes congréssæ sunt, pro Vitéllio una et vicésima, cui cognómen Rapáci, vétere glória insígnis, e parte Othonis prima Adjútrix, non ante in áciem dedúcta [9], sed ferox et

1 *Ultro*, « sans attendre qu'on les saluât ; » ils croyaient à un accord, et ne comptaient plus se battre.

2 *Ignaris quæ* (*esset*). Ceux qui ne connaissaient pas ces faux bruits de reconciliation craignirent naturellement une trahison.

3 *Incumbere*, « charger. »

4 *Catervis*, « par masses ; » *cuneis*, « en pointe ; » on appelait *cuneus* (coin) et familièrement *caput porcinum* une colonne pleine formée en triangle, dont la tête, semblable à un coin, s'enfonçait dans les rangs ennemis.

5 *In aggere*, « sur la chaussée même » de la voie Postumia, où était le centre de l'armée othonienne. — *Collato gradu*, comme Tite-Live, VI, XII : *Collato pede*, « pied contre pied. » Cf. Furius : *Pressatur pede pes, mucro mucrone, viro vir.* et Virg., *Én.*, X, 361.

6 *Noscentes inter se*, « se reconnaissant les uns les autres ; » avec *inter se*, les Latins n'expriment pas le complément direct ; même construction avec *invicem* chez les écrivains de l'époque impériale : II, 47 : *Experti invicem sumus*

7 « C'était pour eux une lutte suprême et décisive. »

8 *Inter Padum viamque* (*Postumiam*), par conséquent à l'aile gauche des Othoniens.

9 C'était la légion que Néron avait formée de soldats de marine ; elle n'avait encore pris part à aucun engagement sérieux, quoiqu'elle eût assisté au combat des Castors.

novi décoris ávida. Primáni stratis una et vicesimanórum princípiis[1] áquilam abstulére; quo dolóre[2] accénsa légio et ímpulit rursus primános, interfécto Orfídio Benigno legáto, et plúrima signa vexillaque[3] ex hóstibus rápuit. A parte ália[4] propúlsa quintanórum ímpetu tertia décima légio: circumvénti plúrium[5] accúrsu quartadecimáni[6]. Et dúcibus Othonis jam pridem prófugis Cæcína ac Valens subsídiis suos firmábant. Accéssit recens auxílium, Varus Alfenus[7] cum Batávis, fusa gladiatórum manu, quam návibus transvéctam oppósitæ cohórtes in ipso flúmine trucidáverant; ita victóres latus hóstium invécti.

CAPUT XLIV

Déroute des Othoniens; dispersion et dangers des généraux; l'abattement général n'atteint pas les prétoriens.

Et média ácie perrúpta fugére passim Othoniáni Bedríacum peténtes. Imménsum id spátium[8]; obstrúctæ strage córporum viæ, quo plus cædis fuit; neque enim civílibus bellis capti in prædam vertúntur[9]. Suetónius Paulínus et Licínius Próculus divérsis[10] itinéribus castra

1 *Principiis,* « les premières lignes. »

2 *Qui dolor,* « le dépit causé par cette perte ; » le démontratif *is* s'emploie de même au sens de *ejus rei.* — Cf. *Én.*, VIII, 705 : *Eo terrore,* pour *ejus rei terrore,* « l'effroi que causait l'arc d'Apollon à Actium. »

3 *Signa vexillaque.* (V. II, XVIII; p. 116, n. 6.)

4 *A parte alia,* « à l'aile opposée, » à l'aile droite des Othoniens, de l'autre côté de la voie *Postumia.*

5 *Plures* ici garde sa valeur de comparatif: « un plus grand nombre, des ennemis plus nombreux qu'eux. »

6 *Quartadecimani.* La 14e légion n'était représentée dans l'armée d'Othon que par un détachement de 2,000 hommes; il en était de même probablement de la 13e.

7 Varus Alfenus (V. ch. XXIX), avec les huit cohortes des Bataves auxiliaires que nous avons déjà vues aux prises avec les gladiateurs (ch. XXXV ; comme il arrive des bords du fleuve, il tombe sur le flanc gauche de l'ennemi.

8 La distance était de seize milles au plus, mais c'était énorme pour des troupes épuisées par la marche et par la bataille.

9 Dans les guerres ordinaires, les prisonniers étaient vendus comme esclaves ; dans les guerres civiles, il n'en était pas de même, et la cupidité ne venait pas mettre un frein à la cruauté. (V. PLUTARQUE, *Othon*, XIV.)

10 *Diversis,* « détournés. » — *Castra,* le camp des Othoniens, situé à quatre milles de Bédriac, et d'où ils étaient partis le matin.

vitavére. Védium Aquilam, tértiæ décimæ legiónis legátum, iræ mílitum inconsúltus pavor óbtulit. Multo adhuc die [1] vallum ingréssus, clamóre seditiosórum et fugácium circumstrépitur; non probris, non mánibus [2] ábstinent; desertórem proditorémque íncrepant, nullo próprio crímine ejus, sed more vulgi suum quisque flagítium áliis objectántes. Titiánum et Celsum nox juvit, dispósitis jam excúbiis compressísque [3] milítibus, quos Annius Gallus consílio, précibus, auctoritáte fléxerat, ne super cladem advérsæ pugnæ suísmet ipsi cædibus sævírent; sive finis bello venísset, seu resúmere arma mallent. únicum victis in consénsu levaméntum. Céteris [4] fractus ánimus; prætoriánus miles [5] non virtúte se, sed proditióne victum fremébát : « ne Vitelliánis quidem incruéntam fuísse victóriam, pulso équite [6], rapta legiónis áquila; superésse cum ipso Othone mílitum quod trans Padum fuerit, veníre Mœsicas [7] legiónes, magnam exércitus partem Bedríaci remansísse; hos certe [8] nondum victos et, si ita ferret, honéstius in ácie peritúros ». His cogitatiónibus [9] truces aut pávidi, extréma desperatióne ad iram sæpius quam in formídinem stimulabántur.

1 *Multo adhuc die*, « lorsqu'il faisait encore grand jour. »

2 *Manibus*, « des voies de fait. » — Cf. CICÉRON, *Verr.*, II, II, V, II : *Res venit ad manus.*

3 *Compressis*, « calmés. » — Annius Gallus, blessé, nous l'avons vu, par une chute de cheval, n'avait pu prendre part à la bataille.

4 *Ceteris*, « tous les autres, » l'armée entière sauf les prétoriens. — Cf., pour cet emploi de *ceteri*, TITE-LIVE, I, I, 1.)

5 Au lieu d'accuser les autres de trahison, les prétoriens auraient mieux fait de se bien conduire sur le champ de bataille, où, d'après Plutarque (*Othon*, XII), ils n'avaient paru qu'à leur honte.

6 *Equite*; allusion à la première charge de cavalerie (XLI).

7 Les légions de Mésie étaient déjà arrivées à Aquilée (II, XLVI). — La Mésie, province à l'est de l'Illyrie, sur le Danube.

8 *Certe*, « tout au moins. » — *Si ita ferret* (imperson., ou *res* sous-entendu), « s'il le fallait. »

9 *Cogitationibus truces aut pavidi*, « exaspérés (les uns), ou effrayés (les autres) par ces réflexions. »

CAPUT XLV

Les Vitelliens prennent position près du camp ennemi. — Négociations. — Vainqueurs et vaincus se réconcilient.

At Vitelliánus exércitus ad quintum a Bedríaco lápidem[1] consédit, non ausis dúcibus eadem die oppugnatiónem castrórum; simul voluntária dedítio sperabátur : sed expedítis[2] et tantum ad prœlium egréssis muniméntum fuére arma et victória. Póstera die, haud ambígua Othoniáni exércitus voluntáte, et qui ferocióres fúerant ad pæniténtiam inclinántibus, missa legátio; nec apud duces Vitelliános dubitátum quóminus[3] pacem concéderent. Legáti paulísper reténti; ea res hæsitatiónem áttulit ignáris adhuc an[4] impetrássent. Mox remíssa legatióne pátuit vallum. Tum victi victorésque in lácrimas effúsi, sortem cívílium armórum mísera lætítia[5] detestántes; iísdem tentóriis álii fratrum, álii propinquórum vúlnera fovébant: spes et præmia in ambíguo[6], certa fúnera et luctus, nec quisquam ádeo mali expers ut non áliquam mortem mæréret. Requisítum Orfídii[7] legáti corpus honóre sólito cremátur; paucos necessárii ipsórum sepelivére, céterum vulgus super humum relíctum.

1 A un mille du camp ennemi, puisque les Othoniens campaient à quatre milles en avant de Bédriac.

2 *Expeditis.* Ils n'avaient pris que leurs armes, et ils manquaient de tout ce qu'il fallait pour élever un retranchement.

3 *Quominus.* Après *non dubitare,* employé dans le sens de « ne pas hésiter à », les auteurs classiques mettent généralement l'infinitif. — *Legati,* ici « les membres de la députation, les parlementaires. »

4 « Ne sachant encore s'ils avaient réussi dans leur demande; » *an,* où les auteurs classiques eussent employé *num* (ou *ne* enclitique).

5 *Misera lætitia,* alliance de mots hardie, « une joie pleine de tristesse. » — Cf. *Ann.,* I, VIII : *Arroganti moderatione.*

6 *In ambiguo,* mot à mot: « dans l'incertitude, » au lieu de l'adjectif attribut (*incerta*) opposé à *certa.*

7 Orfidius, commandant de la 1re legion *Adjutrix*; il avait péri dans la bataille. (V. ch. XLIII.)

CAPUT XLVI

Othon apprend la nouvelle de la défaite. — Sa résolution est arrêtée. — Les soldats le supplient inutilement de continuer la lutte.

Opperiebátur[1] Otho núntium pugnæ nequáquam trépidus et consílii certus. Mæsta primum fama, dein prófugi e prœlio pérditas res pateláciunt. Non exspectávit mílitum ardor vocem imperatóris, « bonum habéret ánimum » jubébant[2]: « superésse adhuc novas vires, et ipsos extréma passúros ausurósque. » Neque erat adulátio : ire in áciem, excitáre[3] pártium fortúnam furóre quodam et instínctu flagrábant. Qui procul adstíterant, téndere manus, et próximi[4] prensáre génua, promptíssimo Plótio Firmo. Is prætórii præféctus idéntidem orábat ne fidíssimum exércitum, ne óptime méritos mílites deséreret: majóre ánimo toleréri advérsa quam relínqui[5]; fortes et strénuos étiam contra fortúnam insístere spei, tímidos et ignávos ad desperatiónem formídine properáre. Quas inter voces ut fléxerat vultum aut induráverat[6] Otho, clamor et gémitus. Nec prætoriáni tantum, próprius Othonis miles, sed præmíssi e Mœsia eámdem obstinatiónem adventántis exércitus, legiónes Aquiléiam[7] ingréssas nun-

1 *Opperiebatur*, à Brixellum. — *Nequaquam trepidus*, « calme. »

2 *Jubebant*, « ils l'invitaient » (en lui disant que).

3 *Excitare*, « relever la fortune du parti. » — *Instinctus*, « un élan d'enthousiasme. »

4 *Proximi*, « les plus rapprochés, » par opposition à *qui procul adstiterant*.

5 *Relinqui*, « qu'il y avait plus de courage à supporter le malheur qu'à s'y dérober par la mort. » Cette idée si vraie a été exprimée heureusement par Martial :

Rebus in adversis facile est contemnere [mortem;]
Fortiter ille facit, qui miser esse potest.

Martial d'ailleurs parle de la mort d'Othon comme tous les écrivains païens :

Dum (Cato) moritur, numquid major Othone fuit? (VI, 32.)

6 « Selon que le visage d'Othon prenait une expression plus douce, ou marquait une résolution plus inébranlable, c'étaient des cris (de joie), ou des gémissements. » — *Et* a le sens de *aut*.

7 Aquilée, où étaient déjà arrivées, venant de Mésie, 2 legions (la 7e *Claudiana* et la 8e *Augusta*), était une colonie latine, située au nord de l'Adriatique, à l'entrée de l'Italie. Cette ville, célèbre encore au moyen âge,

tiábant, ut nemo dúbitet potuísse[1] renovári bellum atrox, lúgubre, incértum victis et victóribus.

CAPUT XLVII

Othon, résolu à mourir, adresse une dernière fois la parole aux soldats qui l'entourent.

Ipse[2] avérsus a consíliis belli : « Hunc, inquit, ánimum, hanc virtútem vestram ultra perículis objícere nimis grande vitæ meæ prétium puto. Quanto plus spei osténditis, si vívere placéret[3], tanto púlchrior mors erit. Expérti ínvicem[4] sumus ego ac fortúna. Nec tempus[5] computavéritis : difficílius est temperáre[6] felicitáti qua te non putes diu usúrum. Civíle bellum a Vitéllio cœpit, et ut de principátu certarémus armis, inítium illic fuit; ne plus quam semel certémus, penes me exémplum erit; hinc[7] Othonem postéritas æstimet. Fruétur Vitéllius fratre, cónjuge, líberis[8]; mihi non ultióne neque solátiis opus est. Alii diútius impérium tenúerint; nemo tam fórtiter relíquerit. An ego tantum Románæ pubis[9], tot egrégios exércitus sterni rursus et reipúblicæ éripi pátiar? Eat hic mecum ánimus[10] tamquam peritúri pro me fuéritis,

où elle était le siège d'un patriarcat, transféré à Venise, a perdu depuis toute importance.

1 *Potuisse.* Après *non dubitare* au sens de « ne pas douter », Tacite emploie l'infinitif, au lieu de *quin. Nemo dubitet,* le présent indique qu'il s'agit de l'époque où écrit Tacite : « si bien que personne ne doute aujourd'hui. »

2 *Ipse,* « mais lui. » *Ipse,* au commencement de la phrase, fait ressortir le contraste qui existe entre l'ardeur belliqueuse des soldats et la froide résolution d'Othon. Le discours qui suit est plein à la fois de fermeté et de mélancolie.

3 *Placeret.* L'imparfait du subjonctif indique, après *si,* qu'il s'agit d'une hypothèse irréalisable : la détermination d'Othon est immuable.

4 Pour la suppression du pronom réfléchi complément, avec *invicem.* V, *Hist.,* II, XLII ; p. 140, n. 6.

5 *Tempus,* « le temps de l'épreuve ; » le temps pendant lequel Othon a joui des faveurs de la fortune.

6 *Temperare,* « user avec modération d'un bonheur dont on prévoit la courte durée.

7 *Hinc,* « d'après cette conduite. »

8 Le frère, la femme, les enfants, et aussi la mère de Vitellius étaient au pouvoir d'Othon ; et leur vie était entre ses mains.

9 *Tantum Romanæ pubis,* « tant de jeunes Romains. »

10 *Hic animus,* « cette pensée » (que vous étiez résolus à mourir pour moi) ; »

sed este supérstites. Nec diu morémur, ego incolumitátem vestram, vos constántiam meam. Plura de extrémis[1] loqui pars ignáviæ est. Præcípuum destinatiónis[2] meæ documéntum habéte quod de némine queror; nam incusáre deos vel hómines ejus est qui vívere velit. »

CAPUT XLVIII

Othon congédie ses amis. — Il détruit tous les papiers qui pouvaient compromettre les survivants. — Il console et rassure son neveu Cocceianus.

Tália locútus, ut cuique ætas aut dígnitas, cómiter appellátos[3] « irent propere, neu remanéndo iram victóris asperárent », júvenes auctoritáte, senes précibus movébat, plácidus ore, intrépidus verbis, intempestívas[4] suorum lácrimas coércens. Dari naves ac vehícula abeúntibus jubet; libéllos[5] epistolásque stúdio erga se aut in Vitéllium contuméliis insígnes ábolet; pecúnias distríbuit, parce nec ut peritúrus. Mox Sálvium Cocceiánum, fratris fílium, prima juvénta, trépidum et mæréntem ultro[6] solátus est, laudándo pietátem ejus, castigándo formídinem : an Vitéllium tam immítis ánimi fore[7] ut pro incólumi tota domo ne hanc quidem sibi grátiam rédderet? Meréri se festináto éxitu cleméntiam victóris; non enim última desperatióne, sed poscénte prœlium exércitu, re-

eat mecum, mot à mot : « qu'elle m'accompagne, je veux l'emporter avec moi. »

1 *Extrema,* « la mort ; » *pars ignaviæ,* « un commencement de lâcheté. »

2 *Destinatio,* « une détermination inébranlable. »

3 *Appellatos* se rapporte à la fois à *juvenes* et à *senes,* complément de *movebat;* « il leur adressait la parole, en les invitant à partir en hâte » *(irent propere).*

4 *Intempestivus,* « hors de saison, » par suite « inutile » ; *naves,* « des bateaux : » se rappeler qu'on était près d'un fleuve.

5 *Libellos,* « les pièces, les écrits de tout genre ; » *studium,* « l'expression du dévouement, de la sympathie. »

6 *Ultro,* « il alla même jusqu'à consoler ; » *pietatem,* « l'affection du jeune homme pour son oncle. »

7 *An Vitellium... fore,* « Vitellius serait-il assez cruel pour... ? » *pro incolumi tota domo :* on se rappelle que la famille de Vitellius était tout entière au pouvoir d'Othon (XLVII ; p. 145, n. 8).

misísse[1] reipúblicæ novíssimum casum. Satis sibi nóminis, satis pósteris suis nobilitátis quæsítum. Post Júlios, Cláudios, Sérvios[2] se primum in famíliam novam impérium intulísse; proínde erécto ánimo capésseret vitam, neu pátruum sibi Othonem fuísse aut obliviscerétur umquam, aut nímium meminísset[3].

CAPUT XLIX

Othon apaise les soldats irrités contre Verginius; après une nuit tranquille, il se tue. — Ses funérailles. — Des soldats se tuent près de son bûcher.

Post quæ, dimótis ómnibus, paulum requiévit. Atque illum suprémas jam curas ánimo volutántem repens tumúltus avértit[4], nuntiáta consternatióne[5] ac licéntia mílitum; namque abeúntibus[6] exítium minitabántur, atrocíssima in Vergínium[7] vi, quem clausa domo obsidébant. Incrépitis seditiónis auctóribus regréssus vacávit abeúntium allóquiis, donec omnes invioláti digrederéntur. Vesperascénte die sitim haustu gélidæ aquæ sedávit. Tum allátis pugiónibus duóbus, quum utrúmque pertentásset, álterum cápiti súbdidit. Et exploráto[8] jam proféctos amícos, no-

1 *Remittere aliquid alicui*, « épargner quelque chose à quelqu'un, lui en faire grâce. »

2 *Post Julios*, etc. Auguste, Tibère, Caligula étaient entrés par adoption dans la *gens Julia*; par la naissance, Tibère et Caligula appartenaient, comme Claude, à la *gens Claudia*, dans laquelle ce dernier avait fait entrer Néron en l'adoptant. Galba (*Servius Sulpicius Galba*) appartenait à la *gens Sulpicia*, désignée ici par le prénom de la plupart de ses membres (*Servius*).

3 *Aut nimium meminisset.*

Qu'il ait de ses aïeux un souvenir modeste.

dit Andromaque en parlant de son fils. (*Andromaque*, IV, I.) Domitien trouva sans doute que Cocceianus se souvenait trop d'avoir eu un empereur dans sa famille : il le fit mettre à mort, en punition de ce qu'il avait célébré l'anniversaire de la naissance d'Othon.

4 *Avertit*, « le détourna, vint le distraire un moment de ces pensées. »

5 *Consternatio*, « l'emportement, » sens que ce mot a déjà chez T.-L. (XXVIII, XXV.)

6 *Abeuntibus*, « ceux qui s'éloignaient, » après avoir pris congé d'Othon.

7 *Verginium*, le vainqueur de Vindex. Othon l'avait fait *consul suffectus*. Othon, d'après Suétone, avait résolu de se tuer le soir; il ajourna de quelques heures l'exécution de son dessein pour protéger le départ de ses amis. *Adjiciamus vitæ*, dit-il, *et hanc noctem*.

8 *Explorato*. On rencontre assez souvent chez Tacite un ablatif absolu

ctem quiétam, utque affirmátur, non insómnem egit; luce prima in ferrum péctore incúbuit. Ad gémitum moriéntis ingréssi libérti servíque et Plótius Firmus, prætórii præféctus, unum vulnus invenére. Funus maturátum; ambitiósis id précibus[1] petíerat, ne amputarétur caput ludíbrio futúrum. Tulére corpus prætóriæ cohórtes cum láudibus et lácrimis, vulnus manúsque ejus exosculántes. Quidam mílitum juxta rogum interfecére se, non noxa[2] neque ob metum, sed æmulatióne décoris et caritáte príncipis. Ac póstea promíscue[3] Bedriáci, Placéntiæ aliísque in castris celebrátum id genus mortis. Othoni sepúlcrum exstrúctum est módicum et mansúrum[4]. Hunc vitæ finem hábuit séptimo et tricésimo ætátis anno.

CAPUT L

Origine et renommée d'Othon. — Présage qui, disait-on, avait coïncidé avec l'heure de sa mort.

Orígo illi e município Ferentíno[5], pater consuláris, avus prætórius; matérnum genus impar[6], nec tamen indecórum. Pueritia ac juvénta, qualem monstrávimus[7]. Duóbus facinóribus[8], áltero flagitiosíssimo, áltero egré-

formé du seul participe, sans substantif qui l'accompagne; « la certitude ayant été acquise » (que ses amis étaient partis).

1 *Ambitiosæ preces*, « des prières intéressées; » ces deux mots sont expliqués par ceux qui suivent : Othon craint que son cadavre n'ait à subir les mêmes outrages que celui de Galba. (*Hist.*, I, XLIV.)

2 *Noxa*, « une faute, » non qu'ils voulussent expier une faute, non qu'ils se sentissent coupables.

3 Partout indistinctement où Othon avait laissé des soldats, ce qui s'était passé à Bruxellum se renouvela; ces morts volontaires se multiplièrent; *celebrari*, ici, a le sens de « être fréquent, nombreux ».

4 *Mansurum* est expliqué par *modicum*. Son tombeau, s'il eût été magnifique, n'aurait pas échappé à la colère des vainqueurs : sa simplicité le sauva.

5 *Ferentinum*. La *gens Salvia*, à laquelle appartenait Othon (*Marcus Salvius Otho*) était originaire de Ferentinum, en Étrurie.

6 *Impar* signifie seulement que la mère d'Othon, Albia Terentia, ne comptait pas d'anciens préteurs dans sa famille; elle descendait probablement de chevaliers assez connus, puisque Suétone (*Othon*, I) l'appelle *splendida femina*.

7 *Qualem monstravimus*, au ch. XIII du livre I.

8 *Facinus* se dit de toutes les actions d'éclat, et se prend en bonne comme en mauvaise part; le forfait odieux dont

gio, tantúmdem apud pósteros méruit bonæ famæ quantum malæ. Ut conquírere fabulósa et fictis oblectáre legéntium ánimos procul gravitáte cœpti óperis credíderim, ita vulgátis[1] traditísque démere fidem non áusim[2]. Die quo Bedriáci certabátur, avem invisitáta spécie apud Régium Lépidum[3] célebri luco consedísse íncolæ mémorant, nec deinde cœtu hóminum aut circumvolitántium álitum térritam pulsámve, donec Otho se ipse interfíceret; tum ablátam ex óculis; et témpora reputántibus[4] inítium finémque miráculi cum Othonis éxitu competísse[5].

CAPUT LI

Nouveau danger de Verginius. — Les troupes de Brixellum se soumettent à Vitellius.

In fúnere ejus nováta[6] luctu ac dolóre mílitum sedítio, nec erat qui coercéret. Ad Vergínium versi, modo ut recíperet impérium, nunc ut legatióne apud Cæcínam ac Valéntem fungerétur, minitántes orábant. Vergínius per avérsam domus partem[7] furtim digréssus irrumpéntes frustrátus est. Earum quæ Brixélli égerant cohórtium preces Rúbrius Gallus[8] tulit, et vénia statim impetráta,

parle ici Tacite, c'est le meurtre de Galba; l'action glorieuse, c'est, dans la pensée de l'historien, la mort volontaire d'Othon. (V. II, XLVI; p. 144, n. 5.)

1 *Vulgatis traditisque*, « des détails fort répandus et transmis jusqu'à nous,» c'est-à-dire « une tradition fort répandue ». Tacite n'ose affirmer ni la réalité du fait qu'il rappelle, ni le caractère merveilleux de ce même fait; ce passage néanmoins montre, comme plusieurs autres d'ailleurs, que le grand historien pèche, non pas, comme quelques-uns l'ont prétendu, par scepticisme, mais plutôt par excès de crédulité.

2 *Non ausim*, affirmation adoucie; nous employons, dans le même sens, le conditionnel : « je n'oserais, je ne voudrais pas. »

3 *Regium Lepidum*,« Reggio, » dans l'ancien duché de Modène, au sud de Brixellum. — *Celebri*, « très fréquenté. »

4 *Reputare*, « considérer, calculer; » *reputantibus*, « pour ceux qui rapprochaient l'heure où Othon était mort du moment où ce prodige avait été remarqué. »

5 *Competere*, « coïncider, concorder; » *miraculum*, « le prodige. »

6 *Novata*, pour *renovata*, le simple à la place du composé.

7 *Per adversam domus partem*, « par la partie opposée de la maison, à l'aide d'une porte dérobée. »

8 Rubrius Gallus servira plus tard d'intermédiaire entre les partisans de Vespasien et Cécina prêt à trahir Vitellius (II, 99). — *Agere*, en parlant de troupes, « être cantonnées. »

concedéntibus ad victórem per Flávium Sabínum iis cópiis[1] quibus præfúerat.

CAPUT LII

Situation difficile des sénateurs qui avaient suivi Othon jusqu'à Modène.

Pósito ubique[2] bello magna pars senátus extrémum dis crímen ádiit, profécta cum Othone ab Urbe, dein Mutínæ[3] relícta. Illuc advérso de prœlio allátum; sed mílites ut falsum rumórem aspernántes, quod infénsum Othoni senátum arbitrabántur, custodíre sermónes[4], vultum habitúmque tráhere[5] in detérius, convíciis postrémo ac probris causam et inítium cædis[6] quærébant, quum álius ínsuper metus senatóribus instáret, ne præválidis jam Vitéllii pártibus cunctánter excepísse victóriam crederéntur[7]. Ita trépidi et utrímque ánxii cóeunt, nemo privátim expedíto consílio[8], inter multos societáte culpæ tútior[9]. Onerábat pavéntium curas ordo Mutinénsis[10] arma et pecúniam of-

1 *Copiis quibus præfuerat.* On a vu (ch. XXXVI), qu'après un premier échec, Macer avait été remplacé à la tête des gladiateurs par Flavius Sabinus, le consul désigné. — *Concedentibus copiis,* l'ablatif absolu marque ici simultanéité : « en même temps que ces troupes se rangeaient au parti du vainqueur. »

2 *Ubique,* « sur tous les points où l'on s'était battu, » à Bédriac, à Plaisance, etc.

3 Modène, au sud-est de Plaisance, ancienne capitale d'un duché occupé par les Piémontais en 1859.

4 *Custodire sermones,* « ils épiaient toutes les paroles des sénateurs. »

5 *Trahere in deterius,* « ils interprétaient en mal l'expression de leur physionomie, leur attitude. »

6 *Causam et initium cædis,* « un prétexte et un commencement, » c'est-à-dire « un prétexte pour commencer le massacre ».

7 Ils craignaient qu'après le succès de Vitellius on ne les accusât d'avoir accueilli froidement sa victoire. Cette situation, doublement difficile vis-à-vis des soldats d'Othon et vis-à-vis du parti de Vitellius, explique *utrimque anxii,* qui vient plus loin.

8 *Privatim expedire consilium,* « prendre pour son propre compte une décision, prendre personnellement l'initiative d'une résolution. »

9 *Tutior.* Avec *societate culpæ tutior,* sous-entendre *unusquisque*, dont l'idée se tire de *nemo.* — V. une construction semblable, *Hist.,* I, 1 ; p. 2, n. 12 : « Le danger, semblait-il, serait moindre pour chacun, si la faute était commune à tous. »

10 « Le sénat de Modène. » Les municipes et les colonies avaient une administration locale qui rappelait celle de Rome : un sénat de décurions, dont les attributions correspondaient, avec un peu plus d'étendue, à celles de nos con-

feréndo, appellabátque patres conscríptos intempestívo[1] honóre.

CAPUT LIII

Discussion violente entre Licinius Cécina et Éprius Marcellus. — Les sénateurs se retirent à Bologne; un affranchi d'Othon apporte des nouvelles de Brixellum.

Notábile inde júrgium fuit, quo Licínius Cæcína[2] Marcéllum Éprium[3], ut ambígua disseréntem[4], invásit. Nec[5] céteri senténtias aperiébant; sed invísum memória delatiónum expositúmque ad invídiam Marcélli nomen irritáverat Cæcínam, ut novus adhuc et in senátum nuper adscítus magnis inimicítiis clarésceret. Moderatióne melióorum dirémpti. Et rediére omnes Bonóniam[6], rursus consiliatúri; simul médio témporis[7] plures núntii sperabántur. Bonóniæ, divísis per itínera qui recentíssimum quemque[8] percontaréntur, interrogátus Othonis libértus causam digréssus habére se supréma ejus mandáta respóndit; ipsum vivéntem quidem relíctum, sed sola posteritátis cura[9] et abrúptis[10] vitæ blandiméntis. Hinc ad-

seils municipaux; des *quattuor viri juri dicundo*, dont les fonctions judiciaires rappelaient celles des préteurs à Rome; des *duumviri ædilitiæ potestatis*, qui étaient dans la colonie ou dans le municipe ce qu'étaient à Rome les édiles curules, etc.

1 *Intempestivus*, « inopportun, dangereux dans la circonstance. »

2 Ne pas confondre Cécina, le sénateur dont il est ici question, avec Alienus Cécina, le commandant des troupes de Vitellius.

3 Éprius Marcellus, délateur redouté sous Néron, qui l'avait chèrement payé pour accuser Thraséa (*Ann.*. XVI, XXII-XXIX). Proconsul en Asie sous Vespasien (71-72), il finit par conspirer contre ce prince, et fut réduit à se donner la mort.

4 *Ambigua disserere*, « tenir un langage équivoque. »

5 *Nec ceteri*, « les autres non plus ne disaient pas leur pensée, » mais Cécina n'avait pas les mêmes raisons de s'attaquer à eux.

6 *Bononia*, « Bologne, » dans l'ancienne Romagne, au sud-est de Modène; les sénateurs se replient dans la direction de Rome. — *Consiliari*, « tenir conseil, délibérer. »

7 *Medio temporis*, « dans l'intervalle, en attendant. »

8 *Recentissimus quisque*, « chaque nouvel arrivant. »

9 *Sola posteritatis cura*, « n'ayant souci que de la postérité. » Othon, on le sent, songe à donner à sa mort un caractère de grandeur qui puisse le recommander à l'admiration de la postérité.

10 *Abrumpere*, briser, rompre avec quelque chose; « ayant rompu désormais

mirátio et plura interrogándi pudor, atque ómnium ánimi in Vitéllium inclinavére.

CAPUT LIV

Un mensonge impudent rejette les sénateurs dans de nouvelles anxiétés. — Une lettre de Fabius Valens fait enfin cesser les incertitudes.

Intérerat consíliis [1] frater ejus L. Vitéllius seque jam adulántibus offerébat, quum repénte Cœnus, libértus Neronis, atróci [2] mendácio univérsos pérculit, affírmans « supervéntu quartæ décimæ legiónis, junctis a Brixéllo víribus [3], cæsos victóres, versam pártium fortúnam ». Causa fingéndi fuit ut diplómata [4] Othonis, quæ negligebántur, lætióre núntio revaléscerent. Et Cœnus quidem, raptim in Urbem vectus, paucos post dies jussu Vitéllii pœnas luit; senatórum periculum auctum credéntibus Othoniánis milítibus vera esse quæ afferebántur. Intendébat [5] formídinem quod públici consílii facie [6] discéssum Mutína desertǽque partes forent. Nec ultra in commúne congréssi sibi quisque consuluére, donec missæ a Fábio Valénte epístolæ [7] démerent metum. Et mors Othonis quo laudabílior [8], eo velócius audíta.

avec tout ce qui pouvait donner du charme à la vie. »

1 *Consiliis.* Il s'agit des délibérations des sénateurs.

2 *Atrox* se dit de tout ce qui est énorme, hors des proportions ordinaires : « un mensonge audacieux. »

3 *Viribus.* Il s'agit des troupes qu'Othon avait emmenées avec lui à Brixellum, et qui, nous le savons, ne prirent point part à la bataille.

4 *Diploma,* sorte de sauf-conduit, délivré au nom de l'empereur, et qui autorisait le porteur à user des chevaux de la poste. — *Negligere,* « ne pas tenir compte. »

5 *Intendebat.* Ce verbe a pour sujet la proposition causale commençant par *quod :* « Ce qui augmentait leur effroi, c'est que... »

6 *Publici consilii facie.* Le départ de Modène, qui équivalait à l'abandon du parti d'Othon, avait eu « l'apparence, le caractère d'une résolution officielle. »

7 *Epistolæ,* au pluriel, comme *litteræ,* quoiqu'il ne s'agisse que d'une seule lettre.

8 Tacite, qui partage à l'égard du suicide tous les préjugés de ses contemporains, présente partout la mort d'Othon comme un acte digne d'éloges.

CAPUT LV

Le changement d'empereur ne cause à Rome aucune émotion; le nom de Vitellius est acclamé au théâtre. — Honneurs décernés au nouveau maître par le sénat.

At Romæ nihil trepidatiónis; Cereáles ludi [1] ex more spectabántur. Ut concessísse [2] Othonem, et a Flávio Sabíno, præfécto Urbis, quod erat in Urbe mílitum sacraménto Vitéllii adáctum certi auctóres in theátrum attulérunt, Vitéllio plausére; pópulus cum lauru ac flóribus Galbæ imágines circum templa [3] tulit, congéstis in modum túmuli corónis juxta lacum Cúrtii [4], quem locum Galba móriens sánguine inféceraf. In senátu cuncta [5] longis alióirum principátibus compósita statim decernúntur; ádditæ erga Germánicum exércitum laudes gratésque et missa legátio quæ gáudio fungerétur [6]. Recitátæ Fábii Valéntis epístolæ ad cónsules [7] scriptæ haud immoderáte [8]; grátior Cæcínæ modéstia fuit, quod non scripsísset.

1 *Ludi cereales*, les jeux en l'honneur de Cérès se célébraient du 12 au 19 avril. Le peuple romain avili, et indifférent désormais aux destinées de l'empire, n'avait plus souci que de deux choses : il lui fallait du pain et des spectacles.

Nam qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet, atque duas tantum res anxius optat,
Panem et circenses. (JUVÉN., X, 78.)

2 *Concessisse*, sous-entendre *vita*.— Cf. *Ann.*, I, III : *Ut Agrippa vita concessit*; et *Ann.*, IV, XXXVIII : *Quandoque concessero.*

3 *Circum templa tulit*, « porta par les temples, de temple en temple. »

4 *Lacum Curtii.* C'est près de ce bassin, situé au milieu du *forum*, que Galba avait été massacré. (V p. 46, n. 3.)

5 *Cuncta.* « Tous les titres, tous les honneurs qui avaient été successivement décernés aux autres empereurs, on les confère du premier coup (*statim*) au nouveau prince. » — *Erga*, « à l'adresse de. »

6 *Quæ gaudio fungeretur*, « pour être auprès de Vitellius l'interprète de la joie publique ; » c'était comme une sorte de devoir dont la députation devait s'acquitter (*fungi*).

7 Les consuls, pour les mois de mars et d'avril, étaient Verginius et Pompeius Vopiscus. (*Hist.*, I, 77.) — *Recitare*, « faire une lecture publique. »

8 *Haud immoderate*, « avec assez de mesure. » Toutefois, en cela, Fabius Valens dérogeait aux usages d'après lesquels l'empereur seul écrivait au sénat ou aux consuls.

CAPUT LVI

Les Vitelliens, victorieux, mettent l'Italie au pillage.

Céterum[1] Itália grávius atque atrócius quam bello afflictabátur. Dispérsi per municípia et colónias Vitelliáni spoliáre, rápere; in omne fas nefásque ávidi[2] aut venáles[3] non sacro, non profáno abstinébant. Et fuére qui inimícos suos spécie mílitum[4] interfícerent. Ipsíque mílites regiónum gnari refértos[5] agros, dites dóminos in prædam aut, si repugnátum foret, ad excídium destinábant, obnóxiis[6] dúcibus, et prohibére non ausis. Minus avarítiæ in Cæcína, plus ambitiónis[7]; Valens ob lucra[8] et quæstus infámis eóque aliénæ étiam culpæ dissimulátor. Jam pridem attrítis Itáliæ[9] rebus tanta péditum equitúmque vis, damnaque et injúriæ ægre tolerabántur.

CAPUT LVII

Vitellius, en route pour l'Italie, apprend quelques jours après son départ la victoire de Bédriac. — Il donne à son affranchi Asiaticus l'anneau de chevalier.

Interim Vitellius victóriæ suæ néscius, ut ad íntegrum bellum réliquas Germánici exércitus vires trahébat[10]. Pauci

1 *Ceterum*, « cependant, » malgré le rétablissement de la paix.

2 *Avidus* suivi de *in* et de l'accusatif se trouve déjà dans Tite Live : « Se portant avidement à ; » c'est l'idée de mouvement vers un but qui appelle *in* et l'accusatif.

3 *Venales*, « se laissant acheter, capables de tout pour gagner un salaire. »

4 *Specie militum.* Peut-être se déguisaient-ils en soldats ; tout au moins faisaient-ils retomber sur les soldats la responsabilité du meurtre.

5 *Agros*, « les domaines. » — *Refertos*, participe de *refercio*, « abondamment pourvus, riches en provisions, en bétail. » — *Dominos*, « les propriétaires. »

6 *Obnoxiis*, « esclaves de leurs soldats, incapables de résister à leurs volontés. »

7 *Ambitio*, « la recherche de la popularité. »

8 *Lucra et quæstus.* Sur ces gains et ces profits par lesquels Valens se déshonorait, V. *Hist.*, I, 66. — *Eoque*, au sens de *ideoque*.

9 La fortune agricole de l'Italie n'avait pu complètement se relever depuis les guerres civiles.

10 L'imprudence de Vitellius, qui dé-

véterum mílitum in hibérnis relícti, festinátis[1] per Gállias deléctibus, ut remanéntium legiónum nómina suppleréntur. Cura ripæ[2] Hordeónio Flacco permíssa. Ipse e Británnico exércitu deléeta[3] octo míllia sibi adjúnxit. Et paucórum diérum iter progréssus prósperas apud Bedriácum res ac morte Othonis concidísse bellum accépit; vocáta concióne virtútem mílitum láudibus cúmulat. Postulánte exércitu ut libértum suum Asiáticum equéstri dignitáte donáret, inhonéstam adulatiónem compéscit; dein mobilitáte ingénii, quod palam abnúerat, inter secréta convívii largítur, honoravítque Asiáticum ánnulis[4], fœdum mancípium[5] et malis ártibus ambitiósum[6].

CAPUT LVIII

Il apprend que, malgré l'opposition du procurateur Albinus, les deux Mauritanies se sont déclarées pour lui.

Iisdem diébus accessísse pártibus utrámque[7] Mauritániam, interfécto procuratóre Albíno, núntii venére. Luccéius Albínus a Nerone Mauritániæ Cæsariénsi præpósitus, áddita per Galbam Tingitánæ provínciæ administratióne, haud spernéndis víribus agébat. Decem novem cohórtes,

garnissait la frontière du Rhin pour entraîner au secours de ses lieutenants toutes les forces disponibles, faillit devenir funeste à l'empire, en préparant la révolte des Bataves (IV, XVI), et le soulèvement de la Gaule septentrionale (IV, LIV et suivants).

1 *Festinare* se trouve déjà employé au passif dans Salluste : « On hâtait les levées. » — *Nomina*, « les cadres des légions. »

2 Sur Hordeonius Flaccus, V. I, IX et LVI. Avec l'inertie dont il a déjà fait preuve (I, LVI), Hordeonius, laissé à la tête de forces insuffisantes, sera impuissant à défendre la rive du Rhin dont il a la garde. (V. IV, XXIV, XXV.)

3 *Delecta*, « des détachements, dont l'effectif montait à huit mille hommes, envoyés par les trois légions de Bretagne. » (V. *Hist.*, III, XXII.)

4 *Annulis*, « l'anneau d'or des chevaliers. » Galba avait fait aussi chevalier (V. *Hist.*, I, XIII) son affranchi Icélus ; comme Icélus (I, XLVI), Asiaticus n'en périra pas moins par le supplice des esclaves (IV, XI).

5 *Mancipium*, « esclave ; » en fait, il ne l'était plus ; mais aux yeux d'un Romain, l'affranchissement n'effaçait pas entièrement la tache d'origine.

6 *Ambitiosus*, « qui cherche à s'élever. »

7 « La Mauritanie Césarienne et la Mauritanie Tingitane. (V . p. 14, n. 6.)

quinque alæ[1], ingens Maurórum númerus áderat, per latrocínia et raptus apta bello manus[2]. Cæso Galba in Othonem pronus nec Africa conténtus, Hispániæ, angústo freto[3] dirémptæ, imminébat. Inde Clúvio Rufo metus, et décimam legiónem propinquáre líttori[4], ut transmissúrus, jussit; præmíssi centurióness qui Maurórum ánimos Vitéllio conciliárent. Neque árduum fuit, magna per províncias Germánici exércitus fama; spargebátur ínsuper, spreto procuratóris vocábulo[5], Albínum insígne regis et Jubæ[6] nomen usurpáre.

CAPUT LIX

Albinus a péri au moment où il débarquait dans la Mauritanie Césarienne. — Vitellius descend la Saône jusqu'à Lyon. — Il donne à son fils le surnom de Germanicus.

Ita mutátis ánimis[7] Asínius Póllio, alæ præféctus, e fidíssimis Albíno, et Festus ac Scípio, cohórtium præfécti, opprimúntur; ipse Albínus, dum e Tingitána província Cæsariénsem Mauritániam petit, in appúlsu líttoris trucidátus; uxor ejus quum se percussóribus obtulísset, simul interfécta est, nihil eórum quæ fíerent Vitéllio anquirénte: brevi audítu[8] quamvis magna transíbat, impar curis gravióribus.

1 Il s'agit de troupes auxiliaires d'infanterie (*cohortes*) et de cavalerie (*alæ*) levées dans le pays.

2 *Manus*, « troupe, » sert d'apposition à *numerus*.

3 *Angusto freto*, le détroit de Gibraltar, entre la Mauritanie Tingitane et la Bétique. — Sur Cluvius Rufus, gouverneur de la Tarraconaise, V. I, VIII ; p. 10, n. 7.

4 *Littori*, la côte qui regarde l'Afrique.

5 *Vocabulo*, « le nom, le titre. » — *Insigne regis*, « les insignes de la royauté, le diadème. »

6 *Jubæ nomen*. Cette région avait eu pour derniers souverains, à l'époque de son indépendance, Juba I, roi de Numidie, partisan de Pompée, vaincu par César à Thapsus (46 av. J.-C.) et Juba II, prince lettré, fils du précédent, à qui Auguste avait donné la Mauritanie.

7 *Animis*, « les dispositions des esprits. »

8 *Brevi auditu transibat*. Les affaires, de quelque importance qu'elles fussent, ne retenaient pas son attention; « il écoutait à peine un instant (*brevi auditu*) et passait outre. » — *Quamvis* retombe que sur *magna*.

Exércitum itínere terréstri pérgere jubet; ipse Arare [1] flúmine devéhitur, nullo principáli parátu [2], sed vétere egestáte conspícuus, donec Junius Blæsus, Lugudunénsis Gálliæ rector [3], génere illústri, largus ánimo et par ópibus [4] circúmdaret príncipi ministéria [5], comitarétur liberáliter, eo ipso ingrátus, quamvis ódium Vitéllius vernílibus [6] blandítiis veláret. Præsto fuére Lugudúni victrícium victarúmque pártium duces. Valéntem et Cæcínam pro concióne laudátos curúli [7] suæ circumpósuit. Mox univérsum exércitum occúrrere [8] infánti fílio jubet, perlatúmque et paludaménto [9] opértum sinu rétinens, Germánicum appellávit, cinxítque cunctis fortúnæ principális insígnibus. Nímius honos inter secúnda nec rebus advérsis in solátium [10] cessit.

CAPUT LX

Vitellius fait périr les centurions qui avaient montré le plus de dévouement à la cause d'Othon. — Suetonius et Proculus échappent à la mort; le frère d'Othon et Galerius Trachalus obtiennent également leur grâce.

Tum interfécti centuriónes promptíssimi [11] Othonianórum, unde præcípua in Vitéllium alienátio per Illýricos [12]

1 *Arar-aris*, « la Saône. »

2 *Paratu*, pour le composé *apparatu*, « sans appareil princier. » — *Vetere egestate.* Vitellius était si pauvre à son départ pour la Germanie, qu'il dut, au dire de Suétone (*Vitellius*, VII), mettre en gage une des boucles d'oreilles de sa femme pour payer son voyage.

3 *Rector*, « gouverneur ; » le titre officiel était : *legatus Augusti pro prætore.*

4 *Par opibus*, « sa richesse était à la hauteur de sa générosité. »

5 *Ministeria*, au lieu du concret *ministros*, comme ailleurs *servitia*, au lieu de *servos;* « il lui forma une maison digne de son nouveau rang. » — *Liberaliter*, « avec munificence. »

6 *Vernilibus blanditiis*, « des caresses d'esclave. »

7 *Curuli (sellæ)*, « il les fit asseoir, l'un à droite, l'autre à gauche de la chaise curule où il siégeait lui-même. »

8 *Occurrere*, « aller au-devant. »

9 *Paludamentum.* C'était le vêtement militaire (plus grand que le *sagum*) que les officiers supérieurs portaient par-dessus leur armure; le général devait en être revêtu lorsqu'il sortait de Rome pour une expédition (*paludatum proficisci*).

10 *Cedere in*, « aboutir à, servir de. » — *Solatium*, « dédommagement. » Cet enfant fut égorgé, l'année suivante, par ordre de Mucien. (*Hist.*, IV, ch. LXXX.)

11 *Promptissimi*, « les plus ardents, les plus chauds. »

12 Les légions d'Illyrie avaient été

exércitus; simul céteræ legiónes [1] contáctu et advérsus Germánicos mílites invídia bellum meditabántur. Suetónium Paulinum ac Licínium Próculum tristi mora squálidos [2] ténuit, donec audíti necessáriis magis defensiónibus quam honéstis uteréntur. Proditiónem ultro imputábant [3], spátium longi ante prœlium itíneris, fatigatiónem Othonianórum, permíxtum vehículis agmen, ac pleraque fortuíta fraudi suæ assignántes. Et Vitéllius crédidit de perfídia et fidem absólvit. Sálvius Titiánus Othonis frater, nullum discrímen ádiit, pietáte et ignávia excusátus. Mário Celso consulátus servátur; sed créditum fama objectúmque [4] mox in senátu Cæcílio Símplici, quod eum honórem pecúnia mercári, nec sine exítio Celsi, voluísset: réstitit Vitéllius dedítque póstea consulátum Símplici innóxium [5] et inémptum. Trachálum [6] advérsus criminántes Galéria, uxor Vitéllii, protéxit.

CAPUT LXI

Le Boïen Mariccus essaye de soulever les Gaules; il est pris et tué.

Inter magnórum virórum discrímina [7], pudéndum dictu, Maríccus quidam, e plebe Boiórum [8], insérere sese for-

représentées à Bédriac par des détachements de deux mille hommes.

1 *Ceteræ legiones*, principalement celles de Syrie, de Judée et d'Égypte. — *Conctactus*, au figuré, « contagion. »

2 *Squalidos.* On sait que les suppliants ne se présentaient qu'en habits de deuil. — TITE-LIVE, XLIV, XIX : *Sordidati, barba et capillo promisso.* Vitellius les fait attendre longtemps dans ce triste appareil.

3 *Ultro imputabant.* « Ils allaient jusqu'à s'accuser de trahison envers Othon, » en attribuant à un calcul de leur part les conditions défavorables dans lesquelles ils avaient livré la bataille de Bédriac. (V. p. 137, n. 8.)

4 *Objicere*, « reprocher. »

5 *Innoxium*, « qui n'avait pas été obtenu par le crime, par le meurtre de Marius Celsus. » — *Inemptum*, « qui n'avait pas été acheté à prix d'argent. » Cæcilius Simplicius fut consul durant les mois de novembre et de décembre 69.

6 Galerius Trachalus, l'orateur qui avait, croyait-on, composé le discours prononcé par Othon avant son départ de Rome (I, 90), était probablement parent de l'impératrice Galeria.

7 *Discrimina*, « les dangers » auxquels étaient exposés des hommes du mérite de Suétonius ou de Marius Celsus.

8 Les Boïens, peuple celte, qu'on rencontre à la fois dans la Gaule cisal-

túnæ[1] et provocáre arma Romána simulatióne númínum ausus est. Jamque assértor[2] Galliárum et deus (nam id sibi nomen indíderat) concítis octo míllibus hóminum, próximos Æduorum[3] pagos trahébat[4], quum gravíssima[5] cívitas, elécta juventúte, adjéctis a Vitéllio cohórtibus, fanáticam multitúdinem disjécit. Captus in eo prœlio Maríccus; ac mox feris objéctus quia non laniabátur, stólidum vulgus inviolábilem[6] credébat, donec spectánte Vitéllio interféctus est.

CAPUT LXII

Gloutonnerie de Vitellius; il refuse le titre de César, sans vouloir prendre tout d'abord celui d'Auguste. — Il chasse les astrologues. — Il défend aux chevaliers de combattre dans l'arène.

Nec ultra in defectóres[7] aut bona cujúsquam sævítum. Rata fuére eórum qui ácie Othoniána cecíderant testaménta aut lex intestátis[8]; prorsus, si luxúriæ temperáret, avarítiam non timéres. Epulárum fœda et inexplébilis libído : ex Urbe atque Itália irritaménta gulæ gestabántur, strepéntibus[9] ab utróque mari itinéribus; exháusti convi-

pine, aux sources de l'Elbe, et dans le voisinage de l'Helvétie. Les Boïens, dont il est ici question, avaient suivi les Helvétiens lors de leur invasion en Gaule (58 av. J.-C.). et s'étaient établis, du consentement de César et des Éduens, entre la Loire et l'Allier.

1 *Inserere sese fortunæ*, « se mêler aux jeux de la fortune, tenter la fortune. »

2 *Assertor*, « libérateur. »

3 Les Éduens, l'un des peuples les plus puissants de la Gaule, entre la Loire et la Saône, capitale *Augustodunum* (Autun). — *Pagos*, « les cantons, » dont la réunion formait une *civitas*.

4 *Trahere* a ici probablement le sens de « piller », comme dans Salluste (*Catilina*, XI).

5 *Gravissima*, « très sage, très prudente. » — *Juventus* désigne les « milices locales ».

6 *Inviolabilem*, « invulnérable. »

7 *Defectores* désigne ici, comme l'indique la phrase suivante, tous ceux qui avaient pris parti contre Vitellius.

8 *Lex intestatis*. La loi sur les successions fut appliquée aux biens de ceux qui n'avaient pas laissé de testament : il n'y eut pas de confiscations.

9 *Strepentibus*, « retentissant du bruit des chariots. » — *Utrumque mare*, l'Adriatique (*superum mare*) et la mer Tyrrhénienne (*inferum mare*). — Cf. VIRG., *Géorg.*, II, 157 :

An mare quod supra est memorem, quodque alluit infra?

viórum apparátibus príncipes civitátum; vastabántur ipsæ civitátes, degenerábat a labóre ac virtúte miles assuetúdine voluptátum et contémptu ducis. Præmísit[1] in Urbem edíctum quo vocábulum Augústi differret, Cǽsaris non recíperet, quum de potestáte[2] nihil detráheret. Pulsi Itália mathemátici[3]; cautum sevére ne équites Románi ludo et aréna pollueréntur. Prióres id[4] príncipes pecúnia et sǽpius vi perpúlerant; ac pleraque municípia et colóniæ æmulabántur corruptíssimum quemque adolescéntium prétio illícere.

CAPUT LXIII

Vitellius devient plus cruel. — Plancius Varus accuse Dolabella; Flavius Sabinus, n'osant défendre le malheureux, achève de le précipiter.

Sed Vitéllius advéntu fratris, et irrepéntibus dominatiónis magístris[5] supérbior et atrócior, occídi Dolabéllam jussit, quem in colóniam Aquinátem sepósitum ab Othone retúlimus[6]. Dolabélla, audíta morte Othonis, Urbem introíerat : id ei Pláncius Varus[7], prætúra functus, ex íntimis Dolabéllæ amícis, apud Flávium Sabínum præféctum Urbis objécit, tamquam rupta custódia[8] ducem se victis pártibus ostentásset; áddidit tentátam cohórtem quæ Ostiæ

1 *Præmittere*, « envoyer devant soi, se faire précéder de. »

2 *Potestate*, en opposition à *vocabulum*. S'il refusait les titres, ou en remettait à plus tard l'acceptation, Vitellius prétendait bien néanmoins exercer le pouvoir qui y était attaché.

3 *Mathematici*, « les astrologues. » (V. I, 22.) — *Ludus*, « l'école des gladiateurs. »

4 *Id perpulerant* = *ad id perpulerant*. L'accusatif neutre du démonstratif se rencontre souvent avec des verbes, qui se construisent avec un autre cas ou veulent être suivis d'une préposition. *Id studet unum, id te monitum volo.*

5 *Magister dominationis*, proprement : « celui qui donne des leçons de tyrannie. » — *Irrepere*, « se glisser en rampant, s'insinuer auprès de quelqu'un. »

6 *Retulimus*. (*Hist.*, I, 88.)

7 Plancius Varus fut gouverneur de Bithynie sous Vespasien.

8 *Rupta custodia*, comme nous dirions : « ayant rompu son ban. » Dolabella à Aquinum n'était pas étroitement gardé : *neque arcta custodia neque obscura* (I, 88). — *Victis partibus*, le parti d'Othon.

ágeret[1]; nec ullis tantórum críminum probatiónibus[2], in pæniténtiam versus seram véniam post scelus quærébat. Cunctántem super tanta re Flávium Sabinum Triária, L. Vitéllii uxor, ultra féminam ferox, térruit[3] ne perículo príncipis famam cleméntiæ affectáret. Sabínus, suópte ingénio mitis, ubi formído incessísset fácilis mutátu, et in alièno discrímine sibi pavens, ne allevásse viderétur, ímpulit ruéntem[4].

CAPUT LXIV

Vitellius fait périr Dolabella ; Triaria, femme de L. Vitellius ; l'impératrice Galeria ; Sextilia, mère des deux Vitellius. — La retenue de ces deux femmes contraste avec le caractère altier et cruel de Triaria.

Igitur Vitéllius, metu et ódio[5] quod Petróniam, uxórem ejus[6], mox Dolabélla in matrimónium accepísset, vocátum per epístolas[7], vitáta Flamíniæ viæ[8] celebritáte devértere[9] Interámnium atque ibi intérfici jussit. Longum interfectóri visum : in itínere ac tabérna projéctum humi jugulávit, magna cum invídia[10] novi principátus, cujus

1 La cohorte qui tenait garnison à Ostie est précisément celle qui avait causé dans Rome cette panique dont Tacite parle plus haut (I, 80, etc.).

2 *Nec ullis probationibus*, ablatif absolu, « comme il n'existait, à l'appui d'aussi graves allégations, aucune preuve. »

3 *Terruit*, « elle le détermina, en l'effrayant » (*deterruit*). — *Periculo principis*, « aux dépens de la sûreté de l'empereur. »

4 « Pour n'avoir pas l'air de lui tendre la main, il poussa, il précipita Dolabella qui tombait. »

5 *Metu et odio*. — *Metu*. Vitellius craignait dans Dolabella un compétiteur à l'empire. — *Odio*. Il le haïssait parce que Dolabella avait épousé Pétronia, la fille de Petronius Turpilianus (*Ann.*, XV, 72), que Vitellius avait répudiée.

6 *Ejus*, c'est-à-dire *Vitellii*. — *Mox*, « peu après le divorce. »

7 *Epistolas*. Nous avons déjà vu le pluriel *epistolæ* employé pour désigner une seule lettre (II, 65).

8 La voie *Flaminia* allait de Rome (*porta Ratumena*) à *Ariminium* (Rimini), où elle rejoignait la voie *Æmilia*. — Elle était très fréquentée, *celebris*.

9 *Devertere*, « se détourner vers. » — *Interamnium*, aujourd'hui Terni, dans l'Ombrie, la patrie présumée de Tacite. Le chemin qui conduisait à Interamnium quittait la voie Flaminienne à Narnia.

10 *Invidia*. « Ce meurtre contribua grandement à rendre odieux le nouveau règne. »

hoc primum spécimen noscebátur. Et Triáriæ licéntiam modéstum [1] e próximo exémplum onerábat, Galéria imperatóris uxor non immíxta trístibus [2]; et pari probitáte mater Vitelliórum Sextília, antíqui moris. Dixísse quin étiam ad primas fílii sui epístolas ferebátur, non Germánicum [3] a se, sed Vitéllium génitum. Nec ullis postea fortúnæ illécebris aut ámbitu [4] civitátis in gáudium evícta, domus suæ tantum advérsa sensit [5].

CAPUT LXV

Cluviùs Rufus, accusé par un affranchi impérial, est cependant favorablement accueilli par Vitellius.

Digréssum a Lugudúno Vitéllium Clúvius Rufus [6] asséquitur, omíssa Hispánia, lætítiam et gratulatiónem vultu ferens, ánimo ánxius et petítum [7] se criminatiónibus gnarus. Hilárius, Cæsaris [8] libértus, detúlerat, tamquam [9] audíto Vitéllii et Othonis principátu própriam ipse poténtiam et possessiónem Hispaniárum tentásset, eóque

1 *E proximo*, « un exemple de retenue, venant de tout près. »

2 *Tristibus*, au neutre, « ces lamentables affaires. »

3 *Germanicum*. Vitellius, qui s'était tout d'abord fait décerner ce titre (I, 62), avait pris le nom de Germanicus dans la lettre qu'il écrivait à sa mère.

4 *Ambitus*, « les honneurs qu'on lui rendit. » — *Evicta*, « entraînée comme malgré elle, » de *evincere*, « triompher d'une résistance. »

5 *Adversa sensit*. Elle mourut cependant avant son fils (*Hist.*, III, 67), mais elle avait vu les premiers désastres du parti : *Opportuna morte excidium domus prævenit, nihil principatu filii assecuta, nisi luctum et bonam famam*, dit Tacite (III, 67.)

6 Sur Cluvius Rufus, gouverneur de l'Espagne Tarraconaise, V. I, VIII, 10, n. 7, et II, LVIII.

7 *Petere*, ici, au sens de : « attaquer par des dénonciations, dénoncer. »

8 *Cæsaris libertus*, « affranchi impérial. » Vitellius avait, on l'a vu (II, 62), refusé le titre de César. Hilarius n'est donc pas l'ancien esclave de Vitellius, mais l'affranchi d'un de ses prédécesseurs; les affranchis d'un empereur devenaient, après lui, les affranchis de son successeur; ils restaient attachés à la maison impériale. — *Deferre*, terme de droit, « dénoncer. »

9 *Tanquam*, « sous prétexte que ». On comprend que Cluvius, apprenant presque simultanément l'élévation d'Othon et celle de Vitellius à l'empire, se soit, dans son embarras, abstenu d'inscrire le nom de l'un comme de l'autre prince sur les saufs-conduits qu'il délivrait, et qui devaient, lorsqu'ils étaient donnés par les autorités provinciales, porter en tête le nom de l'empereur.

diplomátibus [1] nullum príncipem præscripsísset; interpretabátur quædam [2] ex oratiónibus ejus contumeliósa in Vitéllium et pro se ipso populária. Auctóritas Clúvii præváluit ut puníri ultro [3] libértum suum Vitéllius jubéret. Cluvius comitátui príncipis adjéctus, non adémpta Hispánia, quam rexit absens exémplo L. Arruntii [4]. Hunc Tibérius Cæsar ob metum, Vitéllius Clúvium nulla formídine retinébat. Non idem Trebéllio Máximo [5] honos; profúgerat Británnia ob iracúndiam mílitum; missus est in locum ejus Véttius Bolánus e præséntibus [6].

CAPUT LXVI

Vitellius s'inquiète en voyant les dispositions hostiles des légions vaincues. — La 14e légion, renvoyée en Bretagne, est sur le point d'en venir aux mains, à Turin, avec les cohortes bataves.

Angébat Vitéllium victárum legiónum haudquaquam fractus ánimus. Sparsæ per Itáliam et victóribus permíxtæ hostília loquebántur præcípua quartadecimanórum ferócia [7], qui se victos abnuébant : quippe Bedriacénsi ácie vexilláriis [8] tantum pulsis vires legiónis non adfuísse. Remítti eos in Británniam, unde a Nerone excíti erant [9], plácuit, atque interim Batavórum cohórtes una téndere [10] ob véterem advérsus quartadecimános discórdiam. Nec

1 *Diplomatibus.* (V. II, ch. LIV; p. 152, n. 4.) — *Eoque* = *ideoque.*

2 *Quædam,* « certaines paroles, certains propos. » — *Contumeliosa,* attribut, « comme injurieux. »

3 *Ultro,* « Vitellius alla jusqu'à faire punir. »

4 Sur L. Arruntius, V. *Ann.*, VI, XXVII.) — *Ob metum.* Suétone dit (*Tib.*, LXIII) : *Non ausus a se dimittere.* Arruntius était, comme Cluvius, gouverneur de la Tarraconaise; Pompée avait fait, avant eux, gouverner l'Espagne par ses lieutenants.

5 Sur Trebellius Maximus, V. I, 60.

6 *E præsentibus,* « un des officiers qui faisaient partie de la suite de Vitellius. »

7 *Præcipua ferocia*, ablatif absolu, C'était surtout la 14e légion qui prenait cette attitude menaçante.

8 *Vexillariis.* La 14e légion n'avait été représentée à Bédriac, que par un détachement de 2,000 hommes, envoyés sous un *vexillum* (*vexillarii*).

9 *Exciti erant.* (V. II, 27.)

10 *Tendere,* « camper. »

diu in tantis armatórum ódiis quies fuit. Augústæ Taurinórum[1], dum opíficem quemdam Batávus ut fraudatórem insectátur, legionárius ut hóspitem tuétur, sui cuique commilitónes aggregáti a convíciis ad cædem transiére. Et prœlium atrox exarsísset, ni duæ prætóriæ cohórtes, causam quartadecimanórum secútæ, his fidúciam et metum Batávis fecíssent; quos[2] Vitéllius ágmini suo jungi ut fidos, legiónem, Graiis Alpibus[3] tradúctam, eo flexu itíneris ire[4] jubet quo Viénnam vitárent; namque et Vienénses timebántur. Nocte qua proficiscebátur légio, relíctis passim[5] ígnibus, pars Taurínæ colóniæ ambústa, quod damnum, ut pleraque belli mala, majóribus aliárum úrbium cládibus obliterátum[6]. Quartadecimáni postquam Alpibus degréssi sunt, seditiosíssimus quisque signa Viénnam ferébant; consénsu meliórum compréssi et légio in Británniam transvécta.

CAPUT LXVII

Vitellius licencie les prétoriens; il disperse sur divers points de l'empire les légions qui ont pris parti pour Othon.

Próximus[7] Vitéllio e prætóriis cohórtibus metus erat. Separáti primum, deínde, áddito honéstæ missiónis[8]

1 *Augusta Taurinorum*, chez les *Taurini* (aujourd'hui Turin), comme plus bas *colonia Taurina*.

2 *Quos*, les Bataves. Vitellius ne tarda pas néanmoins à les renvoyer en Germanie. (II, 69.)

3 Les Alpes Grées, où se trouve le col du petit Saint-Bernard, par où dut passer la 14e légion.

4 *Eo flexu itineris ire quo*, « faire un détour qui leur permît d'éviter Vienne, » qui était, elle aussi, mal disposée pour Vitellius. (*Hist.*, I, 66.) — La 14e légion dut gagner Lyon, en passant par Chambéry.

5 *Passim*, « çà et là, sur les différents points où elle avait campé.» — *Ignibus*, « des feux de bivouac. »

6 Ce désastre en effet n'était pas comparable, par exemple, à la destruction de Crémone. (*Hist.*, III, 33.)

7 *Proximus* (*metus*), proprem. « la plus voisine, » celle qui venait en importance immédiatement après celle que causait la 14e légion.

8 *Missio honesta*, « le congé honorable, » qu'on n'obtenait régulièrement qu'après avoir achevé le temps du service réglementaire; le service, dans la garde prétorienne, était de 16 ans; le soldat touchait, en le quittant, une gratification de 20,000 sesterces (un peu plus de 4,000 francs).

leniménto, arma[1] ad tribúnos suos deferébant, donec motum a Vespasiáno bellum crebrésceret; tum resúmpta milítia robur Flavianárum[2] pártium fuére. Prima classicórum légio[3] in Hispániam missa, ut pace et ótio mitésceret, undécima ac séptima suis hibérnis[4] rédditæ, tertiadecimáni strúere amphitheátra jussi; nam Cæcína Cremóne, Valens Bonóniæ spectáculum gladiatórum édere parábant, numquam ita ad curas[5] inténto Vitéllio ut voluptátum obliviscerétur.

CAPUT LXVIII

A Pavie, une querelle sanglante éclate entre les légionnaires et les auxiliaires gaulois; deux cohortes sont exterminées. — La vie de Verginius est encore une fois menacée.

Et victas[6] quidem partes modéste distráxerat; apud victóres orta sedítio, lúdicro inítio[7], nisi númerus cæsórum invídiam Vitéllio auxísset. Discubúerat Vitéllius Ticíni[8] adhíbito ad épulas Vergínio. Legáti tribuníque, ex móribus imperatórum, severitátem æmulántur, vel tempestívis convíviis[9] gaudent; períndé[10] miles inténtus aut licénter agit. Apud Vitéllium ómnia indispósita[11], temulénta, pervigíliis[12] ac bacchanálibus quam disciplínæ et castris propióra. Igitur duóbus milítibus, áltero legiónis

1 *Arma*, désigne ici « l'équipement complet, » puisqu'il s'agit de soldats qu'on licencie.

2 Le parti de Vespasien (T. Flavius Vespasianus).

3 Sur cette légion, V. I, VI; p. 9, n. 1; II, XLIII.

4 La 11e *Claudiana* avait ses cantonnements en Dalmatie, la 7e *Galbiana* en Pannonie.

5 *Curas*, « les affaires, le souci des affaires. »

6 *Victas* a été ajouté au texte des manuscrits. — *Victas partes*, « les troupes du parti vaincu. » — *Modeste*, « sans violence. »

7 *Ludicro initio*, « un amusement en fut l'occasion. » — *Nisi* (n'était que), au sens de « mais ».

8 *Ticini*, « à Pavie. » — *Discubuerat*, « il s'était mis (il était) à table. »

9 *Tempestivis conviviis*, « des repas qui commencent dès le milieu du jour, » contrairement à l'habitude des Romains, qui attendaient le soir pour se mettre à table. — *Vel*, « ou au contraire. »

10 *Perinde*, « pareillement, dans la même mesure. »

11 *Indisposita*, « tout était livré au désordre; » *temulenta*, « ou à l'ivresse. »

12 *Pervigiliis*, « des orgies qui durent la nuit entière. »

quintæ, áltero e Gallis auxiliáribus, per lascíviam[1] ad certámen luctándi accénsis, postquam legionárius procíderat, insultánte Gallo, et iis qui ad spectándum convénerant in stúdia[2] didúctis, erupére legionárii in perníciem auxiliórum ac duæ cohórtes interféctæ. Remédium tumúltus fuit álius tumúltus : pulvis procul et arma adspiciebántur; conclamátum repénte quartam décimam legiónem verso itínere ad prœlium veníre ; sed erant ágminis coactóres[3]: ágniti dempsére sollicitúdinem. Interim Vergínii servus forte óbvius ut percússor Vitélli insimulátur, et[4] ruébat ad convívium miles mortem Vergínii expóscens. Ne Vitéllius quidem, quamquam ad omnes suspiciónes pávidus, de innocéntia ejus dubitávit; ægre tamen cohíbiti qui exítium consuláris et quondam ducis sui[5] flagitábant. Nec quemquam sæpius quam Vergínium omnis sedítio infestávit[6] : manébat admirátio viri et fama, sed óderant ut fastidíti[7].

CAPUT LXIX

Vitellius renvoie au delà des Alpes les cohortes bataves et les auxiliaires gaulois. — Il désorganise les cadres de l'armée en suspendant le recrutement et en prodiguant les congés.

Póstero die Vitéllius, senátus legatióne quam ibi[8] opperíri jússerat audíta, transgréssus in castra ultro[9] pietátem

1 *Per lasciviam*, « par amusement, en jouant. » — *Accensis* indique qu'ils s'y étaient échauffés, qu'ils avaient fini par y mettre de la passion.

2 *Studia*, « les sympathies. » — *In studia diductis*, « ayant pris parti avec chaleur ou pour l'un ou pour l'autre. »

3 *Agminis coactores*, « l'arrière-garde, » chargée entre autres choses de rallier les traînards, et de les forcer à suivre (*cogere*). Cf. Ov. *Métam*, II,114.

4 *Et*, « et déjà. »

5 *Quondam* retombe sur *ducis sui.* Verginius avait été gouverneur de la Germanie supérieure, et c'est sous ses ordres que les armées du Rhin avaient battu Vindex.

6 A ce sujet, V. II, XLIX ;et II, LI.

7 *Ut fastiditi*, « dans la pensée qu'il les avait dédaignés. » Verginius avait refusé l'empire que lui offraient les légions de Germanie. (*Hist.*, I, 8.)

8 *Ibi*, à Pavie. (V. plus haut II, LII-LIV.)

9 *Ultro*, « il alla jusqu'à louer le dévouement des soldats pour leur empereur (*pietatem*) », comme si c'était ce sentiment qui les avait portés à

mílitum collaudávit, freméntibus auxíliis tantum impunitátis atque arrogántiæ legionáriis accessísse. Batavórum cohórtes ne quid truculéntius audérent, in Germániam remíssæ, princípium intérno simul externóque bello [1] parántibus fatis. Réddita civitátibus Gallórum auxília, ingens númerus et prima statim defectióne [2] inter inánia belli assúmptus. Céterum ut largitiónibus affébtæ jam impérii opes [3] suffícerent, amputári [4] legiónum auxiliorúmque números jubet, vétitis suppleméntis; et promíscuæ [5] missiónes offerebántur. Exitiábile id reipúblicæ, ingrátum míliti, cui eadem múnia [6] inter paucos periculaque ac labor crébrius redíbant; et vires luxu corrumpebántur, contra véterem disciplínam et institúta majórum, apud quos virtúte quam pecúnia res Romána mélius stetit [7].

CAPUT LXX

Vitellius visite le champ de bataille de Bédriac.

Inde Vitéllius Cremónam flexit [8], et spectáto múnere [9] Cæcínæ, insístere Bedriacénsibus campis ac vestígia recéntis victóriæ lustráre óculis concupívit, fædum atque atrox spectáculum. Intra quadragésimum pugnæ diem [10]

égorger deux cohortes auxiliaires. — *Auxiliis*, « les troupes auxiliaires. »

1 Cette guerre à la fois civile et étrangere (*internum simul externumque*), à laquelle prirent part, outre les Bataves et leurs alliés d'outre-Rhin, les Trévires, le Lingons, et même des légions révoltées. (*Hist.*, IV, LVII et LIX.)

2 *Prima statim defectione*, « au début de la révolte de Vitellius contre Galba. » — *Inter inania belli*, au fond, on ne les avait pris que *pour faire nombre*.

3 *Opes*, « les finances. » *Largitionibus* se rattache à *affectæ*, « épuisées par les prodigalités. »

4 *Amputare*, mot à mot ; « mutiler. » — On réduit l'effectif, on dégarnit les cadres (*numeros*), en défendant les enrôlements destinés à les remettre au complet.

5 *Promiscuæ*, « des congés accordés à tout le monde, sans distinction. »

6 *Munia*, « les services restaient les mêmes ; » comme les travaux et les corvées pesaient sur un plus petit nombre de soldats, ils revenaient plus souvent.

7 *Stetit*. — Cf. ENNIUS :

Moribus antiquis res stat Romana virisque.

8 Il prit à gauche, se dirigeant sur Crémone, au lieu de gagner la voie *Æmilia*.

9 *Munere*, « combat de gladiateurs. » (V. les dernières lignes du ch. LXVII.)

10 Dans la seconde moitié de mai : la

lácera córpora, trunci[1] artus, putres virórum equorúmque formæ, inf́ecta tabo humus, protrítis arbóribus[2] ac frúgibus dira vástitas. Nec minus inhumána[3] pars viæ quam Cremonénses lauru rosáque constráverant, exstrúctis altáribus cæsísque víctimis régium in morem[4]; quæ læta in præsens mox perníciem[5] ipsis fecére. Aderant Valens et Cæcína monstrabántque pugnæ locos: hinc irrupísse legiónum agmen, hinc équites coórtos, inde circumfúsas auxiliórum manus[6]. Jam tribúni præfectíque[7], sua quisque facta extolléntes, falsa, vera, aut majóra vero miscébant. Vulgus quoque mílitum clamóre et gáudio[8] defléctere via, spátia certáminum recognóscere, ággerem[9] armórum, strues córporum intuéri, miréri; et erant quos vária sors rerum lacrimǽque et misericórdia subíret. At non Vitéllius flexit óculos, nec tot míllia insepultórum cívium exhórruit: lætus ultro[10], et tam propínquæ sortis ignárus, instaurábat sacrum diis loci.

nouvelle de la bataille était arrivée à Rome entre le 12 et le 19 avril. (V. II, LV : et p. 153, n. 1)

1 *Trunci artus*, « membres détachés du corps. »

2 L'ablatif *protritis arboribus ac frugibus* exprime la cause de cette vaste et affreuse nudité (*dira vastitas*).

3 *Inhumanus*, « révoltant pour la nature humaine. »

4 *Regium in morem*, « comme on faisait pour honorer les rois de l'Orient. »

5 *In perniciem*, allusion au sort de Crèmone, qui fut détruite par les armées de Vespasien (III, 33).

6 On se rappelle comment les auxiliaires bataves étaient tombés sur le flanc de l'ennemi (II, XLIII; p. 141, n. 7) à la bataille de Bédriac.

7 *Præfecti*, « commandants des troupes auxiliaires. »

8 *Clamore et gaudio*, « avec des cris qui exprimaient leur joie. » — *Spatia*, « les positions, le terrain. »

9 Cet entassement d'armes était peut-être un trophée.

10 *Lætus ultro*, « loin de là, il laissa éclater sa joie. » — *Lætitia* se dit surtout des manifestations extérieures. V. Gardin-Dumesnil, *Synonymes latins*, au mot *gaudere*. — Tacite, peut-être par égard pour la dignité de l'histoire, n'a pas cru devoir rappeler ici le mot de Vitellius, que nous a transmis Suetone (*Vitel.*, X) : « *optime olere occisum hostem, et melius civem* ».

CAPUT LXXI

La marche de Vitellius à travers l'Italie rappelle ces voyages de Néron, auxquels Vitellius aimait autrefois à prendre part. — Le nouvel empereur dispose des consulats.

Exin Bonóniæ a Fábio Valénte gladiatórum spectáculum éditur, advécto ex Urbe cultu [1]. Quantóque magis propinquábat [2], tanto corrúptius iter [3], immíxtis histriónibus et spadónum grégibus et cétero Neroniánæ aulæ ingénio [4]; namque et Neronem ipsum Vitéllius admiratióne celebrábat, sectári cantántem sólitus, non necessitáte, qua honestíssimus quisque [5], sed luxu et sagínæ mancipátus emptúsque [6]. Ut Valénti et Cæcínæ vácuos [7] honóris menses aperíret, coarctáti aliórum consulátus, dissimulátus [8] Márcii Macri, tamquam Othonianárum pártium ducis; et Valérium Marínum destinátum a Galba cónsulem dístulit, nulla offénsa [9], sed mitem et injúriam ségniter latúrum. Pedánius Costa omíttitur, ingrátus príncipi ut advérsus Neronem ausus et Vergínii exstimulátor [10], sed

1 *Cultu,* « le décor, les costumes, » en un mot, « tout l'appareil de la fête. »

2 *Propinquabat,* « plus Vitellius approchait de Rome. »

3 *Corruptius iter,* sous-entendu *luxu.*

4 *Ingenio,* « ce qui caractérisait la cour de Néron, » toutes les turpitudes qui la déshonoraient.

5 *Qua honestissimus quisque*, sous-entendu *sectabatur:* les plus honnêtes gens s'étaient vus forcés de suivre ce prince, et d'applaudir sa voix divine.

6 *Mancipatus emptusque. Emptus,* « vendu; » *mancipatus,* « livré en toute propriété, livré absolument; » *luxu* (datif pour *luxui*) à « la débauche, » *et saginæ,* « et à la gloutonnerie » (proprem. à l'engraissement).

7 *Vacuos,* « libres, inoccupés. » Les consuls, à cette époque où leurs fonctions étaient devenues surtout honorifiques, ne restaient généralement en charge que deux mois; les consuls entrés en fonction au 1er janvier donnaient leur nom à l'année, et cédaient la place, au 1er mars, à des consuls *suffecti,* qui devaient être remplacés à leur tour au 1er mai. Quand Vitellius arrive à Rome, il trouve la liste arrêtée pour toute l'année; et il ne peut donner une place à Cécina, à Valens et à Cecilius Simplex (II, 60), qu'en écartant trois des consuls précédemment désignés.

8 *Dissimulare,* « ne pas tenir compte, passer sous silence. »

9 *Nulla offensa,* « non par ressentiment. » — *Segniter,* « sans colère. »

10 *Exstimulator,* son crime était d'avoir excité Verginius à prendre l'empire, mais on mit en avant d'autres prétextes.

álias prótulit causas; actǽque ínsuper Vitéllio grátiæ [1] consuetúdine servítii.

CAPUT LXXII

Un esclave fugitif veut se faire passer pour Scribonianus Camerinus. — Supplice de l'imposteur.

Non ultra paucos dies, quamquam ácribus inítiis cœptum, mendácium [2] váluit. Exstíterat quidam Scriboniánum se Camerínum [3] ferens, Neronianórum témporum metu in Hístria [4] occultátum, quod illic clientélæ et agri véterum Crassórum [5] ac nóminis favor manébat. Igitur detérrimo quoque in arguméntum fábulæ [6] assúmpto, vulgus crédulum et quidam mílitum, erróre veri seu turbárum stúdio, certátim aggregabántur, quum pertráctus ad Vitéllium, interrogatúsque quisnam mortálium esset. Postquam nulla dictis fides et a dómino noscebátur conditióne fugitívus, nómine Geta, sumptum de eo supplícium in servílem modum [7].

CAPUT LXXIII

Vitellius, que la crainte de Vespasien avait tenu jusqu'alors en haleine, se livre à tous les excès, dès que les légions d'Orient l'ont reconnu pour empereur.

Vix credíbile memorátu est quantum supérbiæ socordiǽque Vitéllio adoléverit, postquam speculátores [8] e Sý-

1 *Actæ gratiæ.* Ce furent les consuls effacés de la liste qui remercièrent.

2 *Mendacium*, « une imposture ; » *quamquam cœptum*, « bien qu'elle eût eu, au début, un caractère menaçant. »

3 *Camerinum.* Dion (LXIII, 8) parle d'un Sulpicius Camerinus, qu'Helius, un des plus méchants affranchis de Néron (*Ann.*, XIII, 1. — *Hist.*, I, XXXVII), avait fait périr avec son fils.

4 L'Istrie, province des États autrichiens, entre les golfes de Trieste et de Fiume, sur l'Adriatique.

5 Camerinus se rattachait sans doute à la famille des Crassus.

6 *In argumentum fabulæ*, « pour la mise en scène de cette comédie. »

7 *In servilem modum*, c'est-à-dire qu'il fut mis en croix.

8 *Speculatores*, « des courriers. » (V. I,

ria Judæáque adáctum in verba ejus oriéntem nuntiavére. Nam, etsi vagis adhuc et incértis auctóribus [1], erat tamen in ore famáque Vespasiánus, ac plerúmque ad nomen ejus Vitéllius excitabátur [2]; tum ipse exercitúsque, ut nullo æmulo [3], sævítia, libídine, raptu [4] in extérnos mores prorúperant.

CAPUT LXXIV

Vespasien. — Dispositions des armées d'Orient et d'Illyrie. — Vespasien hésite à se lancer à soixante ans dans une guerre d'où dépend son sort et celui de ses fils.

At Vespasianus bellum, armaque [5], et procul vel juxta sitas vires circumspectábat. Miles ipsi adeo parátus ut præeúntem sacraméntum [6], et fausta Vitéllio ómnia precántem, per siléntium audíerint. Muciáni [7] ánimus nec Vespasiáno aliénus et in Titum prónior; præféctus Ægypti, Ti. Alexánder consília sociáverat [8]; tértiam legiónem, quod e Syria in Mœsiam transísset, suam numerábat [9]; céteræ Illýrici legiónes secutúræ sperabántur; namque omnes exércitus flammáverat [10] arrogántia veniéntium a Vitellio mílitum, quod truces córpore, hórridi sermóne, céteros ut ímpares [11] irridébant. Sed in tanta

xxiv; p. 29, n. 4.) *Adigere in verbo alicujus*, « faire jurer fidélité à quelqu'un. »

1 *Auctoribus*, l'ablatif absolu après *etsi* appartient à la langue de Tacite. *Auctores*, ceux qui mettaient en avant le nom de Vespasien.

2 *Excitabatur*, « se réveillait, il sortait de sa torpeur ;» *plerumque*, « souvent. »

3 *Nullo æmulo*, ablatif absolu de cause ; « ne craignant plus désormais de rival ; » *tum*, « à partir de ce moment. »

4 *Raptu*, singulier collectif ; « les vols, les exactions de toute sorte. »

5 *Arma*, « les préparatifs militaires. »

6 *Præire sacramentum*, « c'est prononcer la formule du serment, » par lequel les soldats doivent s'engager envers l'empereur. (V. p. 41, n. 2.)

7 Sur Mucien, V. I, x; II, v. — Sur Ti. Alexander, V. I, xi; p. 14, n. 4.

8 *Consilia sociaverat* (*cum Muciano*), « il y avait entre eux communauté de vues et de projets. »

9 Ce fut effectivement la 3e légion (IIIe *Gallica*), qui, en se prononçant pour Vespasien, entraîna par son exemple les autres légions de Mesie II, 85). — Sur l'Illyricum, V. I, II; p. 3, n. 7.

10 *Flammare*, pour *inflammare*, « irriter, indigner. »

11 *Ut impares*, « comme inférieurs à eux. »

mole belli plerúmque cunctátio; et Vespasiánus, modo in spem eréctus, aliquándo advérsa reputábat : quis ille dies foret quo sexagínta ætatis annos [1] et duos fílios júvenes bello permítteret? Esse privátis cogitatiónibus progréssum, esse regréssum [2], et, prout velint, plus minúsve sumi ex fortúna; impérium cupiéntibus nihil médium inter summa aut præcipítia.

CAPUT LXXV

Perplexités de Vespasien. — Il n'ignore pas combien sont redoutables les légions de Germanie. — Il sait d'ailleurs que la trahison pourrait armer contre lui un assassin.

Versabátur ante óculos Germánici exércitus robur, notum viro [3] militári : suas legiónes civíli bello inexpértas; Vitéllii victríces, et apud victos [4] plus querimoniárum quam vírium. Fluxam per discórdias mílitum fidem et perículum ex síngulis; quid enim profutúras cohórtes alásque, si unus altérve [5] præsénti [6] facínore parátum ex divérso [7] prœmium petat? Sic Scriboniánum [8] sub Cláudio interféctum; sic percussórem ejus Volagínium e gregário ad summa milítiæ provéctum : facílius univérsos impélli quam síngulos vitári.

1 *Sexaginta ætatis annos.* Vespasien devait avoir 60 ans le 17 novembre 69. (V. I, x; p. 13, n. 6.) — *Juvenis* se dit de l'homme dans la force de l'âge.

2 *Esse progressum, esse regressum;* quand il s'agit de projets ordinaires, on peut *s'avancer* jusqu'où bon semble, et *reculer* si l'on se trouve trop engagé...

3 Sous Claude, Vespasien avait commandé une légion sur le Rhin; plus tard, il avait servi avec distinction en Bretagne, sous les ordres d'Aulus Plautius et de Claude lui-même. Il avait été consul *suffectus* en novembre-décembre 51.

4 *Victos,* « les vaincus de Bédriac. » Cf. II, 77 : *Acriore hodie disciplina victi quam victores agunt.*

5 *Unus alterve,* « un ou deux assassins. »

6 *Præsenti,* d'après Burnouf, « avantageux, utile; » d'après Ernesti, « audacieux, atroce. » — Le sens d'Heræus est plus naturel : « un crime qui s'accomplit sans exiger de préparatifs. »

7 *Paratum ex diverso præmium,* « la récompense qui les attend dans le parti opposé. »

8 Scribonianius, gouverneur de Dalmatie, soulevé contre Claude. — Othon et Vitellius s'étaient envoyé, eux aussi, mais inutilement, des assassins (*insidiatores*). (I, LXXV.)

CAPUT LXXVI

Les amis et les lieutenants de Vespasien essayent de dissiper ses craintes. — Mucien, dans un discours habile, lui remet sous les yeux les raisons d'intérêt public et privé qui l'obligent à accepter l'empire.

His pavóribus nutántem et álii [1] legáti amicíque firmábant, et Muciánus post multos secretósque sermónes [2] jam et coram [3] ita locútus : « Omnes [4] qui magnárum rerum consília suscípiunt æstimáre debent an [5] quod inchoatúri reipúblicæ útile, ipsis gloriósum ac promptum effécta, aut certe non árduum sit ; simul ipse qui suádet considerándus [6] est, adjiciátne consílio perículum suum, et, si fortúna cœptis adfúerit, cui summum decus acquirátur. Ego te, Vespasiáne, ad impérium voco, tam salutáre reipúblicæ quam tibi magníficum ; juxta deos in tua manu pósitum est. Nec spéciem adulántis expáveris : a contumélia quam a laude própius fuérit [7] post Vitéllium éligi. Non advérsus divi Augústi acérrimam mentem, nec advérsus cautíssimam Tibérii senectútem, ne contra Gaii

1 Ce serait un contresens de traduire *alii legati* par « les autres lieutenants », ou « d'autres lieutenants » ; Mucien n'était pas le lieutenant de Vespasien. « D'une part, des personnages autres que Mucien (*alii*), lieutenants et amis de Vespasien », cherchaient à faire taire ses craintes, à faire cesser ses hésitations, « et, d'autre part, Mucien, » etc.

2 *Sermones* désigne probablement, non pas des conversations personnelles, mais des communications confidentielles échangées à l'aide d'intermédiaires : Mucien et Vespasien ne pouvaient se rencontrer si souvent, puisque l'un résidait à Antioche, et que l'autre refoulait en ce moment les Juifs dans Jérusalem.

3 *Coram*. Cette fois Mucien s'adresse en personne à Vespasien, et, comme on le voit par le chapitre LXXVIII, en présence d'amis et d'officiers mis dans le secret de la confidence.

4 Ce début rappelle le commencement de la lettre que Salluste (*Hist.*, fragment 419) fait écrire par Mithridate au roi Arsace : *Omnes qui secundis rebus suis ad belli societatem orantur considerare debent liceatne tum pacem agere, dein quod quæritur satisne pium, tutum, gloriosum, an indecorum sit.*

5 *An*, au sens de *num*, si. (V. I, VIII ; p. 11, n. 9.) — *Inchoaturi* (*sint*).

6 *Considerandus est.* Répéter le neutre *considerandum est* devant *adjiciatne* : « il faut tenir compte de la personne qui conseille et examiner si... »

7 *Fuerit*, au subjonctif parfait, dans le sens du conditionnel français employé pour donner à une affirmation une forme plus adoucie. — *Propius ab.* Cf. *Hist.*, I, 10 ; *Tam prope ab exule fuit.*

quidem aut Cláudii vel Neronis fundátam longo império domum exsurgimus; cessísti étiam Galbæ imaginibus[1]: torpére ultra et polluéndam perdendámque rempúblicam relínquere sopor et ignávia viderétur, étiam si tibi quam inhonesta tam tuta sérvitus esset. Abiit[2] jam et transvéctum est tempus quo posses vidéri concupísse[3]: confugiéndum est ad impérium. An éxcidit[4] trucidátus Córbulo? Splendídior is orígine[5] quam nos sumus, fáteor, sed et Nero nobilitáte natálium Vitéllium anteíbat. Satis clarus est apud timéntem quisquis timétur. Et posse ab exércitu príncipem fieri sibi ipse Vitéllius documénto, nullis stipéndiis, nulla militári fama, Galbæ ódio[6] provéctus. Ne Othonem quidem ducis arte, aut exércitus vi, sed præprópera ipsius desperatióne victum, jam desiderábilem et magnum príncipem fecit[7], quum ínterim spargit legiónes, exármat cohórtes, nova quotídie bello sémina minístrat. Si quid ardóris ac ferócíæ miles hábuit, popínis et comissatiónibus et príncipis imitatióne detéritur; tibi e Judǽa et Sýria et Ægypto novem[8] legiónes íntegræ, nulla ácie exháustæ, non discordia corruptæ, sed firmátus usu miles et belli dómitor extérni[9]; clássium, alárum, cohórtium[10] róbora et fidíssimi reges, et tua ante omnes[11] experiéntia.

1 *Imagines*, « les images des aïeux, » symbole de la noblesse. Tout citoyen qui avait exercé une magistrature curule avait le droit de se faire représenter avec les insignes de cette charge ; les « images » des ancêtres, précieusement conservées dans l'atrium, étaient portées dans le cortège funèbre des membres de la famille — Plus haut Gaius (*Caligula*).

2 *Abiit et transvectum est*, « il n'est plus, il est loin de nous déjà. » Répétition oratoire, destinée à donner plus de force de l'expression. — Cf. chapitre suivant : *Aperiet et recludet.*

3 *Concupere*, « porter des vues ambitieuses sur le pouvoir souverain. » — *Confugiendum est.* Vespasien est réduit aujourd'hui à y chercher un refuge.

4 *Excidit* (*memoria*), Cn. Domitius Corbulo, le vainqueur des Parthes. Néron prit ombrage de ses succès et le fit assassiner.

5 *Splendidior origine.* Vespasien appartenait à une famille nouvelle ; son père était receveur des finances, son aïeul était un simple centurion.

6 *Galbæ odio*, « la haine dont Galba était l'objet. »

7 Tacite réunit dans cette phrase deux idées distinctes : ce n'est ni l'habileté du chef ni la valeur des troupes qui ont fait le succès de Vitellius, — et Vitellius, par sa conduite odieuse, en est arrivé à faire regretter Othon, à le faire regarder comme un grand prince.

8 *Novem legiones*, 4 en Syrie, 3 en Judée, 2 en Égypte.

9 *Belli externi*, la guerre contre les Juifs.

10 *Alarum cohortium.* (V. II, XI, p. 109, n. 8.) — *Reges.* (V. II, 81.)

11 *Ante omnes*, « ton expérience hors de pair, qui te met au-dessus de tous. »

CAPUT LXXVII

Discours de Mucien (suite).

« Nobis nihil ultra arrogábo[1] quam ne post Valéntem et Cæcínam numerémur. Ne tamen Muciánum sócium spréveris, quia æmulum non experíris : me Vitéllio antepóno, te mihi. Tuæ dómui triumphále[2] nomen, duo júvenes[3], capax jam impérii alter, et primis milítiæ annis apud Germánicos quoque exércitus clarus. Absúrdum fúerit[4] non cédere império ei cujus fílium adoptatúrus essem, si ipse imperárem. Céterum inter nos non idem prosperárum adversarúmque rerum ordo erit[5]; nam si víncimus, honórem quem déderis habébo; discrímen ac perícula ex æquo patiémur. Imo, ut melius est, tu hos exércitus[6] rege, mihi bellum et prœliórum incérta trade. Acrióre hódie disciplína victi quam victóres agunt : hos[7] ira, ódium, ultiónis cupíditas ad virtútem accéndit; illi per fastídium et contumáciam hebéscunt. Apériet et reclúdet[8] contécta et tumescéntia victrícium pártium vúlnera bellum ipsum; nec mihi major in tua vigilántia, parcimónia,

1 *Nihil ultra arrogabo*, « pour moi, je n'ai d'autre prétention que... »

2 Sous Claude, Vespasien, après ses victoires sur les Bretons, avait obtenu les ornements triomphaux. (SUÉTONE, *Vesp.* IV.)

3 *Juvenes*, Titus et Domitien.— Pour *juvenes*, V. II, LXXIV; p. 172, n. 1. Titus avait 27 ans ; il avait servi avec distinction en Germanie et en Bretagne avant de suivre son père en Orient.

4 *Fuerit*. (V. II, LXXVI ; p. 173, n. 7.)

5 *Non idem ordo erit*, « la proportion ne sera pas la même, nous partagerons inégalement. »

6 *Hos exercitus*, les armées d'Orient. Mucien se chargera d'aller en avant faire proclamer Vespasien en Italie.

7 *Hos*, par exception, représente ici *victos*, le terme le plus éloigné. — *Victos*, « les vaincus de Bédriac, les soldats d'Othon ; » *victores*, « les soldats de Vitellius. »

8 *Aperiet et recludet*. Sur cette répétition. V. p. 174, n. 2. Démosthène personnifie de même la guerre dans ce passage de la 1re Philippique, auquel Tacite a dû songer : εὑρήσει τὰ σαθρὰ τῶν ἐκείνου πραγμάτων αὐτὸς ὁ πόλεμος (XLIV).

sapíéntía, fidúcia est quam in Vitéllii torpóre, inscítia, sævítia. Sed [1] et meliórem in bello causam quam in pace habémus ; nam qui delíberant descivérunt. »

CAPUT LXXVIII

Les officiers présents appuient le discours de Mucien. — Ils exploitent habilement les tendances superstitieuses du caractère de Vespasien. — Présages, réponses prophétiques dont le souvenir se présente à l'esprit de Vespasien.

Post Muciáni oratiónem céteri audéntius circumsístere, hortári, respónsa vatum et síderum motus reférre [2]. Nec erat intáctus tali superstitióne, ut qui mox rerum dóminus Seléucum quemdam mathemáticum [3] rectórem et præscium palam habúerit. Recursábant ánimo vétera ómina : cupréssus arbor in agris ejus conspícua altitúdine repénte procíderat, ac póstera die, eódem vestígio [4] resúrgens, procéra et látior virébat. Grande id prosperúmque consénsu harúspicum [5], et summa claritúdo júveni ádmodum Vespasiáno promíssa ; sed primo triumphália [6] et consulátus et Judáicæ victóriæ decus implésse fidem óminis videbántur ; ut hæc adéptus est, porténdi sibi impérium credébat. Est Judǽam inter [7] Syriámque Carmélus, ita

1 *Sed* annonce la raison définitive et concluante : « au reste. » — *Desciverunt*, « c'est déjà être rebelle, que de songer à le devenir. »

2 *Referre*, « rapporter, faire valoir. »

3 L'astrologue Seleucus avait déjà été employé par Othon. (SUÉTONE, *Othon*, IV.) Vespasien, devenu empereur l'admit publiquement auprès de sa personne, à titre de conseiller (*rectorem*) et de devin (*præscium*).

4 *Eodem vestigio*, « à la même place. » C'était là un prodige qu'on avait pu faire croire à l'esprit prévenu et superstitieux du futur empereur. — *Latior*, « ses rameaux s'étendaient encore davantage. »

5 *Consensu haruspicum*, « d'après l'opinion unanime des aruspices. » Les aruspices étaient des devins, qui prétendaient connaître la volonté divine en étudiant les entrailles des victimes, ou en interprétant les phénomènes célestes, comme les coups de la foudre.

6 *Triumphalia*. (V. II, LXXVII ; p. 175, n. 2.) — *Consulatus*. (Cf. p. 172, n. 3.)

7 *Judœam inter Syriamque*, « à la limite de la Judée et de la Phénicie, » cette dernière étant considérée comme une dépendance de la Syrie. Une autre montagne du même nom court parallèlement à la côte occidentale de la mer Morte, dans le territoire des tribus de Juda et de Benjamin.

vocant montem deúmque. Nec simulácrum deo aut templum[1] (sic tradidére majóres), ara tantum et reveréntia. Illic sacrificánti Vespasiáno, quum spes occúltas versáret ánimo, Basílides sacérdos inspéctis idéntidem extis : « quidquid est, inquit, Vespasiáne, quod paras, seu domum exstrúere seu prolatáre agros, sive ampliáre servítia, datur tibi magna sedes, ingéntes términi, multum hóminum[2] ». Has ambáges et statim excéperat[3] fama, et tunc aperiébat ; nec quicquam magis in ore vulgi. Crebrióres[4] apud ipsum sermónes, quanto sperántibus plura dicúntur. Haud dúbia destinatióne[5] discessére, Muciánus Antióchiam[6], Vespasiánus Cæsáream ; illa Sýriæ, hoc Judǽæ caput[7] est.

CAPUT LXXIX

Vespasien est proclamé empereur en Égypte le 1er juillet, deux jours avant d'être salué de ce titre par ses légions de Judée.

Inítium feréndi ad Vespasiánum impérii Alexándriæ cœptum, festinánte Tibério Alexándro, qui kaléndis Júliis sacraménto ejus legiónes[8] adégit. Isque primus principá-

1 L'absence d'idole et de temple a fait penser au culte des hauts lieux dont il est si souvent question dans l'Écriture ; plus probablement, c'était là un reste de ces superstitions chananéennes que les Juifs, à leur arrivée dans la terre promise, n'avaient pas entièrement détruites, et qui s'étaient perpétuées surtout dans la région du nord-ouest, limitrophe de la Phénicie.

2 Toutes ces promesses peuvent s'entendre aussi bien de la prospérité privée que de la fortune politique. C'est le caractère ambigu (*ambiguus*, même racine que *ambages*) de toutes ces réponses d'oracles; elles sont conçues de telle sorte que, quel que soit l'événement, le dieu ait toujours raison.

3 *Excipere*, « recueillir. » — *Aperire*, « expliquer. »

4 (*Tanto*) *crebriores quanto*. — *Apud ipsum*, « dans son entourage. »

5 *Destinatione*, « leur résolution était arrêtée. »

6 Antioche, sur l'Oronte, ancienne capitale des Séleucides. — Césarée, l'ancienne Tour de Straton, agrandie par le premier Hérode, qui lui donna ce nom, en l'honneur de César Auguste. (13 avant J.-C.)

7 *Caput*. La capitale des Juifs était Jérusalem; mais, même avant la révolte, le gouverneur romain résidait à Césarée. (V. *Actes des Apôtres*, XXIII, 23, 33 ; XXV, 1, 4.) — *Hoc* s'accorde avec *caput* par attraction.

8 *Legiones*. Il y avait, à ce moment, 2 légions en Égypte, la 3e *Cyrenaica* et la 22e *Dejotariana*.

tus dies in pósterum celebrátus, quamvis Judáicus exércitus quinto nonas Július[1] apud ipsum jurásset, eo ardóre ut ne Titus quidem fílius exspectarétur, Sýria[2] rémeans, et consiliórum inter Muciánum ac patrem núntius. Cuncta ímpetu mílitum[3] acta, non paráta concióne, non conjúnctis legiónibus[4].

CAPUT LXXX

Vespasien est proclamé empereur en Judée et en Syrie.

Dum quæritur tempus, locus, quodque in re tali diffícillimum est, prima vox, dum ánimo spes, timor, rátio[5], casus obversántur, egréssum cubículo Vespasiánum pauci mílites, sólito assisténtes órdine ut legátum[6] salutatúri, imperatórem salutavére; tum céteri accúrrere, Cæsarem et Augústum, et ómnia principátus vocábula cumuláre. Mens[7] a metu ad fortúnam transíerat; in ipso nihil túmidum, arrogans, aut in rebus novis novum[8] fuit. Ut primum tantæ altitúdinis offúsam óculis calíginem disjécit[9], militáriter locútus læta ómnia et affluéntia[10] excépit; namque id ipsum[11] oppériens Muciánus álacrem mílitem in

1 Le 3 juillet. Cf. p. 15, n. 1.

2 *Syria*, construit comme un nom de ville, sans préposition, contrairement à l'usage classique.

3 *Cuncta impetu militum acta*, « l'élan enthousiaste des soldats fit tout. »

4 *Non conjunctis legionibus* explique *non concione parata*, « il n'y eut pas de convocation en forme, les légions ne furent pas officiellement réunies. » L'entraînement des soldats était si grand, au dire de Joseph (IV, x, 4), que, la main sur l'épée, ils menaçaient de tuer Vespasien, s'il refusait l'empire.

5 *Ratio*, « le calcul, » est opposé à *casus*, « le hasard, » comme *spes* à *timor*.

6 *Legatum*. Depuis l'établissement de l'empire, l'empereur était le chef de toutes les armées ; les autres commandants n'étaient que ses lieutenants (*legati Augusti pro prætore*).

7 *Mens*, « les dispositions » de ses amis.

8 *Nihil novum*, « aucun changement dans sa personne, malgré le changement survenu dans sa situation » (*in rebus novis*).

9 *Ut disjecit*. « Dès qu'il eut pu écarter le nuage, qui avait pour ainsi dire couvert ses yeux, quand il s'était vu porté sur ces hauteurs du pouvoir ; quand il fut revenu de son premier éblouissement. »

10 *Læta omnia et affluentia*, « rien que d'heureuses nouvelles, rien que des adhésions arrivant de tous côtés. »

11 *Ipsum* a ici un sens restrictif ; Mucien « attendait précisément cela », c'est-à-dire « n'attendait que cela ».

verba Vespasiáni adégit. Tum Antiochénsium theátrum ingréssus, ubi illis consultáre mos est, concurréntes et in adulatiónem effúsos alloquitur, satis decórus etiam Græca facúndia, omniúmque quæ dicéret atque ágeret arte quadam ostentátor [1]. Nihil æque provínciam exercitúmque accéndit quam quod assęverábat Muciánus, statuísse Vitéllium ut Germánicas legiónes in Syriam ad milítiam opuléntam quietámque transférret, contra Syriácis legiónibus Germánica hibérna, cælo ac labóribus dura, mutaréntur [2]; quippe et provinciáles sueto mílitum contubérnio gaudébant, pleríque necessitudínibus et propinquitátibus mixti, et milítibus [3] vetustáte stipendiórum nota et familiária castra in modum penátium diligebántur.

CAPUT LXXXI

Les rois Sohème, Antiochus, Agrippa se déclarent pour Vespasien, ainsi que la reine Bérénice. — Conseil de guerre tenu à Beryte.

Ante idus [4] Júlias Sýria omnis in eódem sacraménto fuit. Accessére cum regno [5] Sohæmus haud spernéndis víribus, Antióchus [6] vetústis ópibus ingens, et inserviéntium [7] regum ditíssimus. Mox per occúltos suórum núntios excítus ab Urbe Agríppa [8], ignáro adhuc Vitéllio, céleri navigatióne properáverat. Nec minóre ánimo regína Bereníce

1 *Ostentator*, « il mettait un certain art à faire valoir. »

2 *Hiberna mutarentur*, « les quartiers d'hiver de Germanie seraient échangés par les légions (*legionibus = a legionibus*) contre la Syrie; on leur donnerait en échange les quartiers d'hiver de Germanie. »

3 *Militibus diligebantur* pour *a militibus*.

4 *Idus julias*, le 15 juillet.

5 *Regno*. Sohème régnait sur la Sophène, pays situé sur l'Euphrate, dans le voisinage de l'Arménie. — *Accessere*, « firent leur adhésion. »

6 Antiochus était un descendant des Séleucides; son royaume, situé au nord de la Syrie, comprenait la Commagène et une partie de la Cilicie.

7 *Inservientium regum*, « les rois sujets de Rome. »

8 Hérode-Agrippa II, frère de Bérénice (V. p. 100, n. 5), régnait sur la Batanée, pays situé à l'est du Jourdain. (Cf. *Actes des Ap.*, XXV et XXVI.) — Sur son père, Hérode Agrippa I, roi des Juifs, l'un des persécuteurs de l'Église naissante, V. *Actes des Ap.*, XII

partes juvábat, florens ætáte formáque et seni quoque Vespasiáno magnificéntia múnerum grata. Quidquid provinciárum allúitur mari Asia atque Achaia tenus[1], quantúmque intrórsus in Pontum et Arménios patéscit, juravére; sed inérmes[2] legáti regébant, nondum ádditis Cappadóciæ[3] legiónibus. Consílium de summa rerum Beryti[4] hábitum. Illuc Muciánus cum legátis tribunísque et splendidíssimo quoque centuriónum ac milítum venit, et e Judáico exércitu lecta décora[5]; tantum simul péditum equitúmque, et æmulántium inter se regum parátus[6] spéciem fortúnæ principális effécerant.

CAPUT LXXXII

Les préparatifs. — Titus doit continuer la guerre contre les Juifs, Vespasien s'assurer de l'Égypte; Mucien marchera sur l'Occident.

Prima belli cura ágere deléctus, revocáre[7] veterános; destinántur válidæ[8] civitátes exercéndis armórum officínis; apud Antiochénses aurum argentúmque signátur[9], eaque cuncta per idóneos minístros suis quæque locis festinabántur. Ipse Vespasiánus adíre, hortári, bonos laude, segnes exémplo[10] incitáre sæpius quam coercére,

1 *Tenus* se construit soit avec le génitif, soit avec l'ablatif : « toutes les provinces maritimes, jusqu'aux provinces de Grèce et d'Asie. » (V. II, I; p. 100, n. 1; et II, VI; p. 105, n. 6.) — *Juravere*, « prêtèrent serment à Vespasien. »

2 *Inermes*, « sans armées. » Les gouverneurs de ces provinces n'avaient pour troupes que des milices locales. (V. I, XI; p. 14, n. 9.)

3 Ce fut Vespasien, qui, plus tard, pour mettre l'Asie Mineure à l'abri des invasions, fit de la Cappadoce une province impériale, gouvernée par un consulaire, avec une ou plusieurs légions sous ses ordres.

4 *Berytus*, sur la côte de Phénicie, aujourd'hui Beyrouth.

5 *Lecta decora*, « l'élite. »

6 *Paratus*, comme *apparatus*, « l'appareil, l'éclat. » Ces rois qui rivalisent entre eux de magnificence, sont : Sohème, Antiochus et Hérode Agrippa.

7 *Revocare*. Les vétérans rappelés sous les drapeaux (*evocati*) après leur libération, jouissaient d'immunités particulières.

8 *Validæ civitates*, « les villes les plus importantes par leurs ressources. »

9 *Signare*, « frapper, marquer les monnaies d'une empreinte. »

10 *Exemplo*, « par son propre exemple. » — *Coercere*, « employer la contrainte. »

vítia magis amicórum quam virtútes dissímulans. Multos præfectúris [1] et procuratiónibus, plerósque senatórii órdinis honóre percóluit, egrégios viros et mox summa [2] adéptos; quibúsdam fortúna pro virtútibus fuit. Donatívum míliti neque Muciánus prima concióne nisi módice [3] osténderat; ne Vespasiánus quidem plus civíli bello óbtulit quam álii [4] in pace, egrégie firmus advérsus militárem largitiónem, eóque exércitu melióre [5]. Missi ad Parthum Armeniúmque [6] legáti, provisúmque ne versis ad civíle bellum legiónibus terga nudaréntur. Titum instáre Judǽæ, Vespasiánum obtinére claustra [7] Ægýpti plácuit; suffícere videbántur advérsus Vitéllium pars copiárum et dux Muciánus, et Vespasiáni nomen ac nihil árduum [8] fatis. Ad omnes exércitus legatósque scriptæ epistolæ, præceptúmque ut prætoriános Vitéllio inféнsos recuperándæ milítiæ [9] prǽmio invitárent.

CAPUT LXXXIII

Mucien se dirige vers l'Occident. — Ses plans d'opérations.

Muciánus cum expedíta [10] manu, sócium magis impérii quam minístrum agens, non lento itínere, ne cunctári viderétur, neque tamen próperans, glíscere famam ipso

1 *Præfectura*, « le commandement des troupes auxiliaires. » (V. p. 112, n. 7.) — *Procuratio*, « la charge de procurateur. » (V. I, II ; p. 4, n. 7.) — *Plerosque*, « beaucoup. »

2 *Mox summa adeptos*, « qui arrivèrent bientôt aux plus hautes dignités. »

3 *Modice*, « avec réserve, sans s'engager trop loin. »

4 *Alii*, « d'autres, » Claude, par exemple (*Ann.*, XII, 41), et surtout Néron (*Ann.*, XII, 69).

5 *Exercitu meliore*, ablatif de qualité, « maître d'une armée meilleure. » — *Eo = ideo*, « par là. »

6 Le Parthe, le roi des Parthes, Vologèse. — L'Arménien, le roi d'Arménie, Tiridate.

7 *Claustra*, « les barrières de l'Égypte : » Alexandrie, qui commandait l'entrée du Nil, et Péluse, qui dominait l'isthme de Suez. (V. JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, IV, x, 5.)

8 *Nihil arduum fatis*, sujet de *videbantur*, au même titre que les trois substantifs qui précèdent; « ce fait que les destins ne trouvent rien qui puisse leur résister. »

9 *Recuperandæ militiæ* (datif), « qu'ils les invitassent à reprendre du service » (V. II, ch. 67.)

10 *Expeditus*, « aussi peu chargée de bagages qu'il était possible. »

spátio[1] sinébat, gnarus módicas vires[2] sibi et majóra credi de abséntibus; sed légio sexta et trédecim vexillariórum míllia[3] ingénti ágmine sequebántur. Classem e Ponto Byzántium ádigi jússerat, ambíguus cónsilii num[4], omíssa Mœsia, Dyrráchium[5] pédite atque équite, simul longis návibus versum in Itáliam mare cláuderet, tuta[6] pone tergum Achája Asiáque; quas inérmes expóni[7] Vitéllio, ni præsídiis firmaréntur, atque ipsum Vitéllium in incérto fore quam partem Itáliæ protégeret, si Brundísium Tarentúmque[8], et Calábriæ[9] Lucaniǽque líttora inféstis clássibus peteréntur.

CAPUT LXXXIV

Exactions de Mucien.

Igitur návium, mílitum, armórum parátu strépere províncìæ, sed nihil æque fatigábat quam pecuniárum conquisítio: eos[10] esse belli civílis nervos díctitans Muciánus

1 *Ipso spatio*, « par la distance, par l'éloignement même. »

2 *Gnarus modicas vires* (sous-entendu *esse*) *sibi*.

3 *Tredecim vexillariorum millia*, « treize mille hommes détachés des autres légions. » — Ici *vexillarius*, « soldat appartenant à un détachement. » — *Vexillum* désigne la bannière du détachement séparé du gros de la légion, et par suite le détachement lui-même.

4 *Num*, avec le sens de « si ne pas », dépend de *ambiguus animi*. — *Omittere*, « laisser de côté, laisser sur sa droite. » — La Mésie, entre l'Hémus et le Danube (Servie et Bulgarie).

5 *Dyrrachium* (aujourd'hui Durazzo), sur la côte orientale de l'Adriatique, en face de Brindes. — Avec Dyrrachium, sous-entendre *occupare*, le verbe qui suit (*claudere*) ne conservant sa véritable valeur qu'avec *mare*: Mucien songeait à occuper Dyrrachium et à fermer la mer.

6 *Tuta Achaia Asiaque*, ablatif absolu: de Dyrrachium, Mucien avec sa flotte et son armée couvrirait la Grèce et l'Asie contre une attaque des Vitelliens.

7 *Quas exponi*. Tacite exprime à l'infinitif la pensée de Mucien: « Mucien se disait (idée qu'il faut tirer de *ambiguus animi*) que, sans cette précaution, ces provinces seraient exposées aux attaques de Vitellius. »

8 *Brundisium*, Brindes (ital. Brindisi), *Tarentum*, Tarente, deux ports de l'Italie méridionale, le premier sur le canal d'Otrante, le second sur un golfe auquel il donne son nom.

9 *Calabriæ Lucaniæque*. Ces deux pays formaient avec le Brutium l'extrémité méridionale de la Péninsule italique. — La Calabre était le pays compris entre le golfe de Tarente et le canal d'Otrante.

10 *Eos*. Le sujet de l'infinitif *esse* s'accorde par attraction avec l'attribut *nervos*.

non jus aut verum in cognitiónibus[1], sed solam magnitúdinem opum spectábat. Passim delatiónes, et locupletíssimus quisque in prædam corrépti[2]. Quæ grávia atque intoleránda, sed necessitáte armórum excusáta, étiam in pace mansére[3], ipso Vespasiáno inter inítia impérii ad obtinéndas iniquitátes[4] haud perínde obstinánte, donec indulgéntia fortúnæ et pravis magístris dídicit ausúsque est. Própriis quoque ópibus Muciánus bellum juvit, largus privátim, quo avídius de república súmeret. Céteri conferendárum pecuniárum exémplum secúti, raríssimus quisque[5] eamdem in recuperándo licéntiam habuérunt.

CAPUT LXXXV

Les légions de Mésie se prononcent en faveur de Vespasien.

Acceleráta ínterim Vespasiáni cœpta Illýrici exércitus stúdio transgréssi in partes. Tértia legio[6] exémplum céteris Mœsiæ legiónibus præbuit; octáva erat ac séptima Claudiána, imbútæ[7] favóre Othonis, quamvis prœlio non interfuíssent. Aquiléiam[8] progréssæ, proturbátis qui de Othone[9] nuntiábant, laceratísque vexíllis nomen Vitélii præferéntibus, rapta postrémo pecúnia[10] et inter se divísa, hostíliter égerant. Unde metus et ex metu consílium : posse[11] imputári Vespasiáno quæ apud Vitéllium excusánda

1 *Cognitionibus*, « les enquêtes » relatives aux contestations entre le fisc et les particuliers.

2 *Correpti*, pluriel se rapportant au collectif singulier *quisque*. — Plus bas *rarissimus quisque potuerunt*.

3 *Mansere* = *permansere*, « furent maintenus. »

4 Par analogie avec l'expression connue *obtinere jus*, Tacite dit *obtinere iniquitates*, « enlever d'injustes arrêts. » — *Haud perinde*, « pas autant, » c'est-à-dire « assez peu ».

5 « Bien peu purent rentrer dans leurs fonds avec la même facilité. »

6 *Tertia legio*, V. II, LXXIV ; p. 171, n. 9. — *Octava*, la 8e légion *Augusta*.

7 *Imbutæ favore*, « prévenues en faveur d'Othon. » — *Prœlio*, la bataille de Bédriac.

8 Aquilée, V. II, XLVI ; p. 144, n. 7.

9 *De Othone*, « ceux qui leur apportaient des nouvelles d'Othon, qui leur annonçaient sa mort. »

10 *Pecunia*, « la caisse de l'armée. »

11 La proposition infinitive (*posse imputari*) explique *consilium* : « ils se dirent qu'on pourrait faire valoir auprès de Vespasien » (*imputare*, porter en compte).

erant. Ita tres Mœsicæ legiónes per epístolas alliciébant [1] Pannónicum exércitum, aut abnuénti vim parábant. In eo motu Apónius Saturnínus [2], Mœsiæ rector, péssimum fácinus audet, misso [3] centurióne ad interficiéndum Téttium Juliánum, séptimæ legiónis legátum, ob simultátes, quibus causam pártium prætendébat [4]. Juliánus, compérto discrímine, et gnaris locórum adscítis, per ávia Mœsiæ ultra montem Hæmum [5] profúgit; nec deínde civíli bello intérfuit, per várias moras suscéptum ad Vespasiánum iter trahens [6], et ex núntiis cunctabúndus aut próperans.

CAPUT LXXXVI

Les armées de Pannonie et de Dalmatie suivent l'exemple donné par les légions de Mésie. — Antonius Primus. — Cornelius Fuscus.

At in Pannónia tértia décima [7] légio, ac séptima Galbiána, dolórem irámque Bedriacénsis pugnæ retinéntes, haud cunctánter Vespasiáno accessére, vi præcípua Primi Antónii [8]. Is légibus nocens [9], et témpore Neronis falsi damnátus, inter ália belli mala senatórium órdinem recuperáverat. Præpósitus a Galba séptimæ legióni scripti-

1 *Alliciebant*, imparfait de tendance, « cherchaient à attirer, à gagner. » — *Abnuenti*, « si elle refusait, en cas de refus. »

2 Sur M. Aponius et Tettius Julianus, V. I, ch. 79. — *Septimæ legionis*, la 7e légion *Galbiana*.

3 *Misso centurione*. L'ablatif absolu explique *facinus audet*.

4 *Quibus prætendebat*, « il couvrait ses ressentiments personnels de l'intérêt du parti. »

5 *Hæmum*, le Balkan actuel, entre la Bulgarie propre et la Roumélie.

6 *Trahens*, «traînant, prolongeant. » — *Ex nuntiis*, « d'après les nouvelles qu'il recevait. »

7 La 13e *Gemina*. Employée par Vitellius à la construction d'amphithéâtres (II, 67, elle était ensuite rentrée dans ses quartiers. » — *Dolorem*, « le ressentiment. »

8 « Entraînées surtout par Antonius Primus. » Antonius Primus était originaire de Toulouse. Il contribua plus qu'aucun autre au succès de Vespasien. Après la victoire, jaloux de la faveur de Mucien, il se retira à Toulouse, où il mourut vers la fin du siècle.

9 *Legibus nocens*, « tombé sous le coup de la loi. » — *Damnatus falsi*, « condamné pour faux » (en 61).

tásse[1] Othoni credebátur, ducem se pártibus ófferens, a quo negléctus in nullo Othoniáni belli usu fuit. Labántibus Vitéllii rebus Vespasianum secútus, grande moméntum[2] áddidit, strénuus manu, sermóne promptus, seréndæ in álios invídiæ ártifex, discórdiis et seditiónibus potens, raptor, largítor, pace péssimus, bello non spernéndus. Juncti[3] inde Mœsici ac Pannónici exércitus Dalmáticum mílitem traxére, quamquam consuláribus legátis nihil turbántibus. Támpius Flaviánus Pannóniam, Pompéius Silvánus Dalmátiam tenébant, dívites senes; sed procurátor[4] áderat Cornélius Fuscus, vigens ætáte, claris natálibus. Prima juvénta quæstus cupídine[5] senatórium órdinem exúerat; idem pro Galba dux colóniæ suæ[6], eaque ópera procuratiónem adéptus, suscéptis Vespasiáni pártibus acérrimam bello facem prætulit; non tam præmiis periculórum quam ipsis perículis lætus, pro certis et olim partis nova, ambígua, ancipítia malébat. Igitur movére et quatere quidquid usquam ægrum foret aggrediúntur[7]. Scriptæ in Británniam ad quartadecimános[8], in Hispaniám ad primanos epístolæ, quod utraque légio pro Othóne, advérsa Vitéllio fúerat; spargúntur per Gállias lítteræ; momentóque témporis flagrábat ingens bellum, Illýricis exercítibus palam desciscéntibus, céteris fortúnam secutúris[9].

1 *Scriptitare*, « écrire à différentes reprises. » — *In nullo usu fuit*, « on ne l'employa pas. »

2 *Grande momentum*, « un grand poids ; » *momentum* (pour *movimentum*), c'est à proprement parler « ce qui met en mouvement, ce qui donne une impulsion ».

3 *Juncti*, au sens moral, non pas « ayant fait leur jonction », mais « faisant cause commune ».

4 Cornelius Fuscus était procurateur de Pannonie.

5 *Quaestus cupidine*. La carrière sénatoriale, à laquelle Cornelius Fuscus avait renoncé, ne permettait pas de se lancer dans les affaires financières ; la carrière équestre, qui laissait toute liberté à cet égard, menait de plus aux charges lucratives de procurateurs.

6 *Dux coloniæ suæ*, « il entraîna sa ville natale dans le parti de Galba. » Cette ville était ou une colonie romaine, ou une colonie latine.

7 *Aggrediuntur* a pour sujet les chefs du parti de Vespasien, particulièrement Antonius Primus et Cornelius Fuscus.

8 *Quartadecimanos*. La 14e légion avait été renvoyée en Bretagne (II, LXVI); la *prima legio adjutrix classicorum* avait été dirigée sur l'Espagne (II, LXVII).

9 *Secuturis*. Le participe futur en *rus* marque souvent chez Tacite la disposition : « les autres armées étaient prêtes à suivre, à se ranger du côté de la fortune. »

CAPUT LXXXVII

Vitellius s'avance lentement vers Rome. — Sénateurs, chevaliers, gens du peuple viennent à sa rencontre.

Dum hæc per províncias a Vespasiáno ducibúsque pártium gerúntur, Vitéllius, contémptior in dies segniórque, ad omnes municipiórum villarúmque amœnitátes resístens[1], gravi Urbem ágmine petébat. Sexagínta míllia armatórum sequebántur, licéntia corrúpta; calónum[2] númerus ámplior, procacíssimis étiam inter servos lixárum ingéniis; tot legatórum amicorúmque[3] comitátus inhábilis ad paréndum, etiam si summa modéstia regerétur. Onerábant[4] multitúdinem óbvii ex Urbe senatóres equitésque, quidam metu, multi per adulatiónem, céteri ac paulátim omnes, ne áliis proficiscéntibus ipsi remanérent. Aggregabántur e plebe flagitiósa per obséquia[5] Vitéllio cógniti, scurræ, histriónes, aurígæ, quibus ille amicitiárum dehonestaméntis[6] mire gaudébat. Nec colóniæ modo aut municípia congéstu copiárum[7], sed ipsi cultóres arvaque matúris jam frúgibus, ut hostíle solum, vastabántur.

1 *Resistere*, « s'arrêter, faire halte. » — *Grave agmen*, « une marche lourde, un pesant cortège. »

2 *Calones*, « les valets d'armée ; » *lixæ*, « les vivandiers ; » les *calones* étaient esclaves, les *lixæ* étaient de condition libre, mais ce n'en étaient pas moins des êtres sans vergogne, « qui se distinguaient par leur insolence, même au milieu des esclaves. »

3 *Amicorum*, c'étaient surtout « des amis » de la fortune de Vitellius, des courtisans.

4 *Onerare*, « charger, rendre plus lourd. » Ce qui, en grossissant la multitude, rendait la marche plus lourde encore, c'était l'arrivée des sénateurs, des chevaliers, etc. — Cf. plus haut : *grave agmen*.

5 *Flagitiosa per obsequia*, « par des complaisances honteuses » (dépend de *cogniti*.

6 *Amicitiarum dehonestamenta*, « des amitiés déshonorantes. »

7 *Congestu copiarum*, « l'amoncellement des vivres, » qu'on réquisitionnait pour l'alimentation d'une armée qui faisait le vide sur son passage.

CAPUT LXXXVIII

Carnage presque aux portes de Rome. — La ville est envahie par la soldatesque.

Multæ et atróces inter se mílitum cædes, post seditiónem[1] Ticíni cœptam manénte legiónum auxiliorúmque discórdia ; ubi[2] advérsus paganos certándum foret, consénsu. Sed plúrima strages ad séptimum ab Urbe lápidem. Síngulis ibi milítibus Vitéllius parátos cibos ut gladiatóriam sagínam[3] dividébat ; et effúsa plebes totis se castris miscúerat. Incuriósos mílites (vernácula[4] utebántur urbanitáte) quidam spoliávere, abscísis furtim bálteis, an[5] accíncti forent rogitántes. Non tulit ludíbrium ínsolens contumeliárum ánimus ; inérmem pópulum gládiis invasére. Cæsus inter álios pater mílitis, quum fílium comitarétur ; deíndè ágnitus et vulgáta cæde temperátum ab innóxiis. In Urbe tamen trepidátum, præcurréntibus passim milítibus ; forum máxime petébant, cupídine viséndi locum in quo Galba jacuísset[6]. Nec minus sævum spectáculum erant ipsi[7], tergis ferárum et ingéntibus telis horréntes, quum turbam pópuli per inscítiam[8] parum vitárent, aut, ubi lúbrico viæ vel occúrsu alicújus procidíssent, ad júrgium,

1 *Ticinum*, Pavie. Pour le fait en question, V. II, 68. — *Manere*, « persister. »

2 *Ubi*, « chaque fois que. » — *Paganos*, les habitants du pays qu'on traversait. — Avec *consensu*, suppléer *id fieri solebat*, ou *certabatur*.

3 *Ut gladiatoriam saginam*, « comme une pâture de gladiateurs. » Il distribuait à chaque soldat, comme à des gladiateurs qu'on engraisse, des viandes apprêtées.

4 *Vernacula urbanitate*, « une plaisanterie du cru. » Il n'y avait dans leur conduite qu'une plaisanterie dans le goût de ce peuple assez grossier.

5 *An*, au sens de *num*, si. — *Accinctus*, « qui a l'épée au côté. »

6 *Jacuisset*. On se rappelle que Galba avait été tué sur le forum, près du bassin de Curtius.

7 *Ipsi*, les soldats de Vitellius, mais surtout les Germains auxiliaires, couverts de peaux de bêtes (*terga*, au sens de *tergora*), et armés de longues piques. — Cf. *Én.*, V, 37 :

Horridus in jaculis et pelle Libystidis ursæ (*Acestes*).

8 *Per inscitiam*, « par maladresse. » — Ils se heurtaient contre les passants, faute de savoir circuler dans les rues fréquentées d'une ville populeuse.

mox ad manus[1] et ferrum transírent. Quin et tribúni præfectíque cum terróre et armatórum catérvis volitábant[2].

CAPUT LXXXIX

Vitellius fait son entrée dans Rome.

Ipse Vitéllius a ponte Múlvio[3], insígni equo, paludátus[4] accinctúsque, senátum et pópulum ante se agens, quominus ut captam urbem ingrederétur, amicórum consílio detérritus, sumpta prætéxta[5] et compósito ágmine incéssit. Quátuor legiónum áquilæ per frontem, totidémque circa e legiónibus áliis vexílla[6], mox duódecim alárum signa, et post péditum órdines eques; dein quátuor et trigínta cohórtes[7], ut nómina géntium aut spécies armórum forent, discrétæ. Ante áquilas præfécti castrórum[8] tribuníque, et primi centuriónum[9] cándida veste, céteri[10] juxta suam quisque centúriam, armis donísque[11] fulgéntes; et mílitum pháleræ torquésque splendébant: decóra fácies[12] et non Vitéllio príncipe dignus exércitus. Sic Capitólium ingréssus, atque ibi matrem compléxus, Augústæ nómine honorávit.

1 *Manus*, « les voies de fait. »

2 *Volitabant*, « couraient dans toutes les directions, portant avec eux la terreur, et escortés de troupes en armes. »

3 Le pont Mulvius, d'où partait le cortège, était situé au nord de Rome, en dehors de la ville.

4 « Vêtu du manteau militaire des officiers supérieurs et l'épée au côté, comme un triomphateur ; » le *paludamentum* du général en chef était couleur de pourpre. — *Agens*, « poussant devant lui comme un troupeau. »

5 *Prætexta*, « la toge des magistrats, » bordée d'une bande de pourpre. — *Compositum agmen*, « un ordre régulier de marche. »

6 *Vexilla*, les bannières des détachements appartenant à quatre autres légions (*totidem*).

7 *Cohortes*, c'étaient des cohortes composées d'auxiliaires. — *Ut*, au sens de *prout*, « selon que. »

8 Sur les préfets du camp, V. II, XXIX ; p. 127, n. 5.

9 *Primi centurionum*, « les dix premiers centurions d'une légion, » c'est-à-dire, dans chaque cohorte, « le premier centurion du manipule des triaires. » (V. I, XXXI ; p. 36, n. 3.)

10 *Ceteri*, « les autres centurions étaient avec leurs centuries respectives. »

11 *Donis*, « des décorations. » — *Phaleræ*, « des médaillons d'or ou d'argent. » — *Torques*, « des colliers. »

12 *Decora facies*, « spectacle magnifique, splendide coup d'œil. » — *Non Vitellio dignus*, « qui méritait un chef autre que Vitellius. »

CAPUT XC

Vitellius fait son propre éloge dans un discours adressé au sénat et au peuple. — On lui fait accepter le titre d'Auguste.

Póstera die, tamquam apud altérius[1] civitátis senátum populúmque, magníficam oratiónem de semetipso prompsit, indústriam temperantiámque suam láudibus attóllens, cónsciis flagitiórum[2] ipsis qui áderant omníque Italia, per quam somno et luxu pudéndus incésserat. Vulgus tamen vácuum curis[3], et sine falsi veríque discrímine sólitas adulatiónes edóctum, clamóre et vócibus adstrepébat; abnuentíque nomen Augústi expressére[4] ut assúmeret, tam frustra quam recusáverat.

CAPUT XCI

Vitellius, dans son ignorance du droit public, rend un édit relatif au culte le jour anniversaire des désastres de la Crémère et de l'Allia. — Il cherche à se rendre populaire.

Apud civitátem cuncta interpretántem[5] funésti óminis loco accéptum est quod máximum pontificátum[6] adéptus,

1 *Alterius civitatis,* « le sénat et le peuple d'une ville autre que Rome, » où l'on était renseigné sur les qualités réelles du nouveau maitre.

2 *Consciis flagitiorum,* « quand les assistants (*ipsis qui aderant*), quand l'Italie entière... savaient à quoi s'en tenir sur ses vices dégradants. »

3 *Vacuum curis,* « la populace insouciante. »

4 *Exprimere alicui,* « arracher à quelqu'un, obtenir de lui à force d'instances. » — *Recusaverat.* (V. I, 62.)

5 *Cuncta interpretantem,* « qui cherchait à toute chose une signification. »

6 Le *pontifex maximus*, président du collège des *pontifices*, était le véritable chef de la religion romaine; Auguste, à la mort de Lépide, avait ajouté à ses autres titres celui de *pontifex maximus*, qui avait passé à ses successeurs.

Vitéllius de cærimóniis públicis XV kaléndas Augústas[1] edixísset, antíquitus infáusto die Cremerénsi Alliensíque cládibus : adeo omnis humáni diviníque juris expers, pari libertórum, amicórum socórdia, velut inter temuléntos agébat. Sed comítia cónsulum cum candidátis civíliter[2] célebrans, omnem ínfimæ plebis rumórem, in theátro ut spectátor, in circo ut fautor, affectávit[3] : quæ grata sane et populária, si a virtútibus proficisceréntur[4], memória vitæ prióris indecóra et vília accipiebántur. Ventitábat in senátum, étiam quum parvis de rebus patres consuleréntur. Ac forte Priscus Helvídius[5], prætor designátus, contra stúdium[6] ejus censúerat. Commótus primo Vitéllius non tamen ultra[7] quam tribúnos plebis in auxílium spretæ potestátis advocávit; mox, mitigántibus amícis, qui altiórem iracúndiam ejus verebántur, nihil novi accidísse respóndit quod duo senatóres in re pública dissentírent; sólitum se étiam Thráseæ[8] contradícere. Irrisére pleríque impudéntiam æmulatiónis[9]; áliis id ipsum placébat, quod néminem ex præpoténtibus, sed Thráseam ad exémplar veræ glóriæ legísset.

1 *XV kal. Augustas*, le 18 juillet. Ce jour avait vu, en 477, l'extermination des 306 Fabius sur les bords de la Crémère, et, en 390, le désastre de l'armée romaine, détruite ou dispersée par les Gaulois sur les bords de l'Allia. — Cf. VIRG. *Æn.*, VII, 717 :

Quosque secans infaustum interluit Allia nomen.

2 *Civiliter*, « comme un simple citoyen. » — *Comitia consulum celebrans*, « prenant part aux comices consulaires : » il parcourait les rangs avec les candidats qu'il avait désignés d'avance (V. II, 71), et les recommandait aux suffrages du peuple. L'empire affectait de conserver les formes du gouvernement républicain ; quand les candidats désignés par l'empereur avaient été nommés par le sénat, il y avait encore un simulacre d'élection accompagné d'une proclamation au Champ de Mars. (Cf. PLINE LE JEUNE, *Panég.*, LXXVII.)

3 *Affectare*, « rechercher. » — *Rumorem*, « la faveur bruyante, la popularité. » — On appelait *fautores* ceux qui au cirque prenaient parti pour une des factions.

4 *Si proficiscerentur*, « si cette conduite eût eu la vertu pour principe, pour point de départ. »

5 Priscus Helvidius (pour Helvidius Priscus : le *cognomen* est placé avant le *nomen*. Cf. II, LXXXVI *Primus Antonius*, pour *Antonius Primus*). Helvidius Priscus, philosophe stoïcien, gendre de Thraséa ; exilé à la mort de son beau-père, il rentra à la chute de Néron. Son opposition systématique irrita Vespasien, qui le fit périr.

6 *Studium ejus*, « l'avis, le désir de l'empereur. »

7 *Non tamen ultra quam*, avec ellipse du verbe, « il ne fit autre chose que d'appeler, il se contenta d'appeler. » — *Mitigantibus*, « cherchant à l'apaiser. »

8 Thraséa, stoïcien, mérita par sa vertu la haine de Néron. Sa mort est racontée dans le dernier chapitre qui nous reste des *Annales* (XVI, XXXV).

9 *Impudentiam æmulationis*, « l'impudence qu'il y avait pour Vitellius à se comparer à Thraséa. »

CAPUT XCII

Valens et Cécina gouvernent sous le nom de Vitellius; leur rivalité haineuse, leur cupidité.

Præposúerat prætoriánis Publílium Sabínum a præfectúra cohórtis[1], Július Priscum tum centuriónem. Priscus Valéntis, Sabínus Cæcínæ grátia pollébant; inter discórdes[2] Vitéllio nihil auctoritátis. Múnia impérii Cæcína ac Valens obíbant, olim[3] ánxii ódiis, quæ bello et castris male dissimuláta právitas amicórum et fecúnda gignéndis inimicítiis cívitas áuxerat, dum ámbitu[4], comitátu, et imménsis salutántium agmínibus conténdunt comparantúrque, váriis in hunc aut illum Vitéllii inclinatiónibus; nec umquam satis fida poténtia, ubi nímia est. Simul ipsum Vitéllium, súbitis offénsis aut intempestívis blandítiis mutábilem[5], contemnébant metuebántque. Nec eo ségnius inváserant domos, hortos, opésque impérii, quum flébilis et egens[6] nobílium turba, quos ipsos liberósque pátriæ Galba reddíderat, nulla príncipis misericórdia juvaréntur. Gratum[7] primóribus civitátis étiam plebs approbávit, quod revérsis ab exsílio jura libertórum[8] concessísset, quamquam

1 *A præfectura cohortis*, mot à mot : « qui sortait du commandement d'une cohorte auxiliaire. » — *Tum*, « au moment où il l'avait choisi. »

2 *Inter discordes*, « entre deux généraux qui ne s'entendaient pas, Vitellius était sans autorité. »

3 *Olim*, « depuis longtemps. »

4 *Ambitus* désigne ici l'empressement des clients auprès de leur patron. Entre Valens et Cécina, c'était à qui recevrait le plus d'hommages empressés, à qui se montrerait dans les rues entouré d'une plus nombreuse escorte d'amis (*comitatu*), à qui verrait le matin sa porte assiégée par un plus grand nombre de clients. — Cf. VIRG., *Géorg.*, II, 460 :

Si non ingentem foribus domus alta superbis,
Mane salutantum totis vomit ædibus undam.

5 *Mutabilem* explique *contemnebant metuebantque*. La raison de ce mépris et de ces craintes tenait à l'inconstance du caractère de Vitellius, inconstance qui l'entraînait à des emportements soudains (*subitis offensis*) ou à des caresses hors de saison (*intempestivis*).

6 *Egens*, « appauvrie » par les confiscations de Néron. — *Ipsos liberosque*, après *quos* comme s'il y avait *eos* : « qui avaient été, eux et leurs enfants, rappelés de l'exil par Galba. » (V. I, LXXVII.)

7 *Gratum*, adjectif pris substantivement. — *Gratum quod*, « cette mesure agréable aux premiers personnages de Rome, qui consistait en ce que... »

8 *Jura libertorum*, « les droits (des patrons) vis-à-vis des affranchis. » L'affranchi restait soumis à certaines obligations vis-à-vis de son ancien maître : il lui devait, en cas d'indigence, des

id omni modo servília ingénia corrumpébant, ábditis pecúniis per occúltos aut ambitiósos sinus[1], et quidam in domum Cæsaris transgréssi[2] atque ipsis dóminis potentióres.

CAPUT XCIII

L'armée languit dans l'oisiveté et la débauche. — Influence funeste du climat de Rome sur la santé des soldats — La nouvelle milice urbaine.

Sed miles, plenis castris et redundánte multitúdine, in portícibus aut delúbris et Urbe tota vagus, non princípia[3] nóscere, non serváre vigílias, neque labóre firmári; per illécebras Urbis et inhonésta dictu corpus ótio, ánimum libidínibus imminuébant[4]. Postrémo ne salútis quidem cura : infámibus[5] Vaticáni locis magna pars teténdit, unde crebræ in vulgus mortes; et adjacénte Tíberi Germanórum Gallorúmque obnóxia morbis córpora flúminis avíditas[6] et æstus impatiéntia labefécit. Confúsus ínsuper pravitáte vel ámbitu[7] ordo milítiæ : séxdecim prætóriæ[8],

aliments comme à son père. Quand l'affranchi, décédé sans héritiers, ne laissait pas de testament, le patron lui succédait; et s'il laissait un testament, il ne pouvait disposer que d'une moitié de ses biens, l'autre étant dévolue de plein droit à son ancien maître. L'exil, ce semble, faisait perdre au patron une partie de ces privilèges.

1 *Sinus*, mot à mot : « les replis de la toge, » par suite « des cachettes, des dépôts ». Ils mettaient leur argent entre les mains d'hommes obscurs, à qui on ne pensait pas à le réclamer, ou de personnages puissants contre lesquels on n'avait pas de recours. — Cf. PLINE : *M. Scaurus sinus rapinarum*, « ce réceptacle de rapines. »

2 *Transgressi*, « ils passaient dans la maison de César ; ils se faisaient autoriser à prendre l'empereur pour patron. »

3 *Principia*, vaste place qui s'étendait dans le camp devant la tente du général (*prætorium*); là se trouvaient les autels (*aræ*), les aigles, les enseignes (*signa*), et une éminence en gazon (*suggestus*, *tribunal*) du haut de laquelle le chef haranguait les soldats. C'était, pour ceux-ci, « le lieu de rassemblement, le point de ralliement. »

4 *Imminuere*, « affaiblir. »

5 *Infamibus*, « renommés pour leur insalubrité. » Le Vatican, situé sur la rive droite du Tibre, n'était pas compris dans l'enceinte de la Rome antique ; les soldats campaient (*tendebant*), entre le Vatican et le Janicule, dans un quartier que le voisinage du Tibre devait rendre marécageux.

6 *Fluminis aviditas*, ils buvaient avidement l'eau du fleuve, et se baignaient dans ses eaux avec une égale avidité.

7 *Ambitu*, « la brigue. » — *Ordo militiæ*, « les différents degrés du service, la hiérarchie. »

8 Ces seize cohortes devaient rempla-

quátuor urbánæ cohórtes scribebántur, quis síngula míllia inéssent. Plus in eo deléctu Valens audébat tamquam ipsum Cæcínam perículo exemísset. Sane advéntu ejus partes convalúerant, et sinístrum lenti itíneris rumórem [1] próspero prœlio vérterat, omnísque inferióris Germániæ miles Valéntem assectabátur, unde primum créditur Cæcínæ fides fluitásse.

CAPUT XCIV

Désorganisation de l'armée. — L'indigence de Vitellius n'a d'égale que sa profusion.

Céterum non ita dúcibus indúlsit Vitéllius ut non plus míliti licéret [2]. Sibi quisque milítiam sumpsére : quamvis indígnus, si ita malúerat, urbánæ milítiæ [3] adscribebátur; rursus [4] bonis remanére inter legionários aut aláres [5] voléntibus permíssum. Nec deerant qui vellent, fessi morbis et intempériem cæli incusántes; róbora tamen legiónibus alísque subtrácta, convúlsum castrórum [6] decus, vigínti míllibus [7] e toto exércitu permíxtis magis quam eléctis.

Concionánte Vitéllio postulántur ad supplícium Asiáticus, et Flavus et Rufínus, duces Galliárum, quod pro Víndice [8] bellássent. Nec coercébat ejusmodi voces Vitél-

cer les neuf cohortes dissoutes par Vitellius (II, 67). — *Quis*, datif pluriel.

1 *Sinistrum rumorem*, « les bruits malveillants qu'avait fait courir la lenteur de sa marche. » Il n'était arrivé en Italie qu'assez longtemps après Cécina.

2 Nous disons de même en français : « Il n'accorda pas tant aux chefs pour ne pas accorder davantage aux soldats. » S'il céda à toutes les exigences de Valens et de Cécina, il se montra plus faible encore vis-à-vis des soldats.

3 *Militia*. Jusqu'alors c'étaient les chefs qui choisissaient ceux qui devaient servir dans les cohortes prétoriennes et les cohortes urbaines, où l'on n'admettait que les meilleurs soldats. — Sur la milice urbaine, V. I, IV; p. 6, n. 3.

4 *Rursus*, « par contre, en retour. »

5 *Alares*, « les cavaliers, » ceux qui font partie d'une *ala*; *ala* peut désigner ou la cavalerie de la légion, composée de trois cents hommes, ou un corps de cavalerie auxiliaire; ici *alares*, opposé à *legionarios*, s'applique aux cavaliers auxiliaires.

6 *Castrorum decus*, « l'honneur du camp prétorien. »

7 *Viginti millibus*, seize cohortes prétoriennes, quatre cohortes urbaines, vingt cohortes de mille hommes chacune.

8 *Pro Vindice*, « ils avaient pris parti pour Vindex contre Néron. »

lius : super [1] ínsitam ánimo ignáviam cónscius sibi instáre donatívum, et deésse pecúniam, ómnia ália míliti largiebátur. Libérti [2] príncipum conférre pro número mancipiórum ut tribútum jussi; ipse, sola perdéndi cura [3], stábula aurigis exstrúere, circum gladiatórum ferarúmque spectáculis opplére, tamquam in summa abundántia pecúniæ illúdere.

CAPUT XCV

Fêtes à l'occasion de l'anniversaire de Vitellius. — Sacrifices en l'honneur de Néron. — Déplorable état de Rome.

Quin et natálem [4] Vitéllii diem Cæcína ac Valens éditis tota Urbe vicátim [5] gladiatóribus celebravére, ingénti parátu et ante illum diem insólito. Lætum fœdíssimo cuique apud bonos invídiæ fuit [6], quod, exstrúctis in Campo Mártio aris, inférias Neróni fecísset. Cæsæ públice víctimæ crematǽque; facem Augustáles [7] subdidére, quod sacerdótium, ut Rómulus Tátio regi, ita Cæsar Tibérius Júliæ genti sacrávit. Nondum quartus a victória [8] mensis, et libértus Vitéllii Asiáticus [9] Polyclitos, Patróbios et vétera

1 *Super* = *præter*, « en plus de, sans parler de. » — *Instare donativum* se rattache à *conscius*.

2 *Liberti*, les affranchis des précédents empereurs, devenus ceux de Vitellius. — *Pro numero*, « en proportion du nombre. »

3 *Sola perdendi cura*, « sans autre souci que celui de dépenser. »

4 *Natalem diem*, « l'anniversaire de sa naissance. » Vitellius était né l'an 15 de l'ère chrétienne, au mois de septembre, le 7 selon les uns, selon d'autres le 24.

5 *Vicatim* explique *tota urbe*, « dans les divers quartiers. »

6 *Invidiæ fuit.* Cet acte agréable à la vile populace, à qui Néron était resté cher, ne pouvait qu' « être vu d'un mauvais œil » par les gens de bien.

7 Les *sodales Augustales* formaient un collège créé par Tibère après l'apothéose d'Auguste, et chargé de rendre les honneurs divins aux empereurs de la *gens Julia*, puis successivement à tous les princes que l'adulation païenne avait placés au rang des dieux. Tibère en cette circonstance prétendait imiter Romulus, qui avait, disait-on, institué un collège chargé d'honorer la mémoire de Titus Tatius, les *sodales Titios*. (V. *Ann.*, I, 54.)

8 Depuis la victoire de Bédriac. — *Et*, ici, « et déjà. »

9 Sur Asiaticus, V. II, 57. — Polyclète, affranchi de Néron. — Sur Patrobius, autre affranchi de Néron, V. I, 49.

odiórum nómina[1] æquábat. Nemo in illa aula probitáte aut indústria certávit; unum ad poténtiam iter, pródigis épulis et sumptu ganeáque satiáre inexplébiles Vitéllii libídines. Ipse abúnde[2] ratus, si præséntibus fruerétur, nec in lóngius consúltans, nóvies míllies sestértium[3] paucíssimis ménsibus intervertísse créditur. Magna et mísera cívitas, eodem anno Othonem, Vitéllium passa, inter Vínios[4], Fábios, Icelos, Asiáticos vária et pudénda sorte agébat, donec successére Muciánus[5] et Marcéllus et magis álii hómines[6] quam álii mores.

CAPUT XCVI

Le bruit des premières défections parvient à Rome. — Vitellius cherche inutilement à étouffer cette nouvelle.

Prima[7] Vitéllio tértiæ legiónis deféctio nuntiátur, missis ab Apónio Saturníno[8] epístolis, antéquam is quoque Vespasiáni pártibus aggregarétur; sed neque Apónius cuncta, ut trépidans re súbita, perscrípserat, et amíci adulántes móllius interpretabántur : uníus legiónis eam seditiónem[9], céteris exercítibus constáre fidem. In hunc modum étiam Vitéllius apud mílites disséruit prætoriános nuper exauctorátos[10] insectátus, a quibus falsos rumóres

1 *Nomina*, l'abstrait pour le concret. Nous disons de même : « les célébrités les plus odieuses des régimes précedents. »

2 *Abunde*, l'adverbe forme tout le complément de *ratus :* « persuadé que c'était bien assez. »

3 *Sestertium*, c'est-à-dire *novies millies* (*centena millia*) *sestertium*. « neuf cent millions de sesterces. » (V. p. 24, n. 5.)

4 Vinius, le collègue de Galba dans le consulat. (*Hist.*, I, I, XLII, XLVIII.) — Fabius Valens. — Icelus, l'affranchi de Galba. (I, XIII, XLVI.)

5 Mucien, qui avait tant fait pour l'élévation de Vespasien, fut tout-puissant sous l'empire de ce prince. — Il a été question plus haut d'Eprius Marcellus (II, 63.)

6 *Alii homines*, « il y eut changement dans les personnages plutôt que dans les mœurs. »

7 *Prima* sert d'attribut : « est annoncée la première. »

8 Aponius, gouverneur de Mésie. (V. II, LXXXV.)

9 *Eam seditionem* (*esse*), le sujet de l'infinitif sous-entendu (*eam*) s'accorde par attraction avec l'attribut *seditionem.*

10 *Exauctoratos*, « licenciés, » (comme on l'a vu II, 67.)

dispérgi, nec ullum civílis belli metum asseverábat, supprésso[1] Vespasiáni nómine, et vagis per Urbem milítibus qui sermónes pópuli coercérent. Id præcípuum aliméntum famæ erat.

CAPUT XCVII

Vitellius demande des secours aux provinces. — L'Afrique seule montre du zèle pour sa cause.

Auxília tamen e Germánia[2] Britanniáque et Hispániis excívit, ségniter et necessitátem dissímulans. Perinde legáti provinciǽque cunctabántur, Hordeónius Flaccus[3] suspéctis jam Batávis, ánxius próprio bello, Véttius Bolánus[4] numquam satis quiéta Británnia, et utérque ambígui. Neque ex Hispániis properabátur, nullo tum ibi consulári[5]; trium legiónum legáti, pares jure et prósperis Vitéllii rebus certatúri[6] ad obséquium, advérsam ejus fortúnam ex æquo detrectábant. In Africa légio cohortésque deléctæ[7] a Clódio Macro, mox a Galba dimíssæ, rursus jussu Vitéllii milítiam cepére; simul cétera juvéntus dabat ímpigre nómina. Quippe íntegrum illic ac favorábilem[8] proconsulátum Vitéllius, famósum[9] invisúmque Vespa-

1 *Suppresso*, « il s'était gardé de prononcer le nom de Vespasien.» — *Vagis*, « répandus. »

2 La Germanie romaine, les deux provinces qui bordaient la rive gauche du Rhin.

3 Hordeonius commandait en Germanie, et veillait à la défense de la frontière rhénane ; les Bataves, qui lui inspiraient des inquiétudes, allaient en effet bientôt se soulever.

4 Vettius Bolanus, gouverneur de Bretagne (II, LXV). — *Ambigui*, « d'une fidélité douteuse. »

5 Le gouverneur de l'Espagne Tarraconaise, le consulaire Cluvius Rufus, ne résidait pas dans sa province. (V. II, LXV.) — *Trium legionum legati*, « les commandants des trois légions qui se trouvaient en Espagne. »

6 *Certaturi*, dans le sens conditionnel, « prêts à rivaliser de zèle, qui auraient rivalisé de zèle et d'empressement pour Vitellius, s'il eût été heureux. » — *Ad*, mot à mot : « dans le sens de.»

7 *Delectæ*, « levées par Clodius Macer,» qui avait voulu se faire proclamer empereur. (V. I, 7.)

8 *Favorabilis*, « qui obtient la faveur populaire,» se trouve déjà chez Velleius. (II, XXXIV, 2.)

9 *Famosum invisumque.* Sur ce point Tacite n'est pas d'accord avec Suétone. (*Vesp.*, IV.) — *Proinde*, « en conséquence,» conformément aux souvenirs laissés par cette double administration.

siánus égerat; proinde sócii de império utriúsque conjectábant, sed experiméntum contra fuit.

CAPUT XCVIII

Conduite équivoque de Valérius Festus. — Vespasien est renseigné sur la conduite de son rival, tandis que les desseins de Vespasien échappent à la connaissance de Vitellius.

Ac primo Valérius Festus legátus[1] stúdia provinciálium cum fide juvit; mox nutábat, palam epístolis edictísque Vitéllium, occúltis núntiis Vespasiánum fovens, et hæc illave defensúrus, prout invaluíssent. Deprehénsi cum lítteris edictísque Vespasiáni per Rhætiam et Gállias mílitum et centuriónum quidam ad Vitéllium missi necántur; plures fefellére[2], fide amicórum aut suómet astu occultáti. Ita Vitéllii parátus noscebántur, Vespasiáni consiliórum pleraque ignóta, primum socórdia Vitéllii, dein Pannónicæ Alpes præsídiis inséssæ[3] núntios retinébant. Mare quoque etesiárum[4] flatu in oriéntem navigántibus secúndum, inde[5] advérsum erat.

CAPUT XCIX

L'armée quitte Rome et prend, dans un état déplorable, le chemin de la haute Italie. — Cécina prépare sa défection.

Tandem irruptióne hostium, atrócibus undique núntiis extérritus, Cæcínam ac Valéntem expedíri[6] ad bellum ju-

1 *Legatus.* Valerius Festus (V. *Hist.*, IV, 49-50) commandait en Afrique la 3e légion *Augusta.* Sa famille était alliée à celle de Vitellius.

2 *Fefellere*, « échappèrent à la mort. »

3 *Insessæ*, « occupées par des troupes ennemies. »

4 *Etesiæ*, « les vents étésiens » (c'est-à-dire annuels, de ἔτος, année), qui soufflent du nord-ouest pendant une partie de l'été, à partir du 20 juillet environ.

5 *Inde* (*navigantibus*), « pour ceux qui revenaient d'Orient par mer. »

6 *Expediri*, « se préparer à, se tenir prêts à partir. »

bet. Præmíssus Cæcína; Valéntem e gravi córporis morbo tum primum assurgéntem infírmitas tardábat. Longe ália[1] proficiscéntis ex Urbe Germánici exércitus spécies : non vigor corpóribus, non ardor ánimis; lentum et rarum agmen[2], fluxa[3] arma, segnes equi; impátiens solis, púlveris, tempestátum, quantúmque hebes ad sustinéndum labórem miles, tanto ad discórdias prómptior[4]. Accedébat huc Cæcínæ ambítio[5] vetus, torpor recens, nímia fortúnæ indulgéntia solúti in luxum, seu[6] perfídiam meditánti infríngere exércitus virtútem inter artes erat. Credidére pleríque Flávii Sabíni[7] consíliis concússam Cæcínæ mentem, minístro sermónum[8] Rúbrio Gallo : rata apud Vespasiánum fore pacta transitiónis. Simul odiórum invidiǽque erga Fábium Valéntem admonebátur[9], ut, impar apud Vitéllium, grátiam virésque apud novum príncipem paráret.

CAPUT C

Ordre de marche. — Valens demande inutilement qu'on l'attende. — Cécina et Lucilius Bassus concertent le dessein de leur trahison.

Cæcína e compléxu Vitéllii multo cum honóre digréssus partem équitum ad occupándam Cremónam præmísit. Mox vexílla[10] primæ, quartæ, quintædécimæ, sextædécimæ legiónum, dein quinta et duoetvicésima secútæ;

1 *Longe alia*, « bien différente » de ce qu'elle était à son arrivée à Rome.

2 *Agmen*, « la marche. » — *Rarus* est opposé à *confertus*, comme l'indique le passage de César (*De Bello gallico*, V, 16.) *Accedebat huc ut nunquam conferti, sed rari magnisque intervallis prœliarentur.*

3 *Fluxa*, mot à mot : « pendantes, prêtes à tomber des mains des soldats.» — *Segnes*, « sans ardeur. »

4 *Quantum hebes, tanto promptior*, à l'époque classique *quanto hebetior, tanto promptior.*

5 *Ambitio*, ce désir de la popularité, qui avait pour résultat une faiblesse coupable.

6 *Seu*, « ou peut-être. » — *Inter artes erat*, « c'était une de ses habiletés, c'était de sa part un dessein habile et perfide. »

7 Flavius Sabinus, le frère de Vespasien.

8 *Minister sermonum*, « intermédiaire.» — *Sermones*, « communications verbales.»

9 *Admonebatur*, « on lui rappelait, on ne lui laissait pas perdre le souvenir. » — *Impar*, « inférieur à son collègue, » parce qu'il était moins avant dans la faveur de Vitellius.

10 *Vexilla*, « des détachements. » Cf. p. 182, n. 3. — *Mox*, immédiatement après le corps de cavalerie envoyé en avant pour occuper Crémone.

postrémo ágmine unaetvicésima Rapax et prima Itálica incessére cum vexilláriis trium Britannicárum legiónum[1] et eléctis auxíliis. Profécto Cæcína scripsit Fábius Valens exercítui quem ipse ductáverat[2] ut in itínere opperirétur; sic sibi cum Cæcína convenísse. Qui præsens eoque valídior immutátum id consílium[3] finxit, ut ingruénti bello tota mole occurrerétur. Ita acceleráre legiónes Cremónam, pars Hostíliam[4] pétere jussæ; ipse Ravénnam[5] devértit, prætéxto classem alloquéndi; mox Patávii[6] secrétum componéndæ proditiónis[7] quæsítum. Namque Lucílius Bassus, post præfectúram alæ[8] Ravennáti simul ac Misenénsi clássibus a Vitéllio præpósitus, quod non statim præfectúram prætórii adéptus foret, iníquam iracúndiam flagitiósa perfídia ulciscebátur. Nec sciri potest traxerítne Cæcínam, an, quod évenit inter malos ut et[9] consíliis símiles sint, eadem illos právitas impúlerit.

CAPUT CI

C'est à tort que les historiens qui ont écrit sous le gouvernement de la dynastie flavienne ont voulu donner à cette double trahison des motifs honorables.

Scriptóres[10] témporum, qui potiénte rerum Flávia domo monuménta belli hujúsce composuérunt, curam

1 Les 3 légions de Bretagne, la 20e *Valeria Victrix*, la 2e *Augusta* et la 9e *Hispana*.

2 *Ductaverat* pour *duxerat*, comme chez Salluste, *Jug.* 38. (Cf. *Hist.*, II, VI; p. 104, n. 6.)

3 *Immutatum id consilium.* Cécina prétendit qu'il y avait eu, postérieurement a l'envoi de cette lettre, changement dans les plans de Valens.

4 Hostiliam, aujourd'hui Ostiglia, sur la rive gauche du Pô, entre Modène et Vérone.

5 Ravenne. Cette ville que les alluvions du Pô ont éloignée de la mer, était alors le grand port des Romains sur l'Adriatique.

6 *Patavium*, «Padoue,» dans la Vénétie, sur la Brenta, patrie de Tite-Live. Cette ville avait été, disait-on, fondée par le Troyen Anténor. (Cf. VIRGILE, *Æn.*, I, 242, et TITE-LIVE, I, I.) — *Secretum*, «un entretien secret, une entrevue.»

7 *Componendæ proditionis*, génitif accompagné du part. en *dus*, marquant le but. «pour.»

8 *Post præfecturam alæ*, il commandait un corps de cavalerie auxiliaire, quand Vitellius le mit à la tête des deux flottes chargées de protéger l'Italie, et dont l'une stationnait à Ravenne, l'autre à Misène sur la côte de Campanie.

9 *Et*, «aussi, en même temps que méchants.»

10 *Scriptores.* Parmi ces écrivains, on

pacis et amórem rei públicæ, corrúptas in adulatiónem causas[1], tradidére; nobis, super[2] ínsitam levitátem et pródito Galba vilem mox fidem, æmulatióne étiam invidiáque, ne ab áliis apud Vitéllium anteiréntur, pervertísse ipsum Vitéllium vidéntur[3]. Cæcína, legiónes assecútus, centuriónum militúmque ánimos obstinátos pro Vitéllio variis ártibus subruébat[4]. Basso eadem moliénti minor difficúltas erat, lúbrica ad mutándam fidem classe ob memóriam recéntis pro Othone milítiæ[5].

peut citer Pline l'Ancien, Cluvius Rufus, Servilius Nonianus, Viptsanus Messala.

1 *Causas* sert d'attribut à *curam*, « ont donné pour motifs le souci de la paix.» *Corruptas in adulationem*, « motifs dénaturés dans le sens de la flatterie, par l'esprit de flatterie. »

2 *Super = præter*, « sans parler de. »

3 *Videntur*, sous-entendu Cæcina et Lucilius Bassus. — *Pervertere*, « précipiter. »

4 *Subruere*, mot à mot : « miner. » — L'imparfait *subruebat*, est un imparfait de tendance; « il cherchait, il travaillait à ébranler la fidélité des centurions et des soldats. » — *Assecutus*, « ayant rallié, rejoint ses légions. »

5 La flotte avait servi naguère les intérêts d'Othon dans l'expédition contre les Alpes maritimes, et la Gaule narbonaise (II, 14-28).

FINIS

TABLE DES MATIÈRES

LIBER II



[...]IRIE

Petite grammaire latine à l'usage des commençants, par E. RAGON. In-12 cartonné. 1 30
Grammaire latine à l'usage des classes, par le même. In-12 cartonné 1 80
Premiers exercices latins, par le même. In-12 cartonné. . 1 75
Exercices latins sur la syntaxe, par le même. In-12 cartonné. . . . . 2 »
Cahier de déclinaisons latines.
Cahier de conjugaisons latines, par le même. Petit in-4°, chacun 0 20 Le cent. 17 50
Cent vingt versions latines (baccalauréat), par le même. In-12 broché 0,80. En feuillets détachés. . . . . 1 »
Cours de latin, par M. PETITMANGIN.
Grammaire 1re année, classe de 6e. 0 90
— 2e année, classe de 5e. 1 25
— complète. 1 40
Exercices illustrés, 1re série, classe de 6e. 1 75
— — 2e série, classe de 5e. 1 85
— — 3e série, classe de 4e et 3e. . . . . 2 »
Méthode de version latine, par LE BIDOIS et PETIT. In-12 cartonné. 2 50
Verbes irréguliers latins, par G. A. - P. B. In-12 piqué. 0 25
La version latine au baccalauréat (2 séries), par MOUCHARD. In-12 cartonné, chaque série. . . . . 2 »
Vocabulaire français latin-grec, par DILLIÈS. Gd in-12 cartonné. 2 80
Le petit élève de Lhomond, par BLANCHIN. In-12 cartonné. 1 75
César. — De Bello Gallico commentarii, par BOUÉ. In-18 raisin cartonné. 1 75
Cornelii Nepotis Vitæ, par PERRIN et RAGON. In-18 raisin cartonné. 1 10
Horace — Œuvres, par LECHATELLIER. In-12 cartonné. . . 2 »
L'homond. — De Viris illustribus urbis Romae, par COURVAL et LEJARD. In-18 raisin cartonné. 1 25
Morceaux choisis des Pères de l'Église latine, par F. MONIER. In-18 raisin cartonné. Classes de 5e, 4e et 3e. Chaque classe. . . . . 2 »
Epitome historiæ sacrae, par MINGASSON. In-18 raisin cartonné. 0 75
Ovide. — Choix de Métamorphoses, par LECHATELLIER. In-12 cartonné. 1 25
Tacite. — Extrait des Annales, par M. PETITMANGIN. In-12 cartonné. 1 75
— **La Germanie**, par le même In-12 cartonné. . 0 75
Phèdre. — Fables, par LEJARD. In-18 raisin cartonné. . . 0 80
Virgile. — Œuvres, par LECHATELLIER. In-12 cartonné. . 2 25

Tours, Impr. Mame.